



HAL
open science

Analyse de situation aux frontières terrestres algéro marocaines : vie quotidienne d'une population partagée

Fatiha Daoudi

► **To cite this version:**

Fatiha Daoudi. Analyse de situation aux frontières terrestres algéro marocaines : vie quotidienne d'une population partagée. Science politique. Université Grenoble Alpes, 2015. Français. NNT : 2015GREAH038 . tel-01597309

HAL Id: tel-01597309

<https://theses.hal.science/tel-01597309>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : SHPT/SCIENCE POLITIQUE

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Fatiha DAOUDI

Thèse dirigée par **Jean-Noël FERRIE**

Directeur de recherche au CNRS.

UMR PACTE/Université internationale de Rabat

Préparée au sein du **Laboratoire PACTE**

dans **l'École Doctorale des sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED 454)**

Analyse de situation aux frontières terrestres algéro-marocaines : vie quotidienne d'une population partagée

Thèse soutenue publiquement le **25 mars 2015**,
devant le jury composé de :

Monsieur Jean-Noël FERRIE,

Directeur de recherche au CNRS.

UMR PACTE/Université internationale de Rabat, Directeur de thèse

Monsieur Mohsine EL AHMADI

Professeur de l'Enseignement Supérieur à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech et Directeur du master européen « Gouvernance démocratique et droits de l'Homme », Président

Monsieur Mehdi ALIOUA

Professeur Associé de l'Université Internationale de Rabat, Membre

Madame Hynd AYOUBI IDRISSE

Professeur de l'Enseignement Supérieur à l'Université Mohamed V de Rabat, Rapporteur

Monsieur Ali BENZAAD Maître de Conférences Habilité à l'Université d'Aix-Marseille, Rapporteur



Résumés de la thèse

Résumé

Les frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie, longues d'à peu près 1600 kilomètres, sont fermées depuis 1994.

Cette fermeture oblige la population frontalière au respect de la frontière en tant que limite et symbole de la souveraineté étatique, au même titre que le reste de la population des deux pays. Cependant, une observation participative de la région permet de mettre en évidence un genre de vie particulier. En effet, la population frontalière a presque de tout temps entretenu des relations familiales et commerciales soutenues, son vécu est basé sur une forte proximité de part et d'autre de la frontière.

De la sorte, la fermeture des frontières n'est pas respectée par cette population, au quotidien. Son unique résultat est l'apparition et l'installation d'une sorte de « *déviance routinière* » sous forme de trafics des biens et des personnes, acceptée par les différents intervenants (contrebandiers, passeurs, population et contrôleurs des frontières). Seule, la société civile appelle à un retour à la normalité.

Il ressort de l'analyse du vécu frontalier que la « *déviance* » y est une manière de préserver et de répondre aux besoins spécifiques de la population. Autrement dit, les relations commerciales et familiales qui étaient conduites dans la légalité, avant la fermeture des frontières, sont devenues des actions « *déviantes* ». La « *déviance* » y est par conséquent une réponse à l'inadéquation de la décision de fermeture au genre de vie frontalier.

Mots-clés : Fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie, population frontalière, vécu frontalier, besoins spécifiques, transgression, situation de « *déviance routinière* », contrebande, passages clandestins, inadéquation.

Thesis summary

The land borders between Morocco and Algeria, long of about 1600 km, have been closed since 1994.

This closure forced the population living on both sides to respect the border as a limit and a symbol of state sovereignty, as well as the rest of the population in the two countries. However, a participatory observation of the region allows noting a particular kind of life. Indeed, the border population has almost always maintained sustained family and business relationship, because of his way's life, based on a strong proximity to both sides of the border.

So, daily, the border closure is not respected by this population. Its unique result is the appearance and the installation of a sort of "routinely deviance" in the form of traffic of goods and people, and accepted by the various stakeholders (smugglers, population and border controllers). Only civil society calls for a return to normality.

It appears from the analysis of the border live as "deviance" is a way to preserve and meet the specific needs of the population. In other words, commercial and family relationships that were practiced legally, before the closure of borders, have become "deviant" actions. The "deviance" is therefore a response to the inadequacy of the decision to close the border to the kind of frontier life.

Keywords: Closing land border between Morocco and Algeria, border population, border kind of live, specific needs, transgression situation of "routine deviance", smuggling, illegal crossings, mismatch.

Dédicaces

A la mémoire de mon père qui aurait été fier de me voir venir à bout de ce travail

A la mémoire de ma mère et de mon frère

A mon mari dont le soutien a été indéfectible

A mes enfants

A ma sœur

A toute ma famille de part et d'autre de la frontière

A tous les frontaliers

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à Monsieur Jean-Noël FERRIE, mon Directeur de thèse pour son accompagnement et pour avoir initié la juriste que je suis à la science politique

Merci aux membres du jury

Merci à tous ceux qui ont bien voulu partager leur vécu avec moi

Merci à tous ceux qui ont été généreux avec moi de leur temps et de leurs connaissances

Sommaire

Dédicaces.....	6
Remerciements	4
Introduction.....	9
Chapitre I : Fermeture des frontières terrestres algéro-marocaines : une situation exceptionnelle quasi permanente.....	19
I. Chronologie des conflits	22
II. Le vécu actuel de ces situations conflictuelles	26
1. Vécu actuel de la rupture causée par « La guerre des sables » de 1963	27
2. Séquelles encore vives du conflit du Sahara	34
3. Vécu de l'actuelle fermeture des frontières, conséquence de l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech	38
III. La guerre de libération de l'Algérie, « âge d'or » des relations algéro-marocaines ?...	46
Chapitre II : Organisation ordinaire d'un quotidien « déviant » : Le trafic des choses	49
I. Monographie des actions « déviantes »	54
1. Les différents intervenants.....	54
2. Complicité et tolérance	56
II. Processus de normalisation des actions « déviantes ».....	62
1. Processus de normalisation de la contrebande de carburant algérien	63
2. Normalisation du côté marocain des divers autres trafics de choses.....	76
III. La « déviance » entre concept et vécu	79
Chapitre III : Organisation ordinaire d'un quotidien « déviant » : Le trafic des personnes.....	87
I. Transgression de la fermeture des frontières, conséquence d'une norme en contradiction avec le modus vivendi frontalier.....	92
1. Première contradiction : la matérialisation des frontières	93
2. Deuxième contradiction : les normes de l'après indépendance	97
3. Modus vivendi frontalier	98

II.	Organisation des traversées clandestines et gestion du risque	102
1.	Organisation des traversées clandestines	104
2.	Situation de contravention et gestion des risques.....	114
III.	Niveaux de « déviance » des traversées	116
1.	La « déviance » du passeur.....	119
2.	La « déviance » des familles	123
Chapitre IV : Tolérance envers les actions déviantes : une solution ou une autre forme de « déviance » ?.....		
		126
I.	L'Etat contrôleur de la vie frontalière ?	128
1.	Le contrôle douanier	129
2.	Fourrière municipale	134
3.	Développement de la région frontalière comme stratégie de lutte contre le trafic frontalier	138
II.	Tolérance de l'Etat envers la « déviance » frontalière, dysfonctionnement voulu ou limite des moyens de répression ?.....	143
1.	Dysfonctionnement voulu	145
2.	Limites de moyens.....	147
III.	Tolérance envers la « déviance » frontalière, résultat de la déviance des surveillants de la frontière et de la dynamique transfrontalière?.....	149
1.	Laxisme et complicité des surveillants des frontières.....	151
2.	La dynamique de la déviance transfrontalière.....	158
Chapitre V : Rôle de la société civile ou la remise en cause d'une situation d'inadéquation et de « déviance »		
		164
I.	Dénonciation de la fermeture des frontières comme une décision politique inadéquate.....	171
1.	Actions des associations légalement constituées	172
2.	Actions nées des réseaux sociaux.....	177
II.	Dénonciation d'une transgression quotidienne.....	184
1.	Impératif d'un vécu « déviant » pour la population frontalière	184
2.	Dénonciation de l'installation d'une déviance mafieuse dans la région frontalière : action contre le trafic des psychotropes	188
III.	Société civile : quel impact sur la fermeture des frontières ?.....	191
1.	Impact encore incertain	192

2. Rapport de force toujours en faveur de l'Etat	194
Conclusion	199
Bibliographie	203
Annexes	216

« Il suffit de remarquer qu'il y a toujours, en fait, des personnes qui *imposent de force* leurs normes à d'autres, les appliquant plus ou moins contre la volonté ou sans le consentement de ceux-ci. »

Howard S. Becker, *outsiders*

Introduction

Les frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie, longues d'à peu près 1600 kilomètres, sont fermées depuis 1994. Leur fermeture a des conséquences substantielles sur la vie quotidienne de la population frontalière qui est accoutumée à se marier et à commercer entre elle au point que son genre de vie est agencé autour de cette proximité. Sur le terrain, on s'aperçoit rapidement que la fermeture des frontières n'est pas venue à bout de ces relations mais les a converties en actions déviantes de sorte que les relations familiales sont désormais entretenues par les traversées clandestines et la contrebande a remplacé le commerce. L'observation et l'analyse de ce quotidien font l'objet de cette thèse et le premier constat qui en résulte est l'existence d'une situation de déviance manifeste dans la région.

La notion de déviance est ici empruntée à Howard S. Becker quand il parle d'un ensemble de comportements non conformes aux normes établies¹. Le contact avec le terrain frontalier met en évidence le fait que la déviance n'y est pas la conséquence, comme le dit cet auteur, d'une catégorisation préalable des actions déviantes par les *entrepreneurs de morale*². Elle n'est pas le résultat du choix délibéré de certaines personnes à vivre autrement que le reste de la société à l'instar des fumeurs beckeriens de marijuana. Elle est, ici, la conséquence de la décision des responsables politiques algériens de fermer les frontières terrestres avec le Maroc, décision qui a eu pour effet de perturber l'agencement de la vie des frontaliers. De la sorte, la déviance est née de la nécessité de maintenir les conditions de proximité, vitales pour la population frontalière. Elle prend la forme de stratégies de contournement³ de la fermeture des frontières. C'est une déviance/conséquence ou une déviance pragmatique.

Prise dans ce sens, la notion de déviance beckerienne ne peut servir de référence dans ce contexte que mise entre guillemets et c'est ce qui va être fait tout le long de cette thèse. La *routinisation* de la « déviance » frontalière et son acceptation comme normale par les

¹ Howard S. Becker *Outsiders*, Paris, A.-M. Métailié, 1985.

² Idem

³ Karine Bennafla et Michel Peraldi. Introduction. « Frontières et logiques de passage: l'ordinaire des transgressions » Edition l'Harmattan / Cultures & Conflits 2008/4 PP 7 à 12. <http://www.Cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2008-4-page-7.htm>

différents intervenants dans les actions « déviantes » est une autre donnée du terrain qui vient conforter la mise de guillemets à la notion de déviance. Par ailleurs, la durée de la fermeture des frontières n'est pas étrangère à l'agencement routinier de la « déviance ». En effet, au bout de vingt ans, la contrebande et les traversées clandestines ont eu tout le temps de perfectionner leur organisation et de se rendre indispensables à la population frontalière. Ce processus de normalisation fait en sorte que les contrebandiers, les passeurs et les frontaliers, tout en se sachant contrevenants à une règle, ne se perçoivent pas comme « déviants ». Ils se considèrent comme des « réordonnateurs » du *modus vivendi* de la région. A aucun moment, les contrevenants que j'ai interrogés ne m'ont semblé tourmentés par leur conscience. J'ai même pu constater que leurs trafics obéissaient à des règles non écrites qui forment une sorte de code de travail oral où la parole donnée (*elkalma* en arabe dialectal) était essentielle.

La récurrence des fermetures de frontières entre le Maroc et l'Algérie contribue, à son tour, au processus de normalisation de la « déviance ». En effet, la fermeture de 1994 n'est pas la seule survenue mais bien la dernière d'une série de fermetures qui ont toutes été décidées suite à des conflits politiques. En effet, les populations frontalières ont eu, depuis l'indépendance de l'Algérie, en 1962, à gérer les relations conflictuelles entre les deux pays sans les comprendre réellement. Plus précisément, ce conflit géopolitique endémique se réduit, pour elles, aux tracasseries que les fermetures successives des frontières engendrent dans leur vie de proximité. Il est à noter qu'en cinquante ans d'indépendance de l'Algérie, ses frontières terrestres avec le Maroc ont été ouvertes pendant une durée maximale d'une dizaine d'années. Cette quasi permanence de fermeture ne peut s'expliquer que si l'on remonte au moment du tracé des frontières de l'Algérie française qui a eu pour conséquence, une fois l'Algérie indépendante de se transformer en un différent frontalier avec le Maroc.⁴ A propos du tracé colonial des frontières, Daniel NORDMAN dit : « Les administrations coloniales ont alors méconnu les réalités des tribus, c'est l'évidence, mais aussi les règles mêmes de la pratique *européenne* qui subordonnait volontiers la limite

⁴ Cherkaoui Mohamed, *Le Sahara, liens sociaux et enjeux géostratégiques*. Oxford UK, the Bardwell Press 2006.p.13

topographique à la sauvegarde des communautés humaines. »⁵ En ramenant cette citation au contexte algéro-marocain, il est possible de dire que la France, en traçant les contours de l'Algérie française, a considéré son avantage militaire et non l'homogénéité et la cohésion des populations.

Mise à part la problématique du tracé colonial, la notion de frontière tout en étant relativement récente renvoie à une réalité spécifique. Elle est née en même temps avec le concept d'Etat-nation qui exige la délimitation d'un territoire dans lequel sera exercée la souveraineté. Dans cette optique, le traçage des frontières et la carte géographique acquièrent une symbolique notable. Selon Benedict Anderson, une nation doit avoir obligatoirement des frontières⁶. Cependant, cette vision désincarnée des frontières s'oppose au vécu des populations frontalières pour qui elles sont des lieux vivants et des espaces complexes. A tel point qu'il est possible de s'approprier cette définition : « ce n'est certes pas nouveau de considérer que les frontières font monde et que s'organisent, en ces bords d'Etat, des lieux très paradoxaux, puisqu'ils semblent nier la possibilité même de frontière, formant pont et continuité là où, souvent, le politique voudrait rupture et limite, socialement stériles, de l'exercice d'une souveraineté.»⁷. Les régions frontalières sont paradoxalement et souvent, une négation des frontières. Cela est dû aux fortes relations sociales et commerciales qui lient les populations frontalières forgeant, ainsi, une mémoire collective. Cette mémoire s'accommode difficilement les décisions d'un Etat central bien lointain.

Il y a donc lieu de parler de clivage entre la stase des lignes tracées comme illustration de souveraineté étatique avec ce que cela suppose comme dispositifs de contrôle et le dynamisme des relations sociales et marchandes des régions frontalières. Il est concevable de poursuivre le raisonnement déjà cité et dire avec ses auteurs : « De fait, en dépit du durcissement législatif et administratif des contrôles, malgré les vellétés de bouclage ou de

⁵ NORDMAN Daniel *Profils du Maghreb : Frontières, figures et territoires (XVIIIè-XXè siècle)* Editeur : Faculté des lettres de Rabat. Série : Essais et études N°18. 1996

Page 37

⁶ Bénédicte Anderson « Imagined communities. Reflexions on the origin and spread of nationalism » Londres, Verso, 1991

⁷ Bennafla Karine et Peraldi Michel. Introduction. « Frontières et logiques de passage: l'ordinaire des transgressions » Edition l'Harmattan / Cultures & Conflits 2008/4 PP 7 à 12. <http://www.Cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2008-4-page-7.htm>

filtrage aux frontières, jamais les flux d'hommes, d'idées, de marchandises, de capitaux n'ont été aussi intenses et banalisés qu'aujourd'hui. »⁸ Voire, pour revenir à la région frontalière algéro-marocaine, la circulation des biens et des personnes par voie terrestre est quotidienne et vide de sens la décision de fermeture. En agissant de la sorte, les frontaliers bousculent en quelque sorte la souveraineté des deux Etats. En fait, les frontières ont, en général, la particularité d'être réfractaires aux entraves à la libre circulation. Dans ce sens, elles sont des lieux d'inventivité et de contournements. Par ailleurs, le degré de développement des Etats est en lien direct avec la situation des frontières soit, elles sont des lieux où l'on jouit pleinement du droit à la libre circulation et installation (l'Europe pour les européens) soit, comme c'est souvent le cas, elles sont des espaces de séparation. Les frontières entre le Maroc et l'Algérie sont une illustration de ce deuxième cas de figure.

La mondialisation est une autre donne contribuant à la fluctuation de la notion de frontière. Sylvie Ayimpam affirme que le volume et le flux d'échanges actuels donne à la frontière, en plus de sa fonction de barrière, une charge d'interface : « En effet, celle-ci (la frontière) renvoie toujours à plusieurs conceptions et à plusieurs fonctions : une fonction politique de « barrière » entre des États souverains et une fonction symbolique d'« interface » entre des espaces de légitimités différentes (lois, systèmes de valeurs, systèmes de normes). »⁹

La fluctuation de la notion de frontière peut être une raison de l'installation d'une « *déviance normale* » dans le sens où elle est un lieu d'inventivité et de contournements qui n'admet pas les entraves à la circulation. Ainsi, les actions « déviantes » dans la région frontalière algéro-marocaine peuvent être considérées comme des contournements d'entraves à la circulation et poussent à s'interroger sur leur perception par leurs trafiquants et la population consommatrice. Les considèrent-ils véritablement comme des « déviances » ou simplement comme des solutions à un genre de vie contrarié pour ce qui concerne les visites de familles clandestines et pour ce qui est de la contrebande comme une façon comme une autre de gagner sa vie?

⁸ Bennafla Karine et Peraldi Michel *op cit* page9

⁹ Ayimpam Sylvie, « Commerce et contrebande : les réseaux d'importation des textiles imprimés entre Brazzaville et Kinshasa », *Espaces et sociétés* 4/ 2013 (n° 155), p. 63-77
URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-4-page-63.htm.
DOI : [10.3917/esp.155.0063](https://doi.org/10.3917/esp.155.0063)

La fluctuation se retrouve aussi au niveau de la notion même de « déviance ». Howard S. Becker parle de variabilité politique, géographique et temporelle de ce qui est appelé « déviant »¹⁰. La dimension temporelle rend élastique la notion de « déviance ». Ce qui est « déviant » aujourd'hui peut ne pas l'être demain et vice versa. Les visites familiales et les relations commerciales qui se faisaient dans la légalité sont actuellement des actions « déviantes ». La dimension politique se retrouve ici dans la fermeture des frontières elle-même. L'Etat algérien estime que cette décision est du ressort de sa pleine souveraineté. Il y a lieu, ici, de se demander si les « déviants », par leurs actions, ne remettent pas en cause cette dimension politique ou si tout simplement ils profitent de la fermeture des frontières pour en faire une source de revenus ? La dimension géographique de la « déviance » se loge, si j'ose dire, dans la région frontalière où la population riveraine, par des actions « déviantes », contourne la fermeture des frontières qui est plus problématique pour elle que pour le reste de la population des deux pays. Ce qui attire aussi l'attention dans la région, c'est de voir cette population, somme toute normale, s'accommoder de l'illégalité et en prendre les risques conséquents. Est-ce en raison de l'inadéquation de la fermeture des frontières avec le quotidien des frontaliers malgré sa persistance qui fait que sa transgression n'en est pas une ? Dans cette situation extrême et « déviant », la société frontalière semble en quête d'un « meilleur-être ».

L'autre élément qui interpelle dès le début l'observateur, est l'organisation « huilée » des différents trafics de la région frontalière. Est-elle le résultat d'une complicité ou du moins d'un laxisme entre les « déviants » et les agents sensés appliquer les normes réprimant les actions « déviantes » ? Ce laisser-faire est-il nuancé par une *realpolitik* qui prend en considération la spécificité de la région frontalière, sa pauvreté et l'absence d'alternatives autres que de s'adonner aux activités « déviantes » pour vivre et faire vivre sa famille ? Dans ce sens, un responsable de la douane, avec qui je me suis entretenue, a contribué à enrichir mon vocabulaire en me parlant de *contrebande vivrière*. Cependant, sur le terrain, on s'aperçoit que la fermeture des frontières ne génère pas que ce genre de contrebande mais aussi des trafics mafieux. La structuration mafieuse est-elle la conséquence de négociations de grande envergure avec les surveillants des frontières qui obéissent à une logique de

¹⁰ Howard S. Becker *op cit*

corruption ? Celle-ci ne contribue-t-elle pas à faire perdurer la fermeture des frontières comme une situation permettant l'enrichissement facile?

Hormis ce côté mafieux, la « déviance » peut-elle être considérée comme un processus de « rationalisation » et un nouvel agencement, certes illégal, mais qui rétablit l'ancien ordonnancement de la société frontalière ? Quels sont les maîtres d'œuvre de ce nouvel agencement ? Quelle est la fonction de chacun d'eux ? La déculpabilisation des actions « déviantes vivrières » et leur normalisation sont-elles le résultat de cet agencement ? La « déviance » devient-elle par ce biais une situation de compromis qui avantage les différents intervenants ?

Mon intérêt pour l'analyse de l'impact de la fermeture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc sur la vie quotidienne des populations riveraines trouve son origine dans mon vécu de frontalière. Ce vécu et ma proximité avec le terrain m'ont par ailleurs poussé à utiliser le « je » au lieu du « nous » académique.

Le sujet de cette thèse sera traité dans une optique science politique ce qui n'empêche pas, du fait de sa transversalité, de faire appel à d'autres domaines comme la sociologie. J'espère, par ce travail, contribuer modestement à la compréhension des faits sociaux liés à la fermeture des frontières. L'évocation de l'histoire et de la géographie du Maroc et de l'Algérie me semble, à son tour, importante pour la compréhension de l'état actuel des relations entre les deux pays.

A propos de géographie, il m'a paru indispensable de limiter le champ de cette recherche à la région d'Oujda et de l'Oranie dont j'ai une certaine connaissance sans oublier le fait qu'il eut été difficile de couvrir toute la longueur des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc. Ma famille proche se trouve de ce côté de la frontière. Mes parents (père, mère et frères) sont du côté marocain. L'autre partie de ma famille (sœur, beau-frère, neveux, oncle et cousins) se trouve du côté algérien. J'ai ainsi été et suis confrontée aux différentes fermetures des frontières. J'ai vécu, je vis la séparation de familles et je suis accoutumée à la présence des produits de contrebande venant de l'Algérie. Ce vécu et ma qualité de militante des droits humains, m'ont poussé, tout d'abord, à communiquer et à faire

connaître le malaise quotidien de la population frontalière suite à la fermeture des frontières dans un cadre associatif.

J'ai débuté mon travail de terrain à la suite d'une fête familiale dans la région d'Oran à laquelle j'ai assisté. Je dois avouer que mon travail ne m'a été rendu possible que grâce à des relations proches. La position officielle algérienne de maintenir les frontières fermées est la principale raison de la difficulté d'approcher les témoins. Ainsi, du côté algérien, mon travail a été délicat et restreint. Par exemple, rares ont été les personnes ayant un niveau social élevé qui ont voulu s'exprimer sur la problématique. Celles qui l'ont fait ont refusé de s'exprimer devant moi et ont exigé une stricte discrétion de ma part. J'ai dû leur faire distribuer, par le biais de ma famille, un questionnaire auquel ils ont répondu par écrit. Mise à part cette situation, ma méthode de travail a été une *observation participante* dans le sens où j'ai accompagné mes témoins pour vivre avec eux leur vie quotidienne et les écouter. Une fois surmontée la difficulté de rencontrer des trafiquants algériens de carburant grâce à une connaissance de ma famille du côté algérien, c'est la méthode que j'ai utilisée. J'ai ainsi assisté au cheminement du carburant algérien jusqu'à son arrivée à la frontière marocaine. J'ai aussi eu l'occasion d'écouter des récits de passages clandestins pour visites de familles. Paradoxalement, ces personnes simples (contrebandiers et passagers clandestins), une fois contactées, se sont exprimées librement sur leur vécu. Plus précisément, mon contact avec les contrebandiers m'a permis de prendre acte de la facilité avec laquelle ils se laissent aller à la confiance. Je dois dire que j'appréhendais leur rencontre. Les actions «déviantes» que la fermeture des frontières a engendrées me faisaient craindre le refus d'en parler ou plus que cela une hostilité et une agressivité. Rien de tout cela n'eut lieu. Il est toutefois à noter que tous les trafiquants avec lesquels je me suis entretenue sont des «vivriers» et non des mafieux qui, eux, sont quasiment impossible à approcher.

Mon travail de terrain au Maroc a été plus aisé et plus diversifié grâce à un réseau de connaissances. J'y ai ainsi été témoin de la circulation des choses de contrebande. J'ai écouté différentes personnes que la fermeture des frontières touchait de près ou de loin. J'ai pu m'entretenir avec des représentants d'institutions gouvernementales ou élues. J'ai eu l'occasion de participer et d'intervenir lors des rencontres de la société civile sur les

conséquences de la fermeture des frontières sur le vécu frontalier. J'y ai fait la connaissance de personnes ressources sur la problématique et de gens ordinaires que la situation frontalière affecte. Leurs témoignages apparaîtront tout au long de cette thèse.

J'ai eu aussi la possibilité, après avoir entendu différents témoignages sur les traversées clandestines pour les visites familiales, d'en faire une *in vivo*. J'ai effectué une traversée pour toucher la réalité de cette transgression et apporter mon vécu comme témoignage. Je fais le récit de cette traversée. Le travail de terrain a aussi développé en moi une réactivité aux circonstances. De la sorte, les entretiens entrepris avec les différents acteurs ne se basaient pas sur des questionnaires établis au préalable hormis celui distribué à quelques personnes du côté algérien. J'ai modelé mes questions selon les cibles et les circonstances, la raison en est la mouvance du terrain de la « déviance » et sa relativité.

L'observation de la vie quotidienne des populations riveraines des frontières algéro-marocaines depuis leur fermeture m'a aussi permis de distinguer plusieurs types d'intervenants dans la « déviance » : les contrebandiers et les passeurs d'une part, les personnes ordinaires qui subissent cette fermeture d'autre part. Les représentants des institutions étatiques régionales et locales y agissent également chacun dans son domaine. Il est clair que l'approche est différente selon l'acteur.

A cet effet, la métaphore de la ville choisie par Alfred Schütz pour illustrer la différence de perception d'un même monde selon les personnes¹¹ me paraît transposable à la « déviance » du monde frontalier algéro-marocain. Il est évident que le contrebandier et le passeur perçoivent ce monde comme une source de revenus et donc organisent et accomplissent leurs actions dans un but lucratif. Les populations locales le voient comme un monde de proximité et consomment ce que leur offrent les deux premiers. Les représentants des institutions étatiques et régionales identifient la transgression de la fermeture des frontières comme un délit à punir ou à prévenir (le représentant de la douane) ou, comme pour le Président de la Région, un manque à gagner économique. Pour les surveillants des frontières, la « déviance » donne lieu à deux situations soit la stricte

¹¹ Alfred Schütz *Essais sur le monde ordinaire* Editions Le félin, Paris, 2007, page35

application de la fermeture soit une complicité avec les trafiquants. Quant à la société civile, elle discerne l'anormalité de la situation de « déviance » et appelle à un retour à la normale.

Lors de mon travail de terrain, j'ai eu recours à un appareil enregistreur dont j'expliquais, aux témoins, l'impact sur une restitution fidèle de leurs propos et que je n'utilisais qu'après avoir obtenu leur consentement. La transcription des enregistrements a été un moment ardu car pour respecter cette fidélité, il m'a fallu réécouter plusieurs fois le même enregistrement. J'ai aussi eu à rédiger des récits de mon travail de terrain assez rapidement après pour éviter les oublis.

L'observation et l'analyse du vécu de la population frontalière ont été l'occasion de structurer ma thèse en fonction des questionnements qui se sont imposés à moi. Le résultat est la division de la thèse en cinq chapitres. Le premier sera consacré à la problématique de la quasi permanence de la fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie à cause d'une succession de conflits politiques. Il y sera question de leur chronologie pour ensuite analyser les témoignages sur leur vécu actuel et finir par se demander si la guerre pour l'indépendance de l'Algérie n'a pas été l'unique période d'entente entre l'Algérie et le Maroc. Le deuxième chapitre abordera l'organisation ordinaire du trafic des choses. Il y sera fait une monographie des actions « déviantes » et des différents intervenants. Le processus de normalisation des actions déviantes sera étudié ainsi que la notion de « déviance » afin de voir comment elle est vécue sur le terrain. L'organisation de l'autre face du quotidien « déviant » que sont les traversées clandestines des familles fera l'objet du troisième chapitre. Les raisons de ce trafic des personnes seront étudiées pour aboutir à la principale d'entre elles qui est la contradiction de la fermeture des frontières avec le modus vivendi frontalier. Il y sera question ensuite de l'organisation des traversées clandestines elles-mêmes et de la gestion des risques qu'elles engendrent et pour finir le niveau de « déviance » qu'elles exigent sera étudié. Dans le quatrième chapitre, la tolérance envers les actions « déviantes » sera traitée en vue de savoir si elle est une solution ou une autre forme de « déviance ». Le contrôle des frontières par l'Etat sera interrogé pour ensuite se demander si la tolérance envers les actions « déviantes » est due à ce qui est appelé un dysfonctionnement voulu ou un manque de moyens de contrôle et finir par poser la question du rôle des surveillants des frontières dans la routinisation du comportement

déviant. Pour finir, le cinquième chapitre étudiera le rôle de la société civile dans la remise en question de l'installation de la « déviance » comme une situation anormale à laquelle seul un retour à la liberté de circulation pourrait mettre fin. Il y sera question des actions connues pour l'ouverture des frontières et dénonçant leur fermeture comme une décision politique inadéquate au genre de vie frontalier. Le rôle important des nouvelles technologies de communication dans l'organisation des actions sera étudié. La dénonciation par la société civile de l'impératif du vécu « déviant » et du manque d'alternatives à cause de l'inadéquation de la décision sera étudiée. Il y sera démontré que les justificatifs de la « déviance » par la société civile ne sont valables que pour la « déviance vivrière » et non pour le trafic mafieux. Pour finir, la problématique de l'impact des actions de la société civile sur la fermeture des frontières sera posé et qualifié de non encore tangible à cause du rapport de force encore en faveur de l'Etat algérien. La spécificité de la population frontalière conclura cette thèse et essayera d'ouvrir le débat sur l'opportunité d'un statut particulier pour cette population ainsi que sur son éventuel rôle dans le rapprochement des deux pays en raison de sa proximité et de son affinité.

Chapitre I : Fermeture des frontières terrestres algéro-marocaines : une situation exceptionnelle quasi permanente

La population frontalière algéro-marocaine a, depuis l'indépendance de l'Algérie, en 1962, vécu différentes fermetures des frontières terrestres. Cette situation, censée être historiquement exceptionnelle entre deux pays voisins, est quasiment permanente entre le Maroc et l'Algérie.

Ces deux pays ont des frontières communes d'une longueur de 1601 kilomètres. Ces frontières ont fait l'objet de modifications importantes au cours de l'histoire. La colonisation française de l'Algérie a été le maître d'œuvre de cette transformation qui a débuté avec la signature entre la France et le Maroc, le 18 mars 1845, du traité de Lalla Maghnia. Ce traité a reconfiguré le territoire marocain en faveur du département français qu'était l'Algérie. Il a fixé le tracé d'une frontière dans la zone tellienne jusqu'à Téniet-el-Sassi. Les ksour du sud sont restés cependant sans division précise¹². Ce n'est que plus tard, avec l'assise militaire de la France en Algérie, que les frontières du sud furent tracées à leur tour.

Aussi, les frontières actuelles diffèrent-elles totalement de celles qui séparaient l'ancien Empire Chérifien de l'ancienne Régence turque qu'était l'Algérie. Pour agrandir le territoire algérien, la France ne s'est pas contentée d'amputer le Maroc mais elle a réservé le même sort à la Tunisie et à la Libye. Suite à cela, l'Algérie est devenue le plus grand pays de l'Afrique du Nord avec 2.381.000 kilomètres carrés¹³ après avoir été grande de ses seules parties côtières d'une étendue de 300.000 kilomètres carrés. Mohamed Cherkaoui décrit cette transformation comme suit : « A la veille de la colonisation française, en 1830, la bande côtière de l'ancienne régence turque qui ne dépassait guère le 32^{ème} parallèle et faisait partie de l'Empire ottoman, unifiée plus tard par l'armée française et baptisée Algérie, avait un territoire qui ne dépassait pas les 300.000 km². Officiellement, en 1920, on estimait la superficie des départements français d'Algérie à 575.000 km². A son indépendance en 1962, elle compte presque 2. 400.000 km²! L'explication de ce miracle historique est fort simple :

¹² Voir le traité de Lalla Maghnia du 18 mars 1845 et pour plus de détails Mohamed Maazouzi *L'Algérie et les étapes successives de l'amputation du territoire marocain*, Dar El kitab 1976

¹³ Voir site officiel de l'Algérie. www.el-mouradia.dz/francais/algérie/algériefr.htm Consulté le 26 janvier 2013

la France avait, au fil de sa marche conquérante, rattaché à l'Algérie, qui représentait à l'époque des départements français, la plus grande partie de l'Afrique saharienne française.»¹⁴

Le Maroc a, et ce, pendant la colonisation de l'Algérie, contesté les frontières qui lui ont été imposées. Refusant de négocier avec la France, il a préféré attendre la fin de la guerre de libération de l'Algérie et son indépendance pour traiter de la rétrocession de ses territoires annexés par la France. Dans cet objectif, Hassan II, Roi du Maroc, et Ferhat Abbas, Chef du gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA) ont signé un traité, le 05 juillet 1961. Par ce traité, l'Algérie prenait acte des revendications territoriales du Maroc et reconnaissait l'existence d'un problème frontalier algéro-marocain créé par la France. Elle se proposait d'y remédier après son indépendance¹⁵. Abdelhadi Boutaleb¹⁶ dit à ce propos: « En outre, l'accord énonçait l'engagement que le gouvernement de l'Algérie indépendante entamerait des négociations avec le Maroc pour régler cette question. Il stipulait même qu'aucun accord entre l'Algérie et la France ne saurait être opposé au Maroc comme preuve consacrant le tracé des frontières algéro-marocaines. »¹⁷

Après son indépendance en 1962, l'Algérie, invoquant le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, n'a pas voulu rétrocéder les territoires prélevés à ses voisins. Ses dirigeants ont remis en cause le traité signé avec le Maroc et ont refusé de modifier leurs frontières communes¹⁸. Ce qui fait dire à Mohamed Cherkaoui que l'Algérie indépendante: « a non seulement poursuivi la politique expansionniste de la France coloniale mais l'a aggravée et drapée du manteau rouge de la révolution. »¹⁹ Il n'hésite pas à qualifier cet état de fait d'*hybris imperial*, l'Algérie voulant avoir un leadership sur le Maghreb en rapport avec l'étendue de son territoire, confortée en cela par la force économique que lui donnent ses grands gisements de gaz et de pétrole. Les revenus de ces

¹⁴ Mohamed Cherkaoui, *Le Sahara, liens sociaux et enjeux géostratégiques*. Oxford UK, the Bardwell Press 2006. pp13 et 14

¹⁵ Méric Édouard. Le conflit algéro-marocain. In: *Revue française de science politique*, 15e année, n°4, 1965. pp. 743-752. doi : 10.3406/rfsp.1965.392877

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1965_num_15_4_392877

¹⁶ Ancien ministre et conseiller du Roi Hassan II

¹⁷ Boutaleb Abdelhadi *Un demi siècle dans les arcanes de la politique* Edition AZ-Zaman 2002. Page 140

¹⁸ Stephen O. Hughes *Le Maroc de Hassan II*, Editions & impressions Bouregreg 2003. Pp 179, 180

¹⁹ Mohamed Cherkaoui, *op cit* p.13

derniers sont allés en s'accroissant depuis 1967. Ils lui permettent de s'armer conséquemment et de faire en sorte que le rapport de forces soit en sa faveur. Ce qui n'est pas sans rappeler la thèse de J.S Goldstein qui dit que la prospérité économique des états augmente les probabilités de conflits. Le Maroc, à son tour, se référant à son rayonnement historique sur la région du Maghreb refuse de céder la place de leader à sa voisine²⁰. Ainsi, en plus du différent frontalier, un antagonisme dans ce domaine s'est installé entre les deux pays. La division, à l'époque, du monde en deux blocs distincts : l'Est socialiste auquel appartenait l'Algérie et l'Ouest libéral auquel était apparenté le Maroc n'a fait qu'accentuer cette rivalité. L'effondrement du mur de Berlin et la fin de ladite dichotomie n'y ont cependant pas mis fin.

L'Algérie reste encore de nos jours convaincue du bien fondé de ses engagements socialistes et tiers-mondistes. Ce qui fait dire au politologue spécialiste du Maghreb, Bernard Cubertafond, que : « Cette attitude d'identification aux mouvements de libération ne correspond d'ailleurs plus autant à la sensibilité populaire. En effet, la guerre de libération s'éloigne, les nouvelles générations qui ne l'ont pas connue prennent place, et la population est souvent accaparée par des problèmes de vie quotidienne liés au développement. »²¹

D'un autre côté, l'Algérie, forte du prestige que lui a procuré sa guerre de libération, s'est positionnée, depuis son indépendance, comme défenseur du droit des peuples à l'autodétermination²². Ceci peut paraître en contradiction avec le principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme qu'elle prône. Son attachement à ce principe constitue indéniablement la pierre d'achoppement, encore d'actualité, dans ses relations avec le Maroc. L'Algérie refuse, par ce biais, de remettre en cause ses frontières avec le Maroc ignorant en cela l'arbitraire du tracé colonial des frontières. A propos de ce tracé, Tayeb Chenntouf²³ soutient qu'il est la raison des conflits au Maghreb et particulièrement

²⁰ Voir Paul Balta *le Grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, éditions Laphomic 1990 pp 184, 185

²¹ Cubertafond Bernard. L'Algérie du président Chadli. In: *Politique étrangère* N°1 - 1981 - 46e année pp. 151-162.

doi : 10.3406/polit.1981.3048

url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1981_num_46_1_3048

Consulté le 12 janvier 2013

²² Principe sur lequel l'Algérie se base pour réclamer l'autodétermination au Sahara occidental

²³ Professeur universitaire algérien

entre le Maroc et l'Algérie. Dans son article « la dynamique de la frontière au Maghreb », il dit que : « L'actualité de la frontière a pour point de départ la décolonisation dans les années 60. L'héritage colonial est relativement complexe. La question des frontières est d'abord soulevée par les nationalismes. Depuis les indépendances, elles ont suscité des tensions et des conflits. Les problèmes se sont même aggravés entre 1960 et 1998. Ils touchent aujourd'hui aussi bien la circulation des personnes que la résidence et les réfugiés. »²⁴. Plus loin, il admet que : « Le plus grave (conflit) est sans doute celui qui éclate entre le Maroc et l'Algérie en 1963...« La guerre des sables », le long de la frontière algéro-marocaine, se déroule du 1er octobre au 5 novembre 1963. »²⁵

Toutefois, « la guerre des sables » de 1963 n'a pas été le seul conflit entre les deux pays. Deux autres belligérances ont suivi : le conflit du Sahara de 1975 et l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech de 1994. Ces trois conflits ont eu pour conséquence la fermeture des frontières. Quel est le déroulement chronologique de ces événements ? Quel est leur impact actuel sur la vie de la population frontalière ? Est-il possible de soutenir que les relations algéro-marocaines ont connu deux périodes distinctes : celle de la fusion pendant la guerre de l'indépendance de l'Algérie pour laquelle les marocains ont lutté avec la même ferveur que les algériens et la période post indépendance qui a vu s'installer une forte tension suivie de conflits ?

Ces questionnements articuleront ce chapitre. Il débutera par la chronologie des conflits pour ensuite s'enquérir, à travers des témoignages, de leur retentissement présent sur le vécu de la population frontalière et pour finir par évoquer l'« âge d'or » dans les relations algéro-marocaines et la rupture qui s'en suivit.

I. Chronologie des conflits

Le désaveu algérien du traité signé avec le Maroc en 1961 et le refus de reconsidérer ses frontières avec ce pays ont eu pour conséquence, en octobre 1963, après plusieurs incidents frontaliers, le déclenchement d'une guerre ouverte entre les deux pays dite « guerre des

²⁴ CHENTOUF Tayeb « Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle ». Bamako, 1999. UNESCO CISH (Comité international des sciences historiques)

²⁵ *Idem*

sables ». Elle prit fin sous l'égide de l'Organisation de l'Union Africaine, le 20 février 1964. Cette guerre s'est soldée par une défaite militaire de l'Algérie²⁶. Stephen O. Hughes dit à propos de cette défaite : « la supériorité de l'armée marocaine sur le champ de bataille avait été confirmée lorsque 379 prisonniers algériens furent échangés contre 57 marocains au mois d'avril suivant. Le décompte officiel et définitif des pertes fourni par l'armée royale fait état de trente neuf morts du côté marocain tandis que pour les algériens, qui n'ont jamais révélé le bilan de leurs pertes, on estima à trois cents le nombre des morts. »²⁷. Le Maroc malgré cette supériorité sur le champ de bataille n'a pas pu récupérer les territoires qu'il revendiquait et qu'il revendique encore. Le pourquoi de cette issue reste posé et semble même être un « secret défense ». Au cours de mon travail de terrain, j'ai eu l'occasion de rencontrer des officiers de grade colonel à la retraite qui ont vécu cette guerre et le retrait marocain.

L'un d'entre eux, M.O, était en première ligne à Hassi Beida. Son témoignage a porté sur le sort de ce point d'eau que les marocains ont repris pendant « la guerre des sables » pour, ensuite, le laisser redevenir algérien. Son récit est amer malgré le nombre d'années passées :

« L'ordre de se retirer des territoires que l'armée marocaine a repris a été une grande erreur du Roi Hassan II. Nous aurions du y rester et négocier. Le Général Benomar qui dirigeait les opérations a marqué son opposition en remettant sa démission à Hassan II qui y a opposé un refus ferme²⁸. Vous savez nous sommes des militaires et lorsque nous recevons l'ordre de nous replier nous n'avons pas d'autre choix que d'obéir ! »

« La guerre des sables » a causé la première fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie et a, selon les témoignages recueillis, entamé l'espoir de voir se concrétiser le Grand Maghreb que la population marocaine et algérienne appelait de ses vœux en même temps que ses dirigeants.²⁹ Les constitutions des deux pays affirment, encore de nos jours, appartenir à l'entité maghrébine.³⁰

²⁶ Stephen O. Hughes, *op cit* pp 182 183

²⁷ Idem page 183

²⁸ Abdelhadi Boutaleb *op cit*

²⁹ Michel Jobert, *Maghreb. A l'ombre de ses mains*, Editions Albin Michel 1985 page 12

³⁰ Voir constitution algérienne de décembre 1996 et constitution marocaine de juillet 2011

Le deuxième conflit qui a eu lieu entre les deux pays a également pour cause la récupération de territoires sous domination étrangère plus précisément la récupération par le Maroc, en 1975, du Sahara sous domination espagnole. A ce niveau d'étude, il est important de souligner que le sort colonial du Maroc a été différent de celui de ses voisins. En effet, le Maroc, au début du 20^{ème} siècle, n'a pas eu à connaître que du seul protectorat français³¹. Ses territoires du Nord, à l'exception de Tanger, déclarée zone internationale et ceux du Sud ont été dominés par l'Espagne. Paul Balta estime que ces différentes interventions étrangères sur le territoire marocain ont compliqué sa décolonisation. Il dit à ce propos : « Ah si le Maroc n'avait connu qu'un seul colonisateur de Tanger au fleuve Sénégal, ou même jusqu'à Dakhla ! »³². Ainsi, lors de l'indépendance du Maroc en 1956, les territoires sous joug français ont été libérés. L'Espagne, à son tour, a libéré la région Nord hormis Sebta et Melillia. Les régions du Sud sont restées sous son autorité. Pour les récupérer le Maroc a organisé en 1975 une marche pacifique de 350 000 personnes³³ dite « marche verte ». L'itinéraire de cette marche avait pour point de départ les différentes villes du Maroc et pour arrivée les territoires sahariens sous domination espagnole³⁴. Cette marche a abouti à la signature du traité de Madrid, le 14 novembre 1975, par lequel l'Espagne rétrocédait le Sahara sous sa domination.

La récupération de ce territoire par le Maroc a déclenché le deuxième conflit avec l'Algérie. Ce conflit dit du Sahara occidental est, à la différence de « la guerre des sables », un conflit larvé entretenu par Front Polisario³⁵ interposé, un mouvement d'indépendantistes sahraouis que l'Algérie héberge et arme. Il dure jusqu'à nos jours imposant au Maroc et à l'Algérie une escalade dans les dépenses militaires³⁶ et, ainsi, entrave le développement durable de la région.

La récupération du Sahara occidental a eu pour conséquence l'agrandissement du territoire marocain. Cette nouvelle donne géostratégique a exacerbé la rivalité pour le leadership du

³¹ Voir Mohamed Lebjouli *Au nom de l'Algérie. Contre la guerre fratricide, pour la fraternité maghrébine, pour la paix au Maghreb*. Editions Adversaires 1976. Page 38

³² Paul Balta *op cit* page 185

³³ Ignace Dalle *Les trois rois. Monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*. Librairie Fayard, 2004. Pp 426, 427.

³⁴ Stephen O. Hughes *op cit* pp 311 et 312

³⁵ Front populaire de libération de la saquia al hamra et du Rio de Oro

³⁶ Mohamed Lebjouli *op cit* Page 34

Maghreb³⁷. L'Algérie de Houari Boumediene y a riposté par l'expulsion de dizaines de milliers³⁸ de familles marocaines, en décembre 1975, le lendemain de *l'aïd el kébir*³⁹. Certains de ces marocains étaient installés en Algérie depuis deux ou trois générations et n'ont fait la connaissance de leur pays d'origine que lors de cette expulsion. Outre l'arrachement à un pays qu'ils considéraient comme le leur, ils ont été obligés de partir en laissant tous leurs biens mobiliers et immobiliers. Cette expulsion a été surnommée « la marche noire » par ceux qui l'ont subie car elle a été décidée en réaction à « la marche verte ». Le conflit du Sahara a eu pour conséquence, à son tour, la fermeture des frontières terrestres.

Le troisième évènement qui a marqué les relations entre les deux pays a été l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech en 1994. Le 24 août de cette année, trois terroristes ont ouvert le feu dans cet hôtel de luxe tuant deux touristes espagnols et blessant d'autres. Des barrages dressés sur les principaux axes du territoire marocain ont permis leur arrestation⁴⁰. Le Maroc a vu dans le fait qu'ils aient été des français d'origine algérienne l'implication des services secrets algériens dans cet attentat. Il a, par rétorsion, obligé tous les algériens se trouvant sur le territoire marocain et n'ayant pas de cartes de séjour à se présenter aux différents commissariats du royaume pour ensuite le quitter. Des milliers de touristes algériens ont eu à subir cette humiliation. Simultanément, le Maroc a instauré le visa pour tout algérien voulant visiter le pays. La riposte immédiate de l'Algérie a été la fermeture de ses frontières terrestres. La suppression du visa par le Maroc en juillet 2004 et ses demandes récurrentes d'ouverture des frontières n'ont, jusqu'à présent, pas eu d'effets. L'Algérie refuse encore de nos jours cette ouverture. C'est la troisième fermeture des frontières.

Elle diffère des précédentes car seules les frontières terrestres sont fermées entre les deux pays, la voie aérienne reste ouverte.

³⁷ Paul Balta *op cit* pp 184 à 194

³⁸ 45000 familles ou 350000 personnes

³⁹ Fête du sacrifice, une fête musulmane

⁴⁰ Voir <http://www.liberation.fr/monde/0101129734-attentat-de-marrakech-un-proces-sur-fond-de-banlieue-francaise><http://www.telquel-online.com/En-couverture/Attentat-la-place-de-lapocalypse/471> consultés le 02/02/13

L'autre particularité de la situation conflictuelle qui a suivi l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas Asni réside dans le fait qu'elle n'est pas une conséquence directe de la contestation des frontières. Elle est celle des frustrations et des susceptibilités accumulées lors de « la guerre des sables » et après la récupération du Sahara occidental qui par ailleurs ont eu, toutes deux, pour cause directe la contestation des frontières héritées du colonialisme.

Les situations conflictuelles énumérées ont toutes abouti à la fermeture des frontières terrestres. La dernière dure depuis vingt ans. Donc, force est alors de constater que, de l'indépendance de l'Algérie à nos jours, les frontières des deux pays ont été plus souvent fermées qu'ouvertes.

Comment la population frontalière vit, encore actuellement, ces conflits et les différentes fermetures ? C'est ce que j'ai essayé de savoir à travers des entretiens que j'ai pu effectuer de part et d'autre des frontières.

II. Le vécu actuel de ces situations conflictuelles

Durant une période longue de tout au plus une cinquantaine d'années, la population frontalière a donc vécu trois conflits et trois fermetures de frontières. La courte durée de cette phase fait que plusieurs personnes interrogées les ont toutes vécues.

Cet état des choses m'a poussé à m'interroger sur l'impact actuel de ces trois événements sur la population frontalière : « la guerre des sables, la récupération du Sahara occidental et l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas-Asni sont-ils constamment présents à l'esprit de cette population ? Ou est-ce qu'ils s'effacent pour ne laisser place qu'aux frustrations et aux tracasseries qu'ils ont causés et qu'ils causent encore ? C'est ce que j'ai essayé de comprendre en écoutant les témoignages des personnes rencontrées. Certains de ces récits sont « viscéraux », d'autres plus structurés et plus intellectuels. Du côté algérien, j'ai pu, en plus de quelques récits, prendre connaissance de l'avis de certains anciens responsables algériens à travers leurs réponses écrites au questionnaire que je leur ai fait parvenir. Ces différents témoignages seront livrés tout au long de ce chapitre.

1. Vécu actuel de la rupture causée par « La guerre des sables » de 1963

Les témoignages recueillis de part et d'autre de la frontière révèlent que « la guerre des sables » a engendré une fracture politique entre les deux pays. Les marocains qui ont fait de la guerre de libération de l'Algérie leur cause, témoignent du revirement de cette dernière comme d'une trahison.

Voici, du côté algérien, comment une marocaine native d'Algérie, mariée à un algérien et vivant dans l'Oranie a raconté l'évènement. Elle a commencé spontanément par revenir sur le contexte géopolitique affirmant en cela son importance :

*« J'avais entre 14 et 15 ans lors de « la guerre des sables ». Je n'ai pas une idée précise de l'origine de cette guerre. Ce que je sais, c'est que, pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, nombreux étaient les marocains qui y avaient participé. Ils étaient considérés comme des frères et aucune différence n'était faite entre eux et les algériens. Je sais aussi que la France voulait délimiter les frontières avec le Maroc mais que le Roi du Maroc de l'époque, Mohamed V, a refusé, préférant le faire avec les dirigeants de l'Algérie indépendante. En 1963, Ben Bella, le premier Président de l'Algérie indépendante a prononcé son discours connu par son slogan *haground*⁴¹ disant que le Maroc a attaqué l'Algérie et a demandé aux algériens d'aller combattre le Maroc. Je me rappelle avoir vu des volontaires algériens remplir des camions. Les femmes algériennes poussaient des youyous pour les encourager considérant cette guerre comme une guerre sainte. « La guerre des sables » s'est soldée par la défaite de l'Algérie car elle a été faite du côté algérien par de simples volontaires. Il y eut beaucoup de morts. A mon avis, c'est de ce moment là que date la fracture entre l'Algérie et le Maroc. »*

Suite à cela, elle revient sur ce qu'elle a vécu elle-même. Le bouleversement de sa vie quotidienne à l'époque est resté gravé dans sa mémoire. Elle affirme, persuadée que :

« C'est de là aussi qu'est née la haine contre les marocains habitants l'Algérie considérés comme des frères avant l'indépendance de l'Algérie. Ils étaient pointés du doigt et subissaient différentes sortes de vexations. Mon père qui était commerçant,

⁴¹ Mot en arabe signifiant ils nous ont humiliés

entièrement intégré, a vu son commerce boycotté. C'était dur pour lui car il était arrivé dans l'Oranie très jeune et ne se considérait pas comme étranger. Il avait même joué un rôle important dans les structures de la lutte pour l'indépendance pendant toute sa durée. Je me rappelle avoir vu des clients empêchés de rentrer dans le magasin de mon père. Je me souviens aussi avoir vu, après le discours de Ben Bella, des algériens excités insulter les marocains. Pendant et suite à « la guerre des sables », il y a eu une guerre des ondes assez impressionnante entre les deux pays. Les radios déversaient à longueur de journée des insultes. A partir de ce moment, mon père âgé de cinquante ans et ayant vécu tout sa vie en Algérie avec très peu de liens avec son pays d'origine a commencé à songer rentrer au Maroc. »

Son témoignage sur la fermeture des frontières, conséquence de la guerre est bref :

« Je ne me rappelle pas exactement de la durée de la fermeture des frontières. Tout ce que je peux dire c'est qu'elle a été relativement brève puisque ma famille et moi-même avons visité le Maroc pour la première fois en 1966. »

Le deuxième témoignage sur cet événement est celui d'un intellectuel algérien d'une soixante d'années qui habite la région frontalière. Il est moins « viscéral » et plus rationnel que celui qui précède. Cela est probablement dû au fait que le témoin n'a pas eu à souffrir personnellement des conséquences de la guerre des sables. Le voici :

« J'avais 17 ans lors de la guerre des sables. Je me souviens du fameux discours de Ben Bella où il appelait à la mobilisation générale contre le Maroc en disant « hagrana » à propos des marocains, qualifiés d'agresseurs de l'Algérie. Les algériens vivaient encore dans la ferveur et l'excitation de leur récente indépendance donc ils ont répondu nombreux à l'appel à mobilisation. Je me rappelle avoir vu des files de volontaires devant les casernes, les gendarmeries et les commissariats. J'ai vu des camions remplis de ces volontaires. J'ai vu aussi des gens courir pour se faire inscrire. Il y a eu, cependant, aussi, des personnes qui ont refusé de s'enrôler. Je connais une

personne à Sig⁴² qui a prétexté sa marocanité pour ne pas partir alors que tout le monde savait qu'il n'avait aucun lien avec le Maroc. »

Il continue son récit comme suit :

« Je me rappelle avoir vu des camions transportant des chars de l'armée égyptienne⁴³ alors que j'étais attablé avec des enseignants égyptiens. Ces enseignants étaient venus « arabiser » l'Algérie, auréolés en cela du soutien que l'Égypte a apporté à la guerre d'indépendance algérienne. Ils ont reconnu le corps d'armée appelé chayatine el jibel (les Satan des montagnes). C'est des soldats aguerris aux combats dans les montagnes et les déserts.

C'est de cette époque que débute mon intérêt pour les relations entre le Maroc et l'Algérie. Surtout que j'étais conscient du grand nombre de marocains morts pour l'Algérie. Les cimetières de la région de l'ouest sont remplis de stèles portant des noms marocains. Ces derniers sont reconnaissables au sigle SNP (sans noms patronymiques) qui les précèdent et les différencient des algériens. J'étais persuadé qu'il y avait une injustice quelque part malgré le fait que je n'étais pendant « la guerre des sables » qu'un élève en seconde. Dans mon lycée, il n'y avait pas une animosité particulière envers les lycéens marocains. Nous avions des relations de lycéens.»

Ayant une vision globale et non personnelle de cette guerre, il conclut l'entretien en disant :

« La défaite algérienne dans la guerre des sables n'a pas échappé aux algériens même si elle a été niée par leurs dirigeants de l'époque. Il est cependant important de signaler que des responsables et non des moindres comme Ferhat Abbas, Benyoucef Benkhedda, Caid Ahmed, Moufti Zakaria, Cheikh Khairdine ont marqué leur opposition à la « guerre des sables » et ensuite, en 1975, ont déclaré leur antagonisme à Boumediene, Président de la république de l'époque qui a déclenché les hostilités contre le Maroc après sa récupération du Sahara sous domination

⁴² Petite ville à côté d'Oran

⁴³ Stephen O. Hughes *Op cit* p 181. Plusieurs écrits sur « la guerre des sables » attestent de l'aide égyptienne à l'Algérie

espagnole. Pour cela ils ont publié un manifeste connu sous le titre « halte à la guerre⁴⁴ ».

Les deux témoins du côté algérien de la frontière diffèrent dans le sens où l'un a eu à subir des vexations encore vives de nos jours à cause de sa marocanité et l'autre analyse intellectuellement « la guerre des sables ». Ils sont cependant d'accord pour dire que les conséquences de cette guerre sont encore tangibles de nos jours et empoisonnent la vie des frontaliers puisqu'elle est la « mère » des conflits qui ont suivis. Autre point commun, ils ont, ayant à peu près le même âge, vécu les trois fermetures de frontières. Ils sont donc des témoins vivants de la quasi permanence de la fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie. Ils vivent ces fermetures dans l'amertume.

Du côté marocain, les témoins sont, à leur tour, revenus sur l'impact encore actuel de « la guerre des sables ». Un oujdi⁴⁵ expatrié au Canada m'a raconté l'histoire de son père. Ce témoignage n'est pas directement lié à la « guerre des sables » mais à la structuration des nationalismes dans les deux pays après la fin de cette guerre :

« Mon père est arrivé de la région frontalière algérienne appelé Msirda⁴⁶ à Oujda, pendant le protectorat français. Considéré comme un français, il a pu bénéficier de terres agricoles à exploiter. Il a constitué une fortune en même temps qu'une famille. Ses enfants sont nés et ont grandi dans la région. Il nous a toujours dit que le Maroc était notre pays. Estimé comme colon alors que lui se sentait marocain, l'application de la loi sur la marocanisation en 1973 l'a dépouillée de ses terres. Le drame de mon père a cependant connu un dénouement heureux car il a été indemnisé et naturalisé marocain. Il est mort à Oujda après avoir reconstitué sa fortune. »

A travers ce témoignage, constat peut être fait que le Maroc, à son tour, a agi, lors de la marocanisation des terres, dans le cadre d'un nationalisme étroit⁴⁷. Il a ciblé aussi bien les colons français que les propriétaires algériens qui croyaient ne pas être des étrangers en terre marocaine. Mon interlocuteur illustre aussi le brassage de la population de la région

⁴⁴ http://www.benkhedda.org/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=18 consulté le 14 janvier 2013

⁴⁵ Habitant de la ville frontière d'Oujda

⁴⁶ Région limitrophe de la frontière marocaine

⁴⁷ Dahir du 02 mars 1973 sur la marocanisation

frontalière. Cette population a des relations familiales très fortes. Elle a toujours circulé et s'est fréquemment installée librement de part et d'autre des frontières même du temps de la colonisation de l'Algérie. Il est même possible d'affirmer que, dans un passé pas très lointain, les frontières entre les deux pays étaient un concept abstrait pour cette population. A titre d'exemple, le père de mon interlocuteur, comme tous les M'sirdis⁴⁸, a le même langage, les mêmes coutumes que les Béni Snassen marocains. Une étude hémotypologique les décrit comme suit : « Les *M'sirdis* se disent apparentés aux Béni Snassen du Maroc, eux-mêmes intégrés dans les populations désignées sous le terme de chleuhs. En dehors de cette parenté ethnique revendiquée par les *M'sirdis*, il est certain que les échanges de ce groupe humain se sont effectués dans l'histoire beaucoup plus vers le Maroc voisin, d'accès facile, que vers le reste de l'Algérie. La vallée de l'oued Kiss drainait les populations riveraines en favorisant les échanges tant culturels que commerciaux. Par exemple, la seule confrérie religieuse ou *zaouia* existant dans les M'sirdas est, comme nous le verrons plus loin, une confrérie d'origine marocaine, dépendant d'une *zaouia* située dans l'oued Kiss en territoire marocain. »⁴⁹ Le père de ce témoin croyait probablement être dans son pays en s'installant à Oujda.

J'ai eu l'occasion de recueillir, toujours à Oujda, un autre témoignage sur la fusion ancestrale de la population frontalière et sur les vexations subies après l'indépendance et la fin de « la guerre des sables ». C'est celui d'un journaliste marocain, natif d'Oujda, ayant la cinquantaine :

« Mon père, bercé par le rêve du Grand Maghreb, a décidé d'installer sa famille en Algérie dans une ville frontière, en 1962, après l'indépendance. Mais malheureusement, les vexations que nous avons subies du fait d'être des marocains nous ont poussé à retourner à Oujda en 1970. »

⁴⁸ Originaires de M'Sirda

⁴⁹ Ruffié Jacques, Cabannes R., Larrouy Georges. Étude hémotypologique des populations berbères de M'Sirda-Fouaga (Nord-Ouest Oranais). In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, XI^e Série. Tome 3 fascicule 3, 1962. pp. 294-314.

doi : 10.3406/bmsap.1962.1196url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0037-8984_1962_num_3_3_1196 Consulté le 09 janvier 2013

Pour cet interlocuteur, la discorde entre l'Algérie et le Maroc est d'abord économique. Les marocains de la région orientale, surtout les rifains,⁵⁰ allaient travailler la terre en Algérie du temps de la colonisation française, principalement dans l'Oranie. Après l'indépendance, les dirigeants algériens ont considéré leur connaissance de l'agriculture et des terres des colons devenus des biens vacants comme une menace pour l'équilibre de la région. Ils craignaient, selon lui, de les voir s'y installer massivement.

Il est revenu ensuite sur la discrimination entre algériens et étrangers qu'il a vécue très jeune et dont il gardé encore le traumatisme :

« Je me rappelle qu'après la rentrée scolaire, il était d'usage après l'indépendance, dans les écoles algériennes, de procéder à la distribution des cartables et des fournitures scolaires. Un jour, le Directeur de l'école est rentré dans ma classe et a demandé à tous les élèves non algériens de lever le doigt. Nous avons entre sept et huit ans mais j'ai été le seul à m'exécuter alors que je savais que nous étions une douzaine de marocains. Le directeur a distribué les cartables et les fournitures à toute la classe sauf à moi. Cela m'a marqué au point où je fais, jusqu'à présent, un rejet total de tout ce qui algérien même si politiquement et économiquement je suis pour l'édification du Maghreb. Je n'ai pas confiance en l'Etat algérien passé et présent. « La guerre des sables » et la présidence de Boumediene ont été des époques de vexations pour les marocains d'Algérie qui, en plus, faisaient l'objet d'une surveillance soutenue».

Il m'a aussi été donné d'écouter un marocain de plus de 90 ans parti du Rif vers l'Oranie avec son père qui travaillait dans l'agriculture. Il s'y est marié et a eu des enfants. Il est rentré au Maroc à la fin des années soixante. Son âge avancé fait de lui un témoin précieux sur les relations frontalières entre l'Algérie et le Maroc. C'est un ancien *moujahid*⁵¹. Il a joué un rôle localement important dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie :

« Ma maison était un « markaz »⁵² et un dépôt d'armes. Les « moujahidines »⁵³ y venaient prendre des instructions et des armes. Je me chargeais également de la

⁵⁰ Originaires du Rif

⁵¹ Mot arabe signifiant combattant

⁵² Un lieu de rencontre, une sorte de QG

collecte des cotisations et je fournissais aux « moujahidines » des vêtements et des médicaments. Mon nom de combat était Sediq. Rien ne m'arrêtait dans mon action même pas le risque que je faisais courir à ma famille. Je croyais véritablement lutter pour l'indépendance de mon pays. J'ai continué à militer après l'indépendance. J'avais pour mission d'empêcher le pillage des biens laissés par les français et d'organiser leur partage. A cause de cela, je me suis fait des ennemis et j'ai même failli être « liquidé ». J'ai dû mon salut à l'intervention d'un compagnon de lutte haut placé qui me connaissait et m'appréciait.

*Peu de temps après l'indépendance, a commencé la ségrégation entre les algériens et les marocains. Malgré mon statut de « moujahid », ma fille et mon fils, à l'instar des autres marocains, ont vu leur bourse supprimée. Dans le même sens, j'ai eu l'occasion d'assister à une réunion d'anciens combattants au cours de laquelle il a été dit : « On a sorti la France, il nous faut sortir une autre sorte de colonisateurs : les marocains »
Devant tant d'ingratitude, j'ai décidé de rentrer au Maroc. J'ai pour cela vendu à bas prix ma maison, mon magasin et toute la marchandise qu'il y avait dedans. »*

Malgré le grand nombre d'années qui sont passées depuis, mon interlocuteur n'arrive pas à contenir sa colère et son amertume. Il a vu son rêve de vivre paisiblement avec sa famille dans l'Algérie indépendante s'effondrer. Il a même dû faire face à une adversité à laquelle rien ne le préparait. L'explication qu'il donne à ce changement d'attitude envers les marocains rappelle celle qu'a donné le journaliste. C'est la crainte des algériens de voir les marocains s'installer sur les terres laissés par les colons qu'ils connaissaient bien pour y avoir travaillé.

Il m'a ensuite parlé de la circulation de la population entre les deux pays me rapportant qu'elle ne connaissait pas d'entraves majeures pendant la colonisation de l'Algérie. Les difficultés ne sont apparues, selon lui, qu'après « la guerre des sables » et la récupération du Sahara occidental. Malgré cela, la population frontalière circulait légalement entre les deux frontières avec de simples laissez-passer. Cette procédure a pris fin en 1975. A propos de la circulation des biens entre les deux pays, il m'a dit qu'elle s'est toujours faite, prenant l'aspect de contrebande lors des périodes difficiles :

⁵³ Pluriel de combattant

« La contrebande a existé entre le Maroc et l'Algérie pendant la deuxième guerre mondiale. La marchandise arrivait du Maroc car tous les biens de l'Algérie étaient confisqués par l'Allemagne. Elle a permis à l'Algérie française de survivre pendant la période appelée « am el boun »⁵⁴. Même les vêtements arrivaient du Maroc. Le trabendo⁵⁵ dans sa version actuelle n'existe que depuis la dernière fermeture des frontières en 1994 »

Pour conclure sur l'impact de « la guerre des sables » et la structuration des nationalismes, les témoins des deux côtés de la frontière semblent s'entendre pour dire que cette guerre a causé une fracture entre le peuple algérien et le peuple marocain et que depuis, le conflit entre le Maroc et l'Algérie est resté latent, surgissant à d'autres occasions.

2. Séquelles encore vives du conflit du Sahara

La récupération par le Maroc du Sahara sous domination espagnole en 1975, à son tour, a été l'occasion d'un conflit algéro-marocain qui dure jusqu'à nos jours. Les marocains d'Algérie en ont été les « les dommages collatéraux ». Ils ont été expulsés manu militari du pays qu'ils croyaient être le leur sans avoir eu à disposer de leurs biens. Des centaines de milliers de marocains ont été emmenés dans des cars jusqu'à la frontière marocaine. Cette expulsion a causé des souffrances morales et matérielles encore palpables dans les témoignages recueillis des deux côtés de la frontière.

Du côté marocain, j'ai eu à entendre plusieurs récits tout aussi dramatiques les uns que les autres. Cependant, un récit m'a semblé plus significatif que les autres en ce sens qu'il fait ressortir en même temps l'arbitraire de l'expulsion et les fortes relations qui unissaient les algériens et les marocains pendant la guerre de libération algérienne. C'est celui d'un marocain d'une cinquantaine d'années, natif d'Oujda. Il raconte l'expulsion d'Algérie, en 1975, de sa famille qui se composait des deux parents, de 7 garçons et de 2 filles:

« Nous habitons Oujda lorsque mon père a décidé, en 1956, de s'enrôler, à l'exemple de nombreux marocains, dans l'armée de libération nationale de l'Algérie. Il a été poussé en cela par le discours de Mohamed V, Roi du Maroc de l'époque, qui

⁵⁴ Les années de la deuxième guerre mondiale où les bons de ravitaillement étaient obligatoires

⁵⁵ Contrebande en espagnol

encourageait les marocains à aller combattre pour l'indépendance de l'Algérie. Mohamed V considérait que l'indépendance du Maroc ne pouvait être complète sans cette indépendance. Le fait que notre famille vivait dans l'aisance et la paix n'a pas fait hésiter mon père. Il est parti seul et a fini par jouer un rôle important dans l'armée de libération. De telle sorte qu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962, un semi remorque de l'armée algérienne a été affrété pour venir nous chercher à Oujda dans l'objectif d'un regroupement familial à Oran. Donc de 1962 à 1967, mon père a été officier aspirant marocain dans l'armée nationale populaire algérienne. Entre temps eut lieu « la guerre des sables » et mon père qui avait sous son autorité le 22ème bataillon de la 2^{ème} région militaire d'Oran a refusé d'attaquer le Maroc. Il a été emprisonné pour rébellion pendant 15 jours. Il a été libéré sur intervention d'un colonel du « groupe d'Oujda »⁵⁶ qui le connaissait personnellement et appréciait sa bravoure. Il a pu réintégrer son poste jusqu'en 1967 date à laquelle la décision d'exclure les non algériens de l'armée a été prise. Chadli Benjdid qui allait devenir Président de la république et qui était une connaissance de mon père lui a proposé de prendre la nationalité algérienne, ce que mon père a refusé. Il a été ainsi radié de l'armée algérienne. Il resta sans travail et sans logement pendant une année. En 1968, le Président de la république de l'époque, Houari Boumediene, une autre de ses connaissances du « groupe d'Oujda », lui signa une lettre de recommandation grâce à laquelle il put travailler dans une Société nationale, près de Mostaganem, jusqu'à son expulsion en 1975. Nous habitons une villa de fonction et nous vivions dans l'aisance jusqu'à l'avènement de « la marche verte » à cause de laquelle mon père eut à subir des vexations du fait de sa marocanité. »

Après cette introduction, il m'a raconté le drame humain qu'il a vécu et continue de vivre à la suite de cette expulsion. 35 ans plus tard, son émotion est encore vive. Il n'a pas pu s'empêcher de pleurer me faisant vivre son émotion:

« Malgré la régularité de nos papiers, les connaissances haut placées de mon père et sa lettre de recommandation signée par le Président Houari Boumediene, ma famille a été expulsée en décembre 1975. J'étais le seul à ne pas l'être parce que j'étais

⁵⁶ Appellation du groupe des dirigeants de la guerre de libération algérienne, installés à Oujda

interne dans un lycée à Oran, donc je ne rentrais à la maison que les weekends et l'expulsion a eu lieu un jour de semaine. »

A ce niveau de récit, il a tenu à me dire que sa famille et lui-même se considéraient comme des algériens puisqu'ils se sont sacrifiés pour l'Algérie comme d'ailleurs beaucoup d'autres marocains.

« Ma famille, en même temps que des dizaines de milliers de familles marocaines, a été emmenée dans un autocar jusqu'à la frontière avec interdiction d'emporter quoi que ce soit, laissant tous ses biens derrière elle. A la fin de la semaine qui suivit l'évènement, je suis rentré chez moi pour trouver notre maison fermée. Pendant deux ans, je n'ai eu aucune nouvelle de ma famille. J'ai passé l'année de ma terminale sans domicile fixe car je ne pouvais plus payer l'internat et surtout j'étais sans papiers. Malgré cela, j'ai pu obtenir mon baccalauréat et m'inscrire à la Faculté d'économie d'Oran. Ce n'est qu'en qualité d'étudiant que j'ai pu obtenir une carte de séjour. »

Mon interlocuteur n'a pu revoir sa famille qu'au bout de deux ans, à l'occasion du mariage de sa sœur. Pour cela, il est rentré clandestinement dans la région de l'oriental du Maroc où s'est installée sa famille. Après avoir fini ses études, il a essayé de récupérer les biens de sa famille :

« Après la mort du Président Boumediene, j'ai envoyé une requête à Chadli Benjdid nouveau Président de l'Algérie où je rappelais les faits d'armes de mon père et demandait la restitution de nos biens ainsi que le retour de mon père et son rétablissement dans ses droits de pension puisqu'il n'avait pas quitté son travail de son plein gré. Cette requête n'eut pas de suite. »

« Pour survivre, j'ai enseigné comme vacataire, car étant marocain, je ne pouvais prétendre à une quelconque titularisation. J'ai finalement décidé de rentrer au Maroc plus exactement à Oujda en 1983. Le début a été difficile. Je n'arrivais à m'intégrer à la société marocaine qui est différente de la société algérienne. Après plusieurs années de chômage, j'ai du me résoudre à accepter, en 1990, un poste de cadre administratif dans la commune urbaine d'Oujda. Longtemps, je n'ai pas assumé ce poste car j'avais plus d'ambition pour moi-même. Je me dis jusqu'à présent que si

j'étais resté en Algérie, en d'autres conditions, j'aurais pu, à l'instar de mes amis de promotion algériens, accéder à une haute fonction dans une banque ou dans une société nationale. »

Malgré sa séparation douloureuse avec sa famille, ce témoin a essayé de se faire une place en Algérie. De guerre lasse, il est rentré dans son pays d'origine où il n'a pu s'intégrer que depuis son mariage et la naissance de ses enfants. Son parcours difficile ne l'empêche pas cependant de militer pour le rapprochement de l'Algérie et du Maroc et pour l'ouverture des frontières. Il a été un des organisateurs de la *khaymat el Oukhoua* 1⁵⁷. Il est aussi membre de l'association Dahaya⁵⁸, association des marocains victimes d'expulsion arbitraire d'Algérie qui milite, devant les instances internationales, pour la récupération des biens de ces marocains et leur dédommagement par l'Etat algérien.

Du côté algérien, je me suis entretenue avec une marocaine mariée à un algérien et vivant en Algérie qui a eu à vivre les différentes fermetures des frontières entre les deux pays voisins. Pour visiter, par la voie terrestre, sa famille qui habite le Maroc, après la fermeture qui a suivi la récupération du Sahara, elle a du se plier à des procédures administratives souvent fastidieuses mais qui avaient le mérite d'exister :

« Après la fermeture des frontières en 1975, suite au déclenchement de l'affaire du Sahara, un télex était envoyé à la frontière afin de permettre aux personnes habitant l'Algérie et ayant de la famille au Maroc de s'y rendre. Il est vrai que les formalités à remplir pour l'obtention du télex étaient assez complexes. Pour visiter ma famille au Maroc, je remplissais une demande d'autorisation de sortie au commissariat à proximité de mon domicile qui faisait son enquête. Cette dernière pouvait durer jusqu'à deux mois. L'accord d'autorisation de sortie était pris, au niveau national, à la Direction Générale de la Sûreté Nationale. Le demandeur était informé de l'envoi du télex à la frontière terrestre et pouvait ainsi rentrer au Maroc avec sa famille, muni des passeports. Les algériens et les marocains pouvaient sans distinction en faire la demande. Il suffisait d'avoir de la famille au Maroc. Le télex était une solution

⁵⁷ Tente de la fraternité, réseau d'associations œuvrant pour l'ouverture des frontières terrestres algéro-marocaines

⁵⁸ Terme en arabe signifiant victimes

pratique pour les familles des deux côtés. Il permettait de circuler entre les deux pays sans limitation de temps ou de lieu. Malgré cela, les postes de frontière étaient souvent vides. »

Elle se remémore avec nostalgie les années soixante dix où les frontaliers marocains qui avaient de la famille en Algérie y rentraient à l'aide d'un simple laissez-passer. Sa défunte mère et son frère sont venus la visiter de cette manière plusieurs fois. Le conflit du Sahara a mis fin à cette facilité. Elle pense, sans être sûre, que les laissez-passer avait une validité d'un mois. Par son témoignage, elle a mis en évidence les opportunités administratives pour la population frontalière de circulation par voie terrestre que l'actuelle fermeture ignore, instaurant ainsi une situation inédite de blocage total.

3. Vécu de l'actuelle fermeture des frontières, conséquence de l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech

Les témoignages des deux côtés de la frontière sur l'impact de ce conflit et cette troisième fermeture sont nombreux et on les retrouvera tout au long de cette thèse.

Du côté marocain, un récit m'a semblé pouvoir être l'illustration des conséquences lourdes de cette fermeture sur la vie des familles frontalières. C'est celui d'une marocaine, la cinquantaine, retraitée et militante associative. Elle est venue, accompagnée de son fils unique, me raconter le drame humain qu'elle a vécu :

« Oujdie⁵⁹, je me suis mariée en 1989 avec un algérien de Tlemcen⁶⁰. Après mon mariage, j'ai demandé ma mise en disponibilité de mon travail et je suis allée rejoindre mon mari à Tlemcen. Mais les autorités locales m'ont refusée la carte de séjour sous prétexte que j'aurais eu des contacts avec la police marocaine du fait de mon travail à la Perception d'Oujda qui, en cas de non paiement, a vocation à procéder à la contrainte par corps. Cela faisait de moi une personne suspecte. Je leur ai expliqué, sans résultat, que je n'étais qu'une simple caissière et que la contrainte par corps ne faisait pas partie de mes prérogatives. Ce refus m'a obligé à retourner, en 1991, à Oujda, accompagnée de mon mari et j'ai repris mon service. A son tour,

⁵⁹ Originaire d'Oujda, la ville frontière avec l'Algérie.

⁶⁰ Ville frontière algérienne se situant à une centaine de kilomètres d'Oujda et nécessitant un trajet d'une heure

mon mari a demandé la mise en disponibilité de son poste d'agent de comptabilité à la wilaya de Tlemcen et une carte de séjour à Oujda. A peine a-t-il obtenu un numéro d'immatriculation que le Maroc, suite à l'attentat terroriste Atlas Asni à Marrakech en 1994 a ordonné aux algériens n'ayant pas de carte de séjour de rentrer en Algérie. Je me rappelle que même les touristes algériens ont été obligés de quitter le Maroc. L'Algérie a réagi en fermant les frontières terrestres. Mon mari est donc reparti à Tlemcen me laissant enceinte de sept mois et il a, à son tour repris son service. Depuis il n'a eu de cesse de demander une retraite proportionnelle qu'il n'a pu obtenir qu'en 2010. Suite à cela, il nous a rejoints, mon fils et moi-même, à Oujda et il est en attente d'une carte de séjour. Nous avons vécu une séparation de 17 ans, l'âge de mon fils qui est né en octobre 1994, deux mois après le départ de son père et la fermeture des frontières. Nos salaires de petits fonctionnaires ne nous permettaient pas de prendre l'avion pour nous visiter. En admettant qu'on ait eu les moyens, la distance à parcourir est très longue et complexe : faire des milliers de kilomètres de part et d'autre alors que nous nous trouvions à une centaine de kilomètres l'un de l'autre. C'est ainsi que nous avons été obligés d'emprunter la voie clandestine pour nous voir. »

Elle se souvient avec beaucoup d'émotion du jour où son mari a fait la connaissance de son fils de deux mois. Pour cela, ils ont du, tous les deux, chacun de son côté, implorer les agents des postes frontières. Sensibilisés au côté humain de la requête, ces derniers ont permis la rencontre. Elle dit ne jamais pouvoir oublier l'image de son mari, accompagné au poste frontière par des militaires algériens armés de mitraillettes, « *comme un vulgaire criminel* ». La mère de mon interlocutrice qui l'accompagnait pendant cette visite a paniqué croyant qu'on allait enlever le bébé parce qu'il est algérien.

« A l'âge de dix ans, mon fils a commencé à insister pour connaître sa famille paternelle qui ne l'avait jamais vu. Je n'ai pu me résoudre à laisser mon fils partir tout seul avec le risque de ne pas le voir revenir. J'ai du l'accompagner »

Donc, elle a pris le risque de passer clandestinement la frontière, risque qui, selon elle, aggravait sa qualité de fonctionnaire ne devant pas quitter le territoire sans autorisation.

Cela a été l'occasion pour elle de constater que la route était « achetée »⁶¹ et que la traversée se faisait sans grande difficulté. Depuis, elle l'a faite régulièrement une fois par an.

Restée longtemps seule à élever son fils, elle a dû se résoudre à prendre une retraite anticipée pour accompagner son fils dans son adolescence et remplir le vide laissé par l'absence du père. N'ayant pas attendu l'âge légal de sa retraite, ses revenus mensuels se sont trouvés amoindris. Elle a insisté sur le fait que la fermeture des frontières lui a fait subir des préjudices aussi bien dans sa vie de femme que d'épouse et de mère. Son amertume est tangible quand elle évoque son rêve d'avoir plusieurs enfants et qui s'est évaporé à cause de sa séparation avec son mari.

Après 17 ans de séparation, en décembre 2010, son époux les a rejoint et depuis ils vivent ensemble à Oujda. Cette séparation a eu des effets négatifs moraux et matériels sur la vie de ce couple. Elle a lui causé une dépression nerveuse et lui a fait regretter d'avoir épousé un algérien. Elle a poussé son mari « *qui ne fumait pas à devenir un fumeur invétéré malgré son asthme* ». La séparation a aussi fait que les relations entre le père et le fils sont conflictuelles « *ils n'arrivent pas à avoir des rapports filiaux normaux.* ».

Autre impact négatif : les soucis matériels du couple se sont trouvés accrus. Le mari n'arrive pas à bénéficier régulièrement de sa petite retraite car pour pouvoir aller la chercher légalement, il lui aurait fallu, chaque mois, prendre l'avion dont le coût est plus élevé que la solde. »

Elle a conclu son témoignage sur un ton émouvant qui m'a marqué : « *Je n'aurais jamais cru que ma vie privée deviendrait un jour une affaire publique, gérée par des décisions purement administratives. C'est une véritable hogra*⁶² ! »

J'ai ensuite entamé la conversation avec le fils pour lui demander comment il a vécu la séparation avec son père. Timide et réservé, il l'a qualifiée de dure à cause de son besoin de l'affection paternelle. Il m'avoué que depuis l'arrivée de son père il se sent mieux mais que leurs rapports étaient compliqués.

⁶¹ Les gardes frontières des deux pays se font payer pour laisser passer les clandestins

⁶² Mot en dialecte marocain et même maghrébin signifiant une grande injustice

Ces témoignages sont la preuve que des conflits purement politiques peuvent bouleverser le cheminement de la population frontalière et déterminer sa destinée.

Le dépouillement du questionnaire que j'ai fait transmettre du côté algérien a été l'occasion d'accéder à quatre témoignages : ceux de hauts fonctionnaires vivant dans l'Oranie. Ils requièrent tous l'anonymat même s'ils ont quitté leurs fonctions. Ils ont évoqué l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas Asni de Marrakech mais pas seulement puisque les deux premiers conflits : « la guerre des sables » et le conflit du Sahara ont aussi fait l'objet de commentaires.

Le premier témoin est un ancien haut responsable dans les instances dirigeantes. Il a la particularité d'avoir été adopté par une tante par alliance marocaine. Ainsi, son approche des relations algéro-marocaines cumule le vécu intime et la vision d'un ancien responsable :

« J'ai été pris en charge dès l'âge de deux ans par mon oncle maternel et son épouse casablancaise. Ma mère adoptive, une femme totalement coupée de sa famille, a reporté tout son amour sur moi. Mon enfance a donc été bercée par les images du Maroc et de Casablanca en particulier. Ma mère adoptive est arrivée en 1952 dans l'Oranie et n'a pu revoir sa famille qu'en juin 1965. Cette visite longtemps attendue et préparée a été perturbée par une fermeture momentanée (quelques jours) de la frontière, suite au coup d'Etat du 19 juin qui renversa le président Ben Bella. Sa deuxième visite, en 1975, le fut tout autant en raison de la crise née entre le Maroc et l'Algérie après la « marche verte ». Mon père adoptif a dû dans les deux cas aller la rejoindre pour la ramener en Algérie. Entre 1988 et 1994 (la période d'éclaircie dans les relations officielles) les membres de la famille de ma mère nous ont rendu plusieurs visites. De son côté, elle a multiplié ses voyages au Maroc à une fréquence quasi annuelle. Malgré cette intimité que j'ai toujours eu avec le Maroc, ce n'est qu'en juillet 1988 que j'y ai effectué ma première visite. Depuis, je m'y suis rendu plusieurs fois. »

Les différentes fermetures des frontières terrestres ont jalonné la vie de cet interlocuteur et celle de sa mère adoptive le touchant donc intimement. Il garde cependant une approche

d'ex responsable politique. Il déclare que conflit du Sahara a été la cause de la crispation entre les pays :

« Il serait plus juste de parler du (c'est lui qui souligne) désaccord entre les gouvernements des deux pays. »

Plus loin, il évoque l'expulsion des marocains d'Algérie de cette manière :

« Si j'ai été consterné par l'opération d'expulsion des résidents marocains en Algérie en 1975, j'ai été tout autant révolté par le refoulement des algériens et la confiscation de leurs biens alors que certaines familles y résidaient depuis plusieurs décennies. »

Il conclut le questionnaire en évoquant la lutte pour le leadership et le mépris des peuples sans cependant désigner un quelconque coupable :

« L'égoïsme des gouvernants a été tel qu'au lieu de s'inscrire dans une logique constructive basée sur tout ce qui peut unir les deux peuples, ils se sont confinés dans une course à peine voilée de leadership et se sont contentés d'attitudes méfiantes voire parfois belliqueuses. »

Le deuxième témoin se qualifie d'ex-cadre supérieur de la nation à la retraite. La rédaction de ses réponses est très étudiée. A tel point que j'ai jugé intéressant de la livrer telle quelle. Il commence par dire :

« Je connais le Maroc par intérêt comme si je me préoccupais de mon voisin dont le sort ne peut pas m'être indifférent et de plus notre histoire est commune à plus d'un titre. Je connais le Maroc pour y avoir séjourné à maintes reprises principalement pour des séjours touristiques. Autrement, c'est par mes lectures et documentations que je le perçois le plus. »

Il évoque les aléas des fermetures des frontières :

« Si, personnellement, je veux dire familialement au sens plein du terme, je n'ai pas eu à subir d'aléas, en revanche une frontière étanche est un enfermement que nul ne tolère, les déchirements des proches et des amis ont fatalement des retombées sur

votre ressenti. Une frontière non aérée incite à la claustrophobie et pour tout dire avec les conséquences morales, psychiques et matérielles que cela sous-tend. »

A son tour, il soutient que la récupération par le Maroc du Sahara occidental est la pierre d'achoppement entre l'Algérie et le Maroc. Mais fait original, il assimile la marche verte à une trahison historique du Maroc envers l'Algérie. Cette vision des choses est probablement liée à son ancienne appartenance à la nomenklatura politique qui était contre le régime marocain :

« Cela va sans dire que la Marche Verte a été une pierre d'achoppement que l'Histoire n'est pas prête d'effacer au même titre que l'accord du Duc de Montpensier, frère cadet du Duc d'Aumale et le Sultan Moulay Abderrahmane pour contenir les troupes de l'Emir Abd-El-Kader les livrant ainsi à la soldatesque du Duc d'Isly dit Bugeaud. »

La troisième réponse est celle d'un Inspecteur de l'Enseignement à la retraite. C'est un natif du Maroc ce qui empreinte son témoignage de beaucoup d'émotion :

« Algérien de père et de mère, je suis natif d'Oujda. Mon père est né dans une petite ville à proximité du Maroc. Sa famille est venue s'installer à Oujda alors qu'il était âgé de 4 ans. Il ne l'a quittée que 60 ans plus tard. Ma mère, également frontalière, y est née. Mes deux grands pères et ma grand-mère paternelle reposent au Cimetière Sidi El-Mokhtar à Oujda. J'y ai toujours une sœur mariée à un Marocain ainsi qu'une cousine Marocaine de père. Mes études primaire et secondaire ont été, toutes, faites au Maroc. »

Concernant les fermetures des frontières, il dit :

« J'ai toujours déploré les différentes fermetures des frontières terrestres entre les deux pays particulièrement la dernière qui perdure depuis près de vingt longues années. Pour moi, nous sommes des frères au point où les souches ne peuvent être différenciées. Pour rendre visite à ma famille à Oujda, revoir la maison où je suis né, le quartier où je jouais enfant, et l'école que je fréquentais de 1952 à 1955, j'ai dû dernièrement prendre l'avion Oran – Casablanca, puis le train de nuit Casablanca – Oujda. Cela m'a demandé 48 heures, sans parler des dépenses et de la fatigue. Tout

ce parcours du combattant pour traverser moins de 200 km qui séparent Oran d'Oujda par voie terrestre! Quel gâchis!

Il évoque avec indignation l'expulsion des touristes algériens du Maroc après l'attentat le l'hôtel Atlas Asni :

« J'admets que la fermeture des frontières pour une si longue durée est inacceptable, mais les raisons qui ont poussé l'Algérie à prendre une telle décision sont – ou plutôt – étaient justifiées, car de quel droit des touristes Algériens en famille, passeport international en poche, et argent en devises plein le portefeuille, se voient sommés en pleine nuit de quitter les hôtels et rentrer chez eux dans les 24 heures, parce qu'une bombe artisanale a éclaté à Marrakech? Leur expulsion décidée par les autorités Marocaines est révoltante, d'autant plus que l'accusation n'était pas fondée. Le peuple algérien en entier en a été blessé dans son amour propre ! »

La quatrième réponse est celle d'un ancien haut cadre d'une grande structure économique. Sa rédaction est assez recherchée tout en gardant un côté émotif :

« Je connais le Maroc pour l'avoir visité souvent à diverses époques. Je le connais également au travers de douze siècles d'histoire (du 8^{ème} au 20^{ème} siècle) et particulièrement les périodes où les destins de nos deux pays ont été intimement liés. Ma famille historique comme celle de millions d'algériens d'origine Idrisside, Alaouite, Soulaymaniyyite et divers Chorfa est originaire du Maroc. Mon épouse est marocaine. Sans avoir jamais habité le Maroc, les deux aînés de mes enfants y sont nés. »

Son appréciation des relations entre le Maroc et l'Algérie a une dimension historique :

« Sans parti pris, j'ose avancer que l'Algérie et le Maroc sont, en dépit des accidents de l'Histoire, deux pays très proches pour ne pas dire similaires. Deux facteurs essentiels ont joué un rôle presque dévastateur dans les liens entre les deux pays : le legs du colonialisme (nationalités, emblèmes nationaux, frontières, hymnes nationaux) que ni notre religion ni notre belle culture ne nous ont enseignés et les calculs politiques d'opportunistes de tous bords, mus par des appétits insatiables. Comment peut-on admettre que plus de douze siècles de cohabitation, de bon voisinage, de fructueux échanges surtout dans les domaines culturels et scientifiques,

puissent être balayés d'un revers de main en 31 ans (1963-1994) ? Pour en arriver là, il fallait des coupables et des victimes. Les premiers sont les dirigeants des deux pays qui ont sombré dans le jeu de certaines puissances, les secondes étant ces soixante-dix millions d'habitants que comptent approximativement les deux pays. »

Les fermetures des frontières lui inspirent ceci :

« J'ai vécu les deux dernières fermetures des frontières comme une double insulte : l'une envers les deux peuples et l'autre envers ceux qui ont œuvré pour la concrétisation du Grand Maghreb. Ces fermetures n'ont pas eu d'incidence sur ma vie quotidienne ni sur ma vie professionnelle. En revanche, elles ont eu des incidences sur certaines de mes certitudes. Elles ont eu toutefois le mérite de m'éclairer sur les manipulations extra maghrébines bénies et voulues par des dirigeants maghrébins. Une question torturante me harcèle : à quoi servent nos indépendances puisque nous sommes à la merci de ceux à qui nous les avons arrachées ? Les causes de ces fermetures sont « la guerre des sables », l'affaire du Sahara Occidental et l'attentat de Marrakech qui échappent totalement au pouvoir algérien pour échoir aux seuls intérêts de ceux qui tiennent l'Algérie et qui sont seuls responsables de la fermeture des frontières. »

Il se prend même à trouver des solutions aux relations conflictuelles entre les deux pays :

« A mon avis, seule une approche économique durable pourrait mettre fin à ce conflit. A l'exemple d'une voie ferrée, d'une autoroute qui vont de Tunis à Casablanca ; la libre circulation et la libre installation d'une main d'œuvre maghrébine qualifiée ainsi que de cadres de haut niveau. Et en définitif, la mise en place d'un marché durablement porteur, des investissements maghrébins dans chacun des pays consolideront cette voie. Certes, il faut apurer les passifs qui subsistent mais ceci est un moindre problème. C'est par ce biais que le projet du Grand Maghreb se concrétisera écartant l'idée qu'une malédiction le poursuit. »

Ces différentes réponses essayent, contrairement aux témoignages de détresse de ceux qui ont vu leur vie bouleversée par les différents conflits, d'intellectualiser les relations entre le

Maroc et l'Algérie. Le débat en sort enrichi même si aucune voie d'issue n'est clairement envisagée hormis peut-être une collaboration économique entre les deux pays.

III. La guerre de libération de l'Algérie, « âge d'or » des relations algéro-marocaines ?

L'analyse des différents témoignages recueillis de part et d'autre de la frontière permet de distinguer deux périodes dans les relations entre le Maroc et l'Algérie. La période de la fusion entre les deux pays pendant la guerre de libération de l'Algérie et celle qui a suivi l'indépendance de l'Algérie et qui a vu se radicaliser le nationalisme algérien faisant naître des conflits successifs entre les deux pays.

Au cours de la première période, le Maroc servait de pays de repli pour les combattants algériens. Ils s'y ravitaillaient en armes et en nourriture mettant à contribution la population frontalière. La région d'Oujda était un point de ralliement pour les dirigeants de la lutte dont quatre allaient devenir présidents de la république algérienne : Ahmed Ben Bella, Houari Boumedienne, Chadli Benjdid et Abdelaziz Bouteflika. Leur présence continue dans la région leur a valu le surnom de « clan d'Oujda ».

Nombreux aussi étaient les marocains (population et dirigeants) qui s'étaient engagés dans la guerre d'indépendance de l'Algérie, encouragés en cela par le Roi Mohamed V. Le père d'un des témoins a laissé sa famille et ses biens pour aller combattre avec les algériens. Les marocains d'Algérie ont, à leur tour, joué un rôle important dans la lutte pour l'indépendance. Certains l'ont même payé de leur vie comme le souligne un témoin algérien. Le rifain nonagénaire témoigne avec une amertume encore évidente de cet activisme. Sa maison était un *markaz* lui faisant courir ainsi qu'à sa famille de gros risques. « *Je croyais véritablement lutter pour l'indépendance de mon pays* » m'a-t-il dit. Plusieurs autres personnes rencontrées sur le terrain m'ont dit avoir contribué à cette lutte ne serait-ce que par le biais des cotisations.

Les marocains, qu'ils soient installés au Maroc ou en Algérie, ont considéré la lutte pour l'indépendance de l'Algérie comme la leur. A ce propos, j'ai eu une occasion rare celle de m'entretenir avec Hachemi Taoud, connu pour être un ancien lieutenant d'Abdelkrim

Khattabi⁶³. C'était lors de son séjour à l'hôpital militaire de Rabat. Ce nonagénaire, malgré son état de fatigue, m'a appris que l'Emir⁶⁴ a fondé l'armée de libération du Maghreb durant son exil au Caire. Cette armée, avec l'aide de l'Egypte, avait pour objectif de préparer les combattants à la lutte pour la libération de l'Algérie et des territoires marocains restés sous domination espagnole après l'indépendance du Maroc. Mon interlocuteur avait pour rôle d'instruire ces combattants. Voici ce qu'il m'a dit :

« Aussi bien les marocains que les algériens se préparaient à aller combattre pour l'indépendance de l'Algérie. Cette indépendance était importante pour les deux. Les marocains voyaient dans l'indépendance de l'Algérie l'accomplissement du Grand Maghreb. Nous étions tous des maghrébins convaincus. C'est dans ce cadre que j'ai fait plusieurs séjours en Algérie au cours desquels j'ai fait la connaissance de la plupart de ses futurs dirigeants. Cependant une fois l'Algérie indépendante, des discordances sur les frontières sont apparues, se sont transformées en conflits armés et ont mis fin à la parfaite entente qui existait. Il a été très difficile pour les maghrébins convaincus que nous étions de comprendre le revirement des responsables algériens en la matière qui continue d'empoisonner les relations des deux pays. A mon avis, ce qui se passe entre l'Algérie et le Maroc est l'illustration du déficit des dirigeants en vision à long terme de la région. »

En conclusion, il est possible de dire que la période de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie a été « l'âge d'or » des relations algéro-marocaines. Les marocains et les algériens n'avaient aucun doute, qu'une fois l'indépendance acquise, sur le bel avenir commun que connaîtront les deux pays. La deuxième période est celle qui a suivi l'indépendance de l'Algérie et qui a rapidement mit fin à cette conviction. Le refus des nouveaux dirigeants algériens de remettre en question les frontières héritées du colonialisme, leur option pour un régime politique totalement différent de celui du Maroc et leur installation dans un nationalisme rigide ont été les causes de cette désillusion. Les relations des deux pays sont rentrées dans une phase tumultueuse qui persiste jusqu'à nos jours. La première détérioration a conduit au déclenchement d'une guerre ouverte en 1963. « La guerre des

⁶³ Célèbre chef de la guerre du Rif et de la résistance contre l'Espagne et de la France

⁶⁴ Titre donné à Abdelkrim Khattabi

sables » a mis fin au sentiment de fraternité pleinement vécu pendant la lutte pour l'indépendance. Depuis, le contentieux entre les deux pays s'est complexifié et est devenu latent, prêt à ressurgir à la moindre occasion. Plusieurs témoignages ont mis en évidence l'usage de mesures vexatoires. Les marocains d'Algérie les ont vécues comme la démolition de leur rêve de continuer à vivre paisiblement en Algérie tout en gardant leur nationalité marocaine. Ce sentiment de désillusion est encore plus présent chez ceux qui ne connaissaient pas ou très peu leur pays d'origine.

Le contentieux frontalier entre l'Algérie et le Maroc, exacerbé par « la guerre des sable », a paraphé le début des difficultés des populations frontalières des deux côtés en restreignant la circulation des biens et des personnes. Elle a été suivie par le conflit du Sahara qui a débuté en 1975 et qui dure jusqu'à nos jours puis de l'attentat terroriste de l'hôtel Atlas-Asni en 1994. Les fermetures des frontières consécutives et les différentes mesures de rétorsion des deux pays font de la population frontalière un « dommage collatéral ». Les milliers de marocains expulsés d'Algérie en sont une illustration. Cette expulsion est encore ressentie de nos jours, par ceux qui l'ont vécue, comme une grande souffrance morale et matérielle.

L'attentat de l'hôtel Atlas-Asni en 1994, l'accusation de l'Algérie par le Maroc d'en être le fomenteur, l'instauration de visas pour les algériens sont autant de décisions unilatérales. La riposte algérienne de fermer les frontières terrestres entre les deux pays n'a pas été limitée dans le temps et dure jusqu'à nos jours. Cet état de fait entrave le développement durable de la région et pénalise en particulier la population frontalière. Son vécu quotidien s'en trouve perturbé d'une manière directe ou indirecte. Voire, elle est obligée d'entrer dans une sorte de « déviance » pour trouver des solutions aux difficultés de son quotidien. Il ressort des entretiens recueillis un sentiment d'incompréhension devant les décisions des deux Etats et surtout un sentiment de désolation devant l'incapacité des dirigeants à saisir la particularité de la situation de frontaliers. Les témoins vivent avec fatalité leur situation d'otages et d'objets de rétorsion entre les deux pays.

Chapitre II : Organisation ordinaire d'un quotidien « déviant » : Le trafic des choses

Les normes auxquelles obéissent les populations frontalières, dans l'organisation de leur vie quotidienne, se situent souvent à la limite du légal et du moral. La population frontalière algéro-marocaine ne fait pas exception. Avec cependant cette originalité : la variation de ses normes dépend des changements véhéments dans les relations politiques entre l'Algérie et le Maroc. L'organisation de sa vie quotidienne peut passer du légal (commerce et visites familiales) à l'illégal (contrebande et passages clandestins des personnes) par le fait d'une décision politique. La proximité consanguine et commerciale de la population frontalière algéro-marocaine semble être la principale raison de ce changement de statut. Cette population est en effet plus proche l'une de l'autre que des autres habitants des deux pays. Au-delà de toute référence morale, les difficultés conséquentes dans l'approvisionnement en besoins spécifiques de cette population ont contribué à l'organisation d'un trafic « vivrier » des choses. Car comme dit Richard Balme : « Les politiques publiques peuvent être bénéfiques aux citoyens, ou porter atteinte à leurs intérêts, ou simplement être sans objet vis-à-vis de leur situation objective... Selon la première approche, la défiance du citoyen envers le politique serait la résultante concrète d'un « manque à gagner » évalué en termes d'intérêt. Selon la seconde hypothèse, la confiance et la défiance procèderaient de l'adéquation ou de l'inadéquation entre le cadre normatif de l'individu d'une part et sa perception subjective de l'univers politique d'autre part. »⁶⁵. Dans cette optique, le trafic « vivrier » des choses est le résultat d'un « manque à s'approvisionner » et d'un « manque à gagner » pour la population. Ces deux « manques » sont dus à l'inadéquation du cadre normatif, résultat de la fermeture des frontières, avec le quotidien des frontaliers pour lesquels les références sont la proximité et la libre circulation de part et d'autre des frontières. Par ailleurs, en maintenant fermées ses frontières terrestres avec le Maroc, l'Algérie contribue à l'installation, dans la durée, d'un quotidien « déviant ».

⁶⁵ Balme Richard et al. « Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique » *Revue internationale de politique comparée*, 2003/3 Vol.10, p433-461.DOI : 10.3917/ripc.103.0433

Plusieurs témoins, sur le terrain, ont axé leur déclaration sur l'enracinement des relations d'approvisionnement et de voisinage. *Hajja*⁶⁶, frontalière du côté algérien est de ceux-là. Son âge (à peu près soixante-dix ans) rend intéressant son témoignage. Elle est analphabète comme la majorité des femmes de son âge, dans la région. Cette précision pourrait étonner mais elle a son importance car elle met en valeur le pragmatisme des usages frontaliers:

« Après l'indépendance de l'Algérie, les femmes des deux côtés de la frontière faisaient du troc en prétextant le pèlerinage au saint Sidi Ali Benyoussef qui se trouve sur la « charta » (tracé de la frontière en terre algérienne « trab jazieri »). Le café et le sucre algériens, subventionnés à l'époque, étaient échangés contre des vêtements et des ustensiles de cuisine provenant du Maroc. Ce troc se faisait la plupart du temps avec les « Ngadiat », marocaines de la tribu des Angad. En cas de contrôle, les femmes évoquaient le droit sacré au pèlerinage. En ces temps là, la circulation des frontaliers entre l'Algérie et le Maroc était plus aisée que de nos jours où le pèlerinage au saint Sidi Ali Benyoussef n'est possible que pour les frontaliers algériens. »

Ce témoignage pourrait être versé comme argument dans ce qu'écrit Judith Scheele: « Du point de vue des pouvoirs publics, ces échanges sont illégaux, mais, localement, ils sont considérés comme légitimes car indispensables au ravitaillement de la région. D'ailleurs, les douaniers, les gendarmes et les policiers postés le long des pistes sahariennes ferment souvent les yeux sur ces pratiques, moyennant rétribution, lorsqu'ils n'y participent pas eux-mêmes. »⁶⁷ L'auteure attribue le changement de statut du commerce transfrontalier au nationalisme protectionniste postindépendance : « Avec les indépendances et la naissance d'Etats soucieux de développer leurs marchés nationaux, ce commerce devint illégal. »⁶⁸ Dans cette optique, il est possible de dire que l'état de légalité ou d'illégalité des relations frontalières est la conséquence du conflit frontalier survenu après l'indépendance de l'Algérie et qui a causé les différentes fermetures des frontières entre le Maroc et l'Algérie. La fréquentation inter frontalière régulière et les échanges commerciaux importants entre

⁶⁶ Titre donné à la personne qui a accompli le pèlerinage à la Mecque mais aussi titre donné en général à toute personne âgée comme signe de respect

⁶⁷ Scheele Judith, « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », Hérodote, 2011/3 n°142, p 143-162. DOI : 10.3917/her.142.0143

⁶⁸ Idem

les frontaliers ont donc la faculté de passer rapidement outre un cadre légal qui les restreint ou les interdit. C'est ainsi que dès octobre 1994, un trafic des choses illégal et fluide s'est vite mis en place. Sa visibilité est plus qu'apparente dans la région, allant dans le sens de ce qu'affirme Judith Scheele : « Cette fraude était un secret de polichinelle : les commerçants établis dans les postes frontaliers travaillaient systématiquement avec le soutien des agents de l'Etat affectés sur place, installés dans les centres administratifs, voire occupant une fonction au niveau national. »⁶⁹

Encore du côté algérien, le témoignage d'un trafiquant de carburant Y.1, cinquantenaire, marié et père de famille revient, à son tour, sur l'importance et l'évolution des échanges entre le Maroc et l'Algérie. Il corrobore en cela ce qu'a dit *Hajja* :

« Avant les années 90, nous faisons le troc des matières de première nécessité contre les vêtements et les ustensiles de cuisine. Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Bouteflika en 1999 et l'ouverture de l'économie algérienne, les échanges se sont inversés. Les matières de première nécessité (huile, farine, sucre) ne sont plus subventionnées en Algérie mais elles le restent au Maroc. Ainsi, un trafic de ces matières s'est organisé vers l'Algérie. Par contre, les produits chinois importés par l'Algérie arrivent au Maroc avec un coût moindre que celui des produits directement importés de Chine grâce au taux de change qui favorise la monnaie marocaine. Des camions remplis de ces marchandises arrivent à la frontière marocaine et en cas de complicité haut placée, elles peuvent pénétrer jusqu'à l'intérieur du Maroc. Ceci dit, la population frontalière (de Port say, Tlemcen, Ain Temouchent) vit généralement du trafic de carburant ».

De la sorte, une conception pragmatique du monde frontalier impose sa particularité et organise sa quotidienneté, depuis la fermeture des frontières, afin qu'il n'y ait pas de rupture avec son mode de vie habituel. Car, seule la continuité de proximité peut maintenir l'intelligibilité de son quotidien. Donc rapidement, un nouveau processus de « rationalisation » s'est mis en place et a fait qu'après avoir été légale, la circulation des biens est devenue illégale et les actions conséquentes « déviantes ». Par le biais de ce

⁶⁹ Ibidem

processus, le trafic des choses est un nouvel agencement de l'ancien ordre frontalier qui obéit à des règles bien établies et dont le but est de maintenir la continuité de la vie frontalière. Les règles de ce nouvel agencement sont issues d'un savoir-faire « déviant » dans la région qui doit son existence à la récurrence des fermetures des frontières. En effet, ce savoir faire est une source de références et d'enseignements pour l'organisation des différentes actions « déviantes ». Les trafiquants utilisent et développent, pour travailler, l'expérience de leurs prédécesseurs dans la « déviance ». Dans ce sens, le contexte frontalier a développé chez la population frontalière une grande faculté d'adaptation aussi bien à l'ouverture des frontières qu'à leur fermeture.

Cette acclimatation est perceptible dans les principaux *souks* (marchés) de la région frontalière, leur achalandage n'est nullement entravé pour ne pas dire qu'il est encore plus diversifié. C'est le cas du *souk* de Maghnia⁷⁰, ville frontière algérienne et de celui d'Oujda, autre ville frontalière marocaine. Dans ces marchés frontaliers, on trouve des marchandises venant des deux pays mais aussi de partout. Lors de mon cheminement, du côté algérien, en direction de la frontière avec le Maroc, en compagnie de N., j'ai pu constater la multitude de marchandises étalées dans le *souk* de Maghnia où nous sommes arrivés vers 9H25 du matin. C'est une ville qui vit du trafic avec le Maroc. Notre arrivée coïncidait avec le jour de son souk hebdomadaire. Sa forte fréquentation et la diversité des produits qui y sont exposés sont frappants. On y trouve des marchandises venant du Maroc, de la Turquie et de la Chine. Je suis également frappée par le nombre de jerricanes exposés au souk et accrochés sur les devantures des commerces d'alimentation générale. Devant mon étonnement, N. m'a dit :

« Les jerricanes sont un produit de grande consommation dans cette partie de l'Algérie car ils servent à transporter le carburant algérien et à l'acheminer jusqu'au-delà de la frontière marocaine. »

Sur l'achalandage des *souks*, Y.2, le contrebandier algérien, m'a apporté le témoignage suivant :

⁷⁰ Maghnia, première ville frontalière algérienne située à environ 12 km d'Oujda.

« Les marchandises qui viennent principalement de Chine sont appréciées au Maroc à cause du change qui avantage les marocains ». Les fruits et légumes, les téléphones portables, les espadrilles arrivent du Maroc. En fait tout ce qui est moins cher au Maroc rentre en Algérie et vice versa.»

Par conséquent, il est possible d'avancer que les *souks* frontaliers sont des sortes de marchés *globalisés*. Cette globalisation à la sauce algéro-marocaine pourrait être une illustration du refus de l'interdiction de la libre circulation des biens. Cette « déviance », pour exister et s'organiser, requiert la mobilisation de différents intervenants (les trafiquants, la population frontalière, les surveillants des frontières). Mais est-ce pour autant que la notion de « déviance » de Becker peut résister à la réalité du terrain ? Comment les différents intervenants conçoivent-ils cette notion ? Admettent-ils leur catégorisation comme « déviants » ? La société civile locale et nationale est un autre intervenant dans ce contexte dit « déviant ». Son rôle est celui de le dénoncer et de plaider pour le retour à une liberté de circulation légale. Est-il possible de dire qu'elle reprend à sa façon le rôle d'*entrepreneur de la morale* dans le sens beckérien ? L'organisation des activités « déviantes » aurait-elle pu se faire sans la complicité des trois principaux intervenants : trafiquants, surveillants des frontières et population consommatrice ? Les différents trafiquants considèrent-ils leurs actions comme des « déviations » ou simplement comme une solution à la fermeture des frontières et une façon comme une autre de gagner leur vie ? Les marchandises auraient-elles pu circuler sans la complicité des surveillants des frontières ? La société frontalière réproouve-elle les différents trafics ou en est-elle l'instigatrice par ses besoins en consommation ? Ces besoins n'ont-ils pas été à l'origine de l'organisation des différentes actions « déviantes » en une nouvelle routine ? La réponse à ces questionnements se fera tout le long de ce chapitre qui commencera par une esquisse de monographie des actions « déviantes » laquelle semble nécessaire pour la compréhension du terrain et de la quotidienneté des actions « déviantes ».

Mes déplacements et la série d'entretiens que j'ai fait de part et d'autre de la frontière ont été l'occasion pour moi de distinguer deux sortes de trafic de choses : la « contrebande vivrière » et le trafic mafieux. Le répertoire de ce dernier est large. Les psychotropes et la drogue en font partie. C'est aussi le cas des engins agricoles, du bétail et des différentes

marchandises arrivant d'Algérie par containers. Il est évident que ces deux sortes de trafics ne peuvent exister sans une organisation bien établie et une complicité de la part des autorités chargées de surveiller les frontières. Cependant, ce chapitre examinera exclusivement la contrebande « vivrière ». Le trafic mafieux sera abordé dans celui consacré aux représentants institutionnels et à leur rôle dans la pérennité de la « déviance ». L'auteur du qualificatif « vivrière » concernant la contrebande est un haut cadre de la douane qu'il m'a été donné d'interroger. Mon adoption de ce qualificatif vient de son adéquation avec la réalité du terrain car la contrebande « vivrière » permet aux trafiquants de la région de vivre et de faire vivre leur famille. Le trafic de carburant algérien fait partie de cette catégorie. Il est le plus dynamique et le plus visible. Il n'empêche pas cependant d'autres trafics d'être à leur tour réguliers comme c'est le cas pour les produits alimentaires, du prêt à porter et des produits vétérinaires.

I. Monographie des actions « déviantes »

L'ébauche d'une monographie de la « déviance » dans la région frontalière a pour but d'essayer de simplifier sa compréhension. Elle permettra, dans un premier temps, de discerner les différents acteurs dans la mise en place des trafics pour ensuite voir où logent les complicités qui permettent leur « routinisation ».

1. Les différents intervenants

Différents acteurs se distinguent dans la « déviance » engendrée par la fermeture des frontières : les contrebandiers et les passeurs d'une part, la population frontalière qui consomme les produits du trafic, d'autre part. Y agissent également, chacun dans son domaine, les représentants des institutions étatiques régionales et locales chargés de la surveillance des frontières et la société civile qui dénonce la fermeture des frontières comme une situation « anormale ». Pour les trafiquants, les actions « déviantes » sont des sources de revenus et une sorte de pont qui maintient les relations des deux côtés de la frontière. Pour la population frontalière, ce sont des actions qui lui facilitent la vie et lui permettent d'assurer la continuité de la proximité antérieure. Les représentants des institutions étatiques (militaires, gendarmes, douaniers) appliquent sans grande fermeté les règles de surveillance des frontières. Quant à la société civile, elle refuse la « routinisation » de la « déviance ».

Selon cette catégorisation, les trafiquants semblent être les principaux acteurs « déviants » et la population frontalière est « déviante » de par sa consommation des produits des actions « déviantes ». En effet, le rôle des trafiquants ne saurait être concevable sans la demande qui émane de la population frontalière, habituée à consommer les biens venant de part et d'autre de la frontière. La fermeture des frontières est venue compliquer ces habitudes mais n'y a pas mis fin. Les différents trafics sont pour elle la continuité d'une routine fortement établie. Dans ce sens, c'est la demande pressante de la population frontalière qui a encouragé les trafiquants à organiser leurs actions « déviantes » en une routine, source de revenus pour eux. Les représentants des institutions de surveillance des frontières jouent, à leur tour, un rôle dans la « déviance ». Ils doivent gérer une situation anormale, la fermeture des frontières, et considérer sa transgression comme un délit à punir ou à prévenir. Pourtant, le dynamisme de la contrebande dans la région peut laisser perplexe sur ce contrôle. En effet, le mandat de ces représentants ne fait pas sens avec la perméabilité quotidienne des frontières. Leur laxisme est certain envers la contrebande « vivrière » et leur complicité envers la contrebande mafieuse est tout aussi manifeste faisant d'eux des « déviants » à leur tour.

Le dernier intervenant de cette chaîne est la société civile locale et nationale. Elle est la seule à refuser toute indulgence envers la « déviance » créée par la fermeture des frontières et s'active pour un retour à la légalité et à la normalité. Elle s'investit dans la mise en évidence de l'anormalité de la situation de la fermeture des frontières et la présente comme une inadéquation au genre de vie frontalier et comme une atteinte aux droits humains de la population frontalière. Elle plaide pour un retour à la libre circulation des biens et des personnes. Dans le même temps, elle dénonce la fluidité des actions « déviantes » et les différentes complicités qui portent atteinte au développement durable de la région.

Pour rendre visibles les différents intervenants, j'ai esquissé le schéma suivant:



2. Complicité et tolérance

Sur le terrain, la fluidité du trafic des choses interpelle l'observateur et l'amène à s'interroger sur sa raison. En fait, très rapidement, il est confronté à l'évidence d'une complicité des agents qui ont pour mission la surveillance des frontières et la répression de leur transgression. Cette complicité n'échappe d'ailleurs ni à la population frontalière ni au simple passager. Cette situation fait penser à ce qu'a écrit Judith Scheele à propos du trafic dans la région transfrontalière algéro-malienne : « Pourtant en réalité, tout le monde sait que le trafic transfrontalier ne peut fonctionner qu'avec la complicité d'agents des états de la région. »⁷¹ La complicité des surveillants des frontières est facilitée par la complicité entre les trafiquants des deux côtés de la frontière. En effet, ces derniers utilisent tous les moyens pour rendre aisé leur trafic. Du côté algérien, Y.1 m'a appris que les transporteurs de carburant de part et d'autre de la frontière communiquent entre eux à l'aide de

⁷¹ Scheele Judith, « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, 2009/2 n°184, p.79-94.

téléphones mobiles. Ils possèdent chacun deux puces : une algérienne et une marocaine. Ce procédé, selon lui, facilite la communication avec les surveillants des frontières, permet d'économiser sur le prix des communications et surtout de tromper une éventuelle vigilance des institutionnels.

S'interroger sur les raisons de la complicité entre trafiquants et surveillants de frontières reviendrait à évoquer la notion de survie et celle de l'inadéquation des règles énoncées par un pouvoir centralisé, loin de la réalité des zones frontalières. La région frontalière est en effet pauvre en infrastructures pouvant répondre à la demande en travail des frontaliers. Ce qui réduit leur champ d'activités génératrices de revenus. La contrebande absorbe en quelque sorte le chômage de la région. Empêcher les frontaliers de gagner leur vie par le trafic illégal pourrait avoir des conséquences néfastes sur la cohésion sociale. Cependant, la survie n'est pas le seul justificatif du trafic des choses car la facilité du gain en est une autre. Le témoignage de l'épouse de mon accompagnateur algérien qui faisait partie du voyage m'a apporté cet élément. Elle m'a appris que ses deux frères gagnaient leur vie dans le trafic de carburant. A son avis, les gens de la région préfèrent ce trafic au travail avec l'Etat quand il existe. Elle a affirmé que même les fonctionnaires locaux s'activent dans le trafic de carburant à la sortie de leur travail. Ils gagnent plus d'argent qu'avec un quelconque travail légal. Par ce fait, interdire la circulation des biens et des personnes a installé les frontaliers dans une « déviance » souvent préférable à la légalité.

Cependant, à bien réfléchir, redresser les torts commis par les responsables politiques et tolérer la contrebande comme solution au chômage ne peuvent être les seules raisons de la complicité entre les surveillants des frontières et les trafiquants. Une corruption bien installée en est un élément fondamental. Je suis arrivée à cette conclusion lorsque j'ai été confrontée, sur le terrain, à la solide organisation des actions « déviantes » et à leur quotidienneté. Il est vrai que ce genre de corruption invoque pour Jean- François Médart la notion de survie lorsqu'il dit : « Dans le contexte africain, c'est aussi le registre de la survie qui est mis en avant explicitement ou implicitement. Explicitement pour la petite corruption... La justification par la survie est implicite dans le cas de la moyenne et grande

corruption. »⁷² Toutefois, mon observation m'amène à dire que la survie ne peut être la seule explication de la corruption. Car cette dernière peut phagocyter la première et devenir la raison prédominante de la contrebande. J'ai pu constater la réalité de la corruption lors de mon cheminement vers la frontière algérienne avec le Maroc, accompagnée de N. Ce dernier m'a appris que le trafic de carburant était sans risque et lucratif si on savait obéir aux règles dont la principale est la corruption. Auquel cas, on pouvait travailler tranquillement. A leur tour, Y.1 et Y.2 les deux trafiquants algériens de carburants m'ont résumé les règles de leur trafic :

« Les transporteurs algériens paient les militaires algériens et les marocains paient les militaires marocains. Si les transporteurs algériens se font arrêter en terre algérienne, ils endossent la perte. Quand la sanction est appliquée en terre marocaine c'est le marocain qui subit les pertes et ne doit pas les répercuter sur son acolyte algérien. La protection du transporteur algérien qui rentre en terre marocaine (trab moghrib) contre toute agression ou vol est assurée par les Mokhaznis (militaires des forces auxiliaires marocaines) qui sont partie prenante du trafic. »

Sur le terrain, j'ai pu aussi faire cet autre constat : la tolérance des Etats marocain et algérien envers le trafic des choses dans la région frontalière. Ce trafic est soutenu et ne peut passer inaperçu. L'observateur est amené à s'interroger sur les soubassements de cette tolérance. Est-elle due à ce qui est appelé un *dysfonctionnement voulu* qui n'est autre qu'un *ajustement* aux règles d'un jeu particulier ayant pour but la *régulation des relations frontalières* ? Ou est-ce la difficulté d'assurer l'étanchéité des frontières, vu les liens très forts qui unissent les frontaliers ? Ou est-ce les deux à la fois ? En fait, les deux Etats, malgré leurs différents géopolitiques, sont obligés de s'adapter à la manière de vivre des frontaliers. Le dysfonctionnement est ici considéré comme préférable à la stricte observation de la fermeture des frontières dont pourraient résulter des mouvements de protestation. La tolérance envers les différents trafics s'en trouve ainsi justifiée. A ce propos, Y1 et Y2 m'ont confirmé, lors de notre entretien, ce qu'a dit N. : que le trafic de carburant est fluide et sans encombre sauf pendant les quelques brèves périodes de stricte application de la fermeture

⁷² Médart Jean- François, « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », Revue internationale de politique comparée, 2006/4 Vol.13, p.697-710.DOI : 10.3917/ripc.134.0697

des frontières par l'un des deux états. Selon Y.1, pendant ces périodes les trafiquants sont à l'arrêt « *pas un seul bidon de carburant ne passe.* », au point qu'il leur arrive de se demander s'ils ont bien vécu des périodes faciles. Toutefois, ces périodes où les trafics sont entravés ne durent pas longtemps en raison de l'importance des liens qui existent de part et d'autre des frontières. A ce propos, le même témoin a déclaré :

« D'ailleurs, les fortes relations qui existent de part et d'autre des frontières ne se limitent pas au seul trafic. Entre trafiquants, nous nous rendons des services et nous nous faisons des cadeaux : l'algérien offre des dates, le marocain offre fruits et légumes. »

D'autre part, le *dysfonctionnement voulu* se trouve justifié par le fait que, généralement, les frontières sont des sources de revenus de par leur situation même. Etre à la charnière de deux pays augmente leurs potentialités économiques et commerciales. Par ce fait, les frontières génèrent ce que les économistes appellent des *externalités positives* et une synergie économique dont n'est pas exclue la frontière algéro-marocaine. Autrement dit, les échanges commerciaux y sont permanents, importants pour ne pas dire vitaux pour la population frontalière. La fermeture des frontières n'a fait que rendre ces relations illégales, obligeant les deux Etats à la tolérance.

Cette tolérance trouve aussi sa raison dans les difficultés à assurer une fermeture hermétique des frontières au cas où cette hypothèse est du domaine du possible. La première difficulté réside comme déjà dit dans les liens très forts qui existent de part et d'autre de la frontière et qu'il est impossible d'éradiquer par une décision politique. L'autre difficulté résulte de la première et consiste en l'incapacité des deux pays à faire face au mode de vie des frontaliers et leur peine à pouvoir les empêcher de circuler. Pour cela, il aurait fallu de grands moyens humains et matériels qui ne sont pas forcément en leur possession. Sur ce dernier point, M.R, directeur d'un journal local dans la région frontalière marocaine m'a affirmé que les surveillants des frontières, même s'ils le voulaient, n'ont que rarement les moyens nécessaires pour poursuivre et arrêter les *moqatilat*⁷³ qui roulent à tombeau ouvert :

⁷³ Voitures vétustes ou autres moyens de transport des différents produits de trafic

« Celles qui transportent le carburant sont de véritables bombes ambulantes car elles sont inflammables si elles venaient à être percutées. Dernièrement, dans un barrage de la douane, sachant qu'il allait être arrêté, le conducteur d'une moqatila est monté sur son capot et s'est aspergé de carburant qu'il transportait et a menacé de s'enflammer et de faire exploser la voiture. Les douaniers ont vite fait de le laisser partir. »

Comme les témoins du côté algérien, il a insisté sur le fait que tous ces trafics se font par moqatilat de différentes catégories.

« Le chauffeur d'une moqatila conduit très vite. Il ne s'arrête que pour livrer sa cargaison. Il est prêt à foncer dans tout barrage de gendarmerie ou de la douane. Ne peuvent l'arrêter que les herses qui crèvent les pneus de la voiture. En plus, les conducteurs des moqatilat consomment souvent, avant de prendre la route, des psychotropes, de l'alcool ou les deux à la fois, ce qui a pour faculté de leur faire perdre toute notion de danger. Par ailleurs, la vitesse est la base même de leur travail car tout trafic illégal se base sur la rapidité malgré les complicités de part et d'autre ou peut-être à cause d'elles ! Les grandes cargaisons de carburant sont souvent livrées par des processions de 40 à 50 moqatila.»

Reste cependant que la principale raison de la tolérance envers la « déviance » est la corruption des surveillants des frontières car elle leur permet d'engranger de gros gains. Selon les témoignages recueillis, les institutionnels qui surveillent les frontières comptabilisent chaque passage illégal et le monnayent. N. affirme que :

« Les trafiquants de carburant des deux côtés de la frontière sont connus des militaires. Le calcul du nombre d'ânes qui acheminent le carburant permet aux militaires algériens de faire le compte de ce qu'il leur reviendra comme bénéfices. Même scénario du côté marocain. »

Les ânes jouent, à leur tour, un rôle substantiel dans le cheminement des différents trafics et principalement dans celui du carburant. Leur saisie par les surveillants des frontières donne lieu à user de la corruption pour pouvoir les récupérer. M.R, après m'avoir dit que le prix

d'un âne, du côté marocain, varie entre 500 et 1000 DH, m'a rapporté une scène à laquelle il a assisté:

« Un trafiquant, pour récupérer son âne saisi, a donné une corruption de 2000DH à ceux qui l'ont saisi et a payé 4000DH pour le sortir de la fourrière municipale. Etonné par tant de largesse, je lui ai demandé pourquoi il n'achetait pas tout simplement un autre âne. Sa réponse a été que l'âne confisqué était très précieux car dressé et qu'il connaissait très bien le chemin de livraison des cargaisons. »

Hajja, à son tour, a affirmé que la corruption est la raison de la tolérance. Elle a dit que la présence de barrages de gendarmerie n'empêche nullement toutes sortes de marchandises marocaines (*djellabas, bedia, jackets...*) de se retrouver au village Z. I, principal chef lieu du côté de la frontière algérienne :

« La raison est que la route est « achetée ». Au début de la fermeture des frontières les marchandises étaient exposées dans les souks mais vu la forte demande plusieurs magasins ont ouvert. »

Ceci dit et malgré la tolérance et le *dysfonctionnement voulu*, les deux Etats ont, ponctuellement, besoin de prouver leur autorité en procédant à l'organisation de campagnes anti contrebande. Les trafics s'arrêtent lors de ces périodes pour reprendre de plus belle. Voilà comment mon accompagnateur N. décrit ces périodes :

« En général, le trafic de carburant est fluide et sans problème sauf lors des rares périodes de « sévérité » décrétées par l'un des deux états ou les deux à la fois. Pendant celles-ci, les trafiquants de carburant sont à l'arrêt. Pas un seul bidon de carburant ne passe. Le laxisme permet aux frontaliers de contourner le chômage structurel de la région et évite une instabilité sociale aux frontières. Le jeune de la région, quand il sort de l'école ou de l'université, n'a pas d'autre choix que d'acquérir une voiture s'il en a les moyens ou acheter un âne pour s'investir dans le trafic de carburant. »

Hajja a également évoqué les périodes de *ziyar*⁷⁴ :

« *Le dernier séjour du Président Bouteflika à Tlemcen, en avril 2011, a été une de ces occasions de sévérité. D'ailleurs, plusieurs militaires de la région ont été mutés.* »

Tout récemment, au début de l'été 2013, les journaux algériens et marocains ont véhiculé l'information selon laquelle les autorités algériennes creusaient des tranchées du côté Nord-Ouest de la frontière afin de mettre fin à la contrebande de carburant avec le Maroc. Cette décision a été prise suite à la pénurie que connaissent plusieurs stations d'essence algériennes et qui a causé de sérieux problèmes dans les transports. Elle avait pour but d'éviter toute grogne sociale. Ces tranchées ont ralenti le cheminement du carburant vers la frontière marocaine causant une pénurie de carburant dans la région de l'Oriental du Maroc. Elles n'y ont cependant pas mis fin. Ce qui m'a amené à m'interroger sur leur efficacité et m'a inspiré un article qui a été publié par un journal électronique marocain⁷⁵.

II. Processus de normalisation des actions « déviantes »

Conséquemment à ce qui a été dit, observer la « déviance » à travers la seule notion de l'« officialité » semble incohérent. En fait, la vie quotidienne de part et d'autre de la frontière est souvent différente de ce que décide Rabat ou Alger car le non respect de la fermeture des frontières semble être la norme depuis 1994. A partir de ce point de vue, il serait intéressant de se pencher sur les processus par lesquels la « déviance » se régule et devient la normalité. Tout d'abord, ce qui frappe sur le terrain, c'est l'attitude des trafiquants « vivriers » par rapport à la notion de « déviance ». Pour eux, la contrebande des choses licites comme celle du carburant et des biens de consommation ne peut être perçue comme une « déviance » stricto sensu. Par contre, à leur sens, la contrebande des matières illicites comme la drogue et les psychotropes est condamnable car liée à la notion religieuse de *haram* (péché) et à la superstition. En effet, selon la conception courante, l'argent du

⁷⁴ Peut être traduit par une sévérité dans le contrôle frontalier

⁷⁵ Voir <http://www.yabiladi.com/articles/details/18959/tranchees-algeriennes-arriveront-elles-arreter-contrebande.html> consulté le 04/12/2013

haram a pour vocation de mener, sans appel, en enfer et en attendant, de provoquer tous les genres de malheurs au cours de la vie terrestre. A contrario, la conception indulgente de la « déviance vivrière » est un élément important dans la mise en place du processus de normalisation de ce genre de trafics et peut être assimilée à une situation de compromis entre les différents intervenants. Le trafic de carburant bénéficie de cette indulgence car la majorité des trafiquants de la région vivent de cette contrebande, indulgence qui peut justifier son importance et sa visibilité sur le terrain. C'est la raison pour laquelle je parlerai de ce trafic en premier. Toutefois, sa prédominance n'empêche pas la normalisation d'autres trafics sur lesquels je reviendrai dans un deuxième temps.

1. Processus de normalisation de la contrebande de carburant algérien

L'importance et la permanence du trafic de carburant algérien pourraient trouver leur explication dans l'abondance en hydrocarbures du sous-sol algérien à côté d'un Maroc beaucoup moins nanti en ce domaine. Dans le classement mondial, l'Algérie occupe la 11^{ème} place en matière de réserves d'hydrocarbures (gaz et pétrole réunis). Pour la production, elle figure à la 12^{ème} place et à la 9^{ème} place pour les exportations⁷⁶. En hydrocarbures, le Maroc ne peut même pas prétendre à son autosuffisance. Le patrimoine important de l'Algérie en la matière trouve son origine dans la politique pétrolière de son ancien colonisateur, la France. En effet, les besoins de cette dernière en hydrocarbures ont amené à l'annexion militaire de territoires sahariens, qui sont leurs emplacements par excellence, pris aux pays voisins de l'Algérie française. Ainsi, la colonisation française a doté l'Algérie du plus grand Sahara de la région. Cette donnée géographique fait que l'Algérie est un des plus grands producteurs mondiaux d'hydrocarbures.

Le statut de producteur/exportateur d'hydrocarbures de l'Algérie et la dépendance du Maroc à ce niveau vis à vis des cours internationaux influent sur le prix officiel du litre de carburant dans chacun des deux pays. Le prix du carburant algérien est sans conteste beaucoup moins élevé. Le taux de change bas du dinar algérien au marché noir s'ajoute à la différence de prix et fait que, même lorsque les frontières étaient ouvertes, la population frontalière du côté marocain allait se ravitailler chez ses voisins. Il suffisait aux automobilistes de traverser douze kilomètres pour se retrouver à Maghnia, principale ville

⁷⁶ Voir <http://almanach-dz.com/index.php?op=fiche&fiche=427> consulté le 21 mars 2013

frontalière algérienne et faire le plein d'essence ou de mazout à moindre coût. La fermeture des frontières n'a pas mis fin à ce besoin et à cette demande. Elle l'a tout simplement exacerbé et a poussé à l'organisation de sa contrebande qui ne se contente plus d'approvisionner la population frontalière mais arrive jusqu'aux villes du Maroc intérieur comme Taza et Fez.

L'organisation du trafic de carburant et sa « routinisation » ont ainsi la particularité d'atténuer la notion de « déviance » car il est accepté par les différents intervenants : la population le consomme normalement et les représentants des institutions ne peuvent l'ignorer. J'ai pu constater, de visu, du côté algérien, la « routinisation » de ce trafic. En voici le récit :

N., mon accompagnateur, est venu me chercher dans sa voiture, en compagnie de sa femme et de son fils, le 03 mai 2011 à 8H30. Il travaille en milieu hospitalier et est âgé d'une quarantaine d'années. Nous allons chez les parents de sa femme à quelques dizaines de kilomètres de la frontière marocaine. A la sortie de SB, nous empruntâmes la nouvelle autoroute qui va jusqu'à Caïd Lotfi, le poste frontière algérien avec le Maroc. A une trentaine de kilomètres de la frontière, je remarque un « bouchon ». De nombreuses voitures et camions se suivent de près. Mon accompagnateur m'apprend que ce sont les véhicules de halaba, terme en arabe local pour désigner les transporteurs illégaux de carburant algérien vers le Maroc. L'appellation halaba vient du mot halib ou lait en français. Initialement halaba veut dire les personnes qui traient les vaches. Ici le carburant remplace le lait et les réservoirs des voitures les vaches. On peut apprécier ou non l'esprit imaginaire et percutant de la population locale. En effet, les réservoirs des voitures algériennes sont souvent trafiqués pour contenir un maximum de carburant et pour faciliter son acheminement vers la frontière. Arrivés à destination, les trafiquants procèdent à son aspiration pour en remplir des jerricanes qui seront transportés à dos d'ânes jusqu'au Maroc. Mon accompagnateur m'a expliqué que le halab (singulier de halaba) peut être propriétaire de son véhicule et travailler de la manière appelée localement jahd (force). Il peut être simple salarié payé à la « kissma (1/3 du revenu) ou salarié contribuant à l'entretien du véhicule auquel cas il est payé à la moitié du revenu.

J'ai aussi constaté que les stations d'essence de la région frontalière algérienne sont prises d'assaut par les transporteurs. J'ai été particulièrement impressionnée par la station se trouvant en face de Hammam Boughrara, station thermale du côté de Maghnia : la file des véhicules est très longue. Les halaba sont, selon mon accompagnateur, habitués à passer de longues heures d'attente dans les stations d'essence les plus proches de la frontière car l'approvisionnement y est sûr et contribue à diminuer le coût du transport.

Nous avons aussi croisé un grand nombre de voitures revenant de la frontière algérienne après avoir livré leur cargaison. N. me fait remarquer, entre ces voitures, la présence d'un véhicule de la gendarmerie qui ne pouvait mais semblait ignorer le trafic. En fait, ce dernier est non seulement toléré mais il obéit à ce qu'on pourrait appeler « un code de travail déviant » qui oblige toutes les parties. Ainsi, la circulation des voitures de contrebandiers notoires se fait sans embuche malgré la présence de barrages de gendarmerie sensés les arrêter.

Les voitures qui font le trafic sont appelées des moqatilat, terme arabe martial s'il en fut. « Armes de combat » peut être sa traduction en français. En effet, ces voitures facilitent la circulation sur le champ de bataille qu'est le trafic de carburant. De plus, dans l'acheminement de ce dernier, rien ne les arrêtent, pas même les différents barrages. Leurs carrosseries sont en général dans un état de délabrement avancé. Leurs qualités résident dans la robustesse de leurs moteurs et dans la grande capacité de leurs réservoirs à contenir le carburant. Pour ces deux raisons, sont prisées, selon mon accompagnateur, les marques Mercedes, Toyota, Renault ainsi que le camion Renault G. Elles sont achetées au prix fort partout où elles se trouvent sur le territoire algérien. N. me montre une moqatila immatriculée à Batna (Est de l'Algérie) près de la frontière tunisienne. Du côté d'A., village à 5 km de Maghnia, la route devient sérieusement encombrée par les moqatilat. La conduite y est dangereuse voire kamikaze car plus on va vite plus on fera de voyages plus on gagnera de l'argent. Selon N., la route ne se vide que lorsqu'il y a rupture dans l'approvisionnement des stations d'essences locales.

Mon investigation du côté algérien a aussi été une occasion d'écouter quelques témoignages et de confirmer que le trafic de carburant obéit à un processus bien « huilé ». Un de mes

témoins a été Y.2, la trentaine, cousin de mon accompagnateur et transporteur de carburant. Voici ce dont il m'a fait part :

« Je suis transporteur de carburant depuis 1994. Mon moyen de locomotion (wasilat anakl) est l'âne. Cette nuit, j'ai fait deux allers-retours. Je peux faire plus ou moins. Pour cela, je dépends des « halaba ». Mes livraisons se passent de la manière suivante : j'accompagne l'âne ou les ânes selon l'importance de la cargaison que je remets à mon acolyte marocain qui, à son tour, me rend les bidons livrés la veille, vidés, et me paye. Les transporteurs de carburants en général se connaissent de part et d'autre de la frontière. Ils peuvent s'accorder des crédits qui sont toujours honorés. Les militaires, à leur tour, consentent à être créanciers des transporteurs qui ont des difficultés financières momentanées. Je dors quand j'ai fini mon transport à la fin de la nuit et une partie de la journée. »

Ce témoignage éclaire sur la réalité de la complicité de part et d'autre de la frontière : complicité entre les trafiquants eux-mêmes mais aussi entre trafiquants et militaires. Mieux que cela, on apprend que cette complicité est doublée d'un « code de l'honneur » qui prend en compte les périodes de difficultés financières des intervenants et accorde des crédits. Ce qui peut sembler, de prime abord, un paradoxe pourrait trouver son explication dans les us et coutumes de la région qui font que les différentes transactions sont réglementées par *elkalma* ou la parole donnée. C'est sur ce genre de règles non écrites que se structure le processus de normalisation du trafic.

Toujours dans le même sens, mon autre témoin, *Hajja*, m'a fait part de ce qui lui semble être une des raisons de l'installation du trafic de carburant : la facilité de gain du trafic qui a poussé les hommes du village à abandonner l'agriculture. Elle affirme :

« L'agriculture demande beaucoup d'efforts contrairement au trafic de carburant qui ne demande que 3 à 4 heures de travail par jour en général à la tombée de la nuit. Le reste de la journée, les hommes se reposent. De toutes les manières, hormis l'agriculture souvent aléatoire, les hommes de la région n'ont pas d'autres perspectives de travail : il n'existe aucune usine dans la région. La seule issue pour gagner son pain est de se lancer dans le trafic de carburant. »

Cette femme à l'esprit très vif a même ironisé en faisant un jeu de mots et en disant que son fils B. qui a une licence, fait du trafic de *lissance*, arabisation du mot essence. Elle m'apprend aussi que les transporteurs algériens se font payer, lors de leur livraison du côté marocain en dinars algériens et non en dirhams. Ce qui lui fait dire que :

« Cela désavantage les algériens car le dinar algérien est très déprécié par rapport au dirham marocain : cent dinars algériens valent environ huit dirhams. Sa dépréciation est maintenue de cette façon. »

Par conséquent, selon elle, l'ouverture des frontières avec le Maroc n'est pas pour demain car l'Algérie n'a rien à y gagner. Elle a poursuivi son raisonnement en affirmant que les frontières n'ouvriront que lorsque les monnaies des deux pays auront une valeur équivalente *« Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui »*. J'avoue que cette façon de voir m'a interpellée dans le sens où une monnaie de même valeur ou, mieux encore, une monnaie commune pourrait contribuer à asseoir une stabilité politique entre les deux pays. Mon témoin, sans le savoir, va dans le sens que l'économiste Camille Sari attribue à la convergence économique dans son ouvrage *Algérie et Maroc : quelles convergences économiques ?* Pour cet auteur : *« L'intégration économique et les convergences monétaires supposent de vérifier dans quelle mesure les cours ainsi définis se rapprocheraient ou non des valeurs relatives de ces monnaies. La monnaie commune maghrébine doit être à la fois le catalyseur du processus de coopérations économiques et un accélérateur des échanges de biens et de services et des capitaux. »*⁷⁷ Il est vrai que cela semble, vu l'état actuel des relations entre l'Algérie et le Maroc, du domaine du rêve. Mais la mise en place de l'Union européenne n'a-t-elle pas été longtemps considérée comme une utopie ?

Pour revenir à la réalité du terrain, l'organisation du transport de carburant de contrebande semble faire, à son tour, partie du processus de normalisation. Voici ce dont j'ai été témoin :

Après être passés devant J.A., montagne dont la moitié se trouve en terre marocaine dite « trab maghrib », nous sommes arrivés à la tribu de mon accompagnateur. K. S. est le village où habite sa belle famille. Ce qui m'a frappé lors de notre arrivée, c'est le nombre d'ânes qui

⁷⁷ Voir Camille Sari *Algérie et Maroc : quelles convergences économiques ?* Editions Cabrera, Paris, 2011. Page 346

s'y trouvaient. Mon accompagnateur m'a appris que ce sont de véritables « outils » de travail. En effet, c'est grâce à eux que se fait le transport des cargaisons de carburant jusqu'à la frontière marocaine. Ils sont choyés et bien alimentés au point de ressembler à des mules. Leur rôle central dans le trafic fait que le prix de l'âne, selon N, dépasse les 2 millions de centimes algériens et peut arriver jusqu'à 10 millions. Vu leur nombre, j'ai eu l'impression, en exagérant un tout petit peu, qu'il y avait autant de personnes que d'ânes dans le village. Nous sommes arrivés chez la belle famille de mon accompagnateur vers 10H15. L'habitation qui se trouve en plein campagne est divisée en deux maisons : la maison d'Y.1, le beau-frère de mon accompagnateur et la maison de Hajja, sa belle-mère. Les différents entretiens que j'ai effectués ont eu lieu dans cette dernière. Elle est assez grande mais une obscurité y règne à cause des fenêtres fermées. Ce qui a aussi attiré mon attention c'est que les deux maisons ne sont pas complètement finies car elles sont construites au fur et à mesure des entrées d'argent. Les murs de l'extérieur ne sont pas peints comme c'est souvent le cas dans l'Ouest algérien du fait de la cherté des matériaux de construction. Y.1. possède, sur le même terrain, en plus de sa maison, un garage également non fini. Il est spacieux et divisé en deux parties : une partie où sont logés les ânes et un espace où stationnent les voitures des halaba. Y.1 possède une dizaine d'ânes bien portants.

C'est dans ce garage qu'il m'a été permis d'assister à une scène de réception de carburant et de me rendre compte que son stockage comme son transport fait l'objet d'un agencement et obéit à des règles précises dont je fais le récit.

Vers 15H est arrivée, dans le garage, la première voiture pour décharger sa cargaison de carburant. Le halab ouvre son coffre et commence à pomper sa cargaison de carburant à l'aide d'un tuyau qui a l'apparence d'un banal tuyau d'arrosage et qui se trouve sur place. Il le met dans sa bouche et y impulse une aspiration qui m'apprend-on doit être mesurée pour lui éviter d'avalier le carburant. Le moustaqbil (le récepteur) en l'occurrence Y.1 lui procure des bidons de trente litres qu'il remplit grâce à cette aspiration. Après avoir vidé son réservoir, il prend son du et s'en va. A la tombée de la nuit Y.1 chargera cette cargaison à dos d'ânes pour la livrer à son acolyte marocain.

Y.2 a confirmé ce que j'ai constaté et a ajouté quand je lui ai demandé s'il était vrai que les ânes acheminaient tous seuls les cargaisons :

« Même si les ânes reconnaissent la route du fait qu'on leur y donne à manger, leur accompagnement est nécessaire. Tout simplement parce qu'il n'est pas concevable de laisser une cargaison de 2 millions de centimes sans surveillance. Elle risque d'être volée non pas par les habitants du coin mais par des étrangers qui viennent des autres régions du pays et que les différents trafics frontaliers attirent. »

« Les ânes, chez nous, sont véritablement honorés et valent plus que les chevaux. Leur alimentation est soignée car ils doivent supporter le poids des cargaisons (jusqu'à 180 litres par passage). La botte de foin coûte dans la région frontalière 500 dinars et le prix de l'âne varie de 5, 6 jusqu'à 10 millions de centimes. Pour vous donner une idée de la valeur, dix millions est la moitié du prix d'une voiture d'occasion. »

J'ai constaté par ailleurs que les trafiquants, pour pouvoir exercer leurs activités régulièrement, sont amenés à établir des relations des deux côtés de la frontière. Ils constituent pour cela des groupes. Howard. S. Becker⁷⁸ dit à ce propos que: « La dernière étape d'une carrière déviante consiste à entrer dans un groupe « déviant organisé ». Grâce à la dynamique de ces relations, les trafiquants travaillent en connaissance de ce qui se passe de part et d'autre de la frontière. Cette connaissance est liée aux fortes relations qu'ils entretiennent entre eux faisant en sorte qu'Y2 a pu s'avancer sur le sort du carburant algérien du côté marocain :

« Le transporteur du côté marocain entrepose la cargaison composée d'une quarantaine ou d'une cinquantaines de jerricanes de carburant dans le coffre de sa voiture et l'emmène à Oujda pour la vendre soit au détail par bidons de 5 litres aux « touabel » (personnes vendant au détail sur des tables). Soit pour la vendre aux propriétaires de garages ou de magasins qui la stockent pour ensuite la livrer directement ou la distribuer à des vendeurs au détail. »

⁷⁸ Howard S. Becker *Op.Cit* PP 60 et 61

Il m'a aussi appris que le mazout algérien était livré aux *hammams* (bains publics) et aux boulangeries-pâtisseries marocaines. Selon lui, les autocars locaux l'utilisent et restent à l'arrêt en cas de difficultés d'approvisionnement « *ils restent mgari (arabisation du verbe garer)* ». L'agriculteur du côté marocain, à son tour, l'utilise pour les moissons ou les semailles. Il justifie la consommation du mazout algérien par son coût de revient. Il est deux fois moins cher que le mazout légal marocain « *par exemple pour le même montant il est possible d'acquérir 60 litres au lieu de 30 litres de mazout à la pompe marocaine* ». Il m'a déclaré que toutes les sortes de carburant trouvent preneurs : « *l'essence arrive à Jerrada, Guercif, Nador et Fès. Le super est revendu aux zodiacs espagnols de Melilla.* ». Il est même au courant que l'importance du trafic de carburant a contraint la plupart des stations d'essence marocaines locales à cesser leur activité. Il ajoute qu'en été, avec l'arrivée des travailleurs émigrés de la région frontalière, la vente du carburant de contrebande est stimulée, son prix augmente du côté algérien et est répercuté du côté marocain.

Y.1. m'a fait part, à son tour, de ce qu'il savait du trafic. Il m'a appris qu'un même « *halab* » peut faire deux à trois livraisons par jour. Quant au transporteur, il peut acheminer quotidiennement 20 à 60 bidons de 30 litres. Pour cela, il a besoin de 2 jusqu'à 15 ânes. Ce transport (aller/retour) prend selon lui au maximum une heure. Il m'a fait remarquer que le trajet n'est pas égal le long de la frontière avec le Maroc. Pour y arriver, le transporteur parcourt une distance de 3 à 6 km. Le village de Y1 fait partie des points les plus proches de la frontière cependant il existe des points encore plus proches où il suffit de traverser la route « *dans ce cas, c'est les transporteurs marocains qui viennent chercher la cargaison.* »

Le même témoin a évoqué brièvement la manière dont sont fixées les rémunérations générées par le trafic de carburant :

« *Les rémunérations du « halab » et du transporteur ainsi que le prix du carburant à son arrivée au Maroc font l'objet d'accords informels qui les fixent sur tout le long de la frontière.* »

A l'instar de N., il a soutenu que ce trafic est presque sans risque à tel point que souvent des enfants de douze à seize ans font le transport pour le compte de leurs parents. Cette aisance repose sur la complicité avec les surveillants de frontières :

« La complicité est bien établie des deux côtés. Les éventuels « tour de vis sécuritaires », d'un côté comme de l'autre, sont signalés aux partenaires. Les militaires eux-mêmes informent les concernés. Cette complicité dans le trafic de carburant permet à des milliers de frontaliers d'en vivre. »

Il m'a aussi renseigné sur le flux du trafic de carburant et les raisons de la complicité dont il fait l'objet :

« Le trafic est normalement fluide et régulier mais il a connu récemment une période difficile à cause de la poursuite de contrebandiers marocains par des militaires algériens jusqu'en terre marocaine, fait qui n'a pas été apprécié par les autorités marocaines. Ainsi, le transport ne se faisait plus qu'à partir de la tombée de la nuit et sur le signal des militaires complices. Autrement, quand tout va bien, le passage peut se faire en plein jour et même par caravanes car le trafic de carburant permet aux militaires sur place de gagner de l'argent sans efforts. Quand le trafic a commencé, leur tarif était de 50 dinars le bidon de trente litres. Actuellement, vu l'augmentation du flux des passages, il est arrondi à 200 dinars par âne qui peut transporter jusqu'à 180 litres. Le gain des militaires peut être facilement calculé lorsqu'on sait qu'il y a plus de mille allers-retours par jour pour notre seul village».

Ces témoignages ont conforté l'impression première que j'ai eue sur le terrain et qui consistait à avancer que seuls une planification et un agencement détaillé peuvent être à l'origine de la quotidienneté des actions « déviantes ». Ce raisonnement, Alfred Schütz l'a déjà fait lorsqu'il dit : « Nous ne pouvons pas simplement dire que les actes routiniers non rationnels de la vie quotidienne ne sont pas consciemment planifiés. Ils s'inscrivent au contraire dans la structure de nos plans et projets. Ils sont même des instruments pour réaliser ces derniers. »⁷⁹

L'analyse de la "déviante" frontalière incite à poser la problématique des motifs des actions "déviantes". Pour les comprendre, il y a lieu de se référer au même auteur qui les divise en deux sortes : le « motif en-vue-de » qui décrit la finalité de l'action entreprise et le « motif-

⁷⁹ Alfred Schütz *op.cit.* page 48

parce-que » qui, lui, réfère aux circonstances qui poussent l'acteur à faire ce qu'il a fait.⁸⁰ Les trafiquants et les surveillants des frontières ont "un motif-en-vue-de" qui est l'appât du gain. Pour la population consommatrice, il prend la forme d'un besoin en approvisionnement de proximité et à moindre coût. Toutefois, les trafics ont une dimension humanitaire qui peut rentrer dans la catégorie du "motif-parce-que" et qui ne devrait pas passer inaperçue car ils maintiennent, en quelque sorte, les fortes relations auxquelles la population frontalière est habituée. Le chômage structurel dans la région est, à son tour, un "motif-parce-que". Le trafic permet à des milliers de familles de subvenir à leurs besoins.

Cependant, est-ce que les trafiquants, les surveillants des frontières et la population frontalière ont continuellement présents à l'esprit les différents « motifs » dont parle Alfred Schütz ou est-ce qu'ils sont simplement dans l'action et ne se posent pas trop de questions ? En tout état de cause, le seul motif proclamé haut et fort par les témoins est le chômage structurel dans la région. L'appât du gain est un motif qui reste relativement tu, même s'il ressort de temps à autre dans les entretiens. Ainsi donc, les "motif-parce-que" restent du domaine académique puisque le « déviant » se soucie plus de son action que de ses motifs car il considère son monde comme allant de soi⁸¹ contrairement au chercheur qui, lui, est continuellement conscient de la précarité de tout "ordre" et arrive, comme Alfred Schütz, à la conclusion que chaque situation est *biographiquement déterminée*⁸². Ce qui équivaldrait à dire que les trafiquants frontaliers ont opté pour une carrière « déviante » à cause de la fermeture des frontières.

Par ailleurs, pour faciliter leur travail, les trafiquants mettent en place des mécanismes qui régulent les relations de part et d'autre de la frontière. *Lhmaya* ou protection en français en est un. Elle permet aux trafiquants de visiter leurs acolytes dans leur pays. Ce mécanisme trouve son origine dans le genre de vie frontalier et la proximité qu'il exige. Y2 m'a appris qu'il lui arrivait de rentrer, pour visite, à Oujda sous la *lhmaya* de son acolyte marocain. Sa dernière visite datait de deux mois. Voici, selon lui, la manière dont se passent les visites des transporteurs de part et d'autre de la frontière :

⁸⁰ Idem page 73

⁸¹ Alfred Schütz *op cit* page 79

⁸² Idem page 82

« Les transporteurs traversent les frontières des deux côtés au vu et au su des militaires qui les connaissent. Seul le tourisme leur est permis et non un quelconque trafic. En général, ils se contentent de rester à Oujda. Avant l'apparition du terrorisme, les transporteurs algériens pouvaient circuler au Maroc aussi loin qu'ils le voulaient. Moi-même, j'ai pu aller à Fès et Tétouan sans le moindre papier. De nos jours, l'envergure de cette circulation dépend des moyens du partenaire marocain. Lorsqu'on est en relation d'affaires avec un gros bonnet on peut circuler partout au Maroc grâce au bakchich qu'il distribue et qui est différent et plus conséquent que celui glissé par un simple transporteur de carburant».

Toujours grâce aux fortes relations qui existent entre les trafiquants algériens et marocains, mes témoins algériens (N., Y1 et Y2) m'ont décrit le sort du carburant algérien en territoire marocain et sont au courant que les étrangers habitant la région frontalière marocaine se servent chez le détaillant marocain car ils y trouvent toutes sortes de carburant (super, mazout, sans plomb) souvent en rupture dans les stations d'essence locales. Selon eux, ces stations se ravitaillent à leur tour en carburant illégal et le servent aux clients à un prix moindre par rapport à celui pratiqué dans les stations des autres parties du Maroc. Elles évitent de cette façon la faillite. Ils ont été clairs sur le fait que le trafic de carburant est toléré des deux côtés et qu'en général, les trafiquants sont épargnés en cas d'arrestation contrairement aux trafiquants de drogue qui le sont rarement malgré les complicités de part et d'autre.

Y1 et Y2 vivent du trafic de carburant et en font vivre leur famille, ils se savent dans l'illégalité mais ils estiment que leur respectabilité n'en est nullement entamée. En tant que transgresseurs, ils s'organisent en groupes « déviants » non pas parce qu'ils sont intrinsèquement dévoyés mais parce qu'ils doivent établir des règles leur facilitant le travail et les aidant à répondre à la demande de la population frontalière. Le monde « déviant » qu'ils créent de cette manière répond au monde « officiel » qui les entrave dans leur besoin de circulation entre les frontières et leur impose une règle inadaptée au genre de vie frontalier. A ce propos, Howard S. Becker dit que: « Les valeurs s'avérant ainsi inadaptées pour orienter l'action dans les situations concrètes, les groupes sociaux élaborent des

normes spécifiques qui sont mieux adaptées aux réalités de la vie quotidienne. Ces normes sont des dérivées des valeurs qui jouent, ainsi, le rôle de principes ultimes. »⁸³.

A mon retour du côté marocain, j'avais cru avoir épuisé tout ce qui concernait le trafic de carburant et mon intention était de me pencher sur les autres trafics de choses. Cependant, deux opportunités d'entretiens m'ont permis d'écouter M., gérant d'une station d'essence de la ville d'Oujda, une des rares à rester en activité et N., un voisin de mes parents, vendeur au détail de carburant de contrebande. Ces deux entretiens m'ont dévoilé l'impact du trafic sur la région et son évolution.

Le gérant a commencé par m'apprendre qu'il travaille dans la même station depuis 23 ans et qu'ainsi il a estimé pouvoir témoigner du changement dans l'approvisionnement de la ville d'Oujda en carburant. Il a dit que sa station est l'une des plus anciennes du Maroc. Elle date des années 50. Selon lui, avant l'organisation de la contrebande de carburant, dix stations étaient ouvertes. La plupart d'entre elles ont fermé. Celles qui résistent encore sont prises d'assaut lors des contrôles sévères de frontières empêchant l'entrée du carburant de contrebande. C'est ce qui est arrivé le weekend qui a précédé notre entretien. Par ailleurs, il a estimé que le nombre de stations dans la région est insuffisant. Ce qui, à son avis, pourrait expliquer la prolifération des points de vente de carburant de contrebande :

« En sortant d'Oujda, la station la plus proche est celle d'Ahfir (à environ 30 km d'Oujda). En direction du sud-Est, sur une distance de 400 km, il y a 3 stations : une à Jerrada, une à Bouarfa et une à Figuig. La station balnéaire de Saidia dont la population en été dépasse les 500.000 personnes ne possède pas de station d'essence. »

Il m'a aussi appris que les stations autorisées de la ville travaillaient essentiellement avec les administrations publiques par le biais de bons de commande malgré le fait que les délais de paiement soient longs et varient entre deux et trois mois. Pour lui, le carburant de contrebande est de mauvaise qualité, seul son prix bas pousse à sa consommation. Il m'a confirmé que la vente de ce carburant augmente en été et pendant les vacances en raison

⁸³ Howard S. Becker *Op.Cit* 154

du nombre de touristes et du retour des travailleurs émigrés. Ainsi, des vendeurs saisonniers du carburant de contrebande s'ajoutent aux vendeurs « attirés ».

« Souvent dans ces moments de grand afflux, le carburant est frelaté en plus de sa mauvaise qualité. Cela a pour effet de susciter la méfiance des propriétaires de voitures de nouvelle génération dont les moteurs ne supportent pas n'importe quel carburant et les pousse à se ravitailler de plus en plus dans les stations légalement approvisionnées. Nous avons même eu vent, récemment, du dépôt de plusieurs demandes d'autorisations d'ouverture de stations. La qualité du carburant de contrebande n'en est certes pas la seule raison. L'augmentation et la modernisation du parc automobile de la ville d'Oujda ainsi que l'ouverture de l'autoroute Oujda- Fès contribuent au retour de stations légales. »

Il m'a appris que l'approvisionnement légal de la région de l'oriental, de Figuig à Taza, en passant par Al Hoceima, se faisait directement par le port de Nador. Ce carburant est de bonne qualité. Ensuite, il a tenu à évoquer un problème qui n'est pas en relation directe avec la contrebande de carburant mais qui fait du tort aux stations de la ville. C'est l'ouverture, dans la région, à proximité des grandes surfaces commerciales, de stations d'un label particulier dont les produits sont de moindre qualité et qui ne font pas l'objet d'un contrôle étatique suffisant. Mais il a surtout pointé du doigt les méfaits du trafic de carburant sur la viabilité des stations légales ainsi que sur l'économie et le développement durable de la région en général. Et il a conclu notre entretien en disant : *« pour pouvoir venir à bout de la contrebande de carburant, l'Etat devrait pratiquer un tarif préférentiel pour la région de l'oriental. »*

Le deuxième entretien, je l'ai eu avec N., le voisin de mes parents. Je l'ai trouvé, comme à son habitude, assis devant sa table sur laquelle plusieurs bouteilles remplies de carburant de contrebande étaient alignées. Il attendait les clients de passage sur l'avenue qui jouxte sa maison. Pendant des années, je l'ai vu faire. Je me suis arrêtée pour échanger avec lui quelques politesses et lui poser des questions en lui expliquant que c'était pour une thèse et qu'il n'avait rien à craindre. Cela a eu pour effet de le faire sourire puisque son travail était on ne plus visible. Au cours de notre discussion, il m'a appris que les temps étaient durs pour l'écoulement du carburant venant d'Algérie à cause des nouveaux modèles de voitures qui

sont plus délicats et ne peuvent être alimentés par n'importe quel carburant. Il m'a ainsi confirmé ce que m'avait déjà dit le gérant de station : *« les propriétaires de ces voitures préfèrent aller s'approvisionner dans les stations d'essence autorisées. Ceci a pour conséquence un manque à gagner pour nous les revendeurs. »*

Ces deux témoins ont évoqué chacun de son point de vue l'évolution du commerce de carburant et l'impact de la contrebande sur elle. Pour le gérant, le carburant de contrebande, à cause de son flux et de la durée de la fermeture des frontières, a mis en faillite le commerce légal de carburant. Tous deux ont signalé un changement de situation du à l'évolution du parc automobile de la région. Cependant, leur appréciation de ce changement diffère, il suscite de l'optimisme chez le gérant et du pessimiste chez le détaillant.

2. Normalisation du côté marocain des divers autres trafics de choses

A côté du trafic de carburant, s'est organisé, du côté marocain, pour répondre à la demande de la population frontalière, un trafic de diverses choses. Ma rencontre avec M.R, directeur d'un journal local a été pour moi l'occasion d'en prendre connaissance. Elle a eu lieu le 18 juillet 2011 à Oujda au siège de son journal. La modestie de ce dernier n'empêche pas le journal de posséder, pour le travail de terrain, une voiture 4x4 peinte à son sigle. Le directeur met la notoriété de son journal sur le compte d'une connaissance réelle de la région frontalière: *« C'est d'ailleurs cette connaissance du terrain qui a fait de nous les guides de la télévision publique marocaine Al Oula pour la réalisation d'un épisode de l'émission de reportage « quarante cinq minutes » sur la contrebande à la frontière algéro-marocaine. »*

Le directeur du journal est un véritable personnage de roman. La cinquantaine bien entamée, il est un *self made man* : il a poursuivi ses études tout en travaillant comme réparateur de bicyclettes. Il a obtenu de cette manière une licence en droit. Il est venu au journalisme par goût et a créé son propre journal. Intéressé par le thème de ma thèse, il s'est proposé de me faire découvrir le chemin de la contrebande du côté de Benidirar, village qui se trouve à une vingtaine de kilomètre d'Oujda. Il m'a semblé bien connaître la contrebande locale. Grâce à lui j'ai pu observer les différents trafics le long de la frontière et

visiter la fourrière municipale où sont entreposées les voitures et les motos de contrebande saisies. Tout le long de notre cheminement jusqu'à la limite du territoire marocain, mon accompagnateur a été une véritable mine de renseignements sur les différents trafics frontaliers des choses et leurs processus de normalisation. Il a cependant commencé par revenir sur le trafic de carburant du fait de sa prédominance. Il m'a confirmé ce que m'ont dit les témoins algériens : pour le trafic de carburant, certaines marques de voitures sont plus prisées car elles s'apprêtent au « traficotage » de leurs réservoirs qui peuvent de cette manière contenir 100 litres à 200 litres. Selon lui, le bidon de carburant est vendu à Benidirar à 90 Dhs. Il est ensuite revendu en gros à 100 DH et au détail à 110 ou 115 DH.

« Nous sommes à 50 mètres de la frontière algérienne du côté de Benidirar. Remarquez que les ânes que nous apercevons n'ont plus de poils sur le dos à cause des jerricanes de carburant qu'ils transportent. Les gouttes qui s'en échappent, se déversent sur leurs dos et empêchent, à la longue, les poils de repousser. Les voitures et les motos que nous croisons sont des moqatilat. Les plus présentables sont celles qui sont spécialisées dans le trafic des denrées alimentaires. »

Selon lui, les produits vétérinaires venant d'Algérie sont, à leur tour, achetés par les éleveurs et les agriculteurs marocains. Le Panacur ainsi que d'autres produits pour les ovins venant d'Algérie font l'objet d'une forte demande car la région orientale du Maroc est connue pour son élevage d'ovins. La raison de ce trafic est le coût réduit de ces produits par rapport à ceux vendus au Maroc. Il a été jusqu'à affirmer que les vétérinaires de la région les achetaient et les revendaient comme des produits marocains.

Il m'a également renseigné sur un trafic peu connu et qui existe : celui de l'ambre mâle (oléo-gomme-résine aromatique tirée d'un arbre appelé boswellia qui se trouve à Oman, en Somalie et au Yémen).

« Ce produit est apprécié car il est lié au sacré, au religieux et à la magie noire. Pour ces raisons, il est très couteux. Les émigrés clandestins somaliens, qui connaissent sa valeur, le ramènent sous forme de colliers composés de boules qu'ils vendent tout au long de leur parcours pour arriver en Europe en passant par l'Algérie. Il est vendu de 1500 à 2000 DH le gramme. »

Il m'a aussi affirmé que la viande surgelée importée par l'Algérie rentre au Maroc malgré le risque sanitaire que peut causer la rupture de la chaîne du froid.

La région orientale du Maroc étant une région agricole, en particulier la plaine de Berkane (à près d'une soixantaine de kilomètres d'Oujda), mon interlocuteur m'a instruit sur un trafic de produits insecticides et pesticides venant de l'Algérie qui s'est organisé toujours en raison de leurs prix de revient. Existe aussi, depuis que l'Algérie postsocialiste encourage l'agriculture privée, un trafic de plants d'agrumes et de vignes venant du Maroc.

Sur notre chemin, il m'a montré un tracteur transportant de l'eau et il m'a appris l'existence d'une contrebande de l'eau du Maroc vers l'Algérie à cause de l'absence d'infrastructures permettant l'alimentation en eau dans la région frontalière :

« Les frontaliers marocains sont alimentés en eau par des tracteurs qui souvent changent de chemin pour traverser la frontière et alimenter les voisins algériens. »

M.R en tant que journaliste et connaisseur de la région frontalière a conclu notre entretien comme suit :

« La décision des autorités algériennes de fermer les frontières n'est pas respectée par les populations frontalières. Même si elle entrave leur liberté, elle n'empêche nullement les biens de circuler entre les deux rives et les familles de continuer leurs visites. Ceci dit, la contrebande entre l'Algérie et le Maroc a cependant changé de profil depuis la prise de pouvoir de Bouteflika qui a encouragé la libéralisation du système économique algérien et a élevé le niveau de vie des algériens (augmentation des salaires, diminution de la subvention du prix des produits de base les rendant moins attractifs pour les trafiquants marocains). Pour s'adapter à cette nouvelle donne économique de l'Algérie, les contrebandiers ont du faire preuve d'imagination et trouver de nouveaux « créneaux ». L'installation récente dans la région de grandes surfaces commerciales (Marjane, Metro) a, à son tour, contribué à changer l'aspect de la contrebande car elle a induit la population locale à prendre conscience de l'importance du respect de la chaîne de froid pour les aliments périssables. Les consommateurs préfèrent, depuis, acheter leurs laitages dans ces surfaces malgré le

prix modique de ceux ramenés par contrebande et qui ont longtemps envahi les marchés de la région orientale du Maroc. »

Outre ce témoin prolix, j'ai eu l'opportunité d'écouter un autre témoignage sur le trafic des choses. C'est celui de F.D, ouvrier depuis plus d'une vingtaine d'années dans une unité d'embouteillage de limonades. Il a témoigné sur la contrebande de limonades venant d'Algérie et sur le manque à gagner qu'elle a causé à la société où il travaille :

« Le consommateur de la région préférait depuis la fermeture des frontières acheter les limonades venant d'Algérie en raison de leur bas prix. Il existait une différence de 3 à 4 DH par bouteille. Il y a de cela 5 ans, la limonade algérienne a complètement envahi le marché de l'oriental portant un coup à la production marocaine. Pour remédier à cela, ma société a adopté une stratégie de remplacement gratuit des bouteilles de limonades de contrebande entreposées chez les commerçants de la région. La marchandise récupérée était déversée dans les égouts. Malgré la perte financière pour la société, cette stratégie a permis à la production locale de reprendre le dessus. La sensibilisation du consommateur aux notions d'hygiène et de chaîne de froid a fait le reste. »

D'après F.D la contrebande de limonade a cessé pour une bonne partie. En disant cela, il a confirmé ce qui m'a déjà été dit sur la diminution de la contrebande des produits périssables qui inondaient le marché local.

III. La « déviance » entre concept et vécu

Mes visites de part et d'autre de la frontière et l'analyse des différents entretiens que j'ai eus m'ont conduit à m'interroger sur le concept de la « déviance » et sur sa relation avec la réalité du terrain. Autrement dit, est-ce que la transgression des normes résultant de la décision de fermer les frontières est perçue comme une « déviance » par les frontaliers ou n'est-ce pour eux qu'une situation de compromis qui répond mieux à leurs besoins?

Selon Howard. S. Becker, la désobéissance à des normes qui portent atteinte à des intérêts légitimes par des personnes qui en général obéissent aux règles ne peut être considérée

comme entièrement irrégulière⁸⁴. La population frontalière a considéré la fermeture des frontières dès sa décision comme une atteinte à son *modus vivendi*. Suite à cela, elle a organisé son refus de la décision en « déviance ». A ce propos, le même auteur dit : « Mais nous devons aussi garder présent à l'esprit que les normes créées et conservées par cette désignation, loin d'être unanimement acceptées, font l'objet de désaccords et de conflits parce qu'elles relèvent de processus de type politique à l'intérieur de la société. »⁸⁵. Dans ce sens, la situation et l'organisation du refus devraient être placées dans le cadre de la vie en société frontalière et considérées comme une quête du « mieux-être » dans un cas extrême. Pour cela, des mécanismes d'accommodations et de complicités sont mis en place et ont la possibilité de justifier l'indulgence envers l'illégalité des différents trafics des choses.

Autre fait important, il est communément assimilé que toute notion change selon la perspective de l'intervenant. Celle de la « déviance » ne fait pas exception. Dans ce sens, la métaphore qu'a choisie Alfred Schütz pourrait l'illustrer : « La ville est la même pour les trois personnes que nous avons mentionnées - le natif, l'étranger et le cartographe, mais elle a pour le natif un sens spécial : « ma ville natale » ; pour l'étranger, elle est un lieu au sein duquel il doit vivre et travailler pour quelque temps ; pour le cartographe, elle est l'objet de sa science, il s'y intéresse seulement dans le but de dessiner une carte. Nous pouvons dire que le même objet est considéré selon différents niveaux. »⁸⁶. Autrement dit, pour le trafiquant, elle est une manière de gagner sa vie ; pour la population frontalière c'est une facilitation de sa vie quotidienne et une sorte de continuation de la vie qui a précédé la fermeture des frontières. Pour les surveillants de frontière, la « déviance » est une occasion de profits faciles. Quant à la société civile, elle la considère comme une situation anormale puisque pour elle la norme est la liberté de circulation des biens et des personnes de part et d'autre de la frontière. Ainsi, hormis pour la société civile, la « déviance » est acceptée comme *modus vivendi* par les différents intervenants. Cette acceptation remet en cause la notion même de « déviance » ou du moins dans son sens beckerien comme rejet d'une norme.

⁸⁴ Howard S. Becker *Op.Cit* page 52

⁸⁵ Howard S. Becker *Op.Cit* page 41

⁸⁶ Alfred Schütz *op cit* page 35

Sur le terrain, les entretiens effectués avec certains trafiquants m'ont permis de constater qu'ils savent que leurs actions sont illégales mais ils ne se perçoivent pas comme des « déviants ». Ils estiment qu'ils n'ont pas, localement, d'autres solutions que d'être des trafiquants pour gagner leur vie et celle de leurs familles. C'est ce qui est ressorti de mon entretien avec Y2, le transporteur algérien de carburant:

« Le trafic de carburant est notre unique travail. Dans la région il n'y a pas d'autres issues pour nous. Même si la plupart des transporteurs ont été à l'école. Leur niveau d'instruction varie de la 2^{ème} année de collège à la licence de l'enseignement supérieur ».

Hajja, mon autre témoin algérien, à son tour, a justifiée la contrebande de carburant par le manque d'opportunité de travail légal :

« ... De toutes les manières, hormis l'agriculture souvent aléatoire, les hommes de la région n'ont pas d'autres perspectives de travail : il n'existe aucune usine dans la région. La seule issue pour gagner son pain est d'intégrer le trafic de carburant. »

Du côté marocain M.R, le directeur du journal local, qui a souvent eu l'occasion de s'entretenir avec les trafiquants sur les raisons de leur activité, a également affirmé que presque tous donnent pour raisons le chômage structurel dans la région et la sécheresse quasi permanente qui rend l'agriculture aléatoire. Selon lui, la prédominance du trafic dans la région est aussi liée au gain confortable qu'il génère sans grande difficulté. Y1 et Y2, mes interlocuteurs algériens abondent aussi dans ce sens :

« Les jeunes de la région refusent l'aide de l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes) qui les encourage à créer leur propre emploi. Leur refus est motivé par la lourdeur des procédures administratives pour accéder à cette aide. De plus, les habitants de la région n'aiment pas dépendre de l'Etat sans compter le fait que le trafic de carburant permet de gagner jusqu'à un million de centimes par nuit. Cette somme serait mensuelle en cas d'aide de l'ANSEJ avec la tracasserie administrative en plus ».

La population frontalière perçoit la « déviance » à travers son œillère. Les normes qui entravent sa libre circulation de part et d'autre de la frontière sont pour elles les causes de son nouveau vécu. Elle ne considère pas les trafiquants vivriers comme des « déviants » mais comme des facilitateurs de sa vie quotidienne. En consommant les produits de leurs trafics, elle ne se perçoit pas comme « déviante ». Ainsi, les trafiquants et la population frontalière gardent la face dans l'image reflétée par la société frontalière. Erving Goffman dit à ce propos, dans son ouvrage *Les rites d'interaction*: « Un individu *garde la face* lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venues des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. »⁸⁷ Autrement dit, dans la perception du trafic et des trafiquants vivriers par la population frontalière, la notion de « déviance » n'est pas présente. Ainsi, le trafiquant « vivrier » *garde la face*. A la limite, le concernant, il est possible d'emprunter, toujours chez Erving Goffman, mais dans un autre ouvrage *Stigmaté* le concept du *déviant intégré* quand il dit : « Il est très fréquent qu'un groupe ou une communauté étroitement unie offre l'exemple d'un membre qui dévie, par ses actes ou par ses attributs ou par les deux en même temps, et qui, en conséquence, en vient à jouer un rôle particulier... Nous nommerons un tel individu un *déviant intégré*, afin de souligner qu'il l'est relativement à un groupe concret, et non pas seulement par rapport à des normes, et que son inclusion totale, quoique ambiguë, dans le groupe, le distingue d'un autre type bien connu de dévieur : le rejeté, constamment en situation sociale avec le groupe, mais étranger à lui. (S'il arrive que le déviant intégré soit attaqué par des gens du dehors, le groupe peut fort bien voler à son secours ; dans le même cas, le rejeté doit se battre tout seul. ».⁸⁸ Le trafiquant « vivrier », si on veut le qualifier de *déviant intégré*, est considéré comme faisant partie intégrante de la population frontalière. Sa respectabilité n'est pas remise en cause, mieux que cela, il est celui qui facilite la vie frontalière depuis la fermeture des frontières et contribue à maintenir la circulation des biens coutumière. Son activité répond à la demande locale même si elle se situe à l'opposé d'une règle. Erving Goffman parle de morale défendue par la moyenne : « Nous avons laissé entendre que, dans les groupes restreints, le déviant intégré se laisse distinguer des autres dévieurs par le fait que, à la différence de

⁸⁷ Erving Goffman *Les rites d'interaction*. Editions de Minuit 1974. P.10

⁸⁸ Erving Goffman *Stigmaté*. Les éditions de minuit, 1975. P.164

ceux-ci, il entretient une relation louche avec la morale défendue par la moyenne. »⁸⁹
Serait-il possible dans le cadre frontalier de remplacer « la morale défendue par la moyenne » par l'exigence de la demande locale ?

Ainsi donc, ni les trafiquants ni la population consommatrice ne se considèrent comme « déviants ». Ils illustrent en cela la relativité de la notion de « déviance » puisque dans le contexte frontalier, elle est un agencement de la continuité d'un *modus vivendi*. Pour résumer la situation, la décision de fermer les frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc n'a pas mis fin aux relations commerciales et familiales de part et d'autre des frontières mais seulement à leur légalité. De même, l'interdiction des relations transfrontalières n'a pas forcé la population frontalière à l'obéissance. Il semble même que la désobéissance à cette norme a été presque automatique, mettant de côté la notion de « déviance officielle ». Quelles en sont les raisons ?

La négligence de la réalité frontalière et de l'interaction sociale de la population frontalière pourrait être la première raison qui vient à l'esprit. Les fortes relations familiales et commerciales qui existent de part et d'autre de la frontière n'ont pas été prises en considération. Elles ne pouvaient changer de nature par le seul fait de la décision de fermer les frontières. Ainsi, les relations continuent d'exister mais illégalement. François Bonet affirme que la norme qui régit une situation peut être, elle-même, problématique si une violation permanente est sa seule vocation: « ... Une déviance suppose une norme, et une norme n'en est pas une si sa violation est routinière. » Dans ce sens, la norme qui régit la situation de fermeture des frontières et interdit la circulation terrestre était vouée à être violée par la population frontalière accoutumée à la liberté de circulation des biens et des personnes.

La mobilité frontalière qui existe depuis des temps immémoriaux peut aussi rentrer dans le rejet de la qualification de « déviance » pour les trafics vivriers. De même, la frontière entre le Maroc et l'Algérie, sous sa forme actuelle, n'a jamais été un obstacle à la circulation des biens et des personnes. Cette réalité sociale fait dire à Nabila Moussaoui, professeure universitaire à la Faculté d'Oran dans son article intitulé « Oujda-Maghnia, au-delà des

⁸⁹ Idem P 165

frontières politiques : la contrebande, un secteur économique transnational » que cette frontière : « n'a jamais fonctionné comme une limite qui sépare »⁹⁰. Les causes en sont d'abord la similitude culturelle et ensuite la négligence politique dont souffrent jusqu'à récemment deux régions frontalières : « Les proximités culturelles entre les deux régions (Oujda et Maghnia), comme la négligence où elles sont tenues par les pouvoirs publics, facilitent la mobilité entre ces deux espaces qui connaissent une migration typique, une mobilité quasi quotidienne qui a pour but premier le commerce et plus particulièrement le *trabendo*⁹¹, principale activité économique dans la région.»⁹².

Ceci dit, il est cependant important de souligner que la relativité de la notion de « déviance » n'est perceptible que concernant les trafics « vivriers ». Les trafics mafieux, spécialement celui de la drogue et des psychotropes, font l'objet de rejet même de la part des trafiquants « vivriers » dans une perspective religieuse. Dans ce cas, la notion de « déviance » est remplacée par celle de *haram* (ce qui est contraire aux préceptes de la religion musulmane) et qui fait que le trafiquant du *haram* est pointé du doigt surtout que les signes de richesse de ce genre de trafic sont rapidement visibles. *A cet égard, N. mon accompagnateur algérien m'a fait remarquer à un kilomètre de la frontière, sur notre chemin, des hangars et de grandes maisons qui sortent de l'ordinaire. Il m'a affirmé que leurs propriétaires sont des trafiquants de drogue. Selon lui, dans cette région rurale, à cause de la spéculation due à l'argent de la drogue, le prix de l'hectare avoisine les 300 millions de dinars algériens là où l'eau est abondante. Les terres agricoles acquises par ce biais sont laissées en jachère.*

Y.2 m'a dit à propos de la notion de *haram* :

« Seules les « mouharamat » (littéralement les produits interdits par la religion) comme la drogue, les psychotropes et les alcools obéissent à des normes spéciales établies par la mafia transfrontalière. »

⁹⁰ Nabila Moussaoui *Oujda-Maghnia, au-delà des frontières politiques : la contrebande, un secteur économique transnational*. Frontières profitables : les économies de voisinage inégal. In Critique économique, revue trimestrielle N°25. Automne 2009 Page 158

⁹¹ Mot espagnol employé localement et signifiant contrebande

⁹² Nabila Moussaoui *op cit*

Cependant, la faille de la notion de *haram* réside dans le fait qu'elle ne touche que le trafic de drogue et de psychotropes. Elle laisse les autres trafics mafieux en dehors même s'ils font l'objet de réprobation.

Concernant les surveillants de frontières, le qualificatif de « déviants » leur est souvent associé car leur complicité évidente dans les différents trafics n'est pas gratuite mais a un prix convenu. C'est un *modus vivendi* entre eux et les trafiquants qui savent que s'ils veulent continuer à se livrer à leurs trafics, ils n'ont pas d'autre solution que d'« acheter la route », expression commune pour désigner la corruption reçue par les surveillants pour fermer les yeux sur les trafics. Dans ce sens, les transporteurs algériens de carburant Y1 et Y2 m'ont appris que les militaires des deux côtés recevaient leur part du trafic de carburant. Lequel est calculé sur le nombre d'ânes qui l'achemine.

Mais même au niveau de la surveillance des frontières, il semble que la notion de « déviance » peut être ébranlée dans le cadre de la gestion du tolérable et de l'intolérable. A ce propos, François Bonet dit : « La surveillance vise moins à prévenir et à réprimer qu'à retracer la frontière du tolérable et de l'intolérable ; la déviance n'est pas seulement combattue et réprimée, elle est aussi gérée. » Dans le même sens, faire respecter pleinement la fermeture des frontières est du domaine de l'impossible étant donné les liens très forts qui existent de part et d'autre de la frontière. Car si ces derniers sont gravement entravés, ils peuvent être à l'origine de discordes sociales que les dirigeants des deux pays ne souhaitent pas. Les surveillants des frontières sont ainsi obligés de gérer le tolérable autrement dit fermer les yeux sur les trafics vivriers. Le même auteur parle, dans ce cadre, de crime sans déviance et remet en cause la déviance : « Cette analyse d'un crime sans déviance suggère donc de restreindre le domaine de validité du paradigme de la déviance en sociologie criminelle, et d'être attentif à une conceptualisation de la délinquance opportuniste comme manifestation de la capacité d'agency des acteurs. »⁹³ Toutefois, même si la notion de « déviance » y est ébranlée, elle ne continue pas moins d'être présente étant donné que la gestion du tolérable dans la région frontalière s'appuie sur la corruption des surveillants des frontières.

⁹³ François Bonet, *Un crime sans déviance : le vol en interne comme activité routinière*, Revue française de sociologie, 2008/2 ol.49, p.331-350.

Dans la gestion du tolérable frontalier rentre la notion de rapport de force qui fait dire à Howard S. Becker que : « Il suffit ici de remarquer qu'il y a toujours, en fait, des gens qui *imposent de force* leurs normes à d'autres, les appliquant plus ou moins contre la volonté ou sans le consentement de ceux-ci. »⁹⁴. Ainsi, les qualificatifs « déviant » et « non déviant » sont les conséquences d'un rapport de force politique. Le refus des décisions issues de ce rapport fait que les actions dites « déviantes » ne sont pas considérées comme telles mais simplement comme des solutions à une situation. La conséquence en est que la respectabilité des contrebandiers « vivriers » et des passeurs n'est pas remise en question par la population. Bien au contraire, par leurs actions et à leur façon, ils maintiennent le contact entre les populations riveraines même s'ils tirent profit de la situation. Preuve en est que souvent les contrebandiers et les passeurs ne récusent pas toutes les normes mais seulement celles qui portent atteinte à la vie locale et à la liberté de commerce et de circulation.

La notion de « déviance » est en dernier ressort atténuée par la récurrence des fermetures des frontières entre l'Algérie et le Maroc. La tension politique latente et permanente entre les deux pays oblige la population locale à s'organiser dans la durée. Les principaux intervenants dans la « déviance » frontalière exercent, grâce à cette organisation, un métier de « prestataires de services » pour la population frontalière.

⁹⁴ Howard S. Becker *Op.Cit* page 40

Chapitre III : Organisation ordinaire d'un quotidien « déviant » : Le trafic des personnes

La transgression de la fermeture de la frontière terrestre entre le Maroc et l'Algérie est depuis 1994 chose courante et visible. Qualifier les traversées des personnes de clandestines est un simple abus de langage. En fait, très rapidement, on s'aperçoit qu'elles font l'objet d'un modus operandi visible de part et d'autre de la frontière et que leur organisation est « bien huilée ». Celle-ci est principalement facilitée par le fait que les passeurs sont des frontaliers et donc se connaissent et connaissent les lieux. La complicité des surveillants des frontières, à son tour, joue un rôle important dans cette facilitation puisqu'elle permet de s'entendre sur les modalités des traversées dont les chemins à emprunter et le prix du passage qui est en relation directe avec le coût de la route « achetée » selon l'expression locale. Autrement dit, la connivence des surveillants des deux côtés de la frontière a un prix que le passager et le passeur endossent.

Sur le terrain, on s'aperçoit rapidement que ce qui charpente la société frontalière, ce sont les fortes relations familiales qui lient sa population. Cette intimité n'est d'ailleurs pas sans rappeler la notion de communauté qui signifie un ensemble de personnes unies par des liens d'intérêts, des habitudes communes, des opinions ou des caractères communs. Elle sous-entend les interactions de comportements et une similitude des attentes humaines de ses membres. Ce genre d'interactions qui façonnent les groupes sociaux et de relations qui unissent les personnes font souvent l'objet d'études sociologiques. L'école américaine privilégie, dans sa définition de la communauté, les liens individuels et les rapports à un espace spécifique. Cette approche fait dire à Jean-René Bertrand et Anna Ouallet que : "La sociologie américaine insiste plus sur les liens entre individus, les relations sociales internes, les rapports sociaux développés dans un espace géographique particulier et l'occupation d'un territoire pour définir une community »⁹⁵. Dans ce sens, qualifier la population frontalière algéro-marocaine de communauté est envisageable puisqu'elle partage un

⁹⁵ Jean-René Bertrand et Anna Ouallet *Communautés ESO n°17 mars 2002. Voir lien*
http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_17/BERTRANDOUALLET.pdf consulté le 10/02/2014

espace particulier et entretient des liens dont la force a la faculté de s'imposer aux deux pays.

Ce poids politique de la communauté et du groupe est largement étudié par l'anthropologue britannique E.E. Evans-Pritchard. Dans son ouvrage *les Nuer*, il arrive à la conclusion que la force des interrelations entre individus donne naissance à des communautés et arrive à les structurer politiquement : « Les communautés locales, dont les interrelations constituent la structure politique, ne sont des groupes qu'à cause de ces relations nombreuses et variées entre les individus qui les composent. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'organisation de ces relations entre groupes qui se maintiennent entre eux dans un certain rapport au sein d'un système,... les liens communautaires se transforment toujours de façon ou d'autre en lien de parenté, ou s'y assimilent, et le système des lignages se configure par distorsion au système territorial à l'intérieur duquel il fonctionne. »⁹⁶. Les liens de parenté et le genre de vie frontalier structurent la société frontalière qui, par ce biais, acquière une sorte de poids politique lui permettant d'imposer son *modus vivendi* et de le réadapter à la fermeture des frontières. En effet et au quotidien, la population frontalière organise leur transgression.

Les liens de parenté articulent donc le *modus vivendi* de la société frontalière algéro-marocaine. Souvent, une même famille est installée de part et d'autre de la frontière : d'un côté les parents de l'autre les enfants. Le cousinage est le rang de parenté le plus éloigné. J'ai eu l'occasion de recueillir des témoignages sur ces liens et sur l'impératif des visites qui les rythment. Ces visites sont légales quand les frontières entre les deux pays sont ouvertes et illégales quand elles ne le sont pas mais elles ne s'arrêtent jamais. Ainsi, cette proximité structure les normes de la vie frontalière. S.H a tenté d'expliquer ce genre de vie par le prolongement tribal de part et d'autre de la frontière. J'ai fait la connaissance de ce témoin lors de la rencontre scientifique qu'a organisée la société civile de la région de l'Oriental marocain à *ZoujBghal*, frontière marocaine avec l'Algérie en juillet 2010. Il y était comme moi un intervenant. Son parcours personnel sort de l'ordinaire. C'est un poète et journaliste algérien qui s'est exilé à Oujda et y est arrivé à s'imposer comme intellectuel et militant pour l'ouverture des frontières algéro-marocaines.

⁹⁶ E.E. Evans-Pritchard *les nuer* 1937. Edition Gallimard, 1994. Pp 299-300

« La frontière maroco-algérienne, de Saidia jusqu'à l'extrême sud, sépare les mêmes tribus, une partie se trouvant en Algérie et l'autre au Maroc. Les populations du Rif et les Béni snassen trouvent leur prolongement dans le Msirda algérien. La population arabe d'Oujda le trouve à Maghnia. La continuation de la population berbérophone se trouve à Ain safra, Bayad, Beni Bousghoun. Ainsi, la tribu des bouachikh se trouve aussi bien en Algérie (Ain safra, El bayad) qu'au Maroc (Laayoun, Taourirt, Oujda). Les habitants de Figuig (Maroc) et ceux de Béni Ounif (Algérie) sont une même famille. »

Plus concrètement, les autres témoins reviennent sur le fait qu'il existe de forts liens de parenté de part et d'autre de la frontière. *Hajja* du côté marocain dit :

« Je suis algérienne du côté de la frontière et je vis à Oujda depuis mon mariage. Mon mari est algérien. »

Du côté algérien, les témoignages vont dans le même sens et pourraient être résumés dans celui de J.:

« Je suis marocaine. J'habite en Algérie, mon mari est algérien. Mes parents sont marocains et vivent au Maroc. Je viens les voir chaque fois par la voie clandestine. »

Les différents témoins que j'ai rencontrés ont, à un moment ou un autre ou alors à chaque fois, choisi la voie clandestine pour rendre visite à leur famille. Ils justifient ce recours à la « déviance » ou plus exactement à *une situation de contravention* par la nécessité d'entretenir fréquemment les relations familiales et donc par l'inadéquation de la décision de fermer les frontières terrestres à leur mode de vie. C'est dans cette logique que les traversées clandestines se sont organisées. Leur organisation est plurielle et dépend de différents acteurs. Les passeurs et les surveillants des frontières en sont les principaux. Les passagers jouent le rôle de « consommateurs » des traversées. Cette sorte de hiérarchie monographique place la « déviance » à des niveaux différents. Les passeurs vivent au quotidien de cette « déviance » et en font vivre leur famille. Pour les surveillants des frontières, elle est aussi une ressource quoique non « vivrière ». La « déviance » des passagers est épisodique et imposée par la complication du trajet légal.

L'actuelle fermeture des frontières terrestres, contrairement aux autres fermetures ne prévoit aucune mesure particulière pour éviter la « déviance » des passagers frontaliers.

Depuis 1994, emprunter la voie aérienne est la seule manière permise de se déplacer entre l'Algérie et le Maroc. Ce trajet légal oblige le frontalier à suivre un itinéraire compliqué. S'il habite, par exemple, la ville d'Oujda et veut rendre visite à sa famille de l'autre côté de la frontière et souvent à des distances très courtes (Maghnia, première ville importante du côté algérien se trouve à une vingtaine de kilomètres d'Oujda), il doit prendre un moyen de transport (train, car ou voiture) pour se rendre à Casablanca qui se trouve à quelques 600 km d'Oujda et, de là, à l'aéroport Mohamed V (80 km de Casablanca) pour enfin prendre l'avion qui atterrira à Alger qui se trouve à son tour à plus de 500 km de la frontière ou à Oran qui se trouve à un peu plus de 200 km de la frontière. Autrement dit, ce frontalier pour visiter sa famille algérienne qui habite dans la région frontalière doit faire un trajet de plus d'un millier de kilomètres.

La distance à parcourir combinée au coût que nécessite la voie aérienne fait que les milliers de familles frontalières prennent le risque des traversées clandestines. Sans conteste l'intérêt personnel local joue un rôle important dans la transgression de la fermeture des frontières terrestres. H.S Becker dit à propos de cet intérêt : « Enfin, le type d'intérêt personnel qui incite à faire respecter les normes varie en fonction de complexité de la situation"»⁹⁷ Dans ce sens, la situation de « déviance » que les traversées clandestines créent est une sorte d'adaptabilité et de « construction subjective » car elle permet, pour les frontaliers, un itinéraire plus aisé que celui du trajet légal.

Rationnellement, dans un environnement donné, la proclamation d'une règle doit être en liaison avec sa future effectivité⁹⁸. Donc, son adéquation au contexte laisse prévoir son respect ou l'apparition de situations déviantes. C'est à ce niveau que se pose la problématique de la légitimité du comportement déviant. Dans la région frontalière algéro-marocaine, par rapport à quelle normalité le frontalier, qui traverse clandestinement la frontière, est-il déviant? Il est forcément déviant par rapport à la norme de l'Etat qui en tant qu'entité souveraine impose la fermeture des frontières par contre il ne l'est pas vis-à-vis du respect de la proximité qu'exige son mode de vie. Dans ce cas, peut-on dire que la

⁹⁷ H.S Becker *Outsiders* p146

⁹⁸ Havard Christelle, Poirot Matthieu, « Les comportements déviants à la règle », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels* 40/ 2010 (Vol. XVI), p. 221-244
URL: www.cairn.info/revue-internationale-de-psychosociologie-2010-40-page-221.htm.
DOI : [10.3917/rips.040.0221](https://doi.org/10.3917/rips.040.0221)

« déviance » est issue de la contradiction entre ces deux normalités car pour la normalité frontalière, les traversées clandestines sont une solution plus pratique que la voie aérienne légale. Dans ce sens, Christelle Havard et Mathieu Poirot disent : « La déviance peut donc être considérée comme légitime lorsqu'on envisage les processus de transformation des règles organisationnelles, la déviance se faisant dans l'objectif de créer une situation nouvelle jugée comme meilleure, plus juste ou plus efficace. »⁹⁹ Toutefois, la situation frontalière diffère dans le fait que l'organisation des traversées ne crée pas une situation nouvelle mais revient à celle, plus pratique, qui existait avant la fermeture des frontières.

De ce fait, la décision de fermer les frontières n'a pas eu pour résultat de stopper la circulation par la voie terrestre. Elle n'a pas forcé la population frontalière à l'obéissance puisque ce passage est toujours emprunté mais illégalement. Cette insubordination a la faculté de mettre de côté la notion officielle de « déviance ». Ceci rappelle le raisonnement déjà évoqué de François Bonnet pour qui une règle est problématique si elle est en inadéquation avec son contexte et vouée à la violation puis à la disparition.¹⁰⁰ Dans cette logique, l'interdiction de circuler par la voie terrestre était, dès son annonce, vouée à être enfreinte par une population accoutumée à la liberté de circulation des biens et des personnes. Malgré cela et comme pour être en contradiction avec l'affirmation de l'auteur, la règle de la fermeture des frontières continue à être en vigueur depuis presque vingt ans. Dans ce sens, la règle comme symbolique de l'Etat persiste mais a engendré sa transgression. Autrement dit, sa promulgation et sa mise en place ont été le fait d'un Etat, sa transgression le fait d'individus à la situation particulière. La persistance de la règle est le résultat d'un rapport de force en faveur de l'Etat. Ce qui ne diminue en rien la force transgressive de la population frontalière lorsque les normes fondamentales de son genre de vie sont menacées même si cette population obéit sans difficulté aux autres règles de son pays. Pour ainsi dire, elle n'est pas en continuelle sédition. Cette relation subjective aux normes permet d'évoquer une normalité pour ne pas dire une légitimité frontalière.

⁹⁹ Idem

¹⁰⁰ Bonnet François, « Un crime sans déviance : le vol en interne comme activité routinière », *Revue française de sociologie* 2/ 2008 (Vol. 49), p. 331-350

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2008-2-page-331.htm.

La proximité qui fonde cette normalité a été et est, de manière récurrente, contrariée par l'injonction de deux sortes d'autorités. La première a été celle de l'autorité coloniale qui a mis en place des frontières dans cette région qui n'en connaissait pas. La deuxième injonction a été celle de l'installation de l'autorité étatique postindépendance des deux pays dont l'antagonisme a eu pour conséquence la complication du genre de vie frontalier. Est-ce à dire que, même si les frontières sont actuellement une réalité, l'installation dans une situation de contravention en l'occurrence les traversées clandestines est le résultat de la contradiction entre ces injonctions et la nécessaire liberté de circulation entre les deux frontières? Comment s'organisent les traversées clandestines? Quels risques comportent-elles? Comment se fait la gestion de ces risques? Leur « déviance » se situe-t-elle au même niveau pour les différents intervenants? La recherche de réponses à ces questionnements formulera ce chapitre.

I. Transgression de la fermeture des frontières, conséquence d'une norme en contradiction avec le modus vivendi frontalier

Le modus vivendi frontalier est constitué d'une série de règles considérées comme normales par les frontaliers dans le sens où elles structurent leur vie quotidienne. La liberté de circuler entre les frontières en est le fondement. Sa contrariété est le fait d'une autre règle cette fois-ci étatique et imposable par la force de la légitimité de l'Etat. Max Weber base cette légitimité sur la capacité de l'Etat à se faire obéir et à dominer. Pour lui, seul l'Etat moderne et organisé peut prétendre à cette domination puisqu'il est le seul à pouvoir mobiliser la force. En effet, il conçoit l'Etat moderne comme: « une communauté humaine qui dans les limites d'un territoire donné (...), revendique avec succès le monopole de la violence physique légitime. »¹⁰¹. Ainsi, l'Etat fonde sa légitimité sur son autorité et sa souveraineté à l'intérieur de frontières tracées. Il s'appuie sur cette autorité pour énoncer les règles de droit positif auxquelles sa population doit obéir. Cependant, certaines de ces règles peuvent faire l'objet de résistance et même de désobéissance quand elles sont perçues comme inadéquates ou inéquitable. C'est le cas pour la décision de fermer les frontières terrestres. La population frontalière la considère comme exogène et justifie sa non observation par le

¹⁰¹ Max Weber, *Le Savant et le politique* Edition Plon, coll. 10/18, p. 124.

fait qu'elle constitue un groupe particulier ayant des besoins spécifiques. Dans ce sens, elle se réfère pour la contourner à l'opposé du droit positif, son droit naturel basé sur la proximité.

Cette proximité fait que, pour le frontalier, traverser les frontières pour des visites familiales est un acte fréquent, nécessaire et, somme toute, banal. Au cours de sa vie, il effectue de nombreuses traversées avec une fréquence minimale d'une fois par an. La fermeture de ces frontières les a rendues clandestines. Ces comportements « déviants » conséquents sont une solution pratique et plus appropriée que le trajet légal en même temps qu'ils avantagent les normes frontalières. Yvan Barel et Sandrine Frémeaux parlent dans ce cas de *déviante positive* et évoquent pour cela plusieurs études dont celle issue de la régulation conjointe élaborée par Reynaud, celle de l'innovation née des travaux d'Alter qui démontrent que les comportements « déviants » peuvent concilier les légitimités contradictoires dans le sens où ils cherchent des compromis.¹⁰² Il est toutefois à noter que ce qui motive l'organisation des traversées clandestines n'est pas une conciliation de la règle étatique avec le genre de vie frontalier ni la recherche d'un improbable compromis. Il semble même qu'elle remplace momentanément la légitimité étatique par la légitimité frontalière. Les traversées clandestines seraient une solution intermédiaire et provisoire tant que la fermeture des frontières dure. En laissant faire, les deux Etats procèdent à une *régulation* et à un *ajustement* aux règles frontalières. Il est probable que dans ce sens, on soit face à un compromis en faveur du *modus vivendi* frontalier.

1. Première contradiction : la matérialisation des frontières

La région frontalière a été façonnée par la logique de la souveraineté de l'Etat et par la réalité postindépendance des deux pays. Ces deux données ont mené à l'établissement de normes qui ont ignoré chacune à sa façon le genre de vie de la population frontalière.

La matérialisation des frontières suite à la colonisation de l'Algérie a eu pour conséquence la division d'une même communauté et sa sédentarisation de part et d'autre des frontières établies. Avant, le nomadisme était la règle dans la région et les frontaliers s'installaient au

¹⁰² Barel Yvan, Frémeaux Sandrine, « Les motifs de la déviance positive », *Management & Avenir* 2/ 2010 (n° 32), p. 91-107

URL : www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-2-page-91.htm.

DOI : [10.3917/mav.032.0091](https://doi.org/10.3917/mav.032.0091)

gré des normes pastorales et économiques. Daniel Nordman évoque les difficultés engendrées par cette segmentation chez les Oueld Sidi Cheikh et les Hamian: « Mais dans la pratique, la difficulté demeure. Pour nommer, c'est-à-dire pour distinguer les unités sociales élémentaires, les groupes insécables, il faut connaître les modes de division, d'alliances et de coalition. Lorsque les Oueld Sidi Cheikh et les Hamian sont répartis entre Maroc et Algérie, la délimitation frontalière... pose d'emblée, la question même de la tribu, de son identité, de sa composition, de ses liens avec les autres tribus etc. » L'auteur nous apprend cependant que les autorités militaires françaises ont, par l'article 7 du traité de Lalla Maghnia signé avec le Maroc le 18 mars 1845, pallié à cette difficulté sans pour autant la résoudre : « L'article 7 de la convention sert ici de révélateur : il stipule que les individus peuvent librement émigrer et revenir sur le territoire qu'ils ont quitté. »¹⁰³ Dans ce sens, la logique coloniale a fait tout de même preuve de pragmatisme et d'adaptation au mode de vie frontalier. Chose que les normes établies après l'indépendance semblent ignorer.

La concrétisation des frontières n'a cependant pas mis fin à la réalité communautaire de la région. S.H dit avoir constaté, lors de son installation à Oujda, qu'un grand nombre de familles avaient des parents de l'autre côté de la frontière. Lui-même est frontalier du sud de Tlemcen et en a parlé.

«Trois tribus vivaient dans Laaricha : oueld nhar ; oueld khlif et oulad Manchoura dont est originaire ma famille et qui descend du saint Sidi ali Bouchnafa qui est enterré au Maroc du côté de Jerrada. Nous sommes des descendants de Moulay Idriss. Mon père parlait souvent de notre généalogie. »

Ceci dit, la séparation d'une même famille n'est pas le lot de la seule frontière algéro-marocaine. Partout en Afrique, la délimitation des frontières a été problématique dans ce sens. La puissance coloniale y a fait primer ses intérêts militaires et économiques. Cette conception occidentale de la souveraineté de l'Etat a par conséquent ignoré la logique de la vie frontalière et rendu le tracé artificiel. Pour Karine Bennafla, il fut l'importation « d'un ordre territorial et d'un aménagement de l'espace, tout droit sortis d'un modèle westphalien

¹⁰³ Daniel Nordman *Profils du Maghreb, frontières, figures et territoires (XVIII-XX siècle)* publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, série : essais et études n°18, 1996, *Idem* page 31

abusivement universalisé. »¹⁰⁴. Le tracé des frontières a pour but, dans cette optique, le maintien des populations dans un espace contrôlé. La notion de « population flottante » (frontaliers, nomades, travailleurs saisonniers, contrebandiers, réfugiés...) et la mobilité qu'elle sous-entend sont censées être une menace pour la souveraineté de l'Etat. En limitant la mobilité, le tracé des frontières a perturbé l'organisation sociale de la population frontalière dont la base était la communauté parentale, marchande ou religieuse. Elle a dû gérer sa désorganisation et mettre en place une sorte de gestion-réplique aux frontières coloniales. Karine Bennafla cite pour cela J. O. Igué qui qualifie cette gestion de « l'exceptionnelle solidarité ethnique des populations victimes du partage colonial ».¹⁰⁵

La colonisation française de l'Algérie, mise à part la concrétisation du tracé des frontières, a eu un impact important dans l'évolution de la population frontalière. Cela est particulièrement vrai pour les habitants de la ville d'Oujda. Une partie de la population de ce qui allait devenir l'Oranie a quitté l'Algérie pour s'installer dans cette ville. A ce propos, Yvette Katan dit : « Avec les français, arrivèrent beaucoup de musulmans d'Algérie qui devaient jouer le rôle d'intermédiaires entre les occupants et les autochtones. Le groupe des algériens ne devait cesser de se développer. Encore montrait-il une augmentation inférieure à la réalité, un grand nombre étant confondu avec les marocains (au moins dans les statistiques). En effet ceux qui s'étaient exilés pour des raisons religieuses lors de la conquête de l'Algérie par les français, n'ont pas tenu, après le protectorat sur le Maroc, à se prévaloir de leur qualité de sujets français. »¹⁰⁶. Parlant de la composition de la population d'Oujda lors de son occupation par la France en 1907, l'auteur dit : « Des algériens, émigrés au moment de la conquête de l'Algérie, et qu'on appelait des « mohadjirin », des « émigrés de la foi », faisaient également partie de cette classe commerçante aisée. Cette fraction était originaire surtout de la province d'Oran (Tlemcen, Nedroma, Mascara, Mostaganem) »¹⁰⁷. Selon l'auteur, les algériens musulmans d'Oujda représentaient en 1955 le cinquième de la

¹⁰⁴ Bennafla Karine, « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine* 1/ 1999 (N° 73), p. 25-49
URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-25.htm.

DOI : [10.3917/polaf.073.0025](https://doi.org/10.3917/polaf.073.0025)

¹⁰⁵ Idem

¹⁰⁶ Yvette Katan *Oujda, une ville frontière du Maroc (1907-1956)* Editions l'Harmattan 1990 page 187

¹⁰⁷ Idem page 71

population de la ville.¹⁰⁸ Cette transhumance était, en grande partie, justifiée par les similitudes démographiques entre l'Oriental marocain et l'Oranie algérienne.

La population de l'Oranie comptait, à son tour, lors de la colonisation, un nombre élevé de marocains venus du Rif pour travailler les terres des colons de la région. Mimoun Aziza, historien spécialiste de l'émigration dans le Rif affirme que : « En 1896, il y avait 15.524 marocains en Algérie, le département d'Oran regroupait 11.824 »¹⁰⁹. Les rifains ont d'abord fréquenté l'Oranie d'une manière saisonnière pour ensuite s'y installer définitivement avec leur famille. Le même auteur dit dans ce sens : « Les Rifains utilisaient le terme « *Asharrak* » qui signifie partir vers l'est pour parler de leur départ vers l'Algérie. On désignait l'Algérie par « *Lanjiri* ou *Ashark* ». Des milliers de Rifains ont fini par s'y installer définitivement. A Misserghin, près d'Oran, il y avait un village presque entièrement formé par les Rifains, fixés définitivement dans le pays. Un douar marocain à Aïn Turk dans la province d'Oran s'est formé dans les années quarante, suite aux grandes famines sévissant dans le Rif et entraînant un exode massif vers l'Algérie. »¹¹⁰ Un grand nombre de ces rifains ont participé à la guerre de libération de l'Algérie et quelques uns y ont perdu la vie. La majorité y est restée après l'indépendance, certains formant une deuxième génération voire une troisième jusqu'à leur expulsion massive en 1975. M.D un rifain qui a vécu une bonne partie de sa vie en Algérie, m'a dit à propos de cette émigration.

« Lors de la colonisation française de l'Algérie, pour passer les postes frontières, le passeport a toujours été obligatoire surtout pour les étrangers. Mais, hors de ces postes, les marocains et les algériens circulaient librement et sans risque notable. Les marocains, surtout les rifains, allaient travailler dans l'agriculture chez les colons de l'Oranie. Ils n'avaient pas de passeport et souvent même pas de carte d'identité. Ils arrivaient à pied l'été pour travailler aux récoltes et ensuite, pour ceux qui ne s'installaient pas dans la région, ils retournaient chez eux sans problème ».

¹⁰⁸ Ibidem page 435

¹⁰⁹ Mimoun Aziza *Le Rif terre de l'émigration : aux origines du mouvement migratoire dans le Rif.*
<http://tamsamane.free.fr/emigration.htm> consulté le 23/08/2014

¹⁰⁹ Idem

¹¹⁰ Mimoun Aziza *L'émigration dans le Rif marocain (XIX-XX e siècles). Une approche historique*
http://www.academia.edu/3623511/Lemigration_dans_le_Rif_marocain_XIX-XX_e_siecles_. Une_approche_historique consulté le 23/08/2014

La guerre d'indépendance de l'Algérie a, à son tour, été un facteur de déplacement de nombreuses familles algériennes vers la région frontalière marocaine. Une grande solidarité aussi bien institutionnelle que populaire envers ces familles et envers le mouvement de libération algérien en général s'est organisée au Maroc. La région frontalière a été « le quartier général » de cette solidarité et a engendré encore plus de proximité et de relations familiales. Du côté algérien, *Hajja* m'a dit :

« Ma famille et moi-même étions exilées à Oujda pendant 7 ans lors de la guerre d'indépendance. Les habitants d'Oujda ont beaucoup aidé les exilés algériens. Lors de cet exil, ma cousine a épousé un marocain et est restée à Oujda. Je lui rends souvent visite par la voie clandestine. J'ai récemment séjourné pendant dix jours à Oujda. »

Le brassage qui a résulté de ces émigrations, ajouté à ceux qui se sont fait tout le long de l'histoire de la région frontalière, a contribué à créer et solidifier les liens de parenté. Même en l'absence de statistiques officielles, il est possible d'affirmer, d'après les témoignages et de par mon vécu, qu'encore de nos jours, la grande majorité des habitants ont de la famille de part et d'autre des frontières. N.E, le passeur marocain dit à ce propos :

*« Les habitants du coin ont tous de la famille de part et d'autre. Ma grand-mère est algérienne. Ses terres se trouvent du côté algérien. Notre région est dénommée *Shahla*. Et nos liens de parenté se retrouvent dans toute la région de Tlemcen. Nous nous visitons aux différentes occasions : mariages, enterrements. »*

2. Deuxième contradiction : les normes de l'après indépendance

La solidité des liens familiaux dans la région n'a cependant pas eu l'effet apaisant qu'elle aurait du avoir lors des moments de crise politique entre le Maroc et l'Algérie. Le principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme a été la norme principale et l'élément fondateur de la souveraineté du nouvel Etat algérien. Par son biais, la matérialisation des frontières a été entérinée. D'autres règles ont suivi et certaines d'entre elles ont eu pour conséquence la contrariété du genre de vie de la population frontalière. La récurrence des fermetures de frontières a été de celles-là puisqu'elles ont eu pour vocation de limiter la circulation de part et d'autre des frontières. Le Maroc indépendant a, à son tour, exercé sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières et établi des règles pour toute la population sans

égard pour les frontaliers. A travers cette notion de la souveraineté, les deux pays ont géré la vie quotidienne de leur population. Doevenspeck Martin, Mwanabiningo Nene Morisho, dans leur étude « Faire face à l'incertitude : la frontière entre le Congo et le Rwanda comme une ressource », évoquent cette gestion du quotidien et l'appellent en citant Painter « l'intrusion de l'étaticité dans la vie quotidienne »¹¹¹. Selon eux, cette étaticité peut générer des risques et des incertitudes pour la population frontalière. Il est vrai que leur analyse porte sur la frontière en tant que ressource mais, en fait, l'étaticité a une influence sur le quotidien de la vie frontalière en général. Elle est la logique de l'Etat nation qui souvent engendre une relation contradictoire et que Roitman appelle un « système politique disloqué »¹¹².

La population frontalière algéro-marocaine a vu la fermeture des frontières venir perturber sa communauté parentale et marchande. Elle est, dans ce sens, entrée dans un cycle de désorganisation/organisation afin de reprendre en main sa gestion quotidienne.¹¹³ Toutefois, lors des périodes d'accalmie politique, les deux pays accordaient des avantages circulatoires à la population frontalière. M.D m'a dit à ce propos :

« Après l'indépendance de l'Algérie, les frontaliers circulaient avec des laissez-passer jusque dans les années soixante dix. La récupération du Sahara par le Maroc a mis fin de cet arrangement pour les frontaliers. »

Seulement, ces périodes ont été brèves si on venait à les comparer avec les phases de crise politique. S.H pense que seuls, le dépassement de la notion étriquée de la souveraineté de l'Etat et une vraie démocratisation de l'Algérie et du Maroc, viendraient probablement à bout de ces abus comme ils ont permis l'avènement de l'Union européenne.

3. Modus vivendi frontalier

Des règles non écrites du modus vivendi frontalier algéro-marocain structurent ce qui pourrait être appelé la légitimité frontalière. La force de cette légitimité réside dans le fait

¹¹¹ Doevenspeck Martin, Mwanabiningo Nene Morisho, « Faire face à l'incertitude : la frontière entre le Congo et le Rwanda comme une ressource », *Annales de géographie* 2/ 2012 (n° 684), p. 151-171
URL : www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2012-2-page-151.htm.

DOI : [10.3917/ag.684.0151](https://doi.org/10.3917/ag.684.0151)

¹¹² Idem

¹¹³ Bennafla Karine *opcit*

que les frontières ne peuvent constituer un frein à la proximité. Dans ce sens, le frontalier n'a pas de difficulté à s'adapter aussi bien à leur ouverture qu'à leur fermeture. Il considère qu'il ne peut être mis fin aux relations frontalières et que le conflit géopolitique qui oppose l'Algérie au Maroc est celui de dirigeants installés dans les bureaux feutrés des capitales, loin des réalités de la région frontalière. S.H, toujours péremptoire s'est épanché sur ces réalités :

« J'ai senti la détresse de la population frontalière lors de mon installation à Oujda. J'ai vécu la violence qui leur est faite. Un oujdi doit avoir le droit d'aller à Maghnia et un figuigui¹¹⁴ à Béni Ounif¹¹⁵. A mon avis, la longue durée de la dernière fermeture des frontières est le résultat du manque de réactivité de nos sociétés à l'encontre des abus que la fermeture cause même si la société civile s'active au Maroc. En Algérie, la naissance de cette dernière a été empêchée par le système politique. »

Après avoir dit cela, il est remonté plus loin dans l'histoire :

« Le Maghreb s'appelait Tamazgha (terre des berbères) et a connu plusieurs influences dont la dernière en date est celle des arabes venus propager l'islam. Les amazighes et les arabes se sont mélangés par le commerce et le mariage. Ce métissage a fait que la population maghrébine se ressemble et est différente des autres populations musulmanes. La colonisation a œuvré pour la partager. Et les régimes d'après les indépendances s'y sont encore plus acharnés.»

Souvent, dans les témoignages recueillis, revient l'argument selon lequel la population n'a pas de difficulté à vivre ensemble et que seule la négligence de la réalité frontalière et de l'interaction sociale de la population frontalière pourrait justifier les fermetures des frontières successives. Le résultat presque immédiat de ces décisions est l'installation de la région frontalière dans l'illégalité et la « déviance ». Cette « déviance » peut être qualifiée d'identitaire tant il semble clair qu'elle a pour origine l'identité frontalière. Parlant de ce genre de déviance, Havard Christelle et Poirot Matthieu disent : « La déviance pour cause identitaire ainsi que celle motivée par la volonté d'adapter la règle (...) donnent lieu alors à la

¹¹⁴ Habitant de Figuig

¹¹⁵ Village avoisinant sur le territoire algérien Figuig

création de nouvelles règles considérées comme des règles autonomes (voir *supra*, Reynaud, 1997) par opposition aux règles hétéronomes. On est alors dans le cadre d'une "déviance innovatrice" (Bréchet, 2008, p.24).»¹¹⁶. La « déviance » à la frontière algéro-marocaine même si elle est identitaire n'a pas créé de nouvelles règles mais a conservé les anciennes qui convenaient mieux à son genre de vie. Ce qui a changé, c'est leur légalité.

Autre caractéristique de cette « déviance », c'est qu'elle est appelée des vœux de la population frontalière. Les règles et les comportements qui en sont issus ne sont pas considérés comme déviants, laissant dire aux deux auteurs « Ce qui fait la nature déviante ou non d'un comportement n'est pas le comportement lui-même mais l'appréciation qui est portée sur ce comportement par autrui »¹¹⁷. Dans ce sens, les trafiquants de choses et les passeurs de familles ne font l'objet de la part de la population frontalière d'aucun rejet, bien au contraire ils sont appréciés comme facilitateurs de la vie quotidienne. Autant dire que dans ce cadre, les *entrepreneurs de la morale* n'ont pas d'existence si on excepte la société civile qui dénonce la « déviance » locale et appelle au retour à la liberté de circulation. Même les surveillants des frontières qui doivent concrétiser l'interdiction ne le font pas quand ils sont intéressés dans le jeu frontalier.

Nabila Moussaoui affirme que la frontière entre Oujda et Maghnia fonctionne comme un cloisonnement¹¹⁸. Elle donne pour raisons la similitude culturelle et la marginalisation dont ont souffert les deux régions frontalières en plus de la mobilité habituelle des frontaliers. Elle met surtout l'accent sur la contrebande que connaît la région. Il est vrai que le trafic des choses y joue un rôle prépondérant, cependant, sur le terrain, la fréquence des traversées clandestines pour visites familiales est un phénomène qui attire l'attention.

Nonobstant les entraves qu'elles créent à la vie parentale, les frontières algéro-marocaines, à l'instar de toutes les frontières, sont appréhendées comme une source d'opportunités pour la population locale. Elles sont une opportunité de travail même déviant. Travailler dans l'illégalité est en effet préférable au chômage dans la région. Sur la valeur marchande

¹¹⁶ Havard Christelle, Poirot Matthieu, *op cit*

¹¹⁷ Idem

¹¹⁸ Nabila Moussaoui « Oujda-Maghnia, au-delà des frontières politiques : la contrebande, un secteur économique transnational », *Frontières profitables : les économies de voisinage inégal. Critique économique*, n°25. Automne 2009 Page 158

des frontières, Karine Bennafla dit: « Loin d'être vécue comme une déchirure douloureuse par les populations, cette division est davantage ressentie de façon positive, comme une opportunité qui ouvre de multiples possibilités, notamment en matière d'échanges et de commerce interétatiques. Cette opportunité existe justement du fait de l'appartenance à une même communauté culturelle, linguistique, voire familiale, qui s'établit de part et d'autre de la frontière. »¹¹⁹ Dans ce sens, il semble possible d'avancer que ce n'est pas tant les frontières qui posent problème au genre de vie frontalier que leur fermetures récurrentes.

Ainsi donc, les frontaliers algéro-marocains manipulent les frontières et jonglent, pour ainsi dire, aussi bien avec leur fermeture qu'avec leur ouverture. Pour optimiser l'usage utilitaire des frontières, les frontaliers utilisent aussi bien les territoires que les liens de parenté transfrontaliers. A ce propos, A. Lambert résume cette manipulation en disant : « Les acteurs sociaux et économiques ont le sentiment d'être membres d'une nation, mais ils s'inscrivent en même temps, à travers leurs groupes de parenté, leurs confréries religieuses, leurs communautés marchandes, leurs appartenances ethniques ou régionales, dans des espaces qui dépassent le cadre des États. Selon leurs besoins et selon la conjoncture, ils mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance. »¹²⁰. Dans cette optique, le fait d'appartenir à une même famille de part et d'autre de la frontière peut selon les circonstances remettre en cause la notion de nationalité ou du moins lui faire perdre sa signification identitaire. Le frontalier algéro-marocain est pour ainsi dire algérien ou marocain quand il n'est pas dans une interaction familiale. Cette manipulation de la frontière et de l'identité fait dire au même auteur: « La dextérité avec laquelle les usagers de la frontière manient la grille spatiale étatique est remarquable. Si le déclin de la nationalité apparaît comme une distinction quelque peu factice et floue pour des individus d'une même famille ou d'une même ethnie séparés par une frontière, c'est une différenciation dont les populations savent jouer pour franchir les frontières et évoluer sans problèmes en terre voisine, témoignant du rapport utilitaire qu'elles ont à la frontière et au rattachement à l'espace d'un État. »¹²¹.

¹¹⁹ Bennafla Karine *op.cit.*

¹²⁰ A. Lambert, « espaces d'échanges, territoires d'Etats en Afrique de l'Ouest. », *Autre part*, n° 6, éd ; de l'Aube, 1998, p.8

¹²¹ Idem

Toutefois ce rapport utilitaire n'empêche pas la population frontalière algéro-marocaine de vivre la frontière comme une frustration. Ceci est probablement dû au fait que, contrairement aux autres populations frontalières africaines, elle partage la même culture, parle la même langue et pratique la même religion. Dans la région, la similitude culturelle est accompagnée d'une similitude religieuse. En effet, l'islam est la religion d'Etat dans les deux pays. D'ailleurs, elle est souvent invoquée de part et d'autre de la frontière comme pouvant être un moyen substantiel pour faire entendre raison aux dirigeants des deux pays. J'ai plusieurs fois entendu ces phrases:

« Que Dieu guide dans la bonne voie nos dirigeants pour qu'ils ouvrent les frontières et nous permettent de circuler librement. Nous sommes un même peuple et avons en plus la même religion : l'islam ! »

En attendant le repentir de ses dirigeants et la réouverture des frontières, la population frontalière s'active à maintenir dans l'illégalité son genre de vie. Les familles continuent à se visiter par la voie terrestre malgré l'interdiction.

II. Organisation des traversées clandestines et gestion du risque

Ainsi donc, le trajet légal depuis la fermeture des frontières terrestres combiné à son coût pousse des milliers de familles à opter pour les traversées clandestines. Les risques qu'elles prennent leur semblent plus supportables que les tracasseries que leur cause la voie légale. De la sorte, les traversées clandestines adaptent l'impératif des visites familiales à la fermeture des frontières. François Constantin analyse le concept d'adaptabilité en disant : « L'adaptabilité apparaît ainsi comme le produit de l'adversité qui a imposé la nécessité, pour un groupe opprimé, de faire preuve d'imagination, d'initiative, de prise de risque pour au minimum, survivre, retrouver une dignité, et mieux encore, se repositionner en position de force sur la scène internationale, contournant ainsi l'ingratitude et/ou les menaces supposées ou réelles des gouvernements étatiques et ouvrant des possibilités d'action et de profit élargies. »¹²². C'est dans une logique d'accommodation à la fréquence des visites

¹²² François Constantin, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 16 janvier 2002, consulté le 19 avril 2014. URL: <http://conflits.revues.org/245>

familiales que la population frontalière boude le trajet légal et organise les traversées clandestines.

La récurrence des fermetures des frontières a facilité l'adaptabilité. La fermeture qui a précédé l'actuelle a eu lieu en 1975 et elle n'a pris fin qu'en 1988. Elle a servi de référence pour l'organisation des traversées clandestines. Cependant, lors de ladite fermeture et contrairement à la situation actuelle, les personnes ayant de la famille de part et d'autre de la frontière avaient la possibilité de se visiter légalement par voie terrestre. Pour cela, une demande administrative était nécessaire. La réponse positive se faisait sous forme de télex envoyé à la frontière qui permettait aux familles de traverser les frontières. J., marocaine habitant l'Algérie et qui a vécu les deux fermetures m'a expliqué la procédure administrative du télex :

« Pour l'obtention du télex, je remplissais une demande d'autorisation de sortie au commissariat de mon quartier qui faisait son enquête pouvant durer jusqu'à deux mois. L'autorisation de sortie était prise au niveau national à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN). On m'informait de l'envoi du télex à la frontière terrestre et ainsi avec mes enfants et mon mari munis de nos passeports, je pouvais rentrer au Maroc. »

L'actuelle fermeture n'autorise aucune solution légale par voie terrestre rendant les traversées clandestines inévitables. Leur organisation est une gestion quotidienne des risques qu'engendre l'illégalité, ceux pris par les passeurs, par les surveillants des frontières et par les passagers. Malgré le fait qu'elle soit « rodée », la part de l'incertitude demeure et semble liée à l'existence des frontières elles-mêmes. Doevenspeck Martin et Mwanabiningo Nene Morisho disent à propos des risques générés par les frontières: « Notre contribution vise à démontrer comment ces populations gèrent les risques et comment ils s'exposent à de nouvelles incertitudes qui s'appréhendent à travers leurs activités qui sapent et perpétuent la frontière. »¹²³ Dans ce sens, en optant pour les traversées clandestines, la population frontalière ne remet en question ni le tracé colonial des frontières ni la souveraineté de l'Etat dans sa généralité mais seulement la fermeture des frontières

¹²³ Doevenspeck Martin, Mwanabiningo Nene Morisho *opcit*

terrestres qui rend difficile la gestion de sa vie quotidienne. Les passeurs et les surveillants des frontières y trouvent une source de revenus. Sur la valeur mercantile de la frontière, les mêmes auteurs continuent : « Cet angle d'analyse énonce que les frontières des États ont été, et continuent d'être façonnées par le commerce et des activités illicites qui constituent des stratégies de survie des populations frontalières qui profitent des opportunités spécifiques que représente la frontière (Thuen, 1999 ; Golub, Mbaye, 2009). »¹²⁴ Toutefois, l'organisation des traversées clandestines, tout en étant liée à la notion de frontière/ressource, n'en exprime pas moins l'inadéquation de l'itinéraire légal.

1. Organisation des traversées clandestines

Pour avoir une idée précise de cette organisation, j'ai décidé, en 2012, d'effectuer une traversée clandestine. Je tiens tout d'abord à signaler que, selon les dires de témoins qui ont fait de fréquentes traversées, à cette date, c'est-à-dire 18 ans après la fermeture des frontières terrestres, les traversées étaient relativement plus aisées qu'au début.

Le vécu de cette traversée m'a permis aussi d'avoir un aperçu sur la dimension routinière de cette organisation déviante et, tout de même, sur les risques qui en découlent. La narration de l'aller et du retour ainsi que les témoignages recueillis de part et d'autre de la frontière tenteront de donner un compendium de cette organisation. Mon option pour cette méthode est motivée par le besoin de confronter le vécu de ma traversée avec celui de mes témoins sans pour autant négliger un goût pour l'aventure car c'était ma deuxième traversée. La première, je l'ai faite l'été 2005. J'ai aussi voulu savoir si des changements y étaient intervenus. En fait, seul le prix de la traversée a changé.

La traversée n'obéit pas à un mode d'emploi précis mais à des règles non écrites qui forgent son organisation : celles du contact du passeur, du passage, de l'itinéraire et du tarif. Ces règles ont la faculté de forger la « routinisation » et la standardisation de la traversée.

1.1 Contact du passeur

L'outil de travail des passeurs est le téléphone. Le caractère illégal de leur travail ne leur permet pas d'avoir, si j'ose dire, pignon sur rue. Pour faciliter leur travail, les passeurs se

¹²⁴ Idem

sont adaptés à l'évolution des moyens de communication et possèdent tous des téléphones mobiles. La communication de leur numéro de téléphone se fait par les passagers et donc de bouche à oreille. J'ai pu avoir le numéro des deux passeurs avec lesquels j'ai fait la traversée par le biais d'une dame marocaine rompue aux traversées clandestines. Lorsque le rendez-vous est pris, un endroit est fixé pour le départ. A l'époque de mes deux traversées, le passeur venait en général prendre le passager là où il se trouvait. Voilà comment cela c'est passé pour moi : le dimanche 15 juillet 2012 à 7H30 du matin le passeur marocain est venu sonner à ma porte. Je l'avais contactée la veille par téléphone. Ainsi donc, la période de ma deuxième traversée, les conditions étaient relativement aisées et les passages se faisaient en plein jour. Selon certains témoignages le passage de la frontière n'a pas toujours été aussi simple. Au début de la fermeture des frontières, les traversées se faisaient à la tombée de la nuit ou à l'aube. F. parle du risque pris à ce moment là :

« Les passeurs nous obligeaient à traverser à 3H, 4h du matin avant la levée du jour, tout feu éteint, dans de vieilles voitures pas fiables. »

Selon Hajja du côté marocain c'est encore le cas.

« Les traversées sont difficiles. Elles se déroulent la nuit, avant la levée du jour, avec la peur de nous trouver face aux militaires des deux pays. »

Pour expliquer cette peur, il faut savoir que, selon J., la frontière principale *Zouj Bghal/Akid Lotfi* et la frontière *Benidrar/Souani* sont les principaux points de contournement. La frontière principale est plus difficile à contourner car elle fait l'objet d'une plus grande surveillance comparée au deuxième point et donc génère plus de risque pour les passagers clandestins. Il existe d'autres lieux de passage toutefois ces deux points sont ceux qui voient le plus grand nombre de traversées.

1.2 Métier de passeur

Sur le terrain, j'ai pu constater une catégorisation de passeurs : les passeurs spécialisés dans les visites familiales, ceux qui font ce genre de traversées occasionnellement et ceux qui se spécialisent dans la traversées des subsahariens. Sur cette dernière catégorie, j'ai choisi de ne pas trop m'étendre parce que le sujet de cette thèse est l'organisation de la vie

quotidienne de la population frontalière depuis la fermeture des frontières et ce genre de trafic reste en dehors des préoccupations quotidiennes. Je l'évoquerais toutefois brièvement car sa réalité ne peut être occultée. Ce trafic permet aux migrants subsahariens en provenance de la frontière algérienne et désirant rejoindre l'Europe de le faire à partir du Maroc. N, mon accompagnateur du côté algérien m'a appris que les passeurs de migrants sont peu nombreux et donc connus. Parlant des habitants de son village qui vivent pour la plupart du trafic de carburant, il a dit:

« Les habitants d'ici sont des gens « pénards », ils ne veulent pas des difficultés que peut engendrer le passage clandestin des migrants. Les militaires de la région sont sévères pour ce genre de trafic. Par contre, les habitants du village O. K qui se trouve à proximité du poste frontière Akid Lotfi sont connus pour s'y adonner. Ils achètent pour cela la route aux militaires des deux côtés. Ce trafic permet de gagner mieux sa vie que celui du passage de familles. Car les subsahariens qui paient pour entrer au Maroc sont la plupart du temps refoulés vers l'Algérie et dans l'obligation de repayer chaque fois qu'ils veulent pénétrer le territoire marocain. A ma connaissance le tarif pratiqué est de 3000 dinars par personne. Le risque de ce genre de trafic est plus important que celui pris par les passeurs de familles et les trafiquants de carburant. Les passeurs de migrants échappent rarement à la prison quand ils se font arrêter»

A mon tour, par mon vécu, j'ai constaté la spécialisation des passeurs. En effet, ma première traversée je l'ai faite avec un passeur spécialisé dans les visites de famille, la deuxième traversée avec un passeur occasionnel dont la spécialité est le trafic de carburant et de produits alimentaires.

Les rapports des passagers avec les passeurs ont aussi fait l'objet de témoignages. Ils ne sont pas souvent cordiaux. J, du côté algérien emprunte souvent la voie clandestine et a fini par avoir une mauvaise opinion des passeurs :

« Les passeurs ne sont pas des enfants de cœur. C'est tout simplement des trafiquants, sans éducation. Avec tous les risques encourus, il faut payer et pas peu. Les passeurs s'entendent sur un tarif. Nous sommes leurs otages.»

Il est toutefois à noter que faire plusieurs traversées avec le même passeur crée des rapports moins professionnels comme me l'a expliquée F. qui a partagé avec le même passeur ses problèmes familiaux de l'autre côté de la frontière, la maladie de sa mère, sa mort et la solitude de son vieux père. Ainsi, le passeur comme tout travailleur ne peut faire l'économie d'une réputation dans ce qu'il exerce et qui relève de l'appréciation des passagers qui le sollicitent. C'est ainsi que certains passeurs sont qualifiés de sérieux, d'autres de rustres et même de violents. Quand elle existe, leur violence peut être verbale ou même physique. F. m'a rapporté avoir reçu un coup de pied d'un passeur énervé parce qu'elle n'arrivait pas à aller aussi vite qu'il le voulait étant donné qu'il y a toujours lors des traversées un petit tronçon à faire à pied. Mon expérience dans ce domaine, je peux la résumer ainsi. La première traversée je l'ai effectuée avec un passeur froid, taciturne mais relativement correct. Le passeur de la deuxième était plus amène. J'ai eu l'occasion, au cours de la traversée, de m'entretenir avec lui. Son franc-parler et la vivacité de son esprit m'ont frappée. Je reviendrai sur son témoignage.

1.3 Conditions du passage

En général des consignes sont données aux novices par les personnes habituées aux traversées afin de les leur faciliter ou du moins pour ne pas les compliquer. Ces consignes/conseils deviennent à la longue un *modus operandi*. C'est ainsi que les personnes que j'ai interrogées m'ont guidée sur la façon de m'habiller si je voulais être considérée comme une passagère ordinaire. Sur leur recommandation, j'ai mis une djellaba¹²⁵ ordinaire, les cheveux couverts par un foulard encore plus ordinaire. A l'approche de la frontière, pour faire figure d'authentique frontalière, je n'eus plus droit aux lunettes de soleil ni aux lunettes tout court. Ces règles vestimentaires et les différentes autres qui régissent les traversées clandestines sont indéniablement caractérisées par la crainte qui résulte du passage à l'acte illégal.

Lors de cette traversée et de la précédente, j'ai pu constater que les traversées se passaient dans des conditions d'inconfort total. L'état des véhicules et la vitesse avec laquelle ils circulent sont un danger mortel permanent. Lorsque j'ai pénétré dans la voiture de ma deuxième traversée, cinq femmes s'y trouvaient déjà. Deux étaient assises à côté du

¹²⁵ Habit traditionnel marocain

passEUR. Je me suis assise à l'arrière à côté des trois autres passagères. La malle de la voiture était déjà pleine de bagages. Ma valise n'eut d'autre place que la lunette arrière et devint ainsi un véritable instrument de torture pour les nuques des trois femmes placées à l'arrière en même temps que pour la mienne. Dans la majorité des cas, selon les dires des témoins, les voitures qui transportent les passagers sont délabrées et constituent de vrais dangers ambulants. Ces conditions rendent encore plus dommageable la situation des passagers qui possèdent des voitures personnelles et ne peuvent pas les utiliser. A ce propos, l'une de mes compagnes de la deuxième traversée m'a dit :

« Je possède deux voitures. J'aurais pu utiliser l'une d'elle pour visiter ma famille de l'autre côté de la frontière dans de meilleures conditions si ce n'était cette maudite fermeture des frontières. »

1.4 Moyen de transport

De visu, l'état délabré des véhicules qui circulent entre les deux frontières est saisissant. Les passeurs, lors des traversées, conduisent des *moqatilat*. Elles sont semblables à celles utilisées dans le trafic des choses et pour les passeurs occasionnels, elles servent en même temps à la contrebande et aux visites des familles. L'autre caractéristique est la rapidité avec laquelle elles sont conduites. La voiture qui m'a emmené à la frontière algérienne lors de ma deuxième traversée n'échappait pas à ces particularités. C'était une *moqatila* avec tout ce que cela peut signifier. Ses rétroviseurs étaient cassés, ses sièges bringuebalants portaient la trace du carburant et de l'huile objets d'un précédent voyage. Je dois cependant avouer que lorsque j'ai vu l'état de la *moqatila* du passeur algérien j'ai été obligée de rendre hommage à la « civilité » de la *moqatila* marocaine. A l'arrière, nous étions entassées de sorte que celles qui étaient du côté des portières étaient adossées à elles et non aux sièges. J'ai pu ainsi apprécier à mes dépens l'embonpoint des femmes méditerranéennes. Nous avons effectué l'entrée en territoire algérien dans une *moqatila* où les sièges étaient à peine fixés et nous jouâmes de sales tours le long de la traversée de la piste. Elle n'avait aucun rétroviseur valide. Mais le plus impressionnant était la couche de poussière rouge amassée par la voiture lors de la pratique de la piste. La vieille dame algérienne qui faisait partie du voyage, tout de blanc vêtue comme le voulait son âge, n'a pu s'empêcher, atterrée devant l'état de ses habits de demander au passeur pourquoi il ne nettoyait pas sa voiture de temps à autre.

Elle eut droit tout d'abord à un regard courroucé puis ensuite apitoyé sur les dégâts que le grand âge pouvait faire sur le cerveau humain.

Concernant la vitesse à laquelle les traversées sont faites, j'ai appris par les passeurs avec qui j'ai fait les miennes que dans la négociation des règles avec les surveillants des frontières, le facteur temps a une importance majeure. Autrement dit, la vitesse lors du passage clandestin est une condition de la pérennisation de son organisation. Elle est justifiée par la crainte d'une éventuelle intervention de la hiérarchie militaire d'un côté ou des deux côtés de la frontière. En effet, de temps à autre, celle-ci décrète un renforcement de la surveillance des frontières et pendant cette période, les passages diminuent de fréquence et peuvent même s'arrêter. La route clandestine est qualifiée de *mzayra* (difficile en arabe). Comme pour le trafic des choses, cette sévérité est souvent limitée dans le temps et ne constitue qu'un bref intervalle à la fin duquel la « déviance routinière » reprend si j'ose dire son droit de cité. Du côté marocain, Hajja m'a racontée à ce propos un incident qu'elle a vécu lors d'une de ses traversées.

« La voiture qui nous transportait a été arrêtée et j'ai été emmenée avec les autres passagers au « boste » (arabisation du mot poste frontière). J'y ai subi un interrogatoire serré. Dans des moments comme ceux là il faut donner de l'argent pour être relâché. Les passagers clandestins sont à la merci des passeurs et des militaires. La traversée est un moment de grand stress ! Dans ce genre de situation, la dignité humaine est malmenée. Nous, frontaliers, voulons que les frontières ouvrent pour pouvoir prendre nos voitures, les traverser dans la sérénité et nous voulons la même chose pour les algériens qui veulent rentrer au Maroc ».

A mon tour, j'ai vécu, lors du retour de ma deuxième traversée, une surveillance sévère de la route du côté algérien. Le passage de la piste à la maison du passeur algérien soit à peu près 5 kilomètres faisait l'objet d'une surveillance militaire sévère. Nous avons été arrêtés trois fois. Chaque fois à un barrage différent. Ce qui m'a provoqué, je dois l'avouer, quelques coliques le temps que le passeur insiste sur le fait qu'il habitait dans le coin et qu'il rentrait chez lui. Il m'a appris que ces arrêts étaient dus au fait que les militaires, surveillants des frontières étaient nouvellement arrivés, ne connaissaient pas encore les habitants du coin et faisaient preuve d'un excès de zèle. A l'aller, du côté marocain, nous n'avons rencontré, tout

le long de notre traversée, aucun militaire ou gendarme. Du côté algérien, nous sommes passés devant deux postes militaires dont une caserne. Le passeur se contentait de leur faire un signe de la main et de passer.

En dehors des périodes de sévérité et même pendant, le passage clandestin a un prix. Mes deux passeurs ne se sont pas cachés pour dire qu'ils payaient la route aux surveillants des frontières quoique leur confiance se soit arrêtée à ce niveau même pour le deuxième qui était pourtant bien disert. Ils ont évité de parler du prix de la route, quant à la possibilité pour moi d'assister à sa négociation, elle a reçu une fin de non recevoir ferme et définitive. J, forte du nombre de ses traversées, m'a tout de même appris que le passeur algérien paye aux surveillants algériens un forfait par jour et en fin de journée. Le passeur marocain paye aux surveillants marocains le nombre de passages.

Cette entente n'empêche pas la survenue de temps à autre de querelles entre les passeurs et les surveillants des frontières dont passeurs et passagers peuvent faire les frais. En effet, la discorde peut aboutir à des règlements de comptes dangereux quand les militaires estiment ne pas être correctement payés. F. m'a appris qu'une dame de ses connaissances qui empruntait souvent la voie clandestine a été victime de ce genre de situation du côté marocain. Des militaires ont tiré sur la voiture qui la transportait avec sa fille qui a été blessée par une balle et emmenée à l'hôpital le plus proche pour y être soignée, sous surveillance. La dame, le passeur et tous les autres passagers ont tous été arrêtés. Ils ont du attendre de passer devant le juge de référé pour ensuite être expulsés.

1.5 Prix de la traversée

Le tarif de la traversée est fixe et non négociable. Il fait l'objet d'une entente entre passeurs de part et d'autre de la frontière. Dans son calcul, entre en compte le « prix de la route » qui revient aux surveillants des frontières. Lors de ma deuxième traversée, j'ai payé au même moment que les autres passagères c'est-à-dire à l'arrivée, 500 Dirhams l'aller simple (300 pour le passeur marocain et 200 pour l'algérien). La différence de prix est en relation avec la distance parcourue, une vingtaine de kilomètres du côté marocain et environ cinq pour rentrer en territoire algérien. Ce tarif, du fait qu'il soit issu d'une entente de part et d'autre de la frontière, ne donne lieu à aucune forme de concurrence qui le ferait fluctuer. Autre

fait important, si on venait à lier le prix de la traversée à la distance parcourue pour se retrouver de l'autre côté de la frontière, il demeure élevé pour le frontalier. Les personnes avec lesquelles j'ai fait la traversée étaient toutes d'accord pour déclarer qu'il était même excessif. Une d'entre elles m'a dit :

« C'est malheureux que pour une distance de tout au plus 25 kilomètres nous ayons à payer chacune 500 Dhs. Si au moins nous avions à les passer dans des conditions de confort ! »

Malgré ces conditions, toutes les candidates à cette traversée étaient d'accord pour dire que le passage clandestin était, en fin de compte, moins onéreux que le trajet légal.

La manière dont se passe le paiement est assez particulière. En effet, à la fin de chaque traversée, le passeur marocain et le passeur algérien font le tour des passagères afin de recevoir leur dû. Le paiement se fait évidemment en espèces et aucun tempérament n'est toléré. Cependant plusieurs traversées avec le même passeur peuvent créer des liens. F. m'a racontée qu'au cours de celle où elle partait en pleurs pour assister à l'enterrement de sa mère, le passeur a refusé d'encaisser à l'arrivée, comme de coutume, et lui a proposé de le faire à son retour.

Ma deuxième traversée a également été l'occasion de constater l'augmentation du prix de la traversée par rapport à celui de la première c'est-à-dire sept ans plus tôt. L'aller/retour en 2012 m'a coûté 1000 Dirhams c'est-à-dire 400 Dirhams de plus que les 600 Dirhams de ma première traversée. Ainsi, le prix de la traversée a presque doublé en sept ans. F. m'a dit avoir payé la traversée aller/retour, au début de la fermeture des frontières, l'équivalent de 200 Dirhams. Ainsi, le prix a été multiplié par cinq entre 1994 et 2012. A quelle logique obéit ce changement de prix ? Est-ce à son indexation au coût de la vie locale ou à celle du risque pris par les passeurs et les surveillants des frontières ou encore au fait que la fermeture des frontières s'installe confortablement dans le temps et que les traversées deviennent incontournables? Il me semble que toutes ces raisons ont participé à l'augmentation du prix.

1. 6 Prédominance de la gente féminine

Mon vécu de frontalière, les témoignages que j'ai pu recueillir lors de mon travail de terrain ainsi que l'expérience de mes deux traversées m'ont permis de me rendre compte que la majorité des passagers sont des passagères et à une moindre mesure des enfants qui accompagnent leur mère. Cette particularité m'a amenée à questionner mes deux passeurs sur sa raison. Ils m'ont donné pour principale raison la sévérité des contrôles en cas de présence masculine. Les surveillants des frontières sont plus indulgents envers les femmes. Les hommes sont plus facilement soupçonnés de transporter des armes et d'avoir des intentions belliqueuses. Ceci dit, dans la région, la tradition veut que l'entretien des visites familiales soit du ressort des femmes. D'ailleurs, ce genre de visites est appelé *silat erahim* ce qui veut dire littéralement l'entretien des liens utérins.

Lors de ma deuxième traversée, nous étions à l'aller six femmes. J'ai fait la connaissance des cinq passagères et j'ai appris que nous étions deux marocaines et quatre algériennes. Trois algériennes faisaient leur première traversée, une marocaine et une algérienne ne les comptaient plus ayant des parents très proches de part et d'autre de la frontière. Dans la voiture du retour, nous étions en plus du passeur deux femmes. Au cours de l'aller de ma première traversée j'étais la seule passagère, au retour nous étions cinq femmes et une petite fille. Mise à part cette expérience, les témoignages que j'ai eu sur les traversées pour visites familiales ont tous été ceux de femmes. Ceci ne veut pas dire que les frontaliers hommes ne se visitent pas mais je n'en ai pas rencontré mis à part les trafiquants que j'ai interrogés et qui m'ont dit visiter occasionnellement leur famille de l'autre côté de la frontière. J'ai aussi appris par mes passeurs et par J. que les artisans marocains traversaient les frontières pour aller travailler en Algérie car le savoir-faire marocain est apprécié en Algérie. Ce sont la plupart du temps des *gabassa* (plâtriers) ou des couturiers traditionnels. D'après J., ils payent le prix d'une traversée pour visite familiale sauf s'ils transportent de la marchandise auquel cas une majoration leur est appliquée.

1.7 Itinéraires et passage

Les itinéraires de traversées clandestines font à leur tour l'objet d'entente entre les passeurs et les surveillants des frontières. Toutefois, deux d'entre eux connaissent le plus grand nombre de fréquentations. Celui qui contourne la frontière principale, *Zouj Bghal* et *Akid*

Lotfi et celui qui contourne Benidrar, village qui se trouve à une vingtaine de kilomètres d'Oujda et se dirige vers Souani, village en territoire algérien. Les témoignages que j'ai enregistrés et mon vécu m'ont permis de constater que seuls, les passeurs décident du choix de l'itinéraire, les passagers n'ont que la liberté de choisir leur passeur. C'est ainsi que j'ai effectué ma première traversée du côté de la frontière principale. Mon deuxième passeur a préféré comme lieu de passage Bénidrar. La traversée de ce passage a été aisée du côté marocain. La route jusqu'au domicile du passeur qui se trouve en pleine campagne est goudronnée et facile d'accès. A l'arrivée, il a stationné à l'intérieur du garage de sa maison. Il m'a appris que celui-ci servait aussi de station aux *hallabas*.¹²⁶ Ensuite, il a attendu le signal de son acolyte algérien avant de nous laisser partir. Grâce à ce signal, les passeurs savent que la route est libre de l'autre côté de la frontière. Il est donné depuis le développement des nouvelles technologies de communication par les téléphones mobiles. Nous avons dû attendre à peu près trois quart d'heure avant que le passeur ne reçoive l'appel. Suite à cela et après avoir fait le tour des passagères pour être payé, le passeur nous a conduites en voiture sur à peu près 200 mètres pour nous déposer à la limite du territoire algérien où nous attendaient trois hommes. Sa mission était terminée. Nos nouveaux accompagnateurs ont pris nos bagages et nous ont fait traverser une piste d'environ vingt mètres pour arriver à la maison du passeur algérien. Là aussi, nous avons dû attendre le signal à peu près une demi-heure avant d'être dirigées vers deux voitures. Dans la nôtre, nous étions quatre : deux algériennes et deux marocaines. Nous avons parcouru cinq kilomètres dont à peu près quatre de piste pour arriver au village Souani. Et là encore chacune des passagères a payé le passeur avant de prendre sa destination.

Le dimanche 22 juillet 2012, après avoir passé une semaine auprès de ma famille du côté algérien, j'ai pris le chemin du retour après avoir contactée le passeur algérien. Je l'ai attendu au village Souani à l'endroit où il m'a donné rendez-vous. J'étais habillée de la même manière que pour l'aller. Cette fois-ci, nous étions deux marocaines à faire la traversée. Même scénario que celui de l'aller : même voiture si on peut appeler cela une voiture, même itinéraire. Sauf que cette fois-ci, la route du côté algérien comme je l'ai déjà dit faisait l'objet d'une surveillance soutenue. A chaque fois que nous étions arrêtés, le

¹²⁶ Trafiquants transporteurs de carburant algérien.

passeur disait se diriger avec sa famille vers sa maison sur la frontière. C'est ainsi que nous sommes arrivés et avons payé le passeur algérien dont la mère est marocaine. La dame qui m'accompagnait s'est arrêtée à la frontière où elle avait de la famille. Pour rentrer en territoire marocain, j'ai trouvé le passeur marocain qui m'attendait au bout de la piste algérienne. Là encore, nous étions deux femmes à faire la traversée. Du côté marocain, la route était libre de toute surveillance. Je suis arrivée à destination et j'ai payé le passeur. Ainsi donc, au total ma traversée m'a coûté 1000 Dirhams et quelques coliques.

A comparer les témoignages des consommateurs de la voie clandestine (je devrais en fait dire consommatrices car les femmes sont majoritaires) avec mon vécu et les dires des passagères avec qui j'ai traversé, je m'aperçois que le parcours des passages clandestins obéit à des règles non écrites qui ne dépendent pas de l'itinéraire. En effet, selon ces normes, le contact du passeur se fait par téléphone mobile, le choix de l'itinéraire est de son ressort, l'habillement des passagers doit évoquer, par sa discrétion, celui des frontaliers et le paiement se fait obligatoirement à la fin de chaque parcours sans pouvoir être discuté. Pour le passeur marocain, il se fait à la frontière marocaine avec l'Algérie et pour le passeur algérien à la fin du territoire algérien. Le constat de la force obligatoire de ces règles me pousse à dire qu'elles sont à l'origine de l'établissement d'une sorte de standardisation des traversées clandestines.

2. Situation de contravention et gestion des risques

Sur le terrain, on s'aperçoit que concernant les traversées clandestines pour visites familiales, la « déviance » prend la forme d'une contravention à la règle de la fermeture des frontières terrestres. Les passeurs et les passagers l'enfreignent car elle ne convient pas à leur ordre de vie et donc elle est pour eux sans fondement légitime. Dans ce sens, les traversées clandestines sont des conduites adaptatives qui trouvent leur origine dans le pragmatisme de la population frontalière.

De par leur illégalité, les traversées clandestines génèrent de nombreux risques. Leur organisation tentent d'y pallier, souvent comme il a été décrit, dans des conditions difficiles. L'analyse des témoignages m'amène à avancer que cette organisation et sa routinisation ont pour base la confiance que placent les passagers dans la capacité des passeurs à parer aux

risques et aux aléas que causent la situation de contravention. Dans ce cas, la notion de confiance est liée à l'illégalité et non plus à la légalité comme le souligne Josiah McC. Heyman qui cite Michel Foucault quand il lie la confiance à la légalité et le risque à l'illégalité¹²⁷. En effet, seule la confiance dans la capacité du passeur à gérer les risques permet au passager de dépasser l'incertitude et de prendre, à son tour, le risque de traverser clandestinement. Il est possible que ce genre de confiance découle de la complication du trajet légal et du fait que le passager ne peut pas faire autrement que de croire en le savoir faire du passeur. Cette confiance, le passeur, à son tour, la place dans la complicité du surveillant de la frontière et en sa capacité à protéger la traversée. Ceci dit, la confiance du passager et du passeur n'a pas ici le sens honorable et immatériel qu'on lui prête communément puisqu'elle est basée sur une contrepartie financière : la valeur marchande de la traversée pour le passeur et la corruption pour les surveillants de frontières.

Cette notion de confiance n'empêche pas l'existence de risques comme celui de la mésentente entre le passeur et les surveillants des frontières. Selon les témoignages de *Hajja* et de F., malgré les règles établies de la traversée, des règlements de comptes peuvent se produire entre les passeurs et les surveillants des frontières. Quand ceux-ci estiment ne pas être assez payés ou « arrosés » selon l'expression locale, ils peuvent occasionner des ennuis au passeur pouvant aller jusqu'à son emprisonnement. Mis à part les règlements de comptes, une sévérité institutionnelle dans la surveillance des frontières constitue, comme je l'ai mentionné pour le trafic des choses, un risque pour chacun des trois protagonistes. Les passeurs peuvent se retrouver privés de leur gagne pain même si ce n'est pas pour une longue durée. Les surveillants des frontières peuvent faire, pour les plus laxistes ou simplement pour donner l'exemple, l'objet de sanctions de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Ils peuvent aussi être mutés auquel cas la chaîne de confiance sur laquelle est bâtie l'organisation de la traversée est rompue car les nouveaux surveillants, qui les remplacent, font au début preuve de sévérité dans l'application de l'interdiction de

¹²⁷ McC. Heyman Josiah, « Risque et confiance dans le contrôle des frontières américaines », *Politix* 3/ 2009 (n° 87), p. 21-46

URL : www.cairn.info/revue-politix-2009-3-page-21.htm.

DOI : [10.3917/pox.087.0021](https://doi.org/10.3917/pox.087.0021)

traverser la frontière. Ce risque, je l'ai vécu et je l'ai raconté. Ces différents aléas font que le passeur et le surveillant de frontières sont souvent sur leur garde et donc capables d'agressivité envers le passager qui n'a aucun moyen de se défendre. Les témoignages des passagers dans ce sens sont nombreux et pathétiques. J'en ai rapporté quelques uns.

III. Niveaux de « déviance » des traversées

La « déviance » des traversées clandestines qui est liée à la situation de contravention se situe à deux niveaux différents. Celui du passeur qui les organise et pour qui cette « déviance » est quotidienne et source de revenus. Pour le passager, la « déviance » est épisodique et ne procède pas d'un choix. S'il veut visiter sa famille d'une manière qui ne lui complique pas la vie, il n'a pas d'autre alternative que les traversées clandestines. Dans ce sens, la notion de « déviance » naît de la difficulté de fonder une société sur un système homogène de normes et de valeurs assimilé et accepté par tous. La règle qui interdit de traverser les frontières terrestres est plus difficile à accepter par le frontalier que par tout autre marocain ou algérien. Pour Axel Groenemeyer ce genre de situation problématique : « apparaît comme la conséquence d'attentes contradictoires ou de conflits de rôles, ou le résultat de l'échec de la socialisation et du contrôle social. »¹²⁸ La situation à la frontière algéro-marocaine est aggravée, depuis 1963, par la variation des règles de la circulation des biens et des personnes entre le Maroc et l'Algérie qui sont en relation directe avec la fluctuation de leurs relations politiques. Quand elles sont conflictuelles, il en résulte la fermeture des frontières et de leur détente leur réouverture. En optant pour la « déviance », la population frontalière semble vouloir imposer le respect de son mode de vie. La « déviance » exprime ici un « rapport social ».¹²⁹ Le comportement déviant découle ici d'« injonctions contradictoires », celle du *modus vivendi* frontalier et de la normalité étatique, dans ce cas, la « déviance » est qualifiée d'inévitable.¹³⁰ Ce qui mène à évoquer la

¹²⁸ Axel Groenemeyer « La normativité à l'épreuve », *Déviance et Société* 4/ 2007 (Vol. 31), p. 421-444.

URL: www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-4-page-421.htm.

DOI : [10.3917/ds.314.0421](https://doi.org/10.3917/ds.314.0421)

¹²⁹ Havard Christelle, Poirrot Matthieu, « Les comportements déviants à la règle », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels* 40/ 2010 (Vol. XVI), p. 221-244

URL: www.cairn.info/revue-internationale-de-psychosociologie-2010-40-page-221.htm.

DOI : [10.3917/rips.040.0221](https://doi.org/10.3917/rips.040.0221)

¹³⁰ Idem

part de résignation et de fatalisme que contient l'inévitable. Les différentes personnes que j'ai eues à interroger de part et d'autre de la frontière m'ont toutes semblé résignées devant les décisions changeantes de leurs dirigeants même si elles affectent durement leur mode de vie. Par exemple, les passagères avec lesquelles j'ai fait la traversée se sont contentées de maudire leurs dirigeants qui leur compliquent la vie. Au total, mes interlocuteurs m'ont surtout paru sceptiques quant à la faculté d'écoute et au réalisme de leurs responsables. A cause de cela et par pragmatisme, la population frontalière opte pour la transgression de la fermeture des frontières comme accommodation à sa vie sociale. Lors de ma présence sur le terrain, je n'ai pas distingué chez les individus que j'ai approchés une volonté de faire changer les choses et de s'organiser en mouvement pour mettre fin à la désorganisation de la vie frontalière que cause la décision de fermer les frontières. Ils laissent ce rôle à la société civile qui réclame, du moins du côté marocain, un retour à la normalité et à l'Etat marocain qui depuis une décennie plaide auprès du gouvernement algérien la réouverture des frontières.

Cette attitude fataliste encourage, à sa manière, le maintien du statu quo déviant dans la région et semble le rendre pérenne. Il est vrai que le fatalisme est lié ici au fait que le rapport de force politique n'est pas en faveur des frontaliers mais bien du côté des dirigeants. En quelque sorte, le fatalisme est ici un choix d'action. Alfred Schütz dit à propos du rôle de l'acteur en général dans le choix de l'action: " Notre intention est d'analyser le processus par lequel un acteur, dans sa vie quotidienne, détermine sa conduite future après avoir pris en considération plusieurs voies possibles d'action." ¹³¹ Dans ce sens, les frontaliers en tant qu'acteurs dans la région sont convaincus que la contravention est leur seule issue. Quand elle prend la forme de traversée clandestine, elle est une facilitation du trajet pour le passager. La notion de fatalisme est également présente chez les passeurs. Pour eux, elle réside dans le manque d'opportunités de travail légal dans la région frontalière. La fermeture de la frontière et sa durée dans le temps sont pour eux une opportunité économique. Les différents trafiquants avec lesquels j'ai eu à m'entretenir m'ont appris que le trafic frontalier est une manière comme une autre de gagner sa vie et qu'ils ne se percevaient pas comme déviants. Les deux passeurs avec lesquels j'ai fait la traversée

¹³¹ Alfred Schütz Essais sur le monde ordinaire, page 69.

étaient même persuadés de faire oeuvre utile puisqu'il permettait aux familles de se visiter. En effet, dans la croyance musulmane, faciliter la visite de la famille proche (*silat arahim*) est un acte de charité qui a son importance dans le bilan que doit présenter chaque musulman lors de sa comparution devant son créateur. La notion de *silat arahim* que j'ai déjà traduit sommairement par l'entretien du lien utérin est fondamentale dans la culture maghrébine et n'a pas son équivalent, me semble-t-il, dans la culture occidentale mis à part le droit de visite qui lui n'a pas l'empreinte religieuse lourde que *silat arahim* comporte. Ainsi, faciliter la visite de parents proches est un acte de charité qui devient pour les passeurs un alibi et dont la vertu est de relativiser la notion de « déviance » tant il est vrai qu'ils croient véritablement faire une bonne action tout en gagnant leur vie.

Mis à part le fatalisme et la connotation religieuse dont est empreinte dès l'origine l'organisation des traversées clandestines, ces dernières peuvent être considérées comme une conséquence de l'inadéquation d'une règle qui entrave la liberté de circulation nécessaire au genre de vie frontalier.¹³² La transgression de cette règle deviendrait ainsi : « ...un modèle d'action stratégique ou orientée sur l'utilité... »¹³³ L'utilité pour la population frontalière consiste dans le maintien de la permanence aisée du lien de part et d'autre de la frontière. Dans ce sens, la situation de contravention est une réponse à la complication que crée la règle. L'utilité des traversées clandestines réside donc dans leur convenance aux besoins des passagers et dans leur valeur marchande pour les passeurs. Par conséquent, il semble possible d'avancer que la situation d'illégalité qu'elles créent place la normalité frontalière devant les normes étatiques. Axel Groenemeyer dit ce propos : « Ils (les individus) ne réagissent plus à un impératif normatif mais agissent soit en fonction de leurs propres intérêts, soit en fonction d'arrangements sociaux et techniques non normatifs qui les forcent à adopter un comportement approprié. »¹³⁴ Toutefois, il est nécessaire de dire que, du fait même de la différence de l'intérêt du passeur et du passager, les traversées clandestines ont des niveaux de « déviance » distincts : celui du passeur et celui du passager.

¹³² Axel Groenemeyer *op.cit.*

¹³³ Idem

¹³⁴ Ibidem

1. La « déviance » du passeur

Il est évident que l'organisation de la transgression de la fermeture des frontières requiert un agencement. Il est le fait de passeurs qui sont la plupart du temps des frontaliers, connaissant bien la région et ayant des relations de parenté de part et d'autre de la frontière. Ils se recrutent entre eux. François Constantin qualifie ce recrutement d'endogamique: « Il est vrai que dans certains cas, le recrutement est strictement endogamique, en raison notamment de la rigidité des structures de caste, de clan ou de manière déjà plus floue, en raison de la sublimation d'un référentiel comme l'origine régionale. »¹³⁵ J'ai pu constater cette endogamie lors de ma deuxième traversée clandestine. Le passeur marocain et le passeur algérien sont cousins et leurs habitations sont séparées d'à peine 500 mètres de part et d'autre de la frontière. Il n'est en effet pas rare, selon les témoignages, d'avoir affaire à des passeurs qui appartiennent à la même famille tout en se trouvant des deux côtés de la frontière. Leur parenté est soit la conséquence de liens de sang ou d'alliances par le mariage. Cela tient au fait que les frontaliers, avant la concrétisation des frontières et même après, circulaient de part et d'autre, commerçaient et se mariaient entre eux. Ainsi, la mère du passeur algérien qui m'a fait traverser la deuxième fois est marocaine. F. m'a dit aussi avoir souvent traversé avec deux passeurs dont les fermes se trouvent de part et d'autre de la frontière et qui sont cousins par leur mère. Même dans le cas où les passeurs n'ont pas de liens de parenté entre eux, ils se connaissent à force de se fréquenter.

En général, les recrutements endogamiques ont pour finalité d'endiguer les risques pris lors des traversées clandestines. En effet, se connaître permet de se signaler les gros d'entre eux. De même, le fait que les passeurs aient des relations familiales facilite l'agencement de la situation d'illégalité aux frontières des deux pays par l'entremise d'arrangements avec les surveillants des frontières. C'est dans ce sens que la frontière algéro-marocaine est une source de revenus illégaux pour les passeurs et pour les surveillants. Concernant ces derniers, la femme de mon accompagnateur algérien m'a appris que la surveillance de la région frontalière faisait l'objet d'une forte demande car les militaires et les gendarmes qui y

¹³⁵ François Constantin *op.cit.*

travaillent en repartent riches grâce à la *bezra*, expression locale pour désigner les pots de vin.

Sur place, je me suis aperçue que la négociation entre passeurs et surveillants malgré le fait qu'elle ne soit pas passée sous silence, ne donne pas lieu à des descriptions détaillées. Quant aux surveillants, étant donné la situation d'illégalité et de corruption, il est impossible de les approcher. Ce genre de jeu transfrontalier est incontestablement basé sur l'appât du gain même s'il pourrait s'assimiler à de la compromission envers la vie sociale frontalière.¹³⁶ Les passeurs avec qui j'ai traversé étaient tous deux conscients que la corruption était le moyen de s'assurer la complicité de part et d'autre de la frontière. Leur qualité de corrupteur ne leur posait pas de problème de conscience particulier. Corrompre leur permettait de gagner leur vie et celle de leur famille.

F., J. et Hajja m'ont appris que la complicité des surveillants lors des traversées se concrétisait aussi dans le signal de passage qu'ils donnent aux passeurs des deux côtés. Son attente peut être de courte durée en cas de fluidité de la circulation comme elle peut durer des heures en cas de sévérité. Ces témoins, étant donné la fréquence de leurs traversées, ont vécu les deux sortes d'attente. F. a même une fois attendu toute une journée pour ensuite rebrousser chemin sans pouvoir traverser. Lors de mes deux expériences, la durée de l'attente a été courte avec un maximum de trois quarts d'heure. Lors de la première, je n'ai pas eu à patienter du tout. J'ai même eu à vivre, à l'aller, une situation cocasse: mon passeur algérien a eu droit à un salut militaire lors de notre passage.

Malgré toute cette situation d'illégalité et même d'immoralité, l'organisation des traversées clandestines comporte une dimension humanitaire. C'est grâce à elle que les familles frontalières assistent plus rapidement et à moindres frais aux derniers moments de leurs proches, à leurs enterrements ou alors aux circonstances plus gaies : mariages, fiançailles ou circoncisions. Dans ce sens, les passeurs sont des facilitateurs des relations familiales. J. dit à ce propos :

¹³⁶ Idem

« Remarquez que cette activité illégale est une solution humanitaire pour nous. Le passage clandestin est plus commode que d'aller à Casablanca pour revenir sur Oujda alors que, nous frontaliers, nous sommes à quelques kilomètres les uns des autres. »

L'évocation de cette dimension humanitaire n'est cependant possible que lorsqu'il s'agit de visites familiales. Le trafic des migrants subsahariens en semble dénué à première vue même si au-delà de toute morale, il permet à des désespérés de pouvoir exister ailleurs malgré les postes de surveillance des frontières. N. mon accompagnateur du côté algérien m'a fait passer devant quelques uns. Ils ont pour but de stopper, pour le compte de l'Union Européenne, l'émigration clandestine entre l'Algérie le Maroc. Ce sont de grands bâtiments construits récemment grâce à l'aide financière européenne. Ils sont éloignés les uns des autres par une distance d'à peu près 5 km. Leur architecture obéit aux normes modernes de confort. Les climatiseurs apparents n'en sont pas le moindre. Certains étaient occupés mais la plupart étaient encore vides. Mon accompagnateur a ironisé en disant que des postes frontières de cette envergure ne doivent même pas exister entre les USA et le Mexique. Nous sommes passés devant un qui se situe non loin de la ville d'Oujda.¹³⁷

Ma deuxième traversée clandestine a été l'occasion pour moi d'approfondir la « déviance » du passeur. En effet, je me suis entretenue longuement avec N.E, le passeur marocain. Le passeur de la première traversée était plus réservé sauf à dire que la fermeture des frontières compliquait la vie des frontaliers même si elle lui permettait de gagner leur vie. N.E n'est pas spécialisé dans la traversée clandestine des personnes. Il le fait occasionnellement pour ses connaissances. Au quotidien, il fait de la contrebande d'huile, d'olives, de produits alimentaires et de carburant. Il m'a fait comprendre que le trafic des choses est plus rémunérant que les traversées pour visites familiales puis s'est montré réservé quand j'ai voulu savoir plus sur la différence de gain. Il a la trentaine et est soucieux de son apparence. Il est marié et père de deux enfants. Il m'a dit qu'à 18 ans, il était déjà chef de famille et devait gagner sa vie.

« Je ne suis pas un passeur de personnes. Ce n'est pas ma spécialité. Je ne fais traverser que les personnes de ma famille ou celles qui me sont recommandées

¹³⁷ <http://www.yabiladi.com/articles/details/21214/frontiere-barbeles-marocains-anti-immigration-reponse.html>

comme vous. A mon avis, 4000 à 5000 personnes traversent clandestinement la frontière par semaine. J'ai fréquenté l'école à peu près cinq ans et je ne regrette pas de l'avoir quittée car je n'aurais jamais gagné avec un diplôme autant que je gagne avec la contrebande. Il n'y a qu'à voir ceux qui ont fait des études et qui peinent à boucler leur fin de mois alors que moi, au bout de trois ans, je suis arrivé à construire ma maison. »

Quand j'ai voulu avoir une idée de son gain journalier ou mensuel là aussi son refus a été net. Il m'a toutefois donné son avis sur ce que j'ai appelé la « déviance » de la région.

« J'estime que faire de la contrebande « vivrière » n'est pas une « déviance ». C'est maintenant du même ordre que d'emmener des sacs de blé pour les vendre au souk hebdomadaire. L'Etat marocain est tolérant et des consignes de laxisme sont données aux militaires et aux douaniers. Il est évident que ce laxisme a un prix de deux côtés de la frontière. »

Il m'a affirmé qu'en raison des revenus qu'elle assure, les habitants de sa région préfèrent faire de la contrebande et des traversées clandestines que d'être salariés même si cette opportunité est rare localement. Il m'a expliqué que ces trafics assurent un revenu meilleur qu'un salaire. Ironique, il m'a donné l'exemple de l'actuel Chef du gouvernement marocain qui a déclaré à la presse habiter la maison de sa femme alors que la plupart des contrebandiers arrivent rapidement à posséder leur habitation. Cette possession est, dans la région, le signe de réussite sociale. Pour lui, l'argent gagné dans le trafic « vivrier » est *halal* (licite selon les préceptes de l'islam) contrairement à celui gagné dans le trafic de drogue et de psychotropes. Par conséquent, selon lui, la notion de « déviance » n'a pas sa place dans ce cadre. En disant cela, il a insisté sur les besoins de proximité de la population frontalière comme justificatif de la transgression. Il a été le seul témoin à évoquer la nécessité d'un statut particulier pour la population frontalière.

« Nous aimerons que les frontières ouvrent ou alors que les autorités des deux pays se mettent d'accord pour nous octroyer une carte de frontaliers qui nous permettra de circuler de part et d'autre des frontières parce que nos besoins sont différents de ceux des autres habitants des deux pays. Les dirigeants pourraient dupliquer le statut

privilegié que les espagnols accordent aux habitants de Nador et qui leur permet de rentrer dans la ville frontière de Melilla à la simple présentation de leur carte nationale.»

2. La « déviance » des familles

Cette « déviance » a deux caractéristiques qui la distinguent de celle des passeurs. Elle n'est pas quotidienne pour un même passager contrairement à celle du passeur qui constitue une source de revenus. Elle est aussi une alternative à la complication du trajet légal et à son coût élevé. Toutefois à cause de cela, cette alternative n'en est pas véritablement une. Le frontalier, pour visiter sa famille n'a pas à opérer un choix entre faire de deux manières différentes le trajet légalement: une compliquée et une autre plus aisée. Le trajet par voie aérienne est actuellement la seule possibilité légale. Selon les témoignages que j'ai pu recueillir, le fait que le trajet légal oblige le frontalier à faire des milliers de kilomètres pour visiter sa famille qui se trouve à une vingtaine de kilomètres de la frontière ou alors à un maximum de 200 kilomètres et de payer cinq fois le prix d'un passage clandestin ne peut constituer une option pour la « déviance ». Les témoins passagers considèrent qu'au cas où celle-ci existerait, elle serait forcée et contrainte. Leur choix pour les traversées clandestines n'est pas, d'après eux, du au fait qu'ils soient profondément dévoyés ou qu'ils aient optés définitivement pour l'illégalité puisque obéir aux autres règles de leur pays ne leur posent pas de problèmes particuliers. Il est en relation directe avec la complication du trajet légal. Toutefois, en traversant les frontières clandestinement, mes témoins sont conscients d'être dans une situation d'illégalité qu'ils auraient aimée éviter ne serait-ce qu'à cause des risques qu'elle leur fait prendre. Dans ce sens, la notion beckérienne de la « déviance » est diluée, de part et d'autre de la frontière, dans la complication du trajet légal et dans la fréquente nécessité des visites familiales.

Les témoignages du côté marocain, j'ai eu l'occasion de les recueillir d'une manière fortuite. J'étais invitée à déjeuner chez *khalti* (sœur de la mère en arabe) Z. qui est une oujdie de 75 ans. Elle a été mariée à son cousin maternel algérien et a eu avec lui des enfants dont quelques uns vivent encore en Algérie. Au cours de ce repas entre femmes, la conversation s'est spontanément orientée vers les traversées clandestines car la majorité des présentes

avaient de la famille très proche de part et d'autre de la frontière. Deux d'entre elles se sont confiées longuement à moi : *Hajja* et F. qui était ce jour là clandestinement à Oujda. J'ai eu l'occasion de citer plus haut leurs propos. Ce qui en ressort est l'étroitesse des liens de parenté qu'elles ont des deux côtés de la frontière. *Hajja* habite le Maroc et a une fille mariée en Algérie non loin de la frontière. F. est domiciliée en Algérie et ses parents au Maroc. Elles ont justifié leur recours aux traversées clandestines par l'obligation d'entretenir les relations que nécessitent l'amour maternel et l'amour filial. Elles m'ont toutes deux dit que les risques de la clandestinité les obligent, contraintes, à espacer leurs visites. *Hajja* a déclaré souhaiter voir sa fille et ses petits enfants plus souvent qu'elle ne peut le faire dans ces conditions d'illégalité. Sa frustration est grande parce qu'il lui aurait suffi de prendre sa voiture et d'y aller n'eût été la fermeture des frontières. *Hajja* et F. sont tombées d'accord pour dire que les contraintes des traversées clandestines sont insupportables quand il s'agit d'occasions funestes. F. a raconté la difficulté qu'elle a eu à maîtriser sa peine lorsqu'elle a traversé après avoir reçu la nouvelle de la mort de sa mère et que l'attente du signal de passage a duré de longues heures.

« Ma hantise était d'arriver après l'enterrement de ma mère et ce n'est qu'à force de pleurer et de crier qu'on m'a laissé passer et que j'ai pu y assister. Imaginez si j'avais du emprunter le trajet légal ! »

En disant cela, l'émotion l'a submergée, elle s'est arrêtée de parler et a éclaté en sanglots. Les personnes présentes, pour avoir vécu pour la plupart des situations similaires, ont été entraînées dans cette tristesse.

Plus tard, la conversation a repris. *Hajja* et F. se sont aperçues qu'elles ont vécues les mêmes mésaventures. L'intolérance du passeur à faire passer plus d'un bagage (essentiellement des habits) même si elles portaient pour un long séjour comme lorsque *Hajja* est partie assister sa fille lors de ses accouchements. Cette limitation les oblige à laisser des vêtements là où elles vont. En cas de plusieurs bagages, elles n'avaient pour choix que de payer un supplément ou de se débarrasser du surplus. Elles ont aussi évoqué les risques des traversées clandestines, c'est alors que *Hajja* a raconté comment elle a passé une nuit dans un poste de police de frontière après que la voiture qui les transportait ait été arrêtée et comment, elle a dû corrompre pour éviter de passer devant le juge. En entendant cela, F. a

affirmé que c'est la peur de ce genre de mésaventures qui l'oblige à espacer les visites à son père pourtant vieux, seul et fatigué. Du côté algérien, le témoignage de J. m'a paru intéressant du fait que cette marocaine d'une soixantaine d'années a vécu les différentes fermetures des frontières. Elle est mariée à un algérien et vit en Algérie. Elle m'a appris que sa famille habite la région frontalière marocaine et que pour lui rendre visite, elle a souvent recours au passage clandestin même s'il lui arrivait de prendre l'avion. C'est elle qui m'a appris que lors de la fermeture de 1975 un télex envoyé à la frontière permettait aux familles de se visiter par voie terrestre. Elle s'est aussi rappelée les laissez-passer dont bénéficiaient les frontaliers lorsque les frontières étaient ouvertes dans les années soixante dix et qui leur permettaient de se déplacer entre les frontières.

Ces témoignages ne sont pas les seuls que j'ai recueillis de part et d'autre de la frontière. Bien au contraire j'en ai entendu de nombreux autres. Je ne les ai pas tous retranscrits car ils se ressemblent presque tous même dans le détail. Les témoins ont de part et d'autre de la frontière la même façon de contacter le passeur, le choix entre les deux principaux itinéraires, l'obligation de payer un prix fixe à la fin du trajet. Et enfin des deux côtés, se retrouve dans les témoignages la hantise de se voir arrêté et présenté au tribunal à cause d'une visite familiale. La plupart des témoins ont déclaré qu'au cas où un autre trajet légal moins compliqué serait possible, ils abandonneraient les traversées clandestines sans regret. Pour eux, la « déviance » est une conséquence directe du manque d'alternative.

Enfin s'il y avait une conclusion à tirer, ce serait de dire que la « déviance » se dissout pour les passagers dans la complication du trajet légal et pour les passeurs dans le manque de perspectives de travail légal dans la région et dans la conviction qu'ils sont des facilitateurs de visites familiales.

Chapitre IV : Tolérance envers les actions déviantes : une solution ou une autre forme de « déviance » ?

Dans la région frontalière algéro-marocaine, les choses du trafic constituent la masse de l'achalandage des commerces de la région. On peut même les retrouver dans les rues, sur des étals de fortune. Ainsi, les frontaliers et les passagers dans la région n'ont que l'embaras du choix devant la panoplie des marchandises arrivant illégalement des deux pays. Les uns et les autres ont aussi la possibilité de remplir le réservoir de leur voiture en carburant de contrebande sans avoir à se déplacer longtemps. En effet, des sortes de stations itinérantes sont nombreuses et souvent indiquées par des goulots de bouteilles de plastique découpés, renversés et plantés sur un objet rigide. Les passages clandestins des frontières pour des visites familiales se font à leur tour sans grandes contraintes au point où leurs règles se sont standardisées. Une telle visibilité du trafic des choses et des personnes contredit au quotidien la décision de fermeture des frontières.

L'Etat algérien a imposé cette décision à l'Etat marocain. La normalité aurait voulu que les deux Etats soient dans l'obligation de la faire respecter à travers un contrôle strict des frontières. Or ce que l'on voit au quotidien est tout le contraire, les deux Etats faisant preuve d'une tolérance flagrante envers la transgression de la décision et envers les actions illégales conséquentes. Quelles sont les raisons de cette tolérance ? Comment un Etat qui impose une règle arrive à tolérer sa violation alors qu'il est à la tête d'institutions dont le rôle est le contrôle des frontières ? Est-ce à cause d'un certain pragmatisme qui fait que le principe de la souveraineté de l'Etat cède la place au *modus vivendi* frontalier dans ce qui est appelé un dysfonctionnement voulu ? Ou est-ce tout simplement dû à un manque de moyens pour rendre les frontières hermétiques ? La forte visibilité de la tolérance envers la « déviance » semble tenir des deux justificatifs pour finalement les dépasser et se transformer en une autre « déviance », celle des surveillants des frontières. La recherche de réponses à ces questionnements sur le terrain ne m'a été possible que du côté marocain où la fermeture des frontières, le trafic des choses et des personnes sont plus facilement abordés. Du côté algérien, je n'ai pu accéder qu'aux trafiquants et seulement par le biais de connaissances familiales. La rigidité politique concernant la fermeture des frontières est telle qu'il est

impossible d'interroger un quelconque responsable de leur surveillance. En fait, même les individus requièrent l'anonymat pour en parler.

La visibilité de la transgression de la fermeture des frontières terrestres sur le terrain pousse à s'interroger sur la nécessité de promulguer une règle destinée à être enfreinte. En effet, la logique veut qu'une adhésion ou du moins une absence de rejet soit nécessaire à l'application d'une règle car son imposition unilatérale peut induire une résistance voire une transgression. C'est ce qu'affirment Yannick Barthe et *al.*: « ..., aucun pouvoir ne peut s'exercer unilatéralement, puisque son exercice implique nécessairement l'action en retour de celui qui obéit ou, le cas échéant, résiste. ... Préjuger, à l'inverse, de l'efficacité imparable de la domination, c'est rendre à la fois inutile et impossible l'observation des dynamiques à travers lesquelles cette domination est parfois contrariée et parfois renforcée. »¹³⁸ Dans ce sens, la fermeture de la frontière algéro-marocaine en 1994 a déclenché une dynamique de contournement dans la région et l'organisation de différends trafics.

L'installation dans cette « déviance » a semble t-il pour raison première l'indifférence des responsables envers les impératifs de la population frontalière ou tout au plus la prise en compte de leur seule faculté à générer des troubles sociaux. En effet, la décision de fermer les frontières devait aboutir à mettre le Maroc dans une situation économique difficile, à commencer par sa région frontalière. Cette stratégie a cependant négligé le fait que la population frontalière existe dans les deux pays et que son *modus vivendi* est le même. L'ignorance de celui-ci a conduit presque automatiquement à la violation de la règle. A propos du rapport de force souvent à l'origine des normes, Olivier Babeau et Jean- François Chanlat disent : « Les normes de conduite sont le reflet du système de valeur des dominants. Une norme n'est légitime que si les gens l'acceptent... Les transgressions ne sont que les avatars de cette lutte de légitimité. La déviance est le reflet d'un conflit d'interprétation, un affrontement de conceptualisations rivales de l'action (Ogien, 1995). »¹³⁹ Fermer les

¹³⁸ Barthe Yannick *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix* 3/ 2013 (N° 103), p. 175-204
URL : www.cairn.info/revue-politix-2013-3-page-175.htm.

DOI : [10.3917/pox.103.0173](https://doi.org/10.3917/pox.103.0173)

¹³⁹ Babeau Olivier, Chanlat Jean-François, « La transgression, une dimension oubliée de l'organisation », *Revue française de gestion* 3/ 2008 (n° 183), p. 201-219

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-3-page-201.htm.

DOI : [10.3166/rfg.183.201-219](https://doi.org/10.3166/rfg.183.201-219)

frontières algéro-marocaines en tant que règle n'a pas conduit à l'arrêt des relations frontalières par voie terrestre. Bien au contraire, cette décision a déclenché un mécanisme de substitution dont le mot d'ordre est son ignorance par les frontaliers car d'après les mêmes auteurs : « La règle est en effet au centre d'un mécanisme paradoxal : initialement, elle a pour rôle de réduire l'incertitude. Mais paradoxalement, non seulement elle ne parvient pas à réduire complètement cette incertitude, mais encore en crée-t-elle d'autres qui sont utilisées par les acteurs, ceux-là mêmes qui sont censés être contraints par la règle (Crozier et Friedberg, 1977). »¹⁴⁰ On s'aperçoit sur le terrain que le remplacement de la fermeture des frontières par sa transgression est le résultat de son inadéquation au genre de vie frontalier. Par ailleurs, la visibilité de la transgression est telle qu'elle interpelle sur la capacité des deux Etats à contrôler la vie frontalière.

I. L'Etat contrôleur de la vie frontalière ?

Le contrôle des frontières, censé être exercé par les Etats algérien et marocain est, sur le terrain, pour le moins incertain du fait de la quotidienneté de leur transgression. Les institutions de gestion des frontières qu'ils chapeautent et les moyens en leur possession même qualifiés d'insuffisants ne devraient pas permettre une telle visibilité de la « déviance ». Les principales institutions de surveillance des frontières sont l'armée et la Douane. Etant donné que la première a pour vocation d'être une grande muette, spécialement dans les périodes de tension comme celle que vivent les deux pays, je n'ai pu accéder qu'à la seule l'institution de la Douane pour comprendre l'organisation du contrôle et les raisons de son ignorance par la population frontalière. Cependant, cet accès ne m'a été permis que du côté marocain pour les raisons expliquées précédemment. Mon interlocuteur a été le Chef de service de la lutte contre la fraude et la contrebande. J'ai eu aussi l'occasion de m'entretenir avec le Directeur la Fourrière municipale de la ville d'Oujda qui, certes, n'est pas une institution de contrôle des frontières, mais une institution qui intervient en aval de ce contrôle, autrement dit dans le stockage des saisies de moyens de transport et de marchandises de contrebande. L'approche de ces deux responsables s'est faite sans grande difficulté.

¹⁴⁰ Idem

A propos du rôle de l'Etat en tant que contrôleur de son territoire, Philipp Genschel et Bernhard Zangl affirment que « L'État se définit comme une organisation spécialisée dans l'exercice de l'autorité politique sur un territoire donné et ses habitants. L'autorité politique est la capacité, premièrement, de prendre des décisions qui s'imposent à la collectivité (*compétence décisionnelle*), deuxièmement, de les mettre en œuvre par des moyens appropriés (*compétence organisationnelle*), troisièmement, de leur donner une justification normative (*pouvoir de légitimation*) qui amène autant que possible les sujets de l'autorité à s'y plier de bon gré (« acquiescement quasi volontaire ») (Levi, 1988). »¹⁴¹ Il est vrai que, dans ce sens, l'Algérie et le Maroc exercent vis-à-vis de leur population les deux premières compétences. Le contrôle des frontières fait partie de leur compétence organisationnelle et se concrétise par la mise en place d'institutions comme la Douane et l'armée. La troisième compétence dont est issu le pouvoir de légitimation est à son tour réelle puisque les deux populations obéissent en général aux normes établies par les deux pays à l'exception flagrante de la décision de fermeture des frontières.

Sur le terrain, toujours du côté marocain et pour les mêmes raisons, j'ai été mise en face d'une autre facette du rôle de l'Etat et de ses élus dans le contrôle de la région frontalière. Dans le but d'endiguer la contrebande par l'assainissement de l'économie locale, l'Etat a mis en place une stratégie de développement durable de la région de l'Oriental marocain. Le but de cette stratégie est de mettre fin à la dépendance de l'économie frontalière à la contrebande et la mise en valeur des capacités locales. C'est ce que m'a appris le Président de la région avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir.

1. Le contrôle douanier

L'entretien avec Monsieur D. S. M., Chef de service de la lutte contre la fraude et la contrebande, s'est déroulé le lundi 05 mars 2012, au siège de l'administration des Douanes et impôts indirects qui se trouve à Rabat. J'ai tout d'abord été reçue par le Chef de la division de la prévention à qui j'ai présenté mon travail. Après m'avoir entendu, il a demandé à Monsieur D. S. M. de me recevoir pour répondre à mes questions. Ce qui fut fait sur le champ. Il m'a longuement parlé du travail de la Douane dans la lutte contre la contrebande.

¹⁴¹ Genschel Philipp, Zangl Bernhard, « L'État et l'exercice de l'autorité politique, Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie* 3/ 2011 (Vol. 52), p. 509-535
URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2011-3-page-509.htm.

Il a commencé par me dire que la lutte contre la contrebande est organisée par régions. Il s'est attardé sur celle qui m'intéresse : la région Nord-Est qu'il a dit être composée de 4 à 5 brigades selon les besoins. Il a ensuite mis l'accent sur la longueur des frontières qui, de Saidia à Figuig, est de 514 Km. Cette distance rend difficile leur surveillance car, selon lui, nous sommes en présence « *d'une guerre de la contrebande entre les deux pays.* » Cette situation modélise le contrôle de la Douane.

« Depuis 1994, les postes de douane sont évidemment fermés. Malgré cela, différents produits transitent le long de cette frontière : les produits subventionnés dans l'un ou l'autre pays et même ceux qui ne le sont pas comme les produits d'importation qui rentrent en Algérie sans payer de taxe. Ces différents produits n'obéissent à aucun contrôle sanitaire et n'ont pas de traçabilité. Le Maroc est lésé sur tous les fronts (santé, sécurité). »

Il m'a dit que la fermeture des frontières terrestres avec l'Algérie a immédiatement entraîné l'arrêt du fonctionnement des postes de douane de Saidia, Figuig, Ahfir, Zouj Bghal, Benidrar. Cependant, seul le contrôle des opérations régulières ne se fait plus. Les brigades de douane continuent à opérer dans la lutte contre la contrebande.

« Car toute circulation de marchandises entre les deux pays par voie terrestre est forcément de la contrebande. Celle du carburant algérien n'est pas la seule. Elle est plus visible que les autres trafics à cause des moqatilat, ces moyens de transport qui sont de véritables dangers. Les cigarettes algériennes, les psychotropes, les dattes, les camions, les pneumatiques et la friperie rentrent au Maroc en contrebande. »

Selon lui, la stratégie de la lutte contre la fraude commerciale en général et la contrebande en particulier est basée sur « des paliers de contrôle ».

« Tout douanier est habilité à lutter contre la contrebande soit par son intervention soit en informant d'autres intervenants. La contrebande est plus sévèrement punie que la fraude parce que le contrebandier ne paie rien à l'Etat, « tout est bénéf pour lui ».

Mon interlocuteur m'a appris, en citant les articles 279, 279 bis, 279 ter, 280, 281 et 282 du Code de la Douane¹⁴², que les délits douaniers sont de première ou de deuxième classe. Font partie de la première classe, les circulations illégales de stupéfiants et de psychotropes. Ces délits sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'un à trois ans, d'une amende égale à trois fois la valeur cumulée de la marchandise et de sa confiscation ainsi que celle des moyens de transport. La contrebande fait partie des délits douaniers de deuxième classe. L'article 282 la définit clairement. Elle concerne toute circulation de biens en dehors des bureaux de douane comme c'est le cas dans la région frontalière avec l'Algérie ainsi que la non déclaration de marchandises en présence de bureau de douane. Les contrebandiers sont passibles d'un mois à un an d'emprisonnement, d'une amende égale à quatre fois la valeur des marchandises frauduleuses, leur confiscation et celle des moyens de transport.

Lorsqu'une saisie de marchandises a lieu en même temps que l'arrestation du contrevenant, celui-ci est présenté au tribunal après une garde à vue légale de 48 heures qui peut être prorogée de 48 autres heures. Mon interlocuteur m'a appris que le règlement du délit douanier est de deux sortes : judiciaire et/ou transactionnel qui a la caractéristique d'être moins lourd sur le plan procédural et qui se réfère à un barème. Malgré sa souplesse, cet arrangement à l'amiable reste en faveur de la Douane. Le contrevenant en liberté peut récupérer sa marchandise ou son moyen de transport ou les deux à la fois en payant l'amende exigée par la Douane. En cas d'emprisonnement, il a la possibilité, s'il en a les moyens, de transiger avec la douane pour être libéré car le règlement judiciaire n'empêche pas la transaction.

Monsieur D. S. M. m'a appris que le contrôle douanier se fait soit d'une manière routinière, lors des barrages et des patrouilles ou alors par des embuscades et des perquisitions après réception d'informations. Selon lui, la manière routinière rencontre des difficultés depuis une décennie.

« La large utilisation des téléphones portables par les trafiquants a cassé l'effet de surprise créée par les barrages. Ces appareils font circuler rapidement l'information sur leur emplacement. Ce qui fait que le barrage, de nos jours, a surtout un effet

¹⁴²Code des Douanes et Impôts Indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 9 octobre 1977.

déstabilisateur. Il est souvent lié à une embuscade qui permet de rattraper le contrebandier qui contourne le barrage. »

Mon interlocuteur a affirmé que, dans la majorité des contrôles, seuls les marchandises et les moyens de transport sont saisis. Le contrebandier prend, afin d'échapper à la prison, la fuite en abandonnant sa cargaison et son moyen de transport.

« Dans le jargon douanier, une saisie est idéale lorsque la marchandise est prise et que le contrebandier est arrêté avec ou sans le moyen de transport car s'il est le propriétaire de la cargaison, il est dans l'obligation de payer l'amende. Quand il ne l'est pas et c'est la majorité des cas, il prend la fuite. La marchandise et le moyen de transport confisqués sont transférés à la brigade et remis à l'ordonnateur qui procède à la saisie. Suit la procédure de vente ou de destruction quand il s'agit d'alcools, de cigarettes, de produits périmés. Pour cela, il est fait appel à une commission de destruction. Elle est en général composée par les représentants des autorités locales ainsi que ceux de la justice, de la gendarmerie et de la police. Après chaque destruction, un PV est établi et envoyé à l'institution mère, au niveau de mon service ».

Il m'a aussi appris que les véhicules saisis sont soit mis en vente aux enchères suite à des avis publiés dans des journaux soit cédés après avis sur le site web de la Douane. Le sort des *moqatilat* est différent car ces véhicules sont vétustes et ne possèdent pas les papiers requis, souvent même leur numéro de châssis est trafiqué. Elles ne sont donc pas vendables et sont sciées et vendues au kilo. Lorsque je lui ai dit avoir vu une *moqatila*, à la Fourrière municipale d'Oujda, qui après avoir été sciée a été ressoudée pour être réutilisée, il n'a pas été surpris outre mesure. Pour lui, cela est dû au fait que *« les contrebandiers n'ont aucune conscience et sont prêts à tout »*.

Parlant des procédés de travail des brigades de la douane, il s'est étendu sur le rôle des informateurs.

« Il y a deux catégories d'informateurs : ceux qui informent moyennant une rémunération et ceux qui le font pour protéger leur commerce ou par patriotisme. La première catégorie est rétribuée sur la base de l'amende payée par le contrevenant

s'il est arrêté. En cas fuite et en présence de la marchandise et du moyen de transport, une procédure de stockage et de vente est envisagée et c'est le gestionnaire local qui prélève la paye de l'informateur dans la caisse. »

Je l'ai questionné sur le tarif usité et appris qu'il n'était pas établi sauf dans le cas d'une saisie de cigarettes de contrebande où la part de l'informateur est en fonction d'un barème. Pour toute autre prise, la rémunération dépend des us. Il m'a expliqué que certains produits saisis ne sont pas vendables comme les alcools. Les produits alimentaires sont à leur tour donnés au Croissant rouge et aux associations caritatives. La friperie est aussi distribuée. Il m'a expliqué que cette dernière arrive d'Algérie alors que sa provenance d'origine est l'Espagne. Devant mon étonnement, il me dit :

« Le mouvement de la contrebande est un mouvement dynamique. Il casse les itinéraires en cas de besoin : la friperie vient d'Espagne, rentre en Algérie pour ensuite revenir au Maroc »

Concernant les pertes que cause la contrebande aux caisses de l'état il a dit ne pas avoir de chiffre exact mais être sûr que son impact est négatif.

« On parle de 2% du PIB. Mais là, il faut savoir que la quantification est biaisée du fait que nous sommes en présence d'une économie souterraine car les seuls échanges commerciaux quantifiables avec l'Algérie sont les échanges faits par fret aérien. Seul, l'Office des Changes peut permettre une quantification à travers l'examen des chiffres du transfert des marchandises avant la fermeture des frontières. »

Il a fini notre entretien en évoquant une éventuelle ouverture des frontières.

« Ce jour est attendu avec espoir mais pour l'instant aucune instruction n'est donnée dans le sens d'une ouverture. De toutes les façons, la douane sera prête et en même temps elle reste vigilante. »

Des propos de ce responsable de la Douane, il ressort que la contrebande est, dans la région frontalière, une réalité admise par ceux-là mêmes dont le rôle est de contrôler la circulation des biens. Ce qui peut paraître paradoxal puisque le contrôle de l'Etat sur ses frontières est sensé être total. Cette logique trouve son origine dans la contradiction de la décision de

fermer les frontières terrestres avec le genre de vie frontalier. Après sa mise en vigueur, les deux Etats se sont trouvés face à la conséquence de cette contradiction : la force de la norme frontalière et par conséquent une réalité « déviante ».

2. Fourrière municipale

Je me suis rendue à la Fourrière municipale d'Oujda deux fois le même jour. Ce n'est qu'à mon deuxième passage que j'ai pu m'entretenir avec son Directeur Monsieur M. L., absent lors du premier. Il a fait montre à mon égard d'une disponibilité affable. Autre aspect très intéressant de mon interlocuteur est son hobby : l'élevage d'oiseaux. Son bureau est plein de cages et de gazouillis en même temps que des différents objets de contrebande saisis. La Fourrière municipale se trouve sur un grand terrain, à la sortie de la ville d'Oujda en direction de Bénidirar. Ce genre d'institution a principalement pour rôle d'enlever et de parquer les véhicules abandonnés sur la voie publique, ceux qui y créent une gêne ainsi que ceux faisant l'objet d'une saisie. Le transfert du véhicule et son parking sont aux frais du propriétaire jusqu'à la décision de l'autorité administrative ou judiciaire.

La Fourrière municipale d'Oujda a la particularité de servir, dans la majorité des cas, de parking aux véhicules saisis dans le cadre de la lutte contre la contrebande. Elle réceptionne les saisies de la police judiciaire et celles de la douane jusqu'à la décision légale définitive. Selon M.L, les conducteurs des *moqatilat* qui transportent les marchandises de contrebande sont rarement arrêtés et les propriétaires ne se manifestent presque jamais. Ces véhicules sont abandonnés et sont donc récupérés par la douane. Quand ils n'ont pas de documents en règle, elle procède à leur destruction par sectionnement et à leur vente aux enchères en l'état. Ceux qui ont leurs papiers sont vendus soit aux enchères soit par vente normale après avis.

Notre conversation a débuté sur la quantité de cette saisie.

« 370 à 380 véhicules sont saisis par an donc une moyenne d'une saisie par jour. »

Ma présence sur le terrain et le nombre de *moqatilat* que j'ai vu circuler au cours d'une même journée me permettent de dire que la saisie d'un véhicule par jour est dérisoire. Ceci est d'autant plus vrai que les *moqatilat* se déplacent sans se cacher, en plein jour.

Ensuite, mon interlocuteur a insisté sur la dangerosité de ces véhicules qui transportent souvent, sans aucun respect du code de la route, le carburant qui est un produit inflammable. Il m'a dit avoir vu arriver dans son parking des *moqatilat* ayant pris feu. Il s'étale sur le transport du carburant arrivant illégalement de la frontière algérienne en disant que son cheminement se fait en général par convoi de 10 à 20 voitures qui appartiennent souvent à une même personne. Sa progression est facilitée par l'utilisation des téléphones portables qui permettent la communication entre les voitures. La première voiture n'est pas une *moqatilat*, elle possède tous les papiers légaux nécessaires. Elle est appelée « escorte », son rôle est d'indiquer via GSM le meilleur chemin aux *moqatilat* qui la suivent et décide le changement d'itinéraire en cas d'information de barrages sur la route. Comme le responsable de la Douane, il m'a assuré que souvent les conducteurs abandonnent les voitures avec leur cargaison et prennent la fuite. Selon lui, ils sont souvent armés (Couteaux, bombes lacrymogènes ou tout simplement de grosses pierres) et prêts à se battre. Pour lui, la contrebande du carburant algérien est majoritaire.

« Car il existe une forte demande du côté marocain. La raison en est que le litre du carburant de contrebande est moitié moins cher que celui vendu dans les stations d'essence légales. Il a aussi la faculté de se consumer plus lentement. Cette forte demande locale fait que si une moqatilat est saisie le matin, son propriétaire en achète une autre l'après-midi et continue son trafic. »

M.L m'a confirmé que les *moqatilat* saisies par la Douane sont sectionnées en deux et vendues aux enchères publiques en tant que ferraille.

« Souvent elles sont rachetées par les trafiquants, soudées et réutilisées pour la même contrebande. Le prix de vente pratiqué par la Douane est bas et constitue un encouragement à leur réutilisation. J'ai reçu plusieurs moqatilat ressoudées. »

Mis à part les véhicules, mon interlocuteur m'a appris que différentes marchandises sont saisies. C'est le cas, entre autres, de tapis et de certains minerais venant d'Algérie.

« J'ai reçu dernièrement une cargaison de fusils de chasse (zouija) saisie. Elle allait du Maroc vers l'Algérie où leur acquisition normale est très compliquée. »

Sur cette déclaration, il m'a emmené voir, dans son parking, une voiture qui a été saisie avec à son intérieur, une cargaison de munitions de mass 36 pour *zouija* 12 et 16. Il m'a dit que ce genre de trafic est dangereux puisque les fusils peuvent servir à autre chose qu'à la chasse au gibier. Il m'a cependant affirmé que le trafic d'armes restait rare. Il m'a aussi parlé d'un trafic d'un autre genre : celui d'oiseaux en cage principalement du chardonneret dont l'espèce est sensée être protégée au Maroc. La demande algérienne en est telle que son prix peut atteindre les 3000 DH. Il est probable que son hobby lui est venu à force de se trouver face des cages d'oiseaux saisies.

Comme le responsable douanier, le Directeur de la Fourrière municipale considère la contrebande comme une donnée avec laquelle il faut composer. Les deux responsables ne m'ont pas semblé indisposés par la quotidienneté des trafics ni pressés de voir les institutions redoubler d'efforts pour en venir à bout. La persistance de la transgression frontalière malgré les moyens de contrôle dont dispose l'Etat est-elle une parade à une décision unilatérale ? Olivier Babeau et de Jean-François Chanlat, en parlant de la transgression, disent : « La transgression réalisée par les acteurs peut être un moyen de défense adopté en réponse aux contraintes venues d'en haut, mais cette réaction peut, dans le même temps, présenter tous les caractères d'un effort pour dépasser l'imperfection et l'inefficacité de ces mêmes contraintes venues d'en haut. »¹⁴³

Cette conception veut que les pratiques transgressives soient des réponses à des règles qui se basent sur des intérêts opposés. Ainsi, la fermeture des frontières oppose la volonté de l'Etat à contrôler ses frontières au désir de proximité de la population frontalière. Les auteurs sus-cités estiment que la concertation des différents intéressés, lors de l'élaboration d'une règle, est le garant de la réussite de son application : « ... L'idée fondamentale est que les règles ne sont pas un *donné* de l'organisation, mais un *construit* collectif, le reflet des oppositions de plusieurs régulations. »¹⁴⁴ Dans ce construit, doivent être prise en considération aussi bien les règles explicites que celles implicites comme celles qui établissent le genre de vie frontalier. En cas de forte opposition, la règle qui est

¹⁴³ Babeau Olivier, Chanlat Jean-François, « La transgression, une dimension oubliée de l'organisation », *Revue française de gestion* 3/ 2008 (n° 183), p. 201-219

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-3-page-201.htm.

DOI : [10.3166/rfg.183.201-219](https://doi.org/10.3166/rfg.183.201-219)

¹⁴⁴ Idem

unilatéralement imposée porte en elle le germe de la transgression venant d'en bas. « Deux modes de formation des règles (« régulation ») peuvent être distingués (Reynaud, 1995, p. 157) : l'imposition de règles par le haut (type « top-down »). C'est la régulation de contrôle. La production par les acteurs puis leur remontée (type « bottomup »). C'est la régulation autonome... Ces deux types de régulations paraissent par nature opposés. Alors que l'un cherche à contrôler, l'autre tente d'échapper au contrôle et de restaurer la marge de manœuvre de l'exécutant... »¹⁴⁵ Dans ce sens, l'interdiction de traverser par voie terrestre la frontière algéro-marocaine, qui est une décision venant d'en haut, porte en elle le germe de sa transgression et installe la corruption dans la région et par conséquent vide l'autorité de l'Etat de son sens.¹⁴⁶

La persistance de la transgression de la fermeture des frontières et son acceptation par les surveillants des frontières peuvent avoir pour raison, en plus de la contradiction des intérêts, l'inadaptation des moyens de contrôle de la transgression. Anne-Marie Geourjon et Bertrand Laporte décrivent l'inadaptation des systèmes informatiques douaniers dans les pays en développement : « L'information est organisée sous forme de listes de produits, origines, régimes, importateurs... Celles-ci sont, en principe, réétudiées périodiquement par le Comité de sélectivité. Ces méthodes traditionnelles de sélectivité intégrées dans les systèmes informatiques de dédouanement, restent très dépendantes de l'appréciation humaine, ce qui constitue un inconvénient majeur compte tenu du risque moral persistant. Elles sont également statiques et figées car les règles définies sont peu souvent actualisées laissant aux fraudeurs la possibilité d'adapter leurs comportements en conséquence. »¹⁴⁷ Dans le sens de cette étude, l'efficacité du contrôle douanier repose sur la réduction au possible de l'intervention de l'élément humain dans la fonction de contrôleur et de surveillant qui est un

¹⁴⁵ Ibidem

¹⁴⁶ Ayimpam Sylvie, « Commerce et contrebande : les réseaux d'importation des textiles imprimés entre Brazzaville et Kinshasa », *Espaces et sociétés* 4/ 2013 (n° 155), p. 63-77
URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-4-page-63.htm.

DOI : [10.3917/esp.155.0063](https://doi.org/10.3917/esp.155.0063)

¹⁴⁷ Geourjon Anne-Marie, Laporte Bertrand, « La gestion du risque en douane : premières leçons tirées de l'expérience de quelques pays d'Afrique de l'Ouest », *Revue d'économie du développement* 3/ 2012 (Vol. 26), p. 67-82

URL : www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2012-3-page-67.htm.

DOI : [10.3917/edd.263.0067](https://doi.org/10.3917/edd.263.0067)

facteur de collusion entre les intérêts publics et privés et donc de corruption.¹⁴⁸ Ce qui m'a semblé ressortir de mon entretien avec le responsable douanier est que le Maroc, après sa signature du protocole de Kyoto, a opté pour la modernisation de son système informatique. La question de son impact sur la lutte contre la contrebande reste cependant posée.

3. Développement de la région frontalière comme stratégie de lutte contre le trafic frontalier

Sur le terrain, j'ai appris qu'une stratégie pour un développement durable de la région de l'Oriental marocain est en cours de mise en œuvre. Ce genre de stratégie peut entrer dans le cadre du contrôle en amont des frontières dans le sens où l'Etat, par la réalisation de projets structurants dans la région, contribuera à la faire sortir de son enclavement et à offrir à sa population des opportunités de travail autre que la contrebande. A son tour, le questionnement sur la réalité d'une telle option ne m'a été possible que du côté marocain à cause de la difficulté à approcher les responsables algériens sur la problématique frontalière. C'est ainsi que j'ai pu réaliser, le mardi 06 décembre 2011, un entretien avec le Président de la région de l'Oriental Monsieur A. B. et, en juillet 2011, un autre avec A.K, journaliste à Oujda.

3.1 Entretien avec Le Président de la région de l'Oriental

Monsieur A. B. a commencé par expliquer le rôle d'une région en tant que collectivité locale. Selon l'article 1 du dahir portant loi 47/96 de 1997 relatif à l'organisation de la région, cette dernière a pour mission, dans le respect des attributions dévolues aux autres collectivités locales, de contribuer au développement économique, social et culturel de la collectivité régionale en collaboration avec l'Etat et lesdites collectivités. Son organe exécutif est un conseil élu pour une durée de six ans avec des prérogatives propres et celles qui lui sont transférées par l'Etat.

Suite à cela, il a tenu à donner sa perception de la fermeture des frontières terrestres algériennes depuis 1994. Selon lui, elle est la conséquence d'un problème géopolitique que

¹⁴⁸ Mjekiqi Edmond, Raballand Gaël, « Quand une politique commerciale restrictive favorise les échanges non officiels. Le cas du Nigeria », *Afrique contemporaine* 2/ 2009 (n° 230), p. 135-150
URL : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-2-page-135.htm.
DOI : [10.3917/afco.230.0135](https://doi.org/10.3917/afco.230.0135)

les habitants et les responsables de la région de l'Oriental subissent. Il s'est ensuite penché sur l'opportunité, pour un pays, de fermer ses frontières.

« Un pays qui ferme ses frontières s'isole. Fermer ses frontières est une sorte de suicide économique. D'ailleurs pourquoi fermer seulement les frontières terrestres ? »

Il a aussi insisté sur le fait que la fermeture des frontières n'est pas respectée sur le terrain et n'empêche pas la circulation des biens et des personnes. D'après lui, en prenant cette décision, les responsables algériens pensaient asphyxier économiquement la région orientale du Maroc et ainsi affaiblir tout le pays. Il a affirmé que cela est dû à une erreur d'appréciation de la réalité de la région.

« Nous ne pouvons que gérer les dommages collatéraux de cette situation. Nous n'avons pas de maîtrise sur la solution du moins à court terme »

Il a assuré que pour autant, la région en tant que structure n'est pas restée passive devant cette fermeture et la situation de « déviance » qui l'a suivie. Une étude intitulée « Quel avenir pour la région dans les 20 prochaines années ? » a été commandée à des experts. Le diagnostic a mis en évidence l'impact négatif de la contrebande sur le tissu économique de la région et sa raison : l'entrave à l'investissement productif. L'autre raison, selon lui, est la récurrence des fermetures des frontières ainsi que la durée de l'actuelle.

« La contrebande est florissante dans notre région car depuis plus de 50 ans les frontières entre l'Algérie et le Maroc ont été rarement ouvertes. C'est, à mon avis, une erreur car la normalité est l'ouverture et non la fermeture des frontières. De toutes les manières, tôt ou tard les frontières ouvriront et pour cela la région doit être prête. En fait, nous avons déjà commencé la gestion de l'ouverture des frontières.»

C'est ainsi qu'il m'a appris que le gouvernement marocain a mis en place, en 2003, un programme de développement et d'industrialisation de la région de l'Oriental afin d'en faire un pôle de développement durable à travers l'implantation des énergies propres et de ce qui est appelé une économie verte. Dans cet objectif, une technopole à Oujda, une agropole à Berkane et une zone industrielle à Selouane sont en cours d'achèvement. Ces installations devraient attirer des investissements marocains et étrangers, encourager le développement

d'un tissu économique qui sortira la région de sa dépendance de la contrebande et préparer à l'ouverture des frontières. Selon lui, l'encouragement et la structuration du commerce formel est un autre moyen de lutte contre la contrebande. C'est dans cette optique que l'Etat marocain a encouragé l'ouverture, dans la région, de grandes surfaces commerciales à l'exemple de Marjane et de Metro.

« L'exemple du succès de cette approche nous vient d'une autre frontière celle de Mellilia avec Nador. Les nadoris et même les habitants de Mellilia s'approvisionnent actuellement à Nador. Il est ainsi clair que le formel de qualité et bien organisé arrive à concurrencer la contrebande même s'il ne la tue pas. »

Il a aussi évoqué l'ouverture de l'autoroute Oujda-Fès comme un projet structurant qui contribue au développement durable de la région en facilitant la circulation des biens et des personnes vers les différentes parties du royaume.

Il m'a affirmé que cette stratégie de développement durable qui est mise en œuvre dans la région lui permettra d'être prête pour l'ouverture des frontières et d'en tirer des bénéfices.

« Car il faut que cette ouverture bénéficie en priorité à la région de l'oriental et non plus seulement au reste du Maroc comme cela a été le cas lors des précédentes ouvertures de frontières. Les visiteurs traversaient la région pour aller faire leur shopping à Fès ou Casablanca. Il faut agencer la région de telle sorte à la rendre attrayante pour le tourisme et la consommation sur place ».

Homme d'affaires dans le privé, le Président de la région a rappelé que l'encouragement de projets de co-développement algéro-marocains et la coopération entre les deux régions frontières peuvent à leur tour constituer une stratégie de pacification et de développement durable.

« La région de l'ouest algérien et celle de l'oriental marocain doivent axer leurs efforts sur le développement des projets communs. »

Toutefois d'après lui, le développement durable nécessite un choix pertinent des projets pour la région.

« Pour cela, il faut éviter les projets qui comme la nouvelle station balnéaire de Saïdia excède les besoins de la région et ne respecte pas son environnement. »

Par ailleurs, il m'a semblé conscient du rôle que peut jouer la similitude de la culture dans le rapprochement des deux pays.

« La région de l'Oriental a organisé, en mars dernier, le deuxième festival de la culture maghrébine. Nous allons multiplier ce genre de manifestations. Nous travaillons, pour cela, avec les associations culturelles. »

Parlant de la séparation des familles et du drame humain qui en découle, mon témoin m'a précisé que le mandat de la région est surtout un mandat de développement économique et culturel même si la problématique ne peut être ignorée.

« Moi-même, je vis cette séparation puisqu'une partie de ma famille très proche se trouve en Algérie. La région est prête à aider la société civile qui œuvre pour la libre circulation entre les deux pays. Il me semble que pour cela, il faut résoudre tous les contentieux entre l'Algérie et le Maroc et tourner la page car les erreurs sont de part et d'autre. »

Il a fini l'entretien en disant que l'obstination dans la fermeture des frontières est une démarche irrationnelle qui est confortée par le manque de transparence dans la prise de décision. Pour illustrer sa façon de voir la situation, il a dit :

« Je cite à chaque fois mon exemple personnel : j'investis des deux côtés de la frontière mais je ne peux pas faire du commerce entre les deux pays ».

3.2 Entretien avec un journaliste de la région

A.K, à son tour, a témoigné sur la nouvelle stratégie de développement de la région de l'Oriental en tant que moyen de lutter contre la contrebande. Il est journaliste vivant à Oujda, à la tête d'un journal électronique et aussi correspondant de journaux nationaux. Il

m'a affirmé avoir fait tout un travail de terrain sur la contrebande qui l'a mené à accompagner un contrebandier sur sa moto jusqu'en territoire algérien. Selon lui, la volonté politique actuelle est de faire de l'Oriental, pendant la fermeture des frontières, grâce à des subventions conséquentes, un pôle économique prospère qui ne dépend pas des relations avec l'Algérie. Il m'a, à son tour, cité la technopole d'Oujda, l'agropole de Berkane et le développement touristique de la région comme des projets structurants. Il a aussi évoqué l'encouragement des enseignes de marques automobiles à ouvrir dans la ville d'Oujda comme un moyen de lutter contre la contrebande du carburant dans le sens où pousser la population de la région à acheter des voitures nouvelle génération qui ne tolèrent pas la qualité du carburant de contrebande reviendrait à diminuer sa consommation. De même, l'augmentation de ce genre de parc automobile sera à l'origine de l'ouverture de nouvelles stations d'essence légales et de la pérennisation de celles qui existent. Il m'a dit avoir appris que nombre de ces demandes d'autorisation ont été déposées auprès des autorités locales. De même, selon lui, les stations installées à proximité des grandes surfaces de la région incitent à la consommation du carburant légal.

« Ces stations ont maintenant, sur le plan national, un fort chiffre d'affaires car les voitures s'y ravitaillent pour rallier la station balnéaire de Saïdia et dans laquelle ne se trouve actuellement aucune station. »

Il n'a pas, à son tour, oublié de souligner l'importance de l'autoroute Oujda-Fès dans le désenclavement de la région et dans la facilitation de la circulation vers les autres parties du pays.

De l'entretien avec le Président de la région et de celui avec le journaliste, je peux déduire qu'à l'instar du responsable douanier et du Directeur de la Fourrière municipale d'Oujda, ils considèrent la transgression de la fermeture des frontières comme une donnée routinière. Par ailleurs, les différents témoignages que j'ai pu rassembler sur le rôle de l'Etat dans le contrôle de la vie frontalière m'amènent à dire que ce dernier a la faculté de s'exercer de deux manières : en aval par le biais de la surveillance des frontières et la sanction de sa transgression et en amont grâce à la mise en œuvre de politiques de développement

durable des régions frontalières qui désenclavent, structurent l'économie et multiplient les opportunités de travail autre que la contrebande.

II. Tolérance de l'Etat envers la « déviance » frontalière, dysfonctionnement voulu ou limite des moyens de répression ?

Le fait que les responsables et les simples témoins considèrent la contrebande et la transgression en général comme des données de la vie frontalière avec lesquelles il faut composer m'incite à examiner la gestion de la vie frontalière dans le cadre d'un dysfonctionnement plus ou moins voulu ou d'un cycle de régulation. Pour cela, je m'appuierai sur deux éléments qui me semblent essentiels : la spécificité de la vie frontalière et l'incapacité matérielle des deux Etats à venir à bout du genre de vie frontalier. Un troisième facteur, qui n'est pas de moindre importance et qui me semble jouer un rôle dans le dysfonctionnement, réside dans les rapports de collusion et de concussion qui existent entre les frontaliers et les surveillants des frontières et forment la base de la tolérance.

Ce genre de liens n'est pas propre à la frontière algéro-marocaine mais se retrouve au niveau de toute frontière. Karine Bennafla décrit ce fait : « Chaque zone transfrontalière constitue un espace, c'est-à-dire une étendue aménagée et utilisée par des sociétés qui ont tissé par-delà la frontière un système de relations, mais cet espace ne fait l'objet d'aucune appropriation politique et ne peut, à ce titre, recevoir l'appellation de territoire. »¹⁴⁹ Pour elle, dire que les Etats sont dépassés dans la gestion de leurs frontières par le système de ces relations, c'est conclure trop rapidement. Elle affirme que les représentants de l'Etat sont présents dans la vie frontalière.¹⁵⁰ Cependant, leurs méthodes de contrôle ne sont pas d'une efficacité optimale puisqu'elles laissent une grande place au rôle des agents qui basent leur

¹⁴⁹Bennafla Karine, « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine* 1/ 1999 (N° 73), p. 25-49
URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-25.htm.

DOI : [10.3917/polaf.073.0025](https://doi.org/10.3917/polaf.073.0025)

¹⁵⁰ Idem

travail sur des soupçons d'illégalité et non sur des données recueillies et traitées scientifiquement.¹⁵¹

La tolérance envers la « déviance » frontalière peut être considérée comme un accommodement entre les surveillants et les frontaliers¹⁵². Les premiers commencent par imposer le contrôle des frontières. Les frontaliers tout en ne contestant pas ce contrôle, le transgressent et imposent leur genre de vie et leur proximité. Ce rapport de force fait en sorte que la fermeture des frontières algéro-marocaines n'est nullement respectée et que la circulation des biens et des personnes reste fluide. Olivier Babeau et Jean-François Chanlat décrivent ce genre de transgression : « Déroger à la règle, c'est lutter pour la reconnaissance de sa propre référence. La transgression est ainsi ni plus ni moins que le reflet d'un conflit de légitimité : chacun tente de rapprocher la régulation conjointe des règles qui lui sont propres. »¹⁵³

Est-il pour autant possible de qualifier cette « déviance » frontalière d'anomie dans le sens Durkheimien ? Peut-on dire qu'elle remet en question toutes les normes et aboutit à la désintégration sociale. Sur le terrain on a vite fait d'apprendre que seule la règle de la fermeture des frontières est transgressée. Les frontaliers ne semblent pas avoir des difficultés avec les autres règles, du moins pas plus que le reste de la population des deux pays. Pierre Jacquemont met ce genre de comportement déviant dans le cadre du manque d'alternative : « Lorsqu'il existe une option alternative – inscrire son enfant ailleurs, se faire soigner ailleurs – l'abus de pouvoir n'est pas sans limite. »¹⁵⁴

¹⁵¹ Geourjon Anne-Marie, Laporte Bertrand, « La gestion du risque en douane : premières leçons tirées de l'expérience de quelques pays d'Afrique de l'Ouest », *Revue d'économie du développement* 3/ 2012 (Vol. 26), p. 67-82

URL : www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2012-3-page-67.htm.

DOI : [10.3917/edd.263.0067](https://doi.org/10.3917/edd.263.0067)

¹⁵² Babeau Olivier, Chanlat Jean-François *op cit*

¹⁵³ Idem

¹⁵⁴ Jacquemont Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. », *Revue Tiers Monde* 4/ 2010 (n°204), p. 129-146

URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm.

DOI : [10.3917/rm.204.0129](https://doi.org/10.3917/rm.204.0129)

1. Dysfonctionnement voulu

A l'écoute des témoignages, la « déviance » de la région frontière algéro-marocaine a deux raisons. La première est le manque d'opportunités de travail dans le secteur formel et légal. La deuxième est la force et la fréquence des relations familiales que contrarie la fermeture de la voie terrestre. L'importance de ces raisons est telle que les deux Etats sont dans l'obligation de les prendre en considération pour préserver la cohésion sociale de la région frontalière. Ce pragmatisme a pour origine la conscience que les frontières sont une source de revenus et d'opportunités de travail. Il justifie la tolérance envers la contrebande « vivrière ». La tolérance des traversées clandestines pour les visites familiales est, à son tour, un dysfonctionnement voulu lié à la force des liens de parenté de part et d'autre de la frontière. Ces deux tolérances n'émanent évidemment pas de règles écrites et ne sont pas mises en balance avec la règle de la fermeture des frontières qui, elle, est écrite et toujours en vigueur. Elles font fonction de régulateur de la vie frontalière. Cependant, sur le terrain, on s'aperçoit rapidement que la tolérance ne concerne pas seulement la contrebande « vivrière » et les visites familiales. Le trafic maffieux des choses et des personnes en bénéficie également. C'est à ce niveau que l'autorité de l'Etat est remise en question et pose la problématique des moyens dont il dispose pour assurer le respect de ses frontières et sanctionner les surveillants des frontières complices de leur transgression.

La frontière comme source de revenus a fait l'objet de plusieurs témoignages de part et d'autre de la frontière à commencer par les trafiquants algériens de carburant en passant par les journalistes et le responsable douanier, marocains. M.R, Directeur du journal oujdi Aljassour m'a dit avoir constaté que, dans l'exercice de sa profession, le chômage structurel dans la région et les aléas de l'agriculture sont déterminant dans l'exploitation de la frontière comme source de revenus.

Le Chef de service de la lutte contre la fraude et la contrebande à la douane m'a appris que la Douane a, depuis sa signature de la convention de Kyoto,¹⁵⁵ une approche tolérante envers « la contrebande vivrière ».

« Car cette convention permet certaines tolérances aux frontaliers. »

¹⁵⁵Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers dite Convention de Kyoto, entrée en vigueur en 1974 et révisée en 2006

En parlant d'une manière globale des populations frontalières et de l'efficacité du travail douanier, il m'a dit.

« Une douane idéale est une douane dont le travail est fluide et continu. C'est dans ce sens que seuls 10% des contrôles sont physiques, le reste est « en arrière boutique » c'est-à-dire qu'il procède de la vérification des documents et des factures. La mobilité des populations frontalières remet en cause l'efficacité des douanes. »

Quand je me suis inquiétée, pour l'avoir vu, de la circulation de la contrebande du côté de Benidrar en pleine journée et sans risque, il a lié cette tolérance à la contestation sociale qui, en 2011, a envahi les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient et qui a été appelé le printemps arabe. Selon lui, cette année a été exceptionnelle dans le sens où la tolérance de la transgression a fait partie d'une stratégie dont le but était d'éviter tout heurt avec les populations frontalières. Pour lui, le Maroc, « en faisant profil bas », a géré intelligemment la situation et n'a pas affronté la population malgré le manque à gagner pour les caisses de l'Etat. Cette justification du laxisme tourne court au contact de la réalité du terrain car différents interlocuteurs m'ont affirmé que la tolérance existe depuis la fermeture des frontières en 1994. Il est ainsi possible de citer cette phrase qui dit : « Cette tolérance ne repose pas sur des arguments d'humanisme ou de solidarité. »¹⁵⁶. Dans la région, on constate que la fermeture des frontières n'est pas la règle et sa transgression l'exception. Il y a même lieu d'affirmer le contraire tant la transgression est routinière. Il semble aussi le *modus vivendi* frontalier pèse lourdement sur cette situation avec laquelle l'Etat ne peut que composer. La tolérance n'a donc pour raison valable ni l'humanisme ni la solidarité.

La solidarité peut cependant faire partie du genre de vie frontalier et même prendre la forme d'une provocation politique. Dans le sens où elle consiste à enfreindre consciemment une règle et « Comme celle-ci, souvent, est la loi, elle-même garante de l'ordre, la provocation consistera à violer délibérément cette loi ou, *in situ*, par exemple dans une manifestation, à s'en prendre aux forces de l'ordre en escomptant des gains de mobilisation par le mécanisme de la solidarité devant la répression ainsi provoquée. Le mot d'ordre bien

¹⁵⁶ Rea Andrea, « Politiques d'immigration : criminalisation ou tolérance ? », *La pensée de midi* 2/ 2003 (N° 10), p. 111-125

URL : www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2003-2-page-111.htm.

connu et récurrent dans l'histoire française, « provocation, répression, solidarité », est à cet égard révélateur. »¹⁵⁷ Prendre en considération cette interprétation de la solidarité reviendrait à dire que transgresser la fermeture des frontières est, pour la population frontalière, une façon de remettre en question la souveraineté de l'Etat et de lui préférer son genre de vie. Ce serait donner à la transgression un habillage politique qui n'a pas un grand écho sur le terrain. La plupart des témoins invoquent la nécessité de gagner sa pitance et de visiter sa famille proche.

2. Limites de moyens

Le responsable douanier m'a affirmé que l'Etat exerce pleinement son rôle de contrôleur de la vie frontalière depuis le laxisme constaté en 2011. Selon lui, l'année 2012 a signé un retour à la normale autrement dit, l'Etat a renoncé à son laxisme et a opéré plusieurs saisies de marchandises de contrebande. Il m'a cité l'exemple de celle de 1.047.000 cigarettes. Sur le terrain et selon différents témoignages, on s'aperçoit que limiter la tolérance envers les trafics à la seule année 2011 est une contre vérité puisque la transgression est visible depuis 1994, année de la fermeture des frontières. Il est vrai que, périodiquement, des saisies de marchandises sont opérées mais elles sont infimes par rapport à celles qui circulent sans peine.

Après lui avoir dit que, dans la réalité du terrain, la contrebande de cigarettes semble moins importante que celle du carburant, il m'a répondu que ce qui rendait cette dernière plus apparente c'est les *moqatilat* qui la transportent et qui « *sont visibles à l'œil nu* ». Cette explication est à son tour sujette à caution car, dans la région, la contrebande de carburant est visible parce qu'elle est prédominante.

Il a renchéri sur la vigilance de l'Etat et son contrôle de la vie frontalière en affirmant que la consommation du carburant de contrebande reste cantonnée dans la région de l'Oriental et que ce carburant arrive rarement au-delà de Taza, ville qui se trouve à 200 km d'Oujda « *car plus le contrebandier s'éloigne, plus il prend de risque et son bénéfice diminue* ». Il a affirmé la même chose pour les médicaments venant d'Algérie qui sont d'après lui souvent périmés

¹⁵⁷ Sirinelli Jean-François, « La norme et la transgression », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1/ 2007 (n° 93), p. 7-14

URL : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-1-page-7.htm.

DOI : [10.3917/ving.093.0007](https://doi.org/10.3917/ving.093.0007)

ou faiblement dosés. Suite à cela, il s'est contredit en parlant de la circulation des psychotropes venant d'Algérie dans tout le Maroc. Il a justifié leur vente à Casablanca et à Agadir par le peu d'espace que nécessite leur transport qui s'en trouve facilité.

« Il suffit pour cela d'un simple cartable pour faire voyager toute une cargaison. C'est ainsi que ce trafic passe à travers les filets de la Douane à moins d'une information. »

Il a par ailleurs, au cours de notre entretien, avoué les difficultés matérielles de l'Etat à lutter contre la transgression. La première difficulté résulte, selon lui, du manque de ressources humaines.

« Il y a moins de douaniers parce que la Douane recrute peu alors que la contrebande, elle, se développe grâce au nombre de sous-emplois qu'elle crée. »

Il a placé la deuxième difficulté dans le manque de moyens matériels pour travailler. Quand elles existent, les brigades de douane manquent de véhicules pour se déplacer et même de carburant.

« Au lieu d'avoir 1000Dh de carburant par jour afin de patrouiller sur 500 Km de frontières, les brigades ont une dotation de 1000Dh par mois. Dans ces conditions, elles ne peuvent pas faire correctement leur travail. »

Ce manque de moyens est évoqué Pierre Jacquemot dans son analyse de ce qu'il a appelé la *mégestion* : « Il est un point commun à toutes les administrations : l'arsenal réglementaire dont elles disposent est soit insuffisant, soit pléthorique, ce qui de toutes les manières leur laisse une grande marge d'interprétation. La *mégestion* est exacerbée par le dénuement administratif et le chaos de l'organisation : véhicules en panne ou absence de carburant, informatique absente ou défectueuse, absentéisme des agents. »¹⁵⁸

Le responsable douanier a aussi évoqué, comme raison du manque d'efficacité dans le contrôle douanier, l'hostilité de la population frontalière envers les brigades de douanes et

¹⁵⁸ Jacquemot Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. », *Revue Tiers Monde* 4/2010 (n°204), p. 129-146
URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm.
DOI : [10.3917/rm.204.0129](https://doi.org/10.3917/rm.204.0129)

sa complicité pour contrer leur travail. Cette animosité vient selon lui du fait que des villages entiers vivent de contrebande.

« Le douanier est l'ennemi juré car son rôle principal est la confiscation des marchandises illégales. Un rapport de force, qui n'est facile ni pour le douanier ni pour le contrebandier, résulte de cette situation. Souvent des violences physiques parfois mortelles sont constatées. »

Ainsi, selon les propos de ce responsable, l'efficacité du contrôle frontalier du côté marocain est liée à l'importance des moyens humains et matériels. Il a dit que, pour être performante, la Douane doit nécessairement recruter plus d'agents de contrôle et disposer d'un budget qui lui facilite le déplacement pour traquer les trafiquants. Dans le même temps, il a affirmé que la complicité des frontaliers avec les trafiquants, à son tour, obstrue le travail des surveillants des frontières. Cette complicité vient du fait que la contrebande fait vivre, selon lui, des villages entiers. Lors de mon travail de terrain, j'ai pu constater que Bénidirar est une illustration de cette situation. Du côté algérien, plusieurs villages vivent principalement de la contrebande de carburant.

Certes, les moyens dont l'Etat dispose ont leur importance dans la lutte contre la transgression frontalière mais ce que l'on constate sur le terrain c'est le poids de la frontière en tant que ressource qui suscite les convoitises et rend son contrôle ardu. Constantin François décrit cette réalité : « C'est ce contexte qui fait de la frontière une ressource majeure, et de ce fait un enjeu susceptible d'effets pervers en cascade. »¹⁵⁹

III. Tolérance envers la « déviance » frontalière, résultat de la déviance des surveillants de la frontière et de la dynamique transfrontalière?

Ce que Constantin François appelle les effets pervers de la frontière en tant que ressource ont la capacité de structurer la « déviance » et de l'installer dans la durée. Et là, il n'est plus question de trafics vivriers mais de ceux que protègent et entretiennent les responsables de

¹⁵⁹ François Constantin, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 16 janvier 2002, consulté le 19 avril 2014. URL : <http://conflits.revues.org/245>

la garde des frontières. On se retrouve face à *un emboîtement de déviations* où celle, vivrière, n'est qu'une petite partie. Pour évoquer la déviance/conséquence de la complicité des responsables, il ne me semble plus nécessaire de garder les parenthèses, comme je l'ai fait jusqu'à présent, dans le sens où elles avaient pour vocation d'atténuer et même de justifier le fait déviant. A ce niveau, elle est le résultat de la collusion des intérêts privés avec les intérêts publics. Pierre Lascoumes et Philippe Bezes assurent que cette déviance est courante: « Si l'on admet avec Durkheim que la déviance est phénomène de sociologie normale, l'observation de la vie publique montre en effet la régularité des transgressions. » et que « Le registre légal n'est qu'un moyen parmi d'autres pour définir l'acceptable et l'inacceptable dans les comportements politiques. »¹⁶⁰ La normalité de la déviance dans la région frontalière algéro-marocaine se base sur l'entente des responsables publics avec les trafiquants afin de profiter de la situation d'illégalité qui résulte de la fermeture des frontières. Toutefois, il est de plus en plus admis que le paramètre globalisation a son importance dans la structuration de cette déviance dans le sens où l'Etat contrôle de moins en moins bien ses frontières. Dans ce sens, Jacky Darne dit : « De nos jours, le principe de la souveraineté de l'Etat est fréquemment remis en cause par la consolidation de la régionalisation et bien évidemment par la globalisation.»¹⁶¹ Cependant, selon lui, le paramètre de la globalisation ne supprime pas la complicité des Etats dans les transgressions transfrontalières.¹⁶²

L'autre paramètre de la déviance dans les régions frontalières est ce qu'appelle Karine Bennafla « ..., la dimension régulatrice du commerce transfrontalier, qui compense l'effondrement des structures étatiques et forme une soupape de sécurité sur les plans social et politique.»¹⁶³

¹⁶⁰ Lascoumes Pierre et Bezes Philippe, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *l'Année sociologique*, 2009/1 Vol.59, p.109-147. DOI : 10.3917/anso.091.0109

¹⁶¹ Darne Jacky, « Les ambiguïtés des politiques conduites par les Etats pour lutter contre les activités financières illicites », *Revue internationale et stratégique*, 2001/3 n°43, p.86-92. DOI : 10.3917/ris.043.0086

¹⁶² Idem

¹⁶³ Bennafla Karine, « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine* 1/ 1999 (N° 73), p. 25-49

URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-25.htm.

DOI : [10.3917/polaf.073.0025](https://doi.org/10.3917/polaf.073.0025)

Même si l'on admet l'importance de ces paramètres, l'élément déterminant du laxisme envers la déviance au niveau de la frontière algéro-marocaine demeure, à la réalité du terrain, la corruption des surveillants des frontières et de leurs supérieurs.

1. Laxisme et complicité des surveillants des frontières

Parlant de la déviance transfrontalière, Philippe Bordes et Alain Labrousse disent que « De confinée localement, la contrebande est devenue une donnée régionale et même nationale, car elle atteint les villes les plus éloignées du pays et fournit du travail à des dizaines de milliers de personnes. »¹⁶⁴ Pour se transformer, la déviance profite des structures de l'État dans le sens où les agents de contrôle des frontières, devant la difficulté à contrôler véritablement les frontières, ont opté pour la complicité avec leur transgression. François Constantin décrit cette situation : « Les agents de l'État dont la fonction est dans l'existence et la non-subversion de la frontière, découvrant et le besoin de frontières **subversibles**, et l'impossibilité de la contrôler parfaitement, pourront monnayer sa transgression. S'ils piègent ainsi le réseau, ils se trouvent eux mêmes piégés puisqu'ils entrent dans un système informel de corruption susceptible de déstabiliser l'ensemble de l'appareil politico-administratif. »¹⁶⁵ Il est vrai que rentrer dans ce genre de complicité est plus facile que d'en sortir.¹⁶⁶ Cette hypothèse a sa réalité à la frontière algéro-marocaine. La complicité y est une donnée acceptée de tous les acteurs, population comprise. De même, l'installation dans la déviance est confortée par la longue durée de la fermeture des frontières. Cette construction de la déviance fait en sorte que la notion de l'État recule et est remplacée par ses agents non pas dans leur rôle de contrôleurs mais de déviants. Dans ce sens, Sylvie Ayimpam affirme que: « Les diverses formes de concussion qui permettent la fraude et la contrebande mettent les commerçants et les passeurs non pas face à l'État... Les acteurs concernés construisent ensemble les normes d'importations, de circulations et de

¹⁶⁴ Bordes Philippe, Labrousse Alain *op cit*

¹⁶⁵ François Constantin, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 16 janvier 2002, consulté le 19 avril 2014. URL : <http://conflits.revues.org/245>

¹⁶⁶ Bezes Philippe et Lascombes Pierre, « Percevoir et juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science, politique*, 2005/5 Vol.55, p.757-786. DOI : 10.3917/rfsp.555.0757

passages illégaux de marchandises.»¹⁶⁷

Cette concussion dans la région de l'oriental y a presque entièrement démantelé l'économie formelle et légale. Selon le Directeur de la Fourrière municipale, plusieurs usines de tapis et d'espadrilles, des stations d'essence ont fait faillite à cause de l'entrée illégale des mêmes produits à des prix beaucoup plus bas. L'électroménager et les produits sanitaires subissent les mêmes dégâts. Ce responsable m'a confirmé les difficultés qu'a vécues l'usine Coca-cola d'Oujda suite à l'ouverture d'une usine Coca-cola en Algérie et dont m'a parlé un de ses salariés. Il a aussi témoigné du trafic de moutons et de vaches venant d'Algérie qui se fait au grand jour dans le souk « Ikbir » (le grand) du mercredi et du dimanche. Il m'a assuré que dans ce souk, la production algérienne est plus importante que la marocaine. Il m'a appris que les vaches connues sous l'appellation Holstein et importées de Hollande par l'Algérie sont vendues dans la région frontalière car, d'après lui, les paysans algériens qui bénéficient de ces importations et de subventions importantes pour l'élevage préfèrent la vente par manque d'expérience dans ce domaine contrairement aux marocains. Selon lui, le trafic de bétail, vu sa valeur pécuniaire, se fait sous escorte, ce qui nécessite une complicité importante de la part des surveillants des frontières et des fonds substantiels.

M.L s'est étendu sur le trafic mafieux et m'a affirmé qu'il se situe de part et d'autre de la frontière et à différents niveaux. Il m'a donné l'exemple de la boîte d'olives en conserve qui est fabriquée dans une usine à Taourirt (Maroc oriental), vendue légalement à l'Algérie (livrée au port d'Oran) et qui rentre illégalement au Maroc afin d'être revendue à un moindre prix (5 DH) que celle qui est restée au pays (6,50 DH). D'après lui, ce genre de trafic est justifié par le taux de change bas du dinar algérien au marché noir (1000 dinars équivalent à 90 DH). Il a insisté sur le fait que le trafic des gros engins agricoles que l'Algérie importe et subventionne de la même manière que le bétail nécessite une collusion mafieuse sinon comment expliquer qu'une moissonneuse batteuse qui est une machine énorme puisse rentrer illégalement au Maroc, conduite par un trafiquant, sans être vue. Son témoignage a été corroboré par celui de M.R, journaliste de la ville d'Oujda qui m'a rapporté

¹⁶⁷ Ayimpam Sylvie, « Commerce et contrebande : les réseaux d'importation des textiles imprimés entre Brazzaville et Kinshasa », *Espaces et sociétés* 4/ 2013 (n° 155), p. 63-77
URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-4-page-63.htm.
DOI : [10.3917/esp.155.0063](https://doi.org/10.3917/esp.155.0063)

que les moissonneuses-batteuses et les tracteurs que l'Algérie importe pour ses propres besoins rentrent sans encombre au Maroc où la demande des agriculteurs de la région est forte toujours à cause du taux de change qui rend leur prix attractif. Pour lui, l'entrée de ces engins qui sont loin d'être invisibles sur le territoire marocain est « *la confirmation de l'existence d'une complicité à haut niveau de part et d'autre de la frontière.* »

Pierre Jacquemot décrit cette collusion entre le trafiquant et le surveillant des frontières comme : « La quête monétaire permanente, le « besoin d'argent » si caractéristique du quotidien des Congolais, obligent chacun à une recherche de *moyens* et finit par brouiller les frontières entre le juridiquement admissible et le juridiquement condamnable. Dans un contexte de rareté dramatique des ressources et de dysfonctionnement des services de l'État, la maintenance nécessaire du réseau des relations sociales a ses exigences ; elles l'emportent sur toute autre considération, fut-elle morale. »¹⁶⁸ Le besoin d'argent entre pour lui dans une stratégie de justification de l'acte illégal et la complicité des agents de l'Etat finit par l'installer : « ... dans la situation du *bandit stationnaire* de Olson (2000). Selon cette parabole théorique, un prédateur comprend que son revenu de l'année prochaine est en partie conditionné par ce qu'il prend aujourd'hui.»¹⁶⁹ Dans ce sens, la déviance des représentants de l'Etat est un cercle vicieux duquel ils n'arriveront que difficilement à sortir car elle n'est pas justifiée par l'obligation de survie « Les pratiques corruptives « d'en haut » sont d'une autre nature que celles guidées par la survie et les relations sociales ordinaires. »¹⁷⁰ Leur corruption est endémique et a la capacité de se propager dans tout l'appareil de l'Etat.

Cette contagion se retrouve aussi chez les agents subalternes. A.K journaliste oujdi m'a parlé de ce niveau de corruption :

« Le contrebandier, arrivé à la frontière, donne au militaire marocain de garde 20DH pour le passage. Le militaire algérien demande la destination du contrebandier (il sait

¹⁶⁸ Jacquemot Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. », *Revue Tiers Monde* 4/ 2010 (n°204), p. 129-146 URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm.

DOI : [10.3917/rtm.204.0129](https://doi.org/10.3917/rtm.204.0129)

¹⁶⁹ Idem

¹⁷⁰ Ibidem

ainsi chez qui il va) et tient ses comptes (le nombre d'arrivages) pour qu'à la fin de la semaine ou du mois il aille chez le récepteur pour recevoir son bakchich. »

Ainsi, la complicité avec la déviance mafieuse a un prix et donc le déviant négocie la rémunération de la non intervention de l'autorité qui est obligatoirement en relation avec le gain illégal. Cette source de revenus pousse l'autorité complice à faire en sorte que la déviance ne s'arrête pas mais bien au contraire se structure plus solidement. Et là, le paramètre durée entre en compte dans la consolidation de la transgression. Ainsi les vingt années de fermeture pourraient être un élément pour encore repousser l'ouverture de la frontière. La corruption à ce niveau fait l'objet d'une négociation ferme. A ce propos, Constantin François dit : « Mais si la convivialité de l'espace local autorise une complicité sous le couvert d'apparences conflictuelles, la négociation corruptrice se durcit lorsqu'elle met en présence des acteurs importants, à la mesure des activités et surtout des profits du réseau. » Ceux que cet auteur appellent les « gardiens de l'ordre étatique (hommes politiques, hauts fonctionnaires, chefs militaires, diplomates) », de par leur enrichissement illégal, contribuent à l'institutionnalisation de la déviance mafieuse et portent atteinte à la notion de territoire qu'ils sont sensés protéger. La mondialisation des relations internationales informelles ne fait que conforter ce genre de collusion.¹⁷¹

C'est dans ce cadre que des containers de marchandises rentrent illégalement au Maroc via l'Algérie. M.R, journaliste à Oujda m'a appris que ces containers sont majoritairement remplis d'effets vestimentaires venant de Turquie ou de Chine que l'Algérie importe. Cette marchandise arrive au Maroc moins chère que la même importée légalement et qui doit s'acquitter des différentes taxes. La raison que donne mon interlocuteur est que ces containers sont importés par ou sous la couverture de hauts placés algériens et ne payent pas de droits de douane. De même, la circulation de la drogue et des psychotropes entre les deux pays ne peut, selon lui, se faire sans la complicité des gardiens de l'ordre étatique. Ce trafic a des ramifications hors des deux pays et symbolise l'internationalisation de la transgression mafieuse. Toutefois, sur le terrain, il fait l'objet d'une condamnation à connotation religieuse même s'il permet l'accumulation rapide de fortune. Il est considéré

¹⁷¹ François Constantin *op cit*

comme une transaction *haram* (péché) contrairement à la contrebande de produits non *haram*. Judith Scheele fait la même différence dans son analyse : « Durant ces dix dernières années, le commerce saharien s'est diversifié et internationalisé en s'étendant au trafic de voitures volées, des armes et de la drogue »... « Tandis que la fraude lahda est acceptée localement comme un moyen de gagner sa vie, ces « mafias » sont approchées avec plus de circonspection, et souvent décrites comme menaçant l'ordre social. Il n'y a rien à dire : la drogue et donc le transport de la drogue sont *harâm*. »¹⁷²

Même quand il ne s'agit pas de trafic de drogue, la facilité du gain contribue à pérenniser la déviance à la frontière algéro-marocaine. N., mon accompagnateur du côté algérien, m'a exposé sa vision de cet état des choses.

« Malheureusement, le gain facile des différents trafics se chiffre par dizaines de millions de centimes/jour et attire les gros trafiquants qui font en sorte que la fermeture des frontières perdure. Ce sont ces personnes qui imposent les règles du marché. Le drame humain que vivent les familles séparées ne figure pas parmi leurs préoccupations. Ils n'ont aucun intérêt à ce que les frontières ouvrent. Moi, j'appelle ces gros bonnets du trafic : la mafia politico-financière. Je vais jusqu'à dire que le trafic illégal arrange les deux états car il fait travailler des milliers de personnes de part et d'autres des frontières et maintient l'équilibre social».

Il a ensuite exposé ses arguments.

« Le trafic illégal entre les deux frontières est parfaitement organisé. Les gros bonnets algériens travaillent avec les gros bonnets marocains sous la bénédiction des généraux algériens et de hauts placés marocains. Leurs moyens financiers sont importants au point de créer des niches du trafic. Ils sont au courant des prix pratiqués de part et d'autre et des gains possibles. Des camions remplis de marchandises circulent entre les frontières sans arrêt. Ainsi, des camions déchargent

¹⁷² Scheele Judith, « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », Hérodote, 2011/3 n°142, p 143-162. DOI : 10.3917/her.142.0143

au Maroc des tapis venant d'Algérie et ramènent du ciment et des matériaux de construction marocains. »

Il m'a affirmé que la complicité des militaires algériens se répercute à différents niveaux : ils octroient aux gros bonnets algériens des sortes de baux. Les trafics qui en résultent permettent aux trafiquants de niveau financier moyen de travailler à leur tour. Le contrebandier « vivrier » se situe au bas de l'échelle. Selon lui « *in fine, les différentes couches de la société locale s'investissent dans la contrebande.* »

A.K, journaliste oujdi, a lui aussi, affirmé que le trafic de carburant fait partie de la grande contrebande menée par les « *grosses têtes* » et non par les trafiquants vivriers. Il a insisté sur le fait que ce trafic se pratique par convoi de 7 à 12 voitures et pour cela « *la route est achetée en bonne et due forme* ». Il a affirmé que ces « *grosses têtes* » sont connues de part et d'autre de la frontière.

Une telle corruption est basée sur ce qu'appelle Jean-François Médart un code stabilisateur : « La corruption ne se réduit pas au simple non respect des normes publiques, elle s'impose elle-même aux acteurs comme une norme contraignante. »¹⁷³ Ce code permet de garantir le contrat de corruption qui souffre d'une double incertitude, le risque pénal en cas de trahison, le risque de non respect du contrat qui n'est pas garanti formellement par le droit et donc par l'Etat. » La corruption ainsi installée est sécurisée et garantit l'impunité à ses acteurs. Le même auteur conclut en affirmant que : « Dans le cas africain de la corruption généralisée, l'impunité est quasi-totale. Les sanctions n'interviennent que pour des raisons d'opportunité politique. »¹⁷⁴ Cette optique fait que la région frontalière est confrontée, de temps à autres, à un contrôle sévère de la circulation des biens et des personnes qui cependant reste une exception, la transgression étant la règle.

Lors de mon travail de terrain, j'ai eu l'occasion de vivre, accompagnée du journaliste M.R, la réalité de la collusion des gardiens de la frontière marocaine en l'occurrence des militaires avec les trafiquants qui de temps à autre donne lieu à des incidents. La circonstance a été la visite de la frontière à proximité de Benidrar jusqu'à sa limite. Fait important pour le reste de

¹⁷³ Médart Jean- François, « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », Revue internationale de politique comparée, 2006/4 Vol.13, p.697-710.DOI : 10.3917/ripc.134.0697

¹⁷⁴ Idem

l'évènement est que cette visite s'est faite dans le 4x4 de mon accompagnateur sur lequel figurait le sigle du journal local. Sur le chemin de l'aller, à l'approche de l'ultime poste militaire, j'ai perçu une sorte de nervosité chez les militaires de garde et que mon accompagnateur a mis sur le compte que l'approche des journalistes dans leurs parages n'était pas forcément de leur goût à cause de la libre circulation des *moqatilat*. Le récit de cet épisode me semble instructif sur la réalité de la complicité des surveillants des frontières avec aussi bien les subalternes que les hauts gradés dans la circulation des trafics.

Sur notre chemin du retour, nous avons été accostés, toujours à cause de l'enseigne du journal par deux personnes dans une voiture. Ils se sont adressés à mon accompagnateur pour dénoncer l'arrestation d'un contrebandier (frère de l'un deux) par les militaires du poste que nous venions de quitter, son « tabassage » et la confiscation de sa moqatila. Le frère du contrebandier insistait surtout sur la « mise à tabac » et voulait qu'elle soit dénoncée par le journal. Sur ce, mon accompagnateur a décidé de retourner au poste militaire accompagné des dénonciateurs. Cet événement m'a permis de comprendre la nervosité des militaires : ils ne voulaient être sous les feux de la rampe à cause de cette affaire.

A notre arrivée au poste, nous avons été accueillis, cette fois-ci, par le commandant, entouré de militaires. Il s'est adressé à mon accompagnateur et à aucun moment à moi. Il voulait savoir ce qu'il faisait dans un endroit militaire interdit au public. M.R a insisté sur sa profession de journaliste et dit qu'il ne faisait que circuler en territoire marocain. Le commandant lui a demandé sa carte de presse et la lui a retirée disant qu'il allait appeler les gendarmes. On nous a enjoint d'attendre leur arrivée. Il faisait très chaud. J'ai demandé de l'eau qui m'a été offerte. J'avoue que j'appréhendais la suite de l'évènement. Devant mon appréhension, mon accompagnateur s'est montré rassurant en me disant que les gendarmes le connaissaient et qu'ils allaient mettre rapidement fin à l'incident. Entre temps, nous avons assistés à une dispute entre le frère du contrebandier et le militaire qui l'a arrêté. J'ai été frappée par l'insolence du frère qui est allé jusqu'à menacer l'intégrité physique du militaire et le calme olympien de ce dernier. Confronté à mon étonnement, M.R m'a confirmé ce que j'ai appris du côté algérien : la complicité des militaires dans les différents trafics les rendait forcément conciliants. Cependant, cette complicité prenait fin en cas d'ordres hiérarchiques de sévérité ou de règlements de compte. Ce qui m'a semblé être le cas ce jour là.

Nous avons attendu à peu près un quart d'heure avant l'arrivée des gendarmes. Dès son arrivée, leur chef a embrassé mon accompagnateur avant de rejoindre le Commandant à l'intérieur du poste. Cela a eu pour effet de me rassurer sur notre sort. Très peu de temps après, le responsable gendarme est sorti du poste et a remis sa carte de presse à mon accompagnateur et nous a demandé de l'accompagner au poste de gendarmerie de Benidrar. Sur ce chemin, nous avons été suivis par la voiture du frère du contrebandier qui avait l'air de vouloir encore en découdre. Son frère était retenu au poste de la gendarmerie. Mon compagnon et moi-même avons suivi le responsable du poste dans son bureau où il s'est montré d'une grande amabilité allant jusqu'à nous présenter ses excuses pour ce qui venait de nous arriver.

A la suite de cet incident, j'ai questionné sur les raisons de tant d'égards de la part des militaires et des gendarmes de la région. M.R m'a appris que la première raison est leur crainte que le journal répercute l'incident qui est le témoignage de leur complicité avec les trafiquants.

De ce vécu et des témoignages que j'ai pu recueillir sur la collusion des garants de la surveillance des frontières et des trafiquants, une réalité s'est imposée à moi : les responsables qui ont été à l'origine de la fermeture des frontières et même ceux qui ne l'ont pas été profitent chacun de son côté de sa transgression. Cette donnée ne peut être en faveur d'une proche ouverture des frontières et d'une liberté de circulation des biens et des personnes.

2. La dynamique de la déviance transfrontalière

Le genre de vie frontalier et le pragmatisme de la population sont à l'origine de la mise en place de mécanismes facilitant la transgression de la fermeture des frontières. La complicité des surveillants de la frontière et l'organisation/réponse aux besoins de la population en sont les plus importants. C'est par leur biais que, par exemple, l'habitude de la région à consommer le carburant algérien a été maintenue. De même, les agriculteurs de l'Oriental marocain ont continué à élever les vaches importées par l'Algérie et à utiliser les engins agricoles algériens. Dans le sens inverse, les productions agricoles de l'oriental marocain persistent à garnir les étals de l'Ouest algérien.

Cette lecture du pragmatisme transfrontalier peut être attribuée à *l'emboîtement de deux déviations* : la « déviation vivrière » et la déviation mafieuse. La première rentre dans le cadre de la continuité du genre de vie frontalier et de la survie. La deuxième se greffe sur les besoins spécifiques des frontaliers, utilise leur genre de vie grâce aux moyens qu'elle véhicule pour le dépasser ou du moins pour s'en servir comme plateforme d'une transgression transnationale. Les deux déviations nécessitent la complicité des contrôleurs des frontières qui, en ce qui concerne la déviation mafieuse, ne se situe pas seulement au niveau des surveillants subalternes. Cependant, comme toutes les complicités, celles haut placées ne s'inscrivent pas dans le long terme. Cette temporalité est liée au fait même de la transgression et à la nature fluctuante des complicités. Néanmoins, les moyens dont dispose la déviation mafieuse lui permettent d'être réactive et facilement dynamique à l'intérieur des deux pays et même au delà. Le témoignage du responsable douanier va dans ce sens.

« Le mouvement de la contrebande est un mouvement dynamique. Il casse les itinéraires en cas de besoin : la friperie vient d'Espagne, rentre en Algérie pour ensuite revenir au Maroc »

Cette réactivité, confrontée à des réglementations rigides ou à des us bureaucratiques, devient inventive et arrive, sans grande difficulté, à les contourner. La facilité de la déviation mafieuse réside aussi dans le fait que les réglementations sont souvent inadéquates. Marion Fresia dit à propos de ce genre de contournement : « La rigidité des réglementations nationales et leur inadéquation avec les réalités historiques, les modes de vie et les répertoires de référence locaux obligent en effet les populations à les contourner, à les détourner ou bien à se les réapproprier en fonction des enjeux et des contextes du moment. »¹⁷⁵

L'inventivité et les moyens dont disposent les grands trafiquants tracent les contours de la déviation dans la région frontalière. Quant au contrôle étatique des frontières, à cause de son faible budget, il est rapidement dépassé. Cependant affirmer cela est négliger ce qui ressort des différents témoignages recueillis qui soutiennent que la véritable raison de

¹⁷⁵ Fresia Marion, « « Frauder » lorsqu'on est réfugié », *Politique africaine* 1/ 2004 (N° 93), p. 42-62
URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-1-page-42.htm.
DOI : [10.3917/polaf.093.0042](https://doi.org/10.3917/polaf.093.0042)

l'issue de ce rapport de force est la corruption des garants des frontières. Comme illustration de la réactivité de la déviance mafieuse, A.K m'a raconté la manière dont un de ses amis a acquis une machine à laver le linge de marque française. Il a tout d'abord commencé par faire le tour des magasins formels d'électroménager de la ville d'Oujda pour aboutir à *Souk el fellah* qui est un marché de contrebande connu. Son appellation est ironiquement tirée de celle donnée aux magasins de l'Algérie socialiste. On y trouve toutes sortes de marchandises arrivant illégalement d'Algérie.

« Le prix de la machine qu'affichent les magasins formels était de 4500DH, celui de Souk el fellah équivalait à 3000DH pour une même marque et une même qualité. Il a évidemment opté pour la deuxième provenance et m'a raconté sa surprise lorsqu'il a ouvert le paquet et a vu que la machine a été fabriquée à Marseille le 1^{er} mars et le 18 mars elle était entre ses mains. Ainsi, entre son départ du port de Marseille, son arrivée à celui d'Oran et son achalandage au souk el fellah 17 jours ont suffi. »

Il m'a affirmé qu'une telle opération n'aurait pas pu être possible sans la complicité de responsables haut placés qui font bénéficier les trafiquants de passe-droits d'une envergure telle que la marchandise importée par l'Algérie n'a même pas pris le temps d'y être entreposée pour arriver au Maroc.

Pour reprendre la description de François Constantin, les réseaux informels sont inventifs et fluides.¹⁷⁶ A propos de cette nature de trafic et en général de l'économie informelle qui caractérisent la région frontalière algéro-marocaine et plus précisément la ville d'Oujda, Suzanne Gilles affirme qu'elles ne sont pas issues de la seule dépendance envers la frontière. Pour elle, la ville d'Oujda continue à exister comme espace d'échanges économiques malgré la fermeture des frontières : « Notre hypothèse est qu'Oujda s'insère dans un espace d'échanges économiques et sociaux transnational dont les processus de globalisation qu'il implique ne s'imposent pas seulement par le haut et selon des modèles centralisés et des formes bureaucratiques des échanges économiques mondialisés. Ils se déroulent également par le bas et à travers des villes comme Oujda.»¹⁷⁷ L'auteure conclut son analyse en

¹⁷⁶ Constantin François, *op cit*

¹⁷⁷ Suzanne Gilles, « Oujda ou l'arrière pays de l'économie transméditerranéenne », *Espaces et sociétés*, 2007/1 n°128-129, p.171-184. DOI : 10.3917/esp.128.0171

affirmant que « Les réseaux commerciaux dans lesquels Oujda est inscrite outrepassent largement et depuis longtemps les limites régionales de « l'Oriental » et celles du royaume lui-même »¹⁷⁸. J'ai pu constater, lors de mon travail de terrain, et comme je l'ai relaté, que cette analyse est valable pour l'autre côté de la frontière. Les marchandises achalandées dans les *souks* de Maghnia arrivent d'un peu partout du monde mais particulièrement de Chine. Cette sorte de globalisation par l'informel ne peut être occultée.

La notion de frontière est, selon Hélène Pellerin, liée à celle de la mondialisation et du rapport de force avec l'Etat comme conséquence : « La mondialisation, la plus grande vélocité des marchandises, du capital et, jusqu'à un certain point, des personnes, font apparaître des logiques parfois contradictoires, de fermeture et d'ouverture qui sont déployées à la frontière. »¹⁷⁹ Elle affirme que le rapport de force frontalier n'obéit pas à la seule logique de l'Etat mais aussi à d'autres dynamiques : « La frontière est un des instruments permettant de transformer un espace en un lieu, contribuant à lui conférer des caractéristiques sociales spécifiques. La construction sociale d'un lieu est un processus historique et conflictuel. Plusieurs dynamiques y sont impliquées, que ce soit des oppositions politiques organisées, des pressions indirectes de la concurrence mondiale ou encore des formes d'opposition associées à des pratiques sociales défiant l'ordre qui cherche à s'imposer. »¹⁸⁰

La frontière algéro-marocaine en tant que lieu a réduit la décision de sa fermeture à un non sens normatif car au lieu de renforcer l'autorité des deux Etats, elle a créé une situation d'incohérence et ensuite de déviance. Les vingt années que dure cette fermeture semble contribuer à placer cette déviance dans la mouvance internationale dont la structure appelle à ce genre de consolidation temporelle. Colin Geraghty attribue le développement de cette déviance à la « Face noire de la mondialisation », la criminalité organisée est intimement impliquée dans des flux internationaux et des réseaux transnationaux. »¹⁸¹ Cette criminalité

¹⁷⁸ Idem

¹⁷⁹ Pellerin Hélène, « Une nouvelle économie politique de la frontière », *A contrario* 2/ 2004 (Vol. 2), p. 58-82
URL : www.cairn.info/revue-a-contrario-2004-2-page-58.htm.

¹⁸⁰ Idem

¹⁸¹ Geraghty Colin, « Mondialisation et évolutions de la criminalité internationale », *Revue internationale et stratégique* 3/ 2010 (n° 79), p. 137-142

prospère grâce à la corruption des responsables politiques qui, selon l'expression de l'auteur, sont mis sous tutelle et contribuent à faire perdurer les défaillances du contrôle des frontières. L'auteur avance aussi qu'elle obéit à la logique capitaliste : « Si la territorialisation demeure donc essentielle aux organisations nouvelles, qui se développent grâce à la mise sous tutelle des dirigeants politiques, leur expansion rejette la structure familiale et suit les logiques capitalistes (dont la décentralisation) tout en les subvertissant par le recours à la violence et à la fraude. »¹⁸²

A la frontière algéro-marocaine, la déviance mafieuse prospère grâce au blanchiment de l'argent qui converge vers les deux pays et pour lequel la longue durée de la fermeture est une aubaine. Toujours à propos d'argent, sur le terrain, l'activité de change souvent illégale attire l'attention. Sur votre chemin, vous aurez souvent l'occasion d'être accostés par des personnes qui vous proposent le change de toutes sortes de monnaie. A.K, dans le cadre de son métier de journaliste, a pu constater ce trafic dont il situe les complicités qui le structurent à un haut niveau.

« Le trafic de change a un circuit propre dont les ramifications arrivent jusqu'en Europe. Les personnes faisant le change illégal (sarrafa) sont connues de part et d'autre de la frontière et bénéficient de « couvertures » d'institutionnels haut placés. C'est le cas de Si Ali, un homme âgé établi dans les environs de Maghnia. Sa réputation dépasse les frontières algéro-marocaines. »

La déviance mafieuse, pour se structurer en réseaux, s'appuie sur les nouvelles technologies de communication qui sont communément admises comme étant l'architecte de la globalisation. Sa capacité d'adaptation fait que Colin Geraghty la qualifie de : « ... un phénomène en perpétuelle évolution, qui innove sans cesse et tend actuellement à brouiller les frontières entre États mais plus encore entre activités licites et illicites. »¹⁸³

La globalisation qui est à l'origine de l'installation de la déviance mafieuse et transnationale, l'est aussi dans l'évolution des logiques du contrôle institutionnel des frontières eu égard

URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-3-page-137.htm.

DOI : [10.3917/ris.079.0137](https://doi.org/10.3917/ris.079.0137)

¹⁸² Idem

¹⁸³ Ibidem

aux complicités entre ces deux mondes. L'autorité de l'Etat n'en sort pas grandie. Marion Fresia résume cette déliquescence : « C'est pourquoi des pratiques perçues comme « illégales » au regard des lois nationales et internationales deviennent « banales » et « quotidiennes » pour les acteurs locaux. Elles sont même considérées de plus en plus comme les seules voies possibles de la réussite économique et sociale, manifestant ainsi un décalage toujours plus grand entre le légal et le légitime. »¹⁸⁴

Pierre Jacquemot qualifie, ce qui émane du rapport de force entre les institutions et l'installation de la déviance, de réinvention du social dans le sens où elle aboutit à une nouvelle forme de solidarité : « Ils se caractérisent par des formes d'entraide, d'élaboration de réseaux solidaires interdépendants. »¹⁸⁵ Il est cependant conscient que cette réinvention reste confinée dans le cadre de la survie et ne mène pas au développement : « L'extension de l'économie souterraine, la généralisation du domaine privatif, reflètent sans doute d'autres choses qu'un laissez faire de l'État incapable et inéquitable » (Vallée, 2006, p. 140). On se trouverait plutôt dans un inframonde qui relève d'un autre répertoire : celui de l'anomie et de l'obéissance aux seules règles de la débrouille et du clientélisme.»¹⁸⁶ Dans la région frontalière algéro-marocaine, ce qui ressort du rapport de force est plus, me semble-t-il, un réaménagement d'un ordre social ancien qu'une réinvention du social. La déviance qui en résulte n'est pas, à son tour, compatible avec le développement durable.

¹⁸⁴ Fresia Marion, « « Frauder » lorsqu'on est réfugié », *Politique africaine* 1/ 2004 (N° 93), p. 42-62

URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-1-page-42.htm.

DOI : [10.3917/polaf.093.0042](https://doi.org/10.3917/polaf.093.0042)

¹⁸⁵ Jacquemot Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. », *Revue Tiers Monde* 4/ 2010 (n°204), p. 129-146

URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm.

DOI : [10.3917/rm.204.0129](https://doi.org/10.3917/rm.204.0129)

¹⁸⁶ Idem

Chapitre V : Rôle de la société civile ou la remise en cause d'une situation d'inadéquation et de « déviance »

La société civile algérienne et marocaine dénonce la fermeture des frontières entre les deux pays comme une situation anormale dont la conséquence est l'installation de la « déviance » dans la région frontalière. Ses plaidoyers et ses actions tentent de mettre en évidence cette anormalité et l'inadéquation de la décision au genre de vie de la population frontalière qui l'oblige, pour être en accord avec ses us et coutumes, à faire le choix de la « déviance ». Cette population, qui n'est pas plus déviante qu'une autre, en vient à préférer les traversées clandestines pour ses visites familiales et la contrebande pour sa consommation et comme source de revenus. La société civile accuse la même décision de favoriser la structuration d'une déviance mafieuse aux frontières du fait de sa durée dans le temps. Avant de détailler ces actions, il me semble nécessaire de dire ce qui est entendu, ici, par le concept de la société civile qui est connu pour avoir une multitude de significations, afin de le circonscrire au rôle qu'elle joue sur le terrain et qui n'est pas encore déterminant dans son rapport à la notion de souveraineté de l'Etat du moins concernant la fermeture des frontières.

A parcourir les études sur la société civile, il apparaît qu'elle a autant de significations que d'auteurs. McCall George J. aborde la notion de société civile en se référant à celle de *la sphère publique* de Habermas dans le sens où elle est un domaine de la vie sociale dans lequel le débat a lieu et où convaincre l'autre a plus de valeur que de le contraindre : « Enfin, des travaux contemporains sur la société civile examinent les caractéristiques de la *sphère publique* (Habermas, 1989) – de ce domaine de la vie sociale où le débat peut s'engager, et où la persuasion est plus utile que la contrainte ou l'argent. »¹⁸⁷ Toutefois, pour l'auteur, la société civile ne se limite pas aux organisations légalement constituées mais comprend également les mouvements sociaux. Il justifie son raisonnement par leur rôle dans l'évolution de la perception de certaines problématiques de la part des responsables publics : « Les mouvements sociaux sont là aussi importants que les associations parce qu'ils peuvent

¹⁸⁷ McCall George J., « Ce que nous avons appris sur la construction nationale et la société civile », *Revue internationale des sciences sociales* 2/ 2007 (n° 192), p. 277-284

URL : www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-2-page-277.htm.

DOI : [10.3917/riss.192.0277](https://doi.org/10.3917/riss.192.0277)

exercer une influence considérable sur la façon dont les publics en viennent à percevoir les questions débattues (Johnston et Noakes, 2005). »¹⁸⁸ A transposer ce raisonnement sur le terrain, on s'aperçoit que la société civile algéro-marocaine est, à son tour, composée d'associations légalement constituées et de mouvements sociaux. Cependant, ces mouvements sociaux ou plus exactement les actions sociales sont souvent virtuels, autrement dit, ils naissent et prennent forme grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de communication telles qu'Internet et les réseaux sociaux. Ils forment ce qui est appelé le cyber activisme.

Rosa Salgado Sanchez, dans son propos sur la société civile européenne, affirme que celle-ci permet à ses membres de repenser la société par eux-mêmes et indépendamment de l'Etat : « L'ensemble de ces acteurs affirment l'existence des valeurs universelles en dehors de l'État, et la Commission en prend acte quand elle affirme : « il nous est demandé de reconnaître que *les institutions n'ont pas le monopole de la vie publique*, que ces nouveaux acteurs sont aussi au centre de la scène et qu'ils ont un rôle utile à y jouer.»¹⁸⁹ Ce qui est valable pour la société civile européenne peut l'être pour la société civile algéro-marocaine du moment que ses membres ne veulent plus se contenter d'être les quémandeurs de l'intervention de l'Etat-providence et préfèrent jouer un rôle actif dans leur société. Par leur organisation, ils arrivent à remettre en question les décisions étatiques qui écornent les droits humains dans leur universalité comme le fait la fermeture des frontières à la liberté de circulation des biens et des personnes. Dans cette optique, la société civile dépasse le cadre de la territorialité pour chercher l'universalité. Ceci dit, affirmer, concernant la société civile algérienne et marocaine, que son rôle est central dans la sphère publique serait faire preuve d'un optimisme forcené même si son rôle commence à s'imposer et bénéficie de nos jours d'une plus grande acceptation et même d'une reconnaissance.

Philippe Chaniel préfère définir la société civile contemporaine : « ... comme une société civique, solidaire et conviviale, en quête, pour l'exprimer ainsi, d'une démocratie

¹⁸⁸ Idem

¹⁸⁹ Salgado Rosa Sanchez, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », *Raisons politiques* 4/ 2011 (n° 44), p. 201-226

URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2011-4-page-201.htm.

DOI : [10.3917/rai.044.0201](https://doi.org/10.3917/rai.044.0201)

durable. »¹⁹⁰ Son rôle principal consiste à préserver son autonomie par rapport à l'Etat et au marché et à ancrer le jeu démocratique. Sa force réside dans l'engagement volontaire de ses membres et est issue d'une logique de la solidarité.¹⁹¹ L'auteur insiste sur le fait qu'il ne faut cependant pas trop idéaliser la société civile qui à son sens souffre « ... d'un paradoxe d'incomplétude. La politique de la société civile, parce qu'elle exige notamment des garanties juridiques – un système de droits fondamentaux institués et sanctionnés – n'est pas autosuffisante. Pas de société civile sans une communauté juridique. Plus généralement, la société civile ne saurait être pleinement indépendante de l'État. Pour l'exprimer ainsi : pas de société civile sans communauté politique. »¹⁹² Il conclut en disant qu'on reconnaît un Etat démocratique à la santé de sa société civile et inversement cette dernière ne peut s'épanouir que dans un Etat démocratique.¹⁹³ Si l'on reprenait ce raisonnement, il serait concevable d'affirmer que l'épanouissement de la société civile dans notre région n'est pas encore optimal, particulièrement en Algérie, où elle est en continuelle délicatesse avec le dirigisme étatique.

Le groupe de recherche de l'IEDES¹⁹⁴, dans son étude comparative sur la société civile, dit préférer à la notion de société civile, le concept de contre-pouvoirs puisque les forces sociales ont la capacité de contrebalancer le pouvoir de l'Etat et même de l'orienter : « Plutôt que la notion peu heuristique, normative et même idéologique de « société civile », nous préférons donc utiliser le concept de *contre-pouvoirs*. Il nous paraît en effet mieux à même de situer l'analyse des processus de démocratisation dans le cadre des rapports sociaux réels. Plus précisément, nous centrerons l'analyse sur les relations entre le pouvoir d'État et les forces sociales qui ont potentiellement la capacité de le contrebalancer, c'est-à-dire, en se constituant en contre-pouvoirs, de le limiter et de l'orienter en fonction de leurs intérêts ou de leurs valeurs. La démocratie peut être aussi caractérisée comme un équilibre

¹⁹⁰ Chaniel Philippe, « « Tous les droits pour tous... et par tous. » Citoyenneté, solidarité sociale et société civile dans un monde globalisé », *Revue du MAUSS* 1/ 2014 (n° 43), p. 276-291

URL : www.cairn.info/revue-du-mauss-2014-1-page-276.htm.

DOI : [10.3917/rdm.043.0276](https://doi.org/10.3917/rdm.043.0276)

¹⁹¹ Idem

¹⁹² Ibidem

¹⁹³ Chaniel Philippe, « « Tous les droits pour tous... et par tous. » Citoyenneté, solidarité sociale et société civile dans un monde globalisé », *Revue du MAUSS* 1/ 2014 (n° 43), p. 276-291

URL : www.cairn.info/revue-du-mauss-2014-1-page-276.htm.

DOI : [10.3917/rdm.043.0276](https://doi.org/10.3917/rdm.043.0276)

¹⁹⁴ Institut français d'Etude du Développement Economique et Social

des pouvoirs, ou des pouvoirs et des contre-pouvoirs. »¹⁹⁵ Toutefois, les chercheurs estiment que le rapport de force entre la société civile et l'Etat qui fait partie du processus de démocratisation peut se transformer en une instrumentalisation : « Et cette même tendance à l'instrumentalisation s'observe en ce qui concerne les associations d'intérêt social, que les pouvoirs publics cherchent soit à cantonner dans la gestion des activités dont ils sont conduits à se désengager avec la libéralisation économique, soit à manipuler pour neutraliser des forces sociales dont ils craignent l'émergence sur la scène politique. De façon générale, on observe, aussi bien au Mexique qu'en Algérie, que le pouvoir en place est souvent tenté, tout en restant dans le cadre de la légalité démocratique, de susciter la création d'organisations susceptibles de mieux collaborer à la mise en œuvre de ses politiques économiques et sociales. »¹⁹⁶. Ainsi, une association algérienne qui remet en question la décision de son pays de fermer ses frontières avec le Maroc comme une atteinte aux droits humains a toutes les chances de se voir boycotter ou du moins voir entraver ses actions. Dans la même optique, le gouvernement algérien a le pouvoir d'instrumentaliser les associations dans le but de les voir exprimer leur préférence pour le statu quo. Du côté marocain, l'anormalité de la fermeture des frontières est plus librement dénoncée bien avant que l'Etat ne prenne le relai et appelle à l'ouverture des frontières.

Quant à Eric Dacheux, il décrit la société civile comme le lieu des interactions sociales : « Dans une acception plus récente et plus restreinte qui est devenue la norme, le mot société civile recouvre les interactions sociales hors sphère économique et sphère étatique. »¹⁹⁷ Il reprend à son compte l'idée que la société civile dispute l'espace public à l'Etat qui en avait l'exclusivité et dit : « Dans ce sens, la société civile est un espace de communication et d'actions pour ceux qui n'ont pas la visibilité de l'Etat, autrement dit les citoyens qui, par son biais, s'organisent, se mobilisent pour faire entendre leur appréciation de la gestion publique et faire part de leurs propositions. »¹⁹⁸ Pour cela, l'auteur cite le

¹⁹⁵ « « Société civile » et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud », *Revue Tiers Monde* 2/ 2004 (n° 178), p. 443-464

URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2004-2-page-443.htm.

DOI : [10.3917/rm.178.0443](https://doi.org/10.3917/rm.178.0443)

¹⁹⁶ Idem

¹⁹⁷ Eric Dacheux, « Associations et construction européenne : vers une société civile internationale ? », *Études de communication* [En ligne], 26 | 2003, mis en ligne le 26 juin 2008, consulté le 17 décembre 2014. URL :

<http://edc.revues.org/120>

¹⁹⁸ Idem

philosophe Paul Ricoeur pour qui le moteur de l'action collective est l'utopie parce qu'elle refuse de voir l'inéluctable dans le fait de l'Etat et propose des alternatives.¹⁹⁹ Dans ce sens, la société civile au Maroc et en Algérie démontrerait que la voix de la légitimation officielle de la fermeture des frontières n'est pas la seule à résonner dans la région mais est accompagnée de l'écho du désaveu des frontaliers qui la vivent comme une situation de blocage.

Ce tour d'horizon de la définition de la société civile permet de dire qu'elle est une mosaïque. Toutefois, les auteurs cités conviennent tous qu'elle occupe et influence la sphère publique tout en gardant son autonomie par rapport à l'Etat. Elle est, pour eux, le lieu des interactions sociales et donne la visibilité à ceux qui ne l'ont pas. Elle se base sur la solidarité et constitue soit un contre-pouvoir à l'Etat ou est instrumentalisée par lui mais ne peut exister sans lui.

Pour revenir au contexte marocain et algérien, la société civile y a les caractéristiques formulées ci-dessus qui par ailleurs déterminent la société civile en général. Son statut actuel est même inspiré, dans les deux pays, de la loi française sur les associations de 1901. Cependant, sa présence et son efficacité ne peuvent être comparées à celles que connaissent les pays développés. Du reste, une différence de dynamisme et de maturité existe entre la société civile marocaine et la société civile algérienne. En effet, au Maroc, la société civile s'active depuis la fin des années soixante dix et, à partir des années 2000, elle s'est imposée comme un partenaire de l'Etat²⁰⁰. La société civile algérienne est encore à ses débuts et en cours d'autonomisation. Au Maroc, la société civile contribue au changement de certaines législations et politiques publiques. Son rôle dans leur évolution et leur évaluation est constitutionnalisé depuis juillet 2011. Plus précisément, la constitution réserve à la société civile plusieurs articles et prône une démocratie participative à travers laquelle le citoyen a le droit de s'impliquer dans la gestion de la chose publique. Ce genre de démocratie n'est certes pas encore effectif mais la société civile marocaine est présente dans différents domaines et problématiques. La fermeture des frontières algéro-marocaine

¹⁹⁹ Idem

²⁰⁰ Voir CIRCULAIRE N° 7/2003 et L'Initiative Nationale pour le Développement Humain du 18 mai 2005.

et ses conséquences sur la liberté de circulation des biens et des personnes fait partie de ses préoccupations.

Lors de mon travail de terrain, j'ai essayé d'entrer en contact avec les représentants des deux sociétés civiles. J'ai eu à constater que les associations algériennes sont quasiment absentes quant à la problématique de la fermeture des frontières. Ceci dit et en dehors des organisations légalement constituées, j'ai rencontré, à différentes occasions, des personnes qui se démarquaient de la décision de leur gouvernement et appelaient de leurs vœux le retour à la liberté de circulation entre les deux pays. Selon elles, le silence de la société civile est dû au fait qu'elle ne jouit pas de l'autonomie nécessaire pour pouvoir remettre en question une décision politique. Plus encore, l'interpellation des pouvoirs publics algériens sur la fermeture des frontières avec le Maroc est source d'ennuis et empêche les associations de s'activer sur cette problématique. Cela m'a été confirmé, en aparté, par une représentante de la société civile algérienne officielle, lors d'une rencontre sur le Dialogue Sud-Nord méditerranéen, à Tunis, en juin 2012. Elle est venue me voir, après que je me sois exprimée en tant que militante associative sur la séparation des familles que cause la fermeture des frontières pour me dire qu'elle considérait cette dernière comme improductive mais qu'elle ne pouvait exprimer publiquement son opinion : « *parce que je risque d'être grillée (en arabe yaharqouni)* ». Par contre, la légalité des associations marocaines ne les empêche pas d'être actives en faveur de l'ouverture des frontières, d'un retour à la normalité et de l'abandon de la « déviance » dans la région. La voix officielle algérienne a tendance, à chaque fois qu'il s'agit de cet activisme, à remettre en cause l'indépendance des associations par rapport au gouvernement marocain. Pour cela, elle s'appuie sur le fait que le Maroc appelle, depuis un peu plus de cinq ans, officiellement, à l'ouverture des frontières²⁰¹. Dans ce sens, la manipulation de la société civile marocaine par son gouvernement fait l'objet de déclarations officielles omettant pour cela les actions initiées par les associations qui, avant la position officielle du Maroc, ont œuvré et continuent à le faire pour informer l'opinion publique nationale et internationale sur la « déviance » engendrée par la fermeture des frontières. L'association Ryage.com est de celles-là. Sa présidente m'a affirmée qu'en 2007, au début du plaidoyer sur le drame humain

²⁰¹ Voir les discours du trône des cinq dernières années et les déclarations des Ministres marocains des affaires étrangères

que vivent les familles séparées, elle a du faire face à l'ignorance de la problématique par certains officiels marocains.

« J'ai été à chaque fois étonnée de me rendre compte que l'officiel devant lequel je me trouvais ignorait l'ampleur du drame humain. J'ai vécu la même chose avec des journalistes reconnus. Il m'est apparu clairement que le drame, ne le connaissent que ceux qui le vivaient. »

L'association a alors tenté de trouver les moyens qui lui faciliteraient son travail d'information et a sollicité pour cela des rendez-vous avec le ministre de l'intérieur et avec celui des affaires étrangères de l'époque. A ce propos, le même témoin a déclaré :

« Sept ans plus tard, je n'ai toujours pas réussi à rencontrer ces officiels et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Le succès de notre plaidoyer est à chercher du côté des médias qui ont relayé l'information sur le drame, fait des investigations pour l'opinion publique. Leur travail a eu pour résultat d'inciter d'autres associations à s'investir dans la dénonciation du drame humain. »

Si l'on se réfère aux difficultés que rencontre l'association Ryage.com, il est possible d'infirmer la manipulation du gouvernement marocain et même d'affirmer sa passivité. Les assertions officielles algériennes ont probablement pour objectif de discréditer la liberté d'action de la société civile marocaine et par la même occasion de conforter les autorités dans leur entêtement politique à garder les frontières fermées.

Sur le terrain, la différence entre l'activisme de la société civile marocaine et la retenue de la société civile algérienne sur la problématique est notable. Elle se reflète dans les comptes-rendus des actions auxquelles j'ai assisté et qui sont principalement marocaines. Toutefois, cette différence n'est valable que pour les associations ayant, si j'ose dire, pignon sur rue. Elle s'efface quand il s'agit des initiatives algéro-marocaines nées via Internet et les réseaux sociaux qui, de nos jours, se multiplient et arrivent, du côté algérien, à éluder les pressions étatiques et à se positionner clairement pour la libre circulation des deux populations. Cependant, même à ce niveau, campe une autre différence : la concrétisation de ces initiatives demeure problématique du côté algérien où elle est presque automatiquement empêchée. L'autoritarisme des dirigeants algériens triomphe encore de ces initiatives et

chevauche le rapport de force qui est encore en leur faveur. Du côté marocain, elles sont concrétisées et mises sur la sphère publique.

Ainsi, le rôle de la société civile n'est pas égal dans les deux pays aussi bien quand elle est légalement constituée que quand elle agit via Internet et les réseaux sociaux. Cette disproportion constituera la trame de fonds de ce chapitre qui sera articulé autour de deux controverses que la société civile soulève : la considération de la fermeture des frontières comme une décision politique inadéquate au genre de vie frontalier, la seconde est celle de sa responsabilité dans l'installation, dans la région, de la « déviance ». La troisième partie du chapitre examinera l'impact des actions de la société civile pour un retour à la normalité autrement dit à l'ouverture des frontières.

1. Dénonciation de la fermeture des frontières comme une décision politique inadéquate

La société civile dénonce la fermeture des frontières comme une décision politique inadéquate au genre de vie frontalier. Elle met également en évidence l'entêtement des dirigeants algériens à maintenir les frontières fermées qu'elle considère comme un manque de discernement que seul l'autoritarisme peut justifier. Pour sortir de cette situation, elle fait appel au bon sens et propose des alternatives. Dans cette optique, elle a un rôle normatif qui rappelle celui des *entrepreneurs de la morale* dont parle Howard S Becker dans son ouvrage *Outsiders*. Elle milite pour remplacer une norme arbitraire par une autre plus juste ou du moins pour que l'arbitraire soit connu. A propos de ce rôle normatif, Céline Thiriou dit : « Le terme de société civile a un caractère normatif et qui en plus a toujours été utilisé de façon militante : la société civile contre l'arbitraire étatique, la société civile pour assurer le développement en palliant les déficiences d'un État corrompu, bureaucratique et inefficace (le FMI et la BM considéraient à un moment que l'État était presque un parasite à contourner en passant par la société civile, ce qui expliquerait la multiplication des associations et ONG), et maintenant, dernier avatar, la société civile comme instrument de démocratisation, de renforcement de la démocratie participative ou directe, contre la

sphère politique politicienne et la démocratie représentative. »²⁰² Dans cette vision, la société civile est un palliatif aux défaillances de l'Etat et a pour vocation d'être un pilier de la démocratie participative. Toutefois, sur le terrain algéro-marocain, on s'aperçoit vite que la société civile se bat surtout pour faire entendre un autre son de cloche que celui de *l'officialité*. Plusieurs actions ont été initiées dans ce sens par les associations légalement constituées et à travers les réseaux sociaux.

1. Actions des associations légalement constituées

Le rôle des associations, de par le monde musulman, dans la remise en question des politiques publiques et des décisions politiques des dirigeants, est daté par Anna Bozzo et Pierre Jean Luizard à partir du moment où le musulman a décidé de s'affirmer comme individu : « Ce phénomène associatif coïncide avec l'émergence de l'individu dans un processus de modernisation et de différenciation de la société. »²⁰³ Toutefois, ils citent Jean Leca pour dire que le mouvement associatif ne peut avoir un impact sur la société que si son partenaire, l'Etat, lui reconnaît une légitimité et vice versa. Quand ce n'est pas le cas, l'issue est un contrôle de l'Etat qui pénalise les associations indépendantes et favorise celles qui dépendent de lui. Pour cela, ils donnent comme exemple le cas de l'Algérie : « L'État y a massivement investi dans le champ associatif, dans les deux dernières décennies, afin d'emprisonner la société dans un maillage qui lui permette de mieux la contrôler : dans chaque domaine, il promeut et finance toujours de nouvelles associations dans le but de marginaliser et neutraliser les associations indépendantes, soumises à de multiples tracasseries. »²⁰⁴ Le manque de liberté des associations algériennes sur la problématique de la fermeture des frontières fait partie de ce contrôle étatique et laisse les associations marocaines et maghrébines seules à l'investir. C'est ce qu'ont fait les associations Ryage.com et Forum Social Maghrébin. Le rassemblement de la société civile de la région de l'Oriental

²⁰² Thiriote Céline, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée* 2/ 2002 (Vol. 9), p. 277-295

URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-277.htm.

DOI : [10.3917/ripc.092.0277](https://doi.org/10.3917/ripc.092.0277)

²⁰³ Bozzo Anna et Luizard Pierre Jean *Introduction in Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Edition La Découverte TAP/Islam et société, 2011 pp 9 à 30

²⁰⁴ Bozzo Anna et Luizard Pierre Jean *op cit*

marocain lors du Dialogue national a été, à son tour, un moment où l'impact négatif de la fermeture des frontières a été largement discuté.

1.1 Plaidoyer de l'association Ryage.com

La première action connue, dénonçant l'inadéquation de la fermeture des frontières au genre de vie frontalier a été initiée, du côté marocain, en 2007, par une association dénommée Ryage.com qui venait d'être créée et dont l'objectif est le développement humain et culturel de la région de l'Oriental. Son plaidoyer se base, encore de nos jours, sur l'existence de forts liens de parenté entre la population frontalière et met en évidence la complication du trajet légal et sa conséquence : la séparation des familles en tant que drame humain. L'association dénonce la situation de transgression installée dans la région frontalière comme une conséquence de la fermeture des frontières. Elle met la lumière sur le fait que la population frontalière qui n'est pas une population particulièrement transgressive est poussée à choisir la « déviance » des traversées clandestines pour maintenir ses relations familiales. Elle met aussi l'accent sur les risques que constituent celles-ci : l'arrestation et la condamnation pour traversée illégale ainsi que la violence des règles de traversées. Le plaidoyer de l'association a débuté par la circulation via Internet, en septembre 2007, d'une pétition²⁰⁵ qui appelait toutes les associations et les militants de droits humains à se mobiliser pour que des solutions humanitaires soient trouvées aux familles séparées. L'originalité de cette action réside dans le fait que l'association propose des alternatives à la complication du trajet légal et à la séparation. Pour cela, elle liste l'octroi, après un recensement des familles concernées, de laissez-passer leur permettant de se déplacer pour visiter les leurs ou la fixation d'un jour de visite périodique. L'adhésion à la pétition via Internet a été importante tout en étant presque exclusivement individuelle en Algérie, associative et individuelle au Maroc ainsi que dans la diaspora des maghrébins de l'Europe. Ryage.com a aussi mis au point une stratégie de communication sur son action à travers plusieurs organes de presse écrite et électronique en mettant l'accent sur le drame humain. Sur les mêmes supports, elle a continué son plaidoyer, en y publiant des lettres ouvertes sur la problématique aux responsables des deux pays. Son objectif est encore actuellement de convaincre les dirigeants politiques et tous les militants des droits humains

²⁰⁵ Le texte se trouve en annexe

que la situation imposée par la fermeture des frontières est une atteinte à la liberté et la dignité humaine.

Pour cela, l'association, selon le témoignage de sa présidente a, depuis le début, œuvré sans autres moyens que ceux de quelques uns de ses membres. Même, son siège social est domicilié chez l'un d'eux.

« Il est vrai que le manque de moyens humains et financiers pour travailler est, en général, le lot des associations. Malgré cela, les militants arrivent à trouver des solutions. La grande difficulté réside dans l'indifférence des responsables surtout quand il s'agit d'une problématique à incidence humaine comme c'est le cas de la fermeture des frontières. »

1.2 Forum social Maghrébin : rencontre d'Oujda

Contrairement à Ryage.com, Forum social Maghrébin bénéficie pour organiser ses actions de financements autres que ceux de ses adhérents. En effet, ce genre d'associations qui arrivent à avoir une envergure régionale et même nationale travaillent par projets, autrement dit, elles ciblent des problématiques faisant partie de leurs objectifs, les décrivent avec un argumentaire et détaillent un plan d'action et les résultats escomptés par l'action. Suite à cela, elles entament les démarches pour trouver un bailleur de fonds souvent international. Une fois les fonds trouvés, l'action est organisée et son déroulement fait l'objet d'audits par le bailleur qui exige l'observation des règles de bonne gouvernance. Pour faire face à ces exigences, ces associations ont du s'organiser et se professionnaliser. C'est le cas de certaines associations marocaines qui fonctionnent comme de véritables entreprises, ont des fonds importants et emploient des salariés. Aïssa Kadri dit à ce propos dans son étude sur les associations au Maghreb : « Les associations les plus dynamiques sont fortement structurées et les appels d'offres de financement extérieurs, très développés au Maroc, amènent les associations à se structurer et à se professionnaliser. On assiste au développement de grands forums réunissant des associations très professionnalisées dédiées au développement local et liées aux diasporas. »²⁰⁶ L'association Forum des

²⁰⁶ Kadri Aïssa, « Associations et ONG au Maghreb », NAQD 1/ 2012 (N° 29), p. 87-117
URL : www.cairn.info/revue-naqd-2012-1-page-87.htm.

alternatives Maroc, partenaire de la rencontre d'Oujda fait partie de ce genre d'associations qui restent cependant peu nombreuses. La majorité se bat difficilement et au quotidien pour organiser leurs actions et porter leur cause, par manque de moyens humains et financiers.

La rencontre d'Oujda a duré deux jours : le 05 et le 06 octobre 2012. Elle a été organisée avec l'aide de l'association Forum des alternatives Maroc (FMAS), au nom du Forum Social Maghrébin qui fait partie du Forum social mondial. Les deux parties organisatrices sont des mouvements sociaux alternatifs légalement constitués et ayant pour vocation de lutter contre les écarts et la discrimination causés par la mondialisation néolibérale. Leur slogan est un « Maghreb des peuples, espace de solidarité ». Les thématiques principales de la rencontre étaient le coût du Non Maghreb dont la cause est la fermeture des frontières algéro-marocaines et la sauvegarde des droits humains des migrants clandestins. La ville d'Oujda a été choisie comme lieu de la rencontre en sa qualité de ville frontière qui cristallise la crispation des relations maghrébines. Y étaient présents des représentants des associations algériennes dont la plupart étaient domiciliées en dehors de l'Algérie, des associations libyennes, marocaines et tunisiennes ainsi que des représentants de la diaspora maghrébine en Europe et des migrants qui pour la première fois prenaient la parole en public malgré leur clandestinité. Les nouvelles technologies de communication ont été mises à contribution pour retransmettre l'évènement *on live* aux membres maghrébins qui n'ont pas pu se déplacer. Plus précisément, il a été fait appel à Skype mais la qualité de la liaison était telle que les responsables ont été obligés d'y renoncer.

Cet évènement, je l'ai vécu depuis l'organisation jusqu'à la clôture. J'ai participé à la table ronde sur le coût du Non Maghreb et j'ai géré, en marge du Forum, un atelier sur la problématique de la fermeture des frontières entre l'Algérie et le Maroc. Etaient présents à ces occasions des marocains, des algériens, des tunisiens et des maghrébins de l'Europe. Leur participation a été assez houleuse plus particulièrement dans l'atelier que j'ai géré où le vécu de la séparation de la population frontalière a fait l'objet de témoignages poignants. Plusieurs recommandations sont sorties des débats. Le retour à la libre circulation entre les pays du Maghreb en tant que droit universel non négociable a été la plus importante. Il a aussi été question de sensibiliser la société civile algérienne à l'anormalité de la situation de fermeture des frontières et de renforcer ses capacités de plaidoyer afin d'amener l'Etat

algérien à changer d'attitude et à ouvrir ses frontières avec le Maroc. La revendication d'un statut spécial pour la population frontalière pénalisée par la situation est revenue à plusieurs reprises. La problématique des familles expulsées d'Algérie en 1975 a, à son tour, été évoquée pour aboutir à la revendication de leur indemnisation de la perte de leurs biens. Lors de la restitution des faits de la rencontre, l'empreinte alternative du Forum s'est clairement imposée aussi bien dans la réclamation de droits pour les migrants clandestins que dans sa conception d'un Maghreb des peuples comme contrepoids aux méfaits de la mondialisation néolibérale qui signera la fin des frontières. Dans cette optique, celles-ci ont été déclarées comme la création des puissances et comme des entraves à la circulation des peuples. Pour le Forum, la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie n'est qu'un obstacle parmi d'autres et les habitants des deux pays doivent s'investir dans la grande lutte des peuples et laisser de côté toute particularité.

La clôture de la rencontre a eu lieu à Zouj Bghal, la frontière marocaine avec l'Algérie vers où les participants se sont déplacés, où l'appel d'Oujda a été lu et où des slogans pour l'ouverture des frontières ont été scandés dans des porte-voix. Des policiers marocains vigilants surveillaient la manifestation sans intervenir. Ils m'ont toutefois semblé perplexes devant ce qu'ils devaient considérer comme une agitation sans conséquence puisque le côté algérien de la frontière restait hermétiquement clos et vide.

1.3 Dénonciation de la société civile de la région de l'Oriental du Maroc

Plus de trois cents représentants de la société civile de la région de l'Oriental se sont réunis les 26 et 27 octobre 2013 dans le cadre du dialogue national avec la société civile initié la même année par le gouvernement marocain pour la mise en œuvre des nouvelles prérogatives que la constitution de juillet 2011 octroie à la société civile marocaine. En effet, dans son article 13, elle prône le droit d'association et de participation des acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. Les articles 14 et 15 accordent respectivement aux citoyennes et citoyens le droit de présenter des motions en matière législative et des pétitions aux pouvoirs publics. De même, l'article 139 préconise la mise en place, par les conseils régionaux et les conseils des collectivités territoriales, de mécanismes de dialogue et de concertation avec la société civile et le droit de celle-ci d'inscrire une question à l'ordre du jour.

La gestion du dialogue a été attribuée, pour une durée d'une année, à une Commission composée de soixante militants associatifs, experts et représentants des institutions publiques en relation avec la société civile, tous nommés *intuitu personae*. Son rôle principal était d'expliquer les nouvelles prérogatives et d'écouter les propositions de la société civile des différentes régions du Maroc afin de présenter au gouvernement des projets de lois organiques pour les nouvelles prérogatives et de lois ordinaires nécessaires à la mise en adéquation du dahir de 1958 relatif au droit d'association. En mai 2014, eut lieu la remise solennelle de ces projets.

En ma qualité de membre de cette commission, et originaire de la région de l'Oriental, j'ai organisé et présidé la rencontre. Lors des deux journées, la problématique de la fermeture des frontières est souvent revenue dans les débats des différents ateliers. Les représentants de la société civile l'ont souvent dénoncée comme une décision politique unilatérale indifférente à la spécificité de la région frontalière et de sa population. Elle a aussi été présentée comme un ukase qui affecte la liberté de circulation entre les deux pays et oblige la population frontalière à adopter des attitudes transgressives comme les traversées clandestines et la contrebande. La force des liens de parenté de part et d'autre de la frontière, la difficulté du trajet légal et les risques des traversées clandestines ont fait l'objet de plusieurs témoignages de la part des représentants de la société civile locale.

2. Actions nées des réseaux sociaux

L'utilisation des nouvelles technologies de communication est devenue chose courante pour lancer et mettre en œuvre les actions de la société civile à travers le globe. La société civile algéro-marocaine ne sort pas du lot. Les associations légalement constituées sont souvent équipées d'ordinateurs et possèdent des connections Internet. Elles communiquent avec leurs adhérents, leurs partenaires et les médias par courriel. La plupart animent des sites web et sont souvent présentes sur les réseaux sociaux principalement sur Facebook. L'utilisation de ces technologies contribue à la diffusion de leurs plaidoyers et pas seulement dans leur pays. De ce fait, leurs initiatives gagnent en efficience. Les nouvelles technologies de communication ont aussi la particularité de leur assurer une plus grande liberté d'action que les méthodes classiques. Elles leur évitent les difficultés des réunions dans les lieux publics qui sont facilement empêchées par les autorités. Elles peuvent également leur faire

faire l'économie d'une domiciliation et réduire les difficultés financières qui sont connues pour être le sort des associations.

C'est d'ailleurs à travers l'utilisation des réseaux sociaux que les associations algériennes parviennent à intervenir sur la problématique de la fermeture des frontières et à se démarquer de la ligne officielle. C'est aussi grâce à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux que la société civile des deux pays a pu instaurer une complicité qui leur a permis d'organiser des actions communes sur la même problématique. Les individus ne sont pas moins actifs sur Internet et les réseaux sociaux. Le fait qu'ils ne soient pas organisés en associations ne les empêche pas de se constituer en groupes virtuels pour essayer de trouver des solutions à la situation de blocage à laquelle les deux pays sont arrivés. Pour cela, le réseau favori reste Facebook.

Ratiba Hadj-Moussa, dans son analyse de l'usage des nouvelles technologies de communication au Maghreb, estime que celles-ci remettent en question les rapports au sein de la société plus particulièrement ceux qui lient les gouvernants et les gouvernés: « L'usage des nouvelles technologies de communication dans le champ des protestations populaires génère de nouvelles interrogations sur le rapport au politique, l'espace public ou son « extension », ainsi que sur les acteurs et leur « agentivité » (*agency*). Ces questions sont d'autant plus importantes qu'elles concernent des pays dont le déficit démocratique est avéré. »²⁰⁷ Selon l'auteure, les nouvelles technologies de communication favorisent le partage de l'espace public et donnent la parole aux acteurs ordinaires. Dans cette vision des choses, leur utilisation permet de jouer un rôle dans la remise en cause des politiques publiques, de reformuler le rapport au politique et d'investir un champ qui était exclusivement celui de l'Etat. D'autre part, elle octroie à la société civile la possibilité d'échapper au contrôle de ce dernier qui, quand il n'est pas démocratique, doit faire preuve d'ingéniosité pour la museler. Toujours par le biais des nouvelles technologies de communication, la société civile arrive à tisser des liens de solidarité afin de réaliser des actions concrètes. C'est aussi l'occasion pour les gens ordinaires d'évaluer les décisions de

²⁰⁷ Hadj-Moussa Ratiba, « Les émeutes au Maghreb : Le web et la révolte sans qualités », *L'Homme et la société* 1/ 2013 (n° 187-188), p. 39-62

URL : www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2013-1-page-39.htm.

DOI : [10.3917/lhs.187.0039](https://doi.org/10.3917/lhs.187.0039)

leurs dirigeants, d'amplifier leur voix et de la faire résonner en dehors de la limite du territoire. Dans ce contexte, François Constantin estime que : « La mondialisation démode le territoire en général (communication électronique) et le territoire étatique en particulier,... ».²⁰⁸

L'utilisation des réseaux sociaux a une autre particularité, celle de véhiculer les prises de positions et dénonciations de la société civile avec une célérité contre laquelle la bureaucratie de l'Etat est difficilement performante. Même les pays réputés hermétiques doivent faire preuve de tolérance envers cette nouvelle manière de communiquer. C'est le cas de la Chine où toute réforme est sensée passer par le système du parti unique mais qui connaît cette déferlante et dont les dirigeants sont dans l'obligation de faire preuve de conciliation. Filipp Noubel et Vivian Wu disent à ce propos : « Ce flot d'information et l'attention qu'il suscite de la part des autorités démontrent la puissance des réseaux sociaux et leur rôle dans le rapport de force entre la société et l'État chinois (Lei Xia, 2014). »²⁰⁹ Les réseaux sociaux deviennent alors une force de frappe efficace. Même dans un système politique verrouillé, ils arrivent à porter un discours autre que l'officiel : « Bien que la Chine soit un exemple typique d'un État dans la société, il n'en reste pas moins que des intellectuels engagés, des artistes, des célébrités, des penseurs, des hommes et des femmes d'affaires préoccupés par les grandes questions sociales existent et agissent en dehors des institutions traditionnelles. Le vrai défi est de savoir si ces acteurs périphériques ou marginaux peuvent avoir un impact sur la dynamique de l'État et sur ses éventuelles politiques de réforme, s'ils ont la capacité de participer à ces processus et si les réseaux sociaux qui représentent leur principale plateforme publique peuvent fonctionner comme une tribune portant des discours alternatifs à l'idéologie officielle (Huang He, 2012). »²¹⁰ En portant des discours alternatifs, les réseaux sociaux ouvrent la *sphère publique* au citoyen ordinaire et lui permettent d'y devenir un acteur et de contribuer à trouver des solutions aux

²⁰⁸ François Constantin, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 16 janvier 2002, consulté le 19 avril 2014. URL : <http://conflits.revues.org/245>

²⁰⁹ Noubel Filipp, Wu Vivian, « Le chaos créatif des réseaux sociaux : opportunité ou menace pour la dynamique de l'État chinois », *Revue française d'administration publique* 2/ 2014 (N° 150), p. 481-494
URL : www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2014-2-page-481.htm.

DOI : [10.3917/rfap.150.0481](https://doi.org/10.3917/rfap.150.0481)

²¹⁰ Idem

difficultés de la société dans laquelle il vit : « Ce scénario se place dans une optique de compromis entre la société et l'État. Les citoyens engagés, quelle que soit leur appartenance sociale ou politique expriment leurs opinions et suggèrent certaines solutions et réformes qui peuvent être reprises par l'État. »²¹¹

Le rôle capital d'Internet et des réseaux sociaux n'est pas spécifique à certains pays mais est un phénomène mondial. Ainsi, un événement qui se passe à Alger ou à Rabat peut faire le tour de la planète dans les minutes qui suivent sa survenue. Les responsables ne peuvent plus se cacher derrière l'ignorance de leurs populations pour faire ce qu'ils veulent. Plus précisément, la rétention de l'information n'est plus le socle du pouvoir qu'elle était. Par le biais des nouvelles technologies de communication, la fermeture des frontières terrestres n'est plus la seule affaire de l'Algérie et du Maroc puisque sa dénonciation par la société civile des deux pays a fait le tour du globe mettant en évidence, par la même occasion, sa longue durée.

Par ailleurs, le développement de l'utilisation d'Internet n'a pas seulement redessiné la *sphère publique*, il a aussi donné naissance à des relations nouvelles entre les gouvernés et les gouvernants et pour finir a contribué à changer les rapports entre les gouvernés eux-mêmes. Ainsi, ils savent désormais que les gouvernants ne peuvent plus les empêcher de faire entendre leurs opinions contradictoires et qu'un réseautage entre les sociétés civiles peut en faire une force de proposition. C'est dans cette optique que des réseaux d'associations ou d'initiatives se constituent via Internet en premier lieu au niveau national pour ensuite prétendre à une envergure régionale et même internationale. Arrivé à sa maturité, le réseautage devient une sorte de rempart contre le dirigisme étatique. Via le *networking*, la fermeture des frontières est une décision qui n'est plus du seul domaine de la classe dirigeante algérienne puisque la société civile des deux pays s'en est emparée pour l'évaluer et la dénoncer. Pascal Cristofoli décrit techniquement la force de l'Internet : « L'internet est aussi la source de pratiques relationnelles inédites. Elles sont en général engendrées par l'apparition d'outils web spécifiques, développés à partir de motivations spécifiquement relationnelles – journaux personnels (blogs), *social networking*... – ou hérités d'innovations techniques concernant le fonctionnement de l'internet – les *échanges pair à*

²¹¹ Ibidem

pair, les outils collaboration en ligne. La vague du *web 2.0* amplifie aujourd'hui cette tendance et propose des outils performants aux internautes leur permettant de s'insérer dans des réseaux communautaires ou thématiques et de participer ainsi à la génération de grands réseaux polymorphes et auto-organisés. »²¹²

Selon Yves Gonzalez-Quijano, la scène politique a changé de physionomie grâce à cette architecture technologique et de nouvelles pratiques ont vu le jour, parmi elles, la coordination des slogans au niveau régional²¹³. Le mot *irhal* qui donne l'ordre aux dirigeants contestés de dégager a été repris et scandé dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient qui ont vécu ce qui a été appelé le printemps arabe. Cet auteur affirme cependant que le savoir faire électronique n'est pas une assurance pour la réussite d'une mobilisation malgré la panoplie des outils numériques qui existent de nos jours : « Ces exemples montrent bien la difficulté d'établir une corrélation directe entre les niveaux de développement technologique et la réussite des mobilisations. »²¹⁴

La mobilisation de la société civile algérienne et marocaine via les réseaux sociaux illustre ce manque de corrélation avec le succès des actions. La dénonciation de l'inadéquation de la fermeture des frontières est multiple mais jusqu'à présent n'a pas réussi à convaincre les dirigeants algériens de revenir sur leur décision. Il est vrai qu'à ce niveau, se pose la problématique de l'efficacité concrète des réseaux sociaux face à des systèmes politiques fermés. Ce rapport de force inégal n'a pourtant pas l'heur de décourager la société civile puisqu'elle continue à établir des ponts virtuels et de faire naître des initiatives communes. J'ai été témoin de la concrétisation de deux d'entre elles *khaymat el oukhouwa1* et la naissance du groupe *Chabab alwahda*. Je livre ci-après le mémento de la première et le

²¹² Cristofoli Pascal, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *Réseaux* 6/ 2008 (n° 152), p. 21-58
URL : www.cairn.info/revue-reseaux-2008-6-page-21.htm.

DOI : [10.3917/res.152.0021](https://doi.org/10.3917/res.152.0021)

²¹³ Gonzalez-Quijano Yves, « Les identités collectives arabes au temps d'Internet et des réseaux sociaux », *Revue internationale et stratégique* 1/ 2014 (n° 93), p. 91-99

URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2014-1-page-91.htm.

DOI : [10.3917/ris.093.0091](https://doi.org/10.3917/ris.093.0091)

²¹⁴ Gonzalez-Quijano Yves, « Les identités collectives arabes au temps d'Internet et des réseaux sociaux », *Revue internationale et stratégique* 1/ 2014 (n° 93), p. 91-99

URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2014-1-page-91.htm.

DOI : [10.3917/ris.093.0091](https://doi.org/10.3917/ris.093.0091)

témoignage de la naissance du groupe *Chabab alwahda* qui a initié l'action de 300 billets pour forcer l'ouverture des frontières. Ils sont tous les deux nés sur Facebook.

2.1 Khaymat el oukhouwa

*Khaymat el oukhouwa*¹ ou en français tente de la fraternité¹ est une tente virtuelle dont l'idée d'édification a germé sur le réseau social Facebook. Des associations de l'oriental marocain qui dénoncent la fermeture des frontières s'y sont retrouvées et ont pris contact avec les associations algériennes qui vont dans le même sens. Il s'est avéré qu'elles étaient rares pour ne pas dire inexistantes contrairement aux individus qui étaient décidés à agir contre la fermeture des frontières entre les deux pays et se sont inscrits rapidement dans la démarche. J'ai moi-même adhéré en ma qualité de militante associative.

Le but de ce rassemblement virtuel était d'exprimer un désir commun de voir ces frontières s'ouvrir pour permettre la libre circulation aux deux populations et plus particulièrement à la population frontalière dont la pénalisation est quotidienne. Cette volonté devait se concrétiser par l'implantation le 16 juillet 2011 de deux *khaymat* réelles cette fois-ci : une à proximité du poste frontière marocain et l'autre de celui algérien. Le choix de la tente est probablement lié à sa symbolique culturelle au Maghreb. Elle est souvent liée aux événements importants de la vie sociale (fêtes, enterrements ou manifestations publiques).

A l'intérieur des deux tentes, de part et d'autre de la frontière, devaient avoir lieu simultanément des manifestations scientifiques et artistiques. La communication entre elles devaient se faire en temps réel à travers Internet. La manifestation marocaine a pu se réaliser. L'algérienne a été interdite. Quatre interventions formaient le volet scientifique du programme de la *khayma* marocaine. Le premier intervenant, un professeur universitaire d'histoire, a mis en évidence que l'absence des frontières entre les pays a permis la circulation des personnes et des biens ainsi que la propagation des civilisations et du progrès. La deuxième intervention, celle d'un professeur universitaire de droit avait pour sujet l'obligation pour les Etats de respecter les traités de droits humains universellement reconnus qu'ils ratifient, dont la libre circulation. Le troisième intervenant, un homme de lettre et poète algérien qui a choisi l'exil avec sa famille dans la ville d'Oujda a qualifié, dans son intervention, la situation de fermeture des frontières et la privation du droit à la libre communication, de crimes politiques commis à l'encontre des populations algérienne et

marocaine. La quatrième intervention était la mienne et avait pour sujet le prix que la fermeture des frontières terrestres algéro-marocaines fait payer à la population locale et qui consiste en l'organisation durable de la contrebande et la séparation des familles.

A la fin des interventions et après une pause, des artistes ont peint un tableau commun et des poètes ont déclamé des vers, tous inspirés par le drame que cause la fermeture des frontières. Un débat a suivi l'intermède. Il en est ressorti que la majorité des présents appelait de ses vœux l'ouverture des frontières, des rapports sereins avec le voisin et plus de démocratie dans les deux pays. L'interdiction de la manifestation algérienne n'a pas empêché des algériens d'intervenir lors du débat grâce à Facebook par lequel était transmise la manifestation. Pour conclure, il a été convenu que la *khayma* 1 serait suivie par toute une série d'autres *khaymat* dans le but de continuer le plaidoyer et pourquoi pas finir par convaincre les responsables algériens de l'utilité de revenir sur la décision. La manifestation du côté marocain a été largement couverte par les médias nationaux et locaux (2M, El Oula, Al Jassour, Al massae, une radio locale...).

2.2 Groupe CHABAB ALWAHDA ou l'action des 300 billets

Le groupe *CHABAB ALWAHDA* est, à son tour, né sur le réseau social facebook et avait pour slogan : « Marocains /Algériens: Un destin commun ». Il a rassemblé de jeunes internautes marocains et algériens, ayant pour point commun le désir de voir les frontières entre l'Algérie et le Maroc s'ouvrir. Il a travaillé en collaboration avec différentes associations pour la réalisation de sa première action. Il a aussi pu faire adhérer la jeunesse de certains partis politiques ainsi que les membres des deux mouvements contestataires connus à l'époque : le mouvement algérien BARAKA et le mouvement marocain du 20 février.

L'occasion de la création du groupe a été l'approche du match de football qui devait se jouer entre le Maroc et l'Algérie à Marrakech le 4 juin 2011. Sa première action était de distribuer 300 billets à des supporters algériens voulant venir assister au match par la voie terrestre dans l'espoir de voir les frontières s'ouvrir pour les laisser passer. Un programme détaillé de l'événement a été mis au point du côté marocain à commencer par la réception des supporters algériens après le passage des douanes algérienne et marocaine avec pause de bienvenue et point de presse des représentants algériens et marocains du groupe *CHABAB ALWAHDA* et des différentes associations œuvrant pour l'ouverture des frontières. Leur

voyage d'Oujda à Marrakech devait se faire par train après la distribution des billets d'entrée au match. Tout au long du voyage qui allait durer à peu près quatorze heures, devaient avoir lieu des activités et des discussions de sensibilisation autour de la problématique de la fermeture des frontières et de la séparation des populations. Le retour des supporters algériens devait se dérouler de la même façon. La partie marocaine dans laquelle j'étais impliquée a presque tout mis en place en concertation, via internet, avec la partie algérienne du groupe. Des mécènes sensibilisés à la cause étaient prêts à fournir les 300 billets mais l'action n'a pas pu avoir lieu à cause du refus algérien d'ouvrir les frontières pour l'évènement. L'objectif final de l'opération des 300 billets était de renforcer les liens de fraternité entre la jeunesse des deux pays voisins.

II. Dénonciation d'une transgression quotidienne

Pour la société civile, l'inadéquation de la fermeture des frontières avec le *modus vivendi* frontalier a eu pour conséquence immédiate la mise en place d'outils pour la contourner. Elle considère même que la fréquence de la transgression est une façon d'ignorer la décision. Elle donne pour preuve le fait que les personnes et les biens ne se sont jamais arrêtés de circuler entre les deux frontières. Elle met aussi en exergue, à travers ses actions, le lien entre la décision politique et la main mise de la « déviance » dans la région frontalière. Son accusation se situe à deux niveaux : la fermeture des frontières oblige les frontaliers à opter pour un vécu « déviant » et met en place une organisation mafieuse de la contrebande

1. Impératif d'un vécu « déviant » pour la population frontalière

La société civile marocaine communique depuis plusieurs années sur l'anormalité de l'agencement d'un vécu « déviant » aux frontières algéro-marocaines. Elle relie cet agencement à leur fermeture qui incite une population normale à agir d'une manière « déviant ». La majorité de ses actions dans ce sens mettent la lumière sur les entraves à la circulation des biens et des personnes qui en résultent tout en focalisant sur les difficultés des personnes et la séparation des familles. Elle ne néglige cependant pas de s'exprimer sur la contrebande en tant que transgression même quand elle fait vivre des familles. Elle attire

aussi l'attention sur le fait que la fermeture des frontières ne fait pas sens puisqu'elle n'a pas eu pour résultat d'arrêter la circulation par la voie terrestre des biens et des personnes qui se déplacent encore et toujours. La société civile accuse cette routinisation qui selon elle est à l'origine de la mise en place de filières de traversées clandestines et de contrebande et de leur acceptation comme normales.

1.1 Visites familiales, traversées clandestines comme seule alternative

Pour la société civile, la fermeture des frontières est une entrave à la liberté de circulation des personnes en tant que droit naturel. Sachant que cet argumentaire sensé être convaincant à lui seul a peu de chance de trouver un écho favorable chez les responsables algériens, les activistes optent pour la mise en évidence de la solidité des liens familiaux de part et d'autre de la frontière comme fondement de leur plaidoyer pour demander l'ouverture des frontières. L'autre argutie est que l'ouverture mettra fin à la transgression que constituent les traversées clandestines qui demeurent, pour les passagers, l'unique et obligée solution à la complication du trajet légal. Dans cette optique, je me rappelle de la déclaration d'un militant algérien de Tlemcen dans l'atelier que j'ai géré lors de la rencontre du Forum Social Maghrébin organisé à Oujda. Il a pointé du doigt l'absurdité du trajet autorisé entre les deux pays qui est selon lui le justificatif des traversées clandestines.

« J'habite à 160 kilomètres de la ville d'Oujda et pour être avec vous, j'ai du prendre l'avion à Oran pour atterrir à Casablanca et puis faire plus de 600 kilomètres dans un train pour arriver à Oujda. J'ai ainsi du parcourir plus de 1000 km au lieu et place de la centaine de km qui sépare Tlemcen d'Oujda. Alors comment peut-on s'étonner de voir les frontaliers à cause de la fréquence de leurs visites familiales préférer les traversées clandestines ? »

La fréquence des traversées clandestines et la transgression routinière qui en découle ont une dimension émotionnelle indéniable. Les passagers optent pour elles afin de maintenir le lien familial qu'exige leur genre de vie. Il en va autrement pour les passeurs même si eux-mêmes sont des frontaliers et vivent la même problématique. D'ailleurs dans leurs témoignages, ils mettent en avant la dimension émotionnelle pour affirmer qu'ils sont les facilitateurs des relations familiales (*silat arrahim*). Cette dimension peut être invoquée pour

mettre entre parenthèse la « déviance » des traversées clandestines et leur côté illégal. Denis Duez, en discutant des clandestins en Europe, évoque cette problématique de la contradiction de l'émotion avec la morale et se réfère à la théorie de Hobbes : « En mettant une émotion au centre de sa théorie, Hobbes s'émancipe de toute considération morale et poursuit l'ambition de concevoir un ordre politique à vocation universelle.»²¹⁵

La dimension émotionnelle est centrale dans le plaidoyer contre la séparation des familles due à la fermeture des frontières et qualifiée de drame humain. Lors du dialogue national marocain, les représentants la société civile de la région de l'Oriental ont dit connaître ce drame pour souvent le vivre. Un associatif de la ville d'Oujda s'est exprimé ainsi :

« Au Maroc et en Algérie, les liens familiaux ont une grande importance. Dans la région frontalière, ces liens sont contrariés et exacerbés par la fermeture des frontières. Cette importance a fait que les traversées clandestines se sont organisées au lendemain de la fermeture. Par conséquent la transgression qu'elles constituent n'est pas de l'ordre d'un choix pour la population frontalière mais de celui d'une fatalité.»

Les risques que prend la population à emprunter la voie clandestine ont à leur tour fait l'objet de témoignages lors des débats qui ont suivi les interventions de *khaymat el oukhouwa*¹. Les présents ont dénoncé l'implacabilité des règles des traversées qui souvent malmènent le passager. Mais selon eux, le risque majeur reste celui d'être arrêté et condamné pour le simple fait d'avoir voulu visiter sa famille et qui ne prend pas en considération la dimension humaine des relations frontalières. Ce risque pose la problématique de la négligence de cette dimension par les dirigeants algériens lors de la prise de décision de fermeture des frontières.

²¹⁵ Duez Denis, « L'Europe et les clandestins : la peur de l'autre comme facteur d'intégration ? », *Politique européenne* 3/ 2008 (n° 26), p. 97-119 URL : www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2008-3-page-97.htm. DOI : [10.3917/poeu.026.0097](https://doi.org/10.3917/poeu.026.0097)

1.2 Contrebande comme source de revenus

Selon le témoignage des associatifs rencontrés, le fait que l'approvisionnement des marchés en choses de la contrebande fasse partie de la vie quotidienne est une illustration du vécu « déviant » aux frontières. Depuis la fermeture des frontières, la population trouve totalement normal de vendre et d'acheter les marchandises qui rentrent illégalement des deux pays. Les activistes de la société civile dénoncent la routinisation de l'illégalité qui à leur sens met à mal toute aspiration à un retour à la normalité puisque l'anormalité occupe entièrement la place. Ceci dit, ils ne perdent pas de vue, dans leur plaidoyer contre la contrebande, sa raison principale : le chômage structurel dans la région qui la rend un impératif et non un choix. Pour vivre et faire vivre leurs familles, les frontaliers en âge de travailler optent majoritairement pour la contrebande malgré le risque qu'elle leur fait prendre. Le fait que cette population ait toujours vécu du commerce transfrontalier et de la consommation de ses marchandises n'est pas sans relation avec l'aménagement de la contrebande depuis la fermeture des frontières. Toutefois, pour eux, seule la contrebande « vivrière » peut prétendre à ces justifications contrairement à la contrebande mafieuse qui, profitant de la durée de la fermeture, s'est installée dans la région.

L'impératif de la contrebande vivrière rappelle le processus d'entrée circonstancielle dans la déviance évoqué par Maritza Felices-Luna quand elle décrypte le binôme déviance et politique. Pour elle, la réalité sociale qui pousse à la déviance a la faculté de dissoudre la notion de stigmatisation et de ses effets négatifs.²¹⁶ Certes, dans la déviance de la région frontalière, il n'y a pas de dimension politique visible même si aller à l'encontre d'une décision politique qu'on considère comme injuste est, en quelque sorte, une attitude politique. Le recours à la contrebande est surtout circonstancié par le chômage structurel de la région et en général par l'inadéquation de la fermeture avec le genre de vie frontalier. Un militant associatif de la ville d'Ahfir (30 km de la ville d'Oujda) a affirmé à ce propos :

« La contrebande dans la région permet aux contrebandiers de vivre et de faire vivre leurs familles. Dans certaines agglomérations comme Ahfir et Benidrar, la majorité

²¹⁶ Felices-Luna Maritza, « Déviance et politique : la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires », *Déviance et Société* 2/ 2008 (Vol. 32), p. 163-185
URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-163.htm.
DOI : [10.3917/ds.322.0163](https://doi.org/10.3917/ds.322.0163)

des adultes actifs sont des contrebandiers. De même, la population frontalière trouve son compte dans la consommation des choses de la contrebande. »

La part circonstancielle du vécu déviant dans la région frontalière, n'empêche pas la société civile d'être consciente que la facilité du gain joue un rôle important dans l'option pour la contrebande. Elle dénonce cet appât comme non structurant et portant atteinte au développement durable de la région puisque le trafic encourage à délaisser l'agriculture et les emplois qu'il crée sont limités. Elle dénonce aussi le rôle des surveillants des frontières dans la tolérance d'une situation anormale et la lie à une logique de la corruption. Malgré cela, la notion de survie dans la routinisation de la contrebande est souvent revenue dans les débats auxquels j'ai assisté sans oublier sa faculté de transformer les trafiquants en travailleurs ordinaires. Pour la société civile, la routinisation constitue un danger pour la région qui peut la faire tomber sous l'emprise de gangs mafieux comme c'est le cas de certaines régions de l'Amérique latine. Y mettre fin par la liberté de circulation entre les deux pays est la seule solution.

2. Dénonciation de l'installation d'une déviance mafieuse dans la région frontalière : action contre le trafic des psychotropes

L'attitude compréhensive de la société civile envers les traversées clandestines pour visites familiales et la contrebande comme source de revenus s'arrête net lorsqu'il s'agit de la circulation des matières prohibées comme la drogue et les psychotropes. Elle s'active à la dénoncer. J'ai pu me rendre compte de l'importance de cet activisme lors de ma rencontre avec M.H, pharmacien et militant associatif de la ville d'Oujda à l'occasion de *kaymat el oukhouwa*¹. Il présidait, à l'époque, l'association Espace Ziri pour la coopération et le syndicat des pharmaciens d'Oujda. Il m'a appris que son association intervenait dans différents domaines jusqu'en 2006, date à laquelle la contrebande de psychotropes (*karkoubi* en arabe) et leur consommation ont pris une ampleur alarmante. Depuis, elle s'est activée dans la dénonciation de ce qu'elle dénonçait comme un fléau local et national. Les psychotropes proviennent illégalement d'Algérie, encore de nos jours, et font des ravages chez les jeunes de la région frontalière et des autres parties du Maroc. La violence qui résulte de leur consommation fait que les actes de délinquance et de criminalité sont en

continue augmentation²¹⁷. En sa qualité de pharmacien, M.H a commencé par m'expliquer ce qu'étaient les psychotropes.

« Ce sont des médicaments dont la vente obéit à des règles très strictes et ne peut se faire, en principe, que dans une pharmacie. Ils ne peuvent être délivrés que sur une ordonnance médicale, ils sont placés sur un rayonnage spécial et le vendeur doit référer au pharmacien avant de les servir. »

Selon lui, la prise de ces médicaments sans nécessité médicale a pour conséquences une accoutumance et le besoin d'une dose toujours plus forte. Au début, le consommateur prend un comprimé qui rapidement devient insuffisant l'amenant à consommer la plaquette entière et même à rajouter d'autres excitants comme l'alcool. Cette consommation le fait rentrer dans un état d'excitation qui peut lui faire perdre la mémoire momentanément. Pendant cet intervalle, il peut tuer sa propre mère et ne se rappeler de rien du tout quand il reprend conscience.

« Partout au Maroc, la consommation du karkoubi a conduit à l'augmentation de crimes odieux comme le cas du drogué de Casablanca qui a décimé toute sa famille²¹⁸. »

M.H m'a ensuite appris que les pharmaciens sont sollicités par les trafiquants de psychotropes pour les écouler sans observer les règles requises.

« Moi-même, j'ai reçu un jour la visite d'une personne qui m'a demandé de commercialiser les psychotropes sans l'observation des règles requises en me faisant miroiter la quantité d'argent à gagner. Je l'ai sorti violemment de ma pharmacie. Ceci dit, il existe évidemment des pharmaciens et même des médecins qui succombent à l'appât du gain facile. »

D'après M.H, la consommation des psychotropes a augmenté parce que les comprimés sont disponibles sur le marché de la contrebande en grandes quantités. Le problème est qu'on ne s'aperçoit de leur consommation que lorsque l'accoutumance est installée. Avaler un comprimé est facile et trompe la vigilance des proches.

²¹⁷ Lire <http://www.medias24.com/SOCIETE/12071-Psychotropes-les-chiffres-effarants-de-la-DGSN.html>

²¹⁸ Fait divers qui a fait la une des journaux et de la discussion populaire

« Autre cause de l'augmentation de cette consommation est le fait que les dealers, souvent au premier contact, offrent les comprimés gratuitement pour favoriser l'accoutumance. A cet effet, ils se postent aux portes des collèges et des lycées. »

Mon interlocuteur m'a appris avoir, en sa qualité de Président du syndicat des pharmaciens, organisé en 2008 une journée d'étude sur les médicaments dans le Maghreb. Y étaient présents des pharmaciens algériens, tunisiens et mauritaniens. Pour comprendre la circulation en grandes quantités des psychotropes venant d'Algérie, il a saisi cette occasion pour questionner les pharmaciens algériens sur les règles de commercialisation de ces médicaments dans leur pays et ils lui ont appris qu'elles étaient aussi strictes qu'au Maroc.

Selon lui, il est impossible pour un pays d'importer une grande quantité de psychotropes de sorte à inonder son marché et à l'exporter illégalement vers son voisin comme c'est le cas pour l'Algérie. Il a estimé que seule la mise en place de laboratoires pharmaceutiques spécialisés dans la fabrication de psychotropes pourrait justifier la quantité qui rentre illégalement au Maroc. Je lui ai demandé si son association a fait des investigations dans ce sens, il m'a répondu par la négative disant qu'il était difficile d'approcher ces laboratoires car leurs lieux ne sont pas connus puisque les psychotropes qui rentrent au Maroc arrivent sans boîtes qui pourraient l'indiquer mais seulement sous forme de plaquettes appelée communément en arabe *samta*. Il a ajouté que les autorités algériennes ne pouvaient être abusées par cette contrebande.

« A ma connaissance, les psychotropes rentraient de l'Algérie dès les années 80 jusqu'aux années 90 mais en petites quantités et les autorités intervenaient pour circonscrire cette contrebande. Depuis la fermeture des frontières, il en rentre de très grandes quantités au point que le prix du comprimé valait 50 centimes et des fois moins. La ville d'Oujda qui était connue pour être la ville des mosquées est devenue la capitale du karkoubi et son exportatrice vers les autres villes du Maroc.»

L'alerte donnée n'a pas ciblé que les autorités locales mais elle a été portée sur le plan national par un membre de l'association, qui en sa qualité d'élue de la nation, a fait de la contrebande et de la consommation des psychotropes, les sujets d'une question orale posée devant les représentants du Parlement. Dans le même temps, l'association a organisé une

campagne de sensibilisation sur les méfaits de la consommation des psychotropes en dehors d'une indication médicale dans les collèges et les lycées de la ville d'Oujda. Pour cela, elle a ciblé les élèves, les professeurs et les parents. En 2010, l'association a organisé dans le même but une journée en présence de médecins, de personnalités politiques, religieuses et des familles d'enfants qui souffrent d'accoutumance.

« Le soir a eu lieu un concert de groupes connus auquel ont assisté à peu près 8000 personnes et au début duquel nous avons projeté un documentaire sur le fléau. »

Il m'a appris que l'association Ziri avait l'intention de viser, dans ses actions futures, les enfants de 12 ans car c'est l'âge de la vulnérabilité.

« De nos jours, les filles sont aussi vulnérables que les garçons devant ce fléau. Ce qui était impensable il y a quelques années tant la société oujdie était connue pour son conservatisme. »

Pour faciliter le dialogue avec les jeunes et venir en aide aux consommateurs, à l'époque de notre entretien, l'association Ziri œuvrait pour se doter d'un numéro vert qui protégerait leur anonymat et leur permettrait de partager leur détresse.

Pour conclure, la société civile s'investit, à travers les actions que des associations légalement constituées organisent et les initiatives nées sur les réseaux sociaux, dans la mise en évidence de la situation de transgression que vit au quotidien la région frontalière à cause de la fermeture des frontières qui est une règle en totale inadéquation avec le genre de vie frontalier. Malgré sa persévérance dans la dénonciation, les frontières terrestres restent fermées depuis vingt ans et posent la problématique de l'impact de l'activisme de la société civile et de son rôle dans la prise de décision.

III. Société civile : quel impact sur la fermeture des frontières ?

La problématique de l'impact des actions de la société civile sur la fermeture des frontières ne peut être examinée sans que l'on garde présent à l'esprit la différence de force et de puissance entre elle et l'initiateur de la décision de fermer les frontières en l'occurrence l'Etat algérien. Celui-ci a, à sa portée, tous les moyens dont peut disposer un Etat, en plus de

sa souveraineté, à prendre des décisions. Les moyens dont dispose la société civile sont infimes par rapport à ceux de l'Etat. Malgré cela, elle s'organise et lutte pour se faire une petite place dans l'échiquier politique. Elle y arrive différemment au Maroc et en Algérie où son intervention contre la fermeture des frontières est interdite presque automatiquement malgré l'espace de liberté qu'offrent les réseaux sociaux. L'activisme de la société civile marocaine sur la problématique est plus aisé mais son impact n'est pas encore probant.

1. Impact encore incertain

La fermeture têtue des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie incite à dire, dans un premier temps, que l'activisme de la société civile n'a pas un grand impact. La liberté de circulation des biens et des personnes est encore entravée et la « déviance » prospère dans la région. La longue durée de cette fermeture pourrait même avoir un effet générationnel sur la population car le frontalier, né le jour de celle-ci, a, cette année, vingt ans. Ce qui fait que toute une jeune génération n'a pas vécu une situation normale et n'a pu traverser légalement les frontières pour visiter sa famille ou commercer. Est-ce pour autant que la durée a engendré chez elle une indifférence à un retour à la normalité, une appréciation de la situation différente de celle de leurs aînés et pour finir un relâchement des liens frontaliers ?

Mes rencontres avec les militants associatifs et les témoignages que j'ai pu recueillir vont dans le sens d'une absence d'impact du militantisme sur le retour à une situation normale. Toutefois, il est important de dire que cet activisme a des allures de guérilla tant il est sporadique et tenace. Son impact a vocation à être tangible à la longue. J'ai aussi eu l'occasion de constater que les jeunes marocains et algériens sont conscients de l'anormalité de la situation que vit la région et militent pour un retour à la normale. Ils le font au sein des associations où ils sont majoritaires ou à travers les réseaux sociaux dont ils maîtrisent l'utilisation et qui sont pour eux des lieux d'interaction. C'est à travers ces derniers que les jeunes du groupe *Chabab el Wahda* ont initié l'action des 300 billets dont le but final était de resserrer les liens entre les jeunes des deux pays en mettant à profit un évènement footballistique. La différence générationnelle par rapport à la fermeture des frontières, si elle existe, réside probablement dans leur aptitude à sortir des méthodes militantes

classiques pour aller profiter des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de communication.

Le militantisme classique a aussi son impact si on se réfère aux résultats qu'a pu obtenir l'association Ziri dans sa lutte contre la propagation des psychotropes et de leur consommation dans la ville d'Oujda. La fermeté de sa dénonciation de la contrebande mafieuse a fini par amener les autorités locales à s'investir dans la lutte. Selon le témoignage de M.H, président de l'association, cette mobilisation a compliqué l'arrivée des psychotropes sur le marché de telle sorte que le prix du comprimé est passé de 50 centimes à 50DH. De même, la sensibilisation aux méfaits des drogues a provoqué une vigilance accrue de la part des familles.

« L'activisme de la société civile, combiné à l'augmentation des crimes, de vols et des accidents de circulation ont obligé les autorités à prendre des mesures pour endiguer le fléau dans la région de l'oriental mais aussi dans les autres régions du Maroc. Les prisons du Maroc sont remplies par les consommateurs de psychotropes. »

Selon lui, la sensibilisation a également eu pour conséquence l'ouverture d'un centre d'addictologie pour venir en aide aux personnes dépendantes. Il a insisté sur le fait que le roi a inauguré ce centre lors d'un de ses séjours dans l'oriental, ce qui constitue pour lui une reconnaissance du travail de la société civile.

Le rôle de l'association Ziri et celui la société civile dans la problématique de la fermeture des frontières dans sa globalité rappelle celui du lanceur d'alerte. Céline Pascual Espuny dit à propos des lanceurs d'alerte : « Un autre trait est également avancé pour la majorité d'entre eux, et qui tient au socle de leur prise de parole : ils agissent pour un intérêt supérieur, au nom de l'intérêt général et du bien commun, au nom du devoir et de la vérité (Glazer & Glazer, 1989, Alford, 2001). »²¹⁹ Il est facile d'adapter ce raisonnement et de dire que la société civile algérienne et marocaine œuvre pour la liberté de circulation qui est un bien commun et un intérêt général. Pour cela, elle communique sur ses actions afin de faire adhérer l'opinion publique à sa dénonciation d'une situation anormale qui, à son tour, peut

²¹⁹ Pascual Espuny Céline, « La société civile, de l'alerte à la controverse médiatisée », *Communication & Organisation* 1/ 2014 (n° 45), p. 115-126

URL : www.cairn.info/revue-communication-et-organisation-2014-1-page-115.htm

en devenir un relai. L'auteur qualifie ce raisonnement de publicisation : « Dans cette logique d'accès aux médias, les lanceurs d'alerte recherchent le relais de l'opinion publique. Le public constitue une pression normative conséquente, à la fois sur les médias et sur les acteurs. L'appréhension d'une sympathie publique a pour effet immédiat d'infléchir les décisions politiques... Selon Jean Jouzel (2008) « en se publicisant, l'alerte rompt ainsi la trame ordinaire de la confiance qui permet aux appareils qui gèrent le risque de soustraire leurs décisions au débat public ». Cette publicisation a pour faculté de mettre en place un rapport de force entre la société civile et les responsables politiques qui voient arriver sur leur champ des inconnus qui expriment leur avis et évaluent la chose publique. Pour l'auteur, la société civile se fortifie par son rôle de donneur d'alerte : « Enfin, l'évolution très récente des différentes crises montre une société civile qui se structure, où l'on constate que la parole du profane peut avoir autant d'impact que celle de l'expert (Lascoumes, 2002).²²⁰ L'impact de la société civile algérienne et marocaine sur la fermeture des frontières existe même s'il reste modéré. La cause de cette modération est la persistance d'un rapport de force encore en faveur des responsables politiques algériens.

2. Rapport de force toujours en faveur de l'Etat

A propos des rapports de force qui existent au sein d'une société, Howard S. Becker dit : « Il suffit ici de remarquer qu'il y a toujours, en fait, des gens qui *imposent de force* leurs normes à d'autres, les appliquant plus ou moins contre la volonté ou sans le consentement de ceux-ci. »²²¹ En Algérie et au Maroc, les responsables politiques demeurent dominants et imposent leurs règles. Toutefois, il est aisé de constater que, depuis quelques temps, la société civile n'hésite plus à les évaluer et à réclamer une participation à leur élaboration. Au Maroc, la constitution de 2011 a répondu à cette revendication en faisant une place à la démocratie participative et en la déclarant comme une partie essentielle du système politique. Dans ce cadre, elle donne aux populations le droit de proposer des motions législatives et celui d'intervenir dans les politiques publiques par le biais des pétitions. La constitutionnalisation du pouvoir donné à la société civile le destine à l'effectivité. Par ailleurs, la société civile marocaine n'a pas attendu la promulgation de la constitution pour

²²⁰ Idem

²²¹ Howard S. Becker *Op.Cit* page 40

investir la sphère publique et ses plaidoyers ont déjà eu pour effet de changer certaines lois et règles comme le code de la famille, le code de la nationalité et la constitution elle-même.

Aïssa Kadri, dans son analyse des associations au Maghreb, évoque la centralisation et l'omnipotence du pouvoir de cette région comme raisons du rapport inégal entre la société civile et l'Etat. Elles ont pour effet de minimiser le rôle de la société civile. L'auteur fait aussi une lecture historique comparative de l'évolution de la prégnance associative dans les pays maghrébins. Selon lui, le rôle récemment accru de la société civile n'est pas du à une évolution démocratique de ces pays mais seulement à une diminution de ressources et à des injonctions internationales : « C'est d'abord moins dans une logique de démocratisation pensée comme nécessaire et inéluctable que dans le contexte de plans d'ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales que les changements des politiques publiques à l'égard du secteur privé, du mouvement associatif et de la société en général trouvent leur éclairage. »²²² Il avance qu'à cette défaillance, se sont rajoutées des revendications identitaires, culturelles et de démocratisation. Il date le changement de la nature des associations des années 2000 : « En effet, à la différence des premières associations liées aux Etats, les nouvelles associations issues d'initiatives citoyennes en milieu urbain sont le produit de personnalités, principalement quadra et quinquagénaires, anciens animateurs des mouvements étudiants ou syndicaux. »²²³ Il affirme que les maghrébins à l'étranger ont leur part dans cette évolution : « La participation des diasporas maghrébines à travers des associations mixant souvent les générations et les résidences, apporte vitalité et dynamisme au mouvement associatif développementaliste. »²²⁴ Dans l'engagement pour l'ouverture des frontières, le rôle des algériens de l'étranger ne fait pas de doute. Ils profitent de la liberté d'action qu'ils ont dans leur pays d'accueil et que n'ont pas leurs compatriotes chez eux pour dénoncer. Les marocains et les algériens de l'étranger apportent aussi leur savoir faire en matière de plaidoyer et font profiter de leur réseautage. J'ai pu constater leur dynamisme à différentes occasions dont celle du Forum social maghrébin.

²²² Kadri Aïssa, « Associations et ONG au Maghreb », *NAQD* 1/ 2012 (N° 29), p. 87-117
URL : www.cairn.info/revue-naqd-2012-1-page-87.htm.

²²³ Idem

²²⁴ Kadri Aïssa *op cit*

Cependant, selon le même auteur, le projet participatif des Etats maghrébins n'est que formel et destiné à la consommation internationale même s'il note un progrès au Maroc : « Le mouvement associatif marocain profitant d'un contexte international et d'une libéralisation contrôlée apparaît comme celui qui profite le plus de l'ouverture vers l'international. »²²⁵ Il affirme que la rente pétrolière de l'Algérie est un frein au dynamisme de la société civile autonome car elle lui permet de préférer celle qu'elle finance. Il conclut en disant que le rapport des associations avec l'Etat ne peut qu'évoluer pour être bénéfique aux deux : « À défaut d'influencer les Etats, l'action des associations de services ou de plaidoyer tend à les aiguillonner. La transformation récente de leurs dimensions, leur inscription dans les réseaux internationaux, les « respectabilisent » et en font des acteurs que les Etats prennent de plus en plus en compte dans leur affichage international. »²²⁶ Ne serait-ce qu'aller dans ce sens, la revendication de la société civile pour un retour à la liberté de circulation entre les deux pays a des chances d'aboutir un jour. L'appui de l'international est-il pour elle une opportunité pour faire aboutir ses revendications dont celle d'une ouverture des systèmes politiques des deux pays ?

Ceci dit, il semble encore que la participation de la société civile à la gestion de la chose publique suscite de la crainte, un peu partout, chez les dirigeants et les élus. Alice Mazeaud *et al* ne trouvent pas de justification à cette crainte puisque la participation est sans réel danger : « Mais en définitive, encore aujourd'hui, on ne sait pas dire de façon assurée ce que fait la participation, on sait en revanche ce qu'elle ne fait pas : l'offre de participation n'entraîne pas le chaos ; elle ne renverse pas les pouvoirs établis ; elle n'empêche pas – ou très rarement – les projets de passer. Elle ne remet pas en cause fondamentalement la démocratie représentative » (Rui, 2009, p. 77) »²²⁷ En transposant cette réflexion dans le contexte marocain et algérien, on peut dire que la participation de la société civile, même si elle n'entraîne pas le désordre, ébranle les dirigeants habitués au confort de leur prépotence sur l'espace public et participe à sa reformulation à défaut de le réformer.

²²⁵ Idem

²²⁶ Ibidem.

²²⁷ Mazeaud Alice *et al.*, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations* 1/ 2012 (N° 2), p. 5-29

URL : www.cairn.info/revue-participations-2012-1-page-5.htm.

DOI : [10.3917/parti.002.0005](https://doi.org/10.3917/parti.002.0005)

Dans sa manipulation encore exclusive de la sphère publique, l'Etat est particulièrement bousculé par le cyber actisme qui est une forme de militantisme difficilement contrôlable ne nécessitant pas beaucoup de moyens. En effet, il suffit d'un accès à Internet pour lancer une action qui dénonce une problématique ou propose des alternatives. Le cyber activisme n'a pas besoin pour exister, à l'instar des associations, d'autorisation ou de déclaration auprès des autorités lesquelles peuvent devenir des moyens d'interdiction ou de restriction. L'arrivée de cet activisme a refaçonné la notion même de société civile qui a gagné en indépendance. Pour faire face à cette autonomisation, les Etats n'ont que deux solutions : interdire aux cyber activistes l'accès à l'Internet avec le risque d'être condamnés sur le plan international ou l'autoriser tout en le surveillant et parfois le manipulant. Le Maroc a choisi la deuxième solution sachant que l'interdiction a montré ses limites et que les cyber activistes sont souvent plus ingénieux et peuvent surgir là où ne les attendent pas les surveillants de la toile Internet.

Dans cette optique et concernant la problématique de la fermeture des frontières, la société civile marocaine, dans toutes ses composantes, agit sans restriction notable contrairement à la société civile algérienne dont les actions pour une liberté de circulation sont souvent implacablement interdites. Les initiatives algéro-marocaines nées sur les réseaux échappent à l'interdiction jusqu'au moment de leur concrétisation. J'ai été témoin de deux interdictions : celle de la partie algérienne de *Khaymat el Oukhouya 1* et celle de l'initiative des 300 billets initiée par le groupe *Chabab el wahda* qui n'a pas pu être réalisée, malgré son agencement minutieux, à cause du rôle décisif des responsables algériens dans l'ouverture ou non des frontières. De même, l'interdiction de la partie algérienne de *Khaymat el Oukhouya 1* a empêché la mise en place par la société civile des deux pays d'autres versions de l'action qui devaient avoir lieu à période régulière de façon à convaincre les responsables politiques algériens de la nécessité d'ouvrir les frontières. L'Etat algérien légitime ces interdictions répétées par sa pleine souveraineté qui ne tient compte d'aucune action autre que la sienne. Malgré cet état de fait, les actions pour la libre circulation et la dénonciation de la « déviance » continuent et demeurent des coups de boutoirs contre la décision de fermer les frontières même si leurs effets ne sont ni immédiats ni encore concluants.

Paul LÖWENTHAL minimise le rapport de force entre la société civile et l'Etat et préfère parler de contre-pouvoir. Selon lui, la société civile demande seulement à être consultée dans la gestion publique et que son avis soit pris en compte : « La société civile organisée prétend – et pose question par là – jouer un rôle dans le processus politique lui-même : elle ne veut pas être co-décideur, mais elle ne veut pas non plus n'être qu'un groupe de pression ; elle veut investir le *policy-making*, être consultée, être assurée que ses avis sont pris en compte, participer à l'élaboration de décisions (à la manière d'experts consultés par les cabinets ministériels ou par les commissions parlementaires), être partie à l'évaluation des résultats. »²²⁸ L'auteur semble minorer le rôle de contre-pouvoir qui, exercé pleinement, peut changer la donne politique. Transposé dans le contexte algérien et marocain, la société civile comme contre-pouvoir semble encore loin de la réalité tant sa structuration est récente et sa participation à la chose publique presque avant-gardiste sauf à piocher dans l'organisation sociétale d'avant le protectorat et la colonisation.

²²⁸ LÖWENTHAL Paul, « Société civile et participation politique. », *Mondes en développement* 1/ 2005 (n° 129), p. 59-73

URL : www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2005-1-page-59.htm.

DOI : [10.3917/med.129.0059](https://doi.org/10.3917/med.129.0059)

Conclusion

L'observation et l'analyse de la vie quotidienne de la population frontalière algéro-marocaine depuis la fermeture des frontières terrestres en 1994, sujet de cette thèse, ont été l'occasion de constater une situation de « déviance routinière » en ce sens que la contrebande et les traversées clandestines sont acceptées par toutes les composantes de cette population et considérées comme faisant partie d'une vie normale. Ce constat a été l'occasion de questionner ce processus de normalisation de la « déviance » dont la notion a été prise dans le sens que lui donne H.S Becker, c'est-à-dire la désobéissance aux normes établies dans une société. Le travail de terrain a mis en évidence que la « déviance », dans ce contexte, n'a pas ce sens mais celui de transgression d'une règle en inadéquation avec le genre de vie frontalier. En effet, celui-ci est bâti sur l'habitude de la population frontalière à nouer des alliances familiales et commerciales de part et d'autre de la frontière et donc sur la notion de la proximité. Le constat de cette situation particulière m'a imposé de mettre entre guillemets la notion de déviance beckérienne pour pouvoir continuer à la considérer et de faire de la spécificité de la population frontalière et de ses besoins l'idée directrice de cette thèse. Cette spécificité ne peut s'accommoder d'une fermeture des frontières qui demeure une décision politique la mésestimant. Le sort de cette décision a été sa transgression dès son annonce. C'est ce qui est démontré tout le long de cette thèse.

La quasi permanence de la fermeture des frontières dans la région a été un prélude à cette démonstration car le contexte géopolitique post indépendance du Maroc et de l'Algérie pèse d'un poids très lourd sur le vécu frontalier, encore actuellement. Plus exactement, il est à l'origine de la récurrence de fermetures. La raison première est incontestablement le contentieux territorial toujours latent entre les deux pays et qui date de la colonisation de l'Algérie par la France. Le tracé français a favorisé l'Algérie au détriment des autres pays du Maghreb. L'Algérie indépendante a opposé à la contestation des frontières héritées du colonialisme par le Maroc le principe post indépendance de leur intangibilité. Ce blocage a été à l'origine de conflits politiques allant jusqu'à la déclaration de guerre et aboutissant presque automatiquement à des fermetures de frontières dont le vécu hante encore aujourd'hui la mémoire de la population frontalière. Cette quasi permanence de fermeture

confirme l'hypothèse que la seule période de symbiose entre les dirigeants des deux pays a été la lutte pour l'indépendance algérienne à laquelle la population frontalière marocaine a participé sans retenue. Elle fait aussi ressortir la faculté d'adaptation de la population frontalière au cycle régulier de fermetures qui lui permet de sauvegarder son genre de vie.

En vue de cette préservation, la fermeture actuelle a été ignorée dès sa décision en 1994 démontrant que le *modus vivendi* frontalier et ses besoins spécifiques obéissent à une légitimité autre que celle d'un pouvoir politique centralisé. Cette légitimité s'est traduite, afin de maintenir la proximité nécessaire, par la quotidienneté de la transgression et l'organisation « déviante » et illégale de la vie frontalière acceptées par la population et tolérée par les autorités. L'objectif de la thèse a été, après le constat de la « déviance », sa description et l'interrogation de ses causes.

Les deux pans de la vie frontalière que sont le commerce et les liens familiaux sont donc devenus transgressifs au quotidien et ont nécessité, pour cela, une organisation requérant, pour pouvoir être efficace et perdurer, l'intervention d'une pluralité d'acteurs et leur complicité. Une esquisse de monographie est ressortie de l'observation de ces acteurs. Les trafiquants, les surveillants des frontières et la population sollicitieuse et consommatrice en sont les principaux. La démonstration de cette organisation routinière a été faite pour dire qu'elle induit un processus de normalisation de la transgression et de la « déviance » qui a la vocation de les transformer en une continuation du genre de vie frontalier. C'est ainsi que le manque d'opportunités de travail légal dans la région est devenu un justificatif de la contrebande « vivrière » et la complication du trajet légal imposé pour les visites familiales celui des traversées clandestines. La « déviance » frontalière est, dans ce sens, la conséquence de la contrariété d'un *modus vivendi* particulier par une décision politique d'application générale qui ne le distingue pas.

La longue durée de la fermeture a par ailleurs consolidé le processus de normalisation des actions « déviantes vivrières » dont l'organisation est arrivée à maturation au bout de vingt ans. La routinisation du comportement « déviant » apparaît dans les témoignages des contrebandiers et des passeurs qui disent gagner leur vie et faire œuvre utile en tant que prestataires de services à une population qui entend rester en harmonie avec son genre de vie. Le travail de terrain a également mis en évidence que le processus de normalisation ne

concerne cependant pas les trafics mafieux qui se sont greffés sur la « déviance vivrière », principalement le trafic de produits prohibés comme la drogue et les psychotropes. Cette contrebande est désavouée par la population et par les trafiquants vivriers qui les considèrent comme contrevenant aux principes fondamentaux à consonance religieuse. En effet, la notion de péché (*haram*) pèse incontestablement dans le désaveu. Est regardée aussi comme mafieuse, la contrebande qui fait appel à des complicités placées à haut niveau de part et d'autre de la frontière pour permettre le passage de containers de marchandises et de machines agricoles. Cette variabilité de la perception de la « déviance » est justifiée selon les frontaliers par leur genre de vie frontalier dans son ordonnancement ordinaire dont ne fait pas partie le trafic mafieux.

La tolérance des autorités et des surveillants des frontières des deux pays envers le quotidien « déviant » est à son tour visible sur le terrain et pose la problématique de sa justification et du rôle qu'elle joue dans la routinisation de la « déviance ». Les témoignages recueillis ont mis en évidence deux catégories de tolérance : une tolérance institutionnelle et une tolérance/corruption. La première est en relation avec la spécificité de la région frontalière et son *modus vivendi* et constitue une sorte de dysfonctionnement voulu qui ne perd pas de vue que la frontière est une source de revenus vivriers et que la perturbation de cette dimension peut engendrer un désordre social inopportun pouvant aller jusqu'à ébranler d'autres régions des deux pays. Toutefois, ce laxisme institutionnel a, selon des témoins, une raison plus prosaïque, en l'occurrence le manque de moyens humains et financiers pouvant assurer une fermeture stricte des frontières. La deuxième catégorie de tolérance et non la moindre apparaît sur le terrain comme le résultat d'une complicité des surveillants des frontières avec les trafiquants, forgée sur la base de la corruption qui rend monnayable la « déviance » et leur permet de toucher une quote-part des trafics aussi bien ceux des choses que sur les traversées clandestines. Ce processus/corruption est, à son tour, normalisé et décliné en une tarification fixée d'un commun accord avec les trafiquants et admis par tous, population comprise. Y contrevenir donne, selon les témoins, lieu à des représailles pouvant altérer l'organisation « déviante ». La seule remise en cause de la routinisation de la corruption comme mécanisme de la « déviance » et de la « déviance » elle-même vient de la société civile qui les dénonce comme anormales, immorales, dangereuses et allant à l'encontre du développement durable de la région. Elle appelle par

ses actions à l'ouverture des frontières et à la liberté de circulation comme seul rempart contre la « déviance » et sa routinisation. Elle met fortement en évidence l'inadéquation de la décision de fermeture des frontières comme cause de la routinisation. Son agissement rappelle celui des *entrepreneurs de la morale* dont parle H.S Becker dans le sens où elle œuvre pour remplacer une règle par une autre.

Faire la somme de ces constats aboutit à conforter l'hypothèse de l'inadéquation de la décision avec l'agencement du vécu frontalier. Le résultat a été son ignorance pure et simple par la population frontalière qui refuse de prendre en considération sa dimension politique qui n'a pas de prise sur son quotidien même si elle le contrarie. Cette problématique majeure donne à réfléchir à l'utilité de prendre en considération la particularité de cette population afin d'éviter la continuation de la situation de « déviance » qui a favorisé l'installation, en plus de la contrebande « vivrière », d'une organisation mafieuse qui œuvrera, sans nul doute, afin de protéger ses intérêts, pour maintenir le statu quo et pour que la fermeture des frontières devienne la seule règle envisageable dans la région.

L'analyse du quotidien frontalier m'a finalement obligé de faire mienne la réflexion que les populations frontalières algéro-marocaines ne peuvent être assimilées au reste des populations des deux pays car elles partagent une mémoire collective qui à la limite fait fi du traçage des frontières et de la souveraineté des Etats. Donc réfléchir, en attendant l'ouverture des frontières, à la mise en place en place d'un statut particulier pour cette population me semble envisageable. Sa vocation serait de venir à bout de la routinisation de la « déviance » tout en sauvegardant le genre de vie frontalier. Ce statut particulier pourrait même être préservé après l'ouverture des frontières pour se transformer en un outil de développement conjoint de la région de l'Oriental marocain et de l'Oranie algérienne.

Si je me prenais à continuer ce doux rêve, je dirais que la proximité familiale et commerciale de la population frontalière algéro-marocaine a l'envergure de jouer un rôle de levier dans le rapprochement des dirigeants des deux pays. Elle pourrait grâce à sa proximité tisser des ponts afin de mettre en place un mécanisme de réconciliation, une sorte de catharsis au contentieux politique qui existe et qui freine le développement régional. Il est cependant évident que cela ne serait possible que si la notion de citoyenneté primait sur l'autoritarisme.

Bibliographie

Ouvrages

AYACHE Germain *Etudes d'Histoire marocaine*, SMER Rabat 1983

BALTA Paul *le Grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, éditions Laphomic 1990

BECKER Howard S. *Outsiders*, Paris, A.-M. Métailié, 1985.

BENMASSAOUD TREDANO Abdelmoughit *La question du Sahara Histoire d'une décolonisation pas comme les autres*, Confluences 2009

BENNAFLA Karine et PERALDI Michel. Introduction. « Frontières et logiques de passage: l'ordinaire des transgressions » Edition l'Harmattan / Cultures & Conflits 2008/4 PP 7 à 12.
[http://www. Cairn.info/revue –cultures-et-conflits-2008-4-page-7.htm](http://www.Cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2008-4-page-7.htm)

ANDERSON Benedict « Imagined communities. Reflexions on the origin and spread of nationalism » Londres, Verso, 1991

BOUTALEB Abdelhadi *Un demi siècle dans les arcanes de la politique* Edition AZ-Zaman 2002.

Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes *Elites, pouvoir et légitimité au Maghreb* Edition du centre national de la recherche scientifique, Paris VII 1973

CHERKAOUI Mohamed, *Le Sahara, liens sociaux et enjeux géostratégiques*. Oxford UK, the Bardwell Press 2006

« Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel » sous la direction de VILLASANTE CERVALLO Mariella, l'Harmattan, 2007

« Critique économique » *Frontières profitables, les économies de voisinage inégal* sous la direction de ELOUAFI Nouredine et PERALDI Michel, n° 25, dixième année. Automne 2009

DALLE Ignace *Les trois rois. Monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Librairie Fayard, 2004.

EVANS-PRITCHARD E.E. *les nuar* 1937. Edition Gallimard, 1994.

GOFFMAN Erving *Les rites d'interaction*. Editions de Minuit 1974.

GOFFMAN Erving *Stigmaté*. Les éditions de minuit, 1975.

GRANDVAL Gilbert *Ma mission au Maroc* Librairie Plon, Paris 1956

HASSAN II, *La mémoire d'un Roi*, Entretiens avec LAURENT Eric, Librairie Plon 1993

HUGHES Stephen O. *Le Maroc de Hassan II*, Editions & impressions Bouregreg 2003.

JOBERT Michel, *Maghreb. A l'ombre de ses mains*, Editions Albin Michel 1985

JULIEN Charles-André *Histoire de l'Afrique du Nord, de la conquête arabe à 1830*, tome II, Payothèque 1978

KATAN Yvette *Oujda, une ville frontière du Maroc (1907-1956)* Editions l'Harmattan 1990

KATAN Yvette *Le Maghreb de l'empire ottoman à la fin de la colonisation française*, Belin sup Histoire, 2007

LEBJAOUI Mohamed *Au nom de l'Algérie. Contre la guerre fratricide, pour la fraternité maghrébine, pour la paix au Maghreb*. Editions Adversaires 1976.

MAAZOUZI Mohamed *L'Algérie et les étapes successives de l'amputation du territoire marocain*, Dar El kitab 1976

MOUNA Khalid *Le bled du kif, économie et pouvoir chez les kétama du Rif* Ibis Press 2010

NORDMAN Daniel *Profils du Maghreb : Frontières, figures et territoires (XVIIIè-XXè siècle)* Editeur : Faculté de lettres de Rabat. Série : Essais et études N°18. 1996

SARI Camille *Algérie et Maroc : quelles convergences économiques ?* Editions Cabrera, Paris, 2011.

SCHÜTZ Alfred, *Essais sur le monde ordinaire* Editions Le félin, Paris, 2007

TOZY Mohamed *Monarchie et islam politique*, Références académiques Presses de sciences po. 1999

TRAORE Aminata *L'Afrique Humiliée*, Librairie Arthème Fayard 2008

WEBER Max, *Le Savant et le politique* Édition Plon, coll. 10/18

Articles et études

AYIMPAM Sylvie, « Commerce et contrebande : les réseaux d'importation des textiles imprimés entre Brazzaville et Kinshasa », *Espaces et sociétés* 4/ 2013 (n° 155), p. 63-77

URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-4-page-63.htm.

DOI : [10.3917/esp.155.0063](https://doi.org/10.3917/esp.155.0063)

AZIZA Mimoun *Le Rif terre de l'émigration : aux origines du mouvement migratoire dans le Rif*. <http://tamsamane.free.fr/emigration.htm> consulté le 23/08/2014

AZIZA Mimoun *L'émigration dans le Rif marocain (XIX-XX e siècles). Une approche historique*
[http://www.academia.edu/3623511/Lemigration dans le Rif marocain XIX-XX e siecles . Une approche historique](http://www.academia.edu/3623511/Lemigration_dans_le_Rif_marocain_XIX-XX_e_siecles_.Une_approche_historique) consulté le 23/08/2014

BALME Richard et al. « Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique » *Revue internationales de politique comparée*, 2003/3 Vol.10, p433-461. DOI : 10.3917/ripc.103.0433

BAREL Yvan, FREMEAUX Sandrine, « Les motifs de la déviance positive », *Management & Avenir* 2/ 2010 (n° 32), p. 91-107
URL : www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-2-page-91.htm.
DOI : [10.3917/mav.032.0091](https://doi.org/10.3917/mav.032.0091)

BARTHE Yannick *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix* 3/ 2013 (N° 103), p. 175-204
URL : www.cairn.info/revue-politix-2013-3-page-175.htm.
DOI : [10.3917/pox.103.0173](https://doi.org/10.3917/pox.103.0173)

BENNAFLA Karine, « La fin des territoires nationaux ? », *Politique africaine* 1/ 1999 (N° 73), p. 25-49
URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-1-page-25.htm.
DOI : [10.3917/polaf.073.0025](https://doi.org/10.3917/polaf.073.0025)

BABEAU Olivier, CHANLAT Jean-François, « La transgression, une dimension oubliée de l'organisation », *Revue française de gestion* 3/ 2008 (n° 183), p. 201-219:
www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-3-page-201.htm.
DOI : [10.3166/rfg.183.201-219](https://doi.org/10.3166/rfg.183.201-219)

BEZES Philippe et LASCOUMES Pierre, « Percevoir et juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science, politique*, 2005/5 Vol.55, p.757-786. DOI : 10.3917/rfsp.555.0757

BERTRANT Jean-René et Anna Ouallet *Communautés ESO n°17 mars 2002. Voir lien*
http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_17/BERTRANDOUALLET.pdf consulté le 10/02/2014

BONNET François, « Un crime sans déviance : le vol en interne comme activité routinière », *Revue française de sociologie* 2/ 2008 (Vol. 49), p. 331-350
URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2008-2-page-331.htm.

BOZZO Anna et LUIZARD Pierre Jean *Introduction in Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Edition La Découverte TAP/Islam et société, 2011 pp 9 à 30

CHANIAL Philippe, « « Tous les droits pour tous... et par tous. » Citoyenneté, solidarité sociale et société civile dans un monde globalisé », *Revue du MAUSS* 1/ 2014 (n° 43), p. 276-291
URL : www.cairn.info/revue-du-mauss-2014-1-page-276.htm.
DOI : [10.3917/rdm.043.0276](https://doi.org/10.3917/rdm.043.0276)

CHENTOUF Tayeb « Des frontières en Afrique du Xlle au XXe siècle ». Bamako, 1999.UNESCO
CISH (Comité international des sciences historiques)

CONSTANTIN François, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 16 janvier 2002, consulté le 19 avril 2014. URL : <http://conflits.revues.org/245>

CRISTOFOLI Pascal, « Aux sources des grands réseaux d'interactions », *Réseaux* 6/ 2008 (n° 152), p. 21-58
URL : www.cairn.info/revue-reseaux-2008-6-page-21.htm.
DOI : [10.3917/res.152.0021](https://doi.org/10.3917/res.152.0021)

CUBERTAFOND Bernard. L'Algérie du président Chadli. In: *Politique étrangère* N°1 - 1981 - 46e année pp. 151-162. doi : 10.3406/polit.1981.3048

url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1981_num_46_1_3048

DACHEUX Eric, « Associations et construction européenne : vers une société civile internationale ? », *Études de communication* [En ligne], 26 | 2003, mis en ligne le 26 juin 2008, consulté le 17 décembre 2014. URL : <http://edc.revues.org/120>

DARNE Jacky, « Les ambiguïtés des politiques conduites par les Etats pour lutter contre les activités financières illicites », *Revue internationale et stratégique*, 2001/3 n°43, p.86-92. DOI : 10.3917/ris.043.0086

DUEZ Denis, « L'Europe et les clandestins : la peur de l'autre comme facteur d'intégration ? », *Politique européenne* 3/ 2008 (n° 26), p. 97-119 URL : www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2008-3-page-97.htm.

DOI : [10.3917/poeu.026.0097](https://doi.org/10.3917/poeu.026.0097)

DOEVENSPECK Martin, MWANABININGO Nene Morisho, « Faire face à l'incertitude : la frontière entre le Congo et le Rwanda comme une ressource », *Annales de géographie* 2/ 2012 (n° 684), p. 151-171

URL : www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2012-2-page-151.htm.

DOI : [10.3917/ag.684.0151](https://doi.org/10.3917/ag.684.0151)

FELICES-LUNA Maritza, « Déviance et politique : la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires », *Déviance et Société* 2/ 2008 (Vol. 32), p. 163-185

URL : www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-163.htm.

DOI : [10.3917/ds.322.0163](https://doi.org/10.3917/ds.322.0163)

FERRIE Jean-Noël, « Lectures critiques », *Revue française de science politique* 3/ 2009 (Vol. 59), p. 593-598

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-3-page-593.htm.

DOI : [10.3917/rfsp.593.0593](https://doi.org/10.3917/rfsp.593.0593)

FREZIA Marion, « « Frauder » lorsqu'on est réfugié », *Politique africaine* 1/ 2004 (N° 93), p. 42-62

URL : www.cairn.info/revue-politique-africaine-2004-1-page-42.htm.

DOI : [10.3917/polaf.093.0042](https://doi.org/10.3917/polaf.093.0042)

GENSHEL Philipp, ZANGL Bernhard, « L'État et l'exercice de l'autorité politique Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie* 3/ 2011 (Vol. 52), p. 509-535

URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2011-3-page-509.htm

GEOURJON Anne-Marie, LAPORTE Bertrand, « La gestion du risque en douane : premières leçons tirées de l'expérience de quelques pays d'Afrique de l'Ouest », *Revue d'économie du développement* 3/ 2012 (Vol. 26), p. 67-82

URL : www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2012-3-page-67.htm.

DOI : [10.3917/edd.263.0067](https://doi.org/10.3917/edd.263.0067)

GERAGHTY Colin, « Mondialisation et évolutions de la criminalité internationale », *Revue internationale et stratégique* 3/ 2010 (n° 79), p. 137-142

URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-3-page-137.htm.

DOI : [10.3917/ris.079.0137](https://doi.org/10.3917/ris.079.0137)

GILLES Suzanne, « Oujda ou l'arrière pays de l'économie transméditerranéenne », *Espaces et sociétés*, 2007/1 n°128-129, p.171-184. DOI : 10.3917/esp.128.0171

GROENEMEYER Axel « La normativité à l'épreuve », *Déviance et Société* 4/ 2007 (Vol. 31), p. 421-444. URL: www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-4-page-421.htm.

DOI : [10.3917/ds.314.0421](https://doi.org/10.3917/ds.314.0421)

GONZALES –QUIJANO Yves, « Les identités collectives arabes au temps d'Internet et des réseaux sociaux », *Revue internationale et stratégique* 1/ 2014 (n° 93), p. 91-99

URL : www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2014-1-page-91.htm.

DOI : [10.3917/ris.093.0091](https://doi.org/10.3917/ris.093.0091)

HADJ-MOUSSA Ratiba, « Les émeutes au Maghreb : Le web et la révolte sans qualités », *L'Homme et la société* 1/ 2013 (n° 187-188), p. 39-62

URL : www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2013-1-page-39.htm.

DOI : [10.3917/lhs.187.0039](https://doi.org/10.3917/lhs.187.0039)

HARVARD Christelle, POIROT Matthieu, « Les comportements déviants à la règle », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels* 40/ 2010 (Vol. XVI), p. 221-244 URL: www.cairn.info/revue-internationale-de-psychosociologie-2010-40-page-221.htm. DOI : [10.3917/rips.040.0221](https://doi.org/10.3917/rips.040.0221)

JACQUEMOT Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. », *Revue Tiers Monde* 4/ 2010 (n°204), p. 129-146

URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm.

DOI : [10.3917/rtm.204.0129](https://doi.org/10.3917/rtm.204.0129)

Institut français d'Etude du Développement Economique et Social« « Société civile » et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud », *Revue Tiers Monde* 2/ 2004 (n° 178), p. 443-464

URL : www.cairn.info/revue-tiers-monde-2004-2-page-443.htm.

DOI : [10.3917/rtm.178.0443](https://doi.org/10.3917/rtm.178.0443)

KADRI Aïssa, « Associations et ONG au Maghreb », *NAQD* 1/ 2012 (N° 29), p. 87-117

URL : www.cairn.info/revue-naqd-2012-1-page-87.htm.

LASCOURMES Pierre et BEZES Philippe, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *l'Année sociologique*, 2009/1 Vol.59, p.109-147. DOI : [10.3917/anso.091.0109](https://doi.org/10.3917/anso.091.0109)

LAMBERT A., « espaces d'échanges, territoires d'Etats en Afrique de l'Ouest. », *Autre part*, n° 6, éd ; de l'Aube, 1998, p.8

LÖWENTHAL Paul, « Société civile et participation politique. », *Mondes en développement* 1/ 2005 (n° 129), p. 59-73 URL : www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2005-1-page-59.htm.

DOI : [10.3917/med.129.0059](https://doi.org/10.3917/med.129.0059)

MAZEAUD Alice *et al.*, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations* 1/ 2012 (N° 2), p. 5-29 URL : www.cairn.info/revue-participations-2012-1-page-5.htm.

DOI : [10.3917/parti.002.0005](https://doi.org/10.3917/parti.002.0005)

McCALL George J., « Ce que nous avons appris sur la construction nationale et la société civile », *Revue internationale des sciences sociales* 2/ 2007 (n° 192), p. 277-284

URL : www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-2-page-277.htm.

DOI : [10.3917/riss.192.0277](https://doi.org/10.3917/riss.192.0277)

McC. HEYMAN Josiah, « Risque et confiance dans le contrôle des frontières américaines », *Politix* 3/ 2009 (n° 87), p. 21-46

URL : www.cairn.info/revue-politix-2009-3-page-21.htm.

DOI : [10.3917/pox.087.0021](https://doi.org/10.3917/pox.087.0021)

MEDART Jean- François, « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4 Vol.13, p.697-710.DOI : 10.3917/ripc.134.0697

MJEKIQI Edmond, RABALLAND Gaël, « Quand une politique commerciale restrictive favorise les échanges non officiels. Le cas du Nigeria », *Afrique contemporaine* 2/ 2009 (n° 230), p. 135-150

URL : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-2-page-135.htm.

DOI : [10.3917/afco.230.0135](https://doi.org/10.3917/afco.230.0135)

MERIC Édouard. Le conflit algéro-marocain. In: Revue française de science politique, 15e année, n°4, 1965. pp. 743-752. doi : 10.3406/rfsp.1965.392877

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1965_num_15_4_392877

Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle. Bamako, 1999. UNESCO CISH (Comité international des sciences historiques)

MOUSSAOUI Nabila *Oujda-Maghnia, au-delà des frontières politiques : la contrebande, un secteur économique transnational*. Frontières profitables : les économies de voisinage inégal. In Critique économique, revue trimestrielle N°25. Automne 2009

PELLERIN Hélène, « Une nouvelle économie politique de la frontière », *A contrario* 2/ 2004 (Vol. 2), p. 58-82

URL : www.cairn.info/revue-a-contrario-2004-2-page-58.htm

NOUBEL Filipp, WU Vivian, « Le chaos créatif des réseaux sociaux : opportunité ou menace pour la dynamique de l'État chinois », *Revue française d'administration publique* 2/ 2014 (N° 150), p. 481-494

URL : www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2014-2-page-481.htm.

DOI : [10.3917/rfap.150.0481](https://doi.org/10.3917/rfap.150.0481)

PASCUAL ESPUNY Céline, « La société civile, de l'alerte à la controverse médiatisée », *Communication & Organisation* 1/ 2014 (n° 45), p. 115-126

URL : www.cairn.info/revue-communication-et-organisation-2014-1-page-115.htm

REA Andrea, « Politiques d'immigration : criminalisation ou tolérance ? », *La pensée de midi* 2/ 2003 (N° 10), p. 111-125

URL : www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2003-2-page-111.htm.

Ruffié Jacques, Cabannes R., Larrouy Georges. Étude hémotypologique des populations berbères de M'Sirda-Fouaga (Nord-Ouest Oranais). In: *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, XI° Série. Tome 3 fascicule 3, 1962. pp. 294-314.

doi : 10.3406/bmsap.1962.1196url :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0037-8984_1962_num_3_3_1196

SALGADO Rosa Sanchez, « La société civile européenne : les usages d'une fiction », *Raisons politiques* 4/ 2011 (n° 44), p. 201-226

URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2011-4-page-201.htm.

DOI : [10.3917/rai.044.0201](https://doi.org/10.3917/rai.044.0201)

SCHEELE Judith, « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », *Hérodote*, 2011/3 n°142, p 143-162. DOI : 10.3917/her.142.0143

SCHEELE Judith, « Tribus, Etats et fraude : la région transfrontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, 2009/2 n°184, p.79-94.

SIRINELLI Jean-François, « La norme et la transgression », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1/ 2007 (n° 93), p. 7-14

URL : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-1-page-7.htm.

DOI : [10.3917/ving.093.0007](https://doi.org/10.3917/ving.093.0007)

THIRIOT Céline, « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali », *Revue internationale de politique comparée* 2/ 2002 (Vol. 9), p. 277-295

URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-277.htm.

DOI : [10.3917/ripc.092.0277](https://doi.org/10.3917/ripc.092.0277)

Thèse

ALIOUA Mehdi *L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction de réseaux et de leurs territoires*, Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail) 2011

Traités, constitutions et lois

- Traité de Lalla Maghnia du 18 mars 1845 et pour plus de détails
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966
- Constitution algérienne de décembre 1996
- Constitution marocaine de juillet 2011
- Dahir du 02 mars 1973 sur la marocanisation
- Code des Douanes et Impôts Indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 9 octobre 1977.
- Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers dite Convention de Kyoto, entrée en vigueur en 1974 et révisée en 2006
- Circulaire n° 7/2003 sur le partenariat de l'Etat marocain et la société civile
http://www.social.gov.ma/MdsfsFichiers/pdf/Circulaire_PM_Etat_ONG.pdf

Sites web

- Site officiel de l'Algérie. www.el-mouradia.dz/francais/algerie/algeriefr.htm
- http://www.benkhedda.org/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=18
- Site officiel de l'Initiative nationale pour le développement humain
<http://www.indh.gov.ma/index.php/fr/>

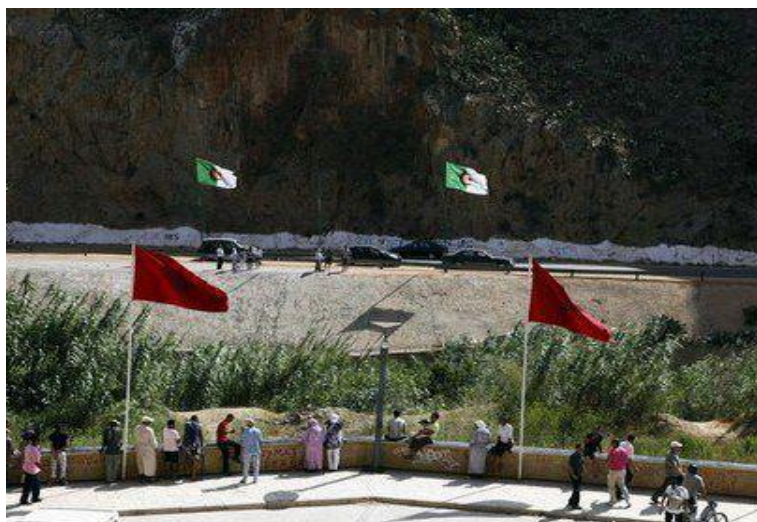
- <https://www.lapetition.be/en-ligne/Drame-humain-a-la-frontiere-algero-marocaine-752.html>
- <http://www.medeia.be/2014/02/karkoubi-cette-arme-de-destruction-massive/>

Articles de journaux

- <http://www.liberation.fr/monde/0101129734-attentat-de-marrakech-un-proces-sur-fond-de-banlieue-francaise> <http://www.telquel-online.com/En-couverture/Attentat-la-place-de-lapocalypse/471> consultés le 02/02/13
- <http://www.yabiladi.com/articles/details/18959/tranchees-algeriennes-arriveront-elles-arreter-contrebande.html> consulté le 04/12/2013
- <http://www.yabiladi.com/articles/details/21214/frontiere-barbeles-marocains-anti-immigration-reponse.html>
- <http://www.medias24.com/SOCIETE/12071-Psychotropes-les-chiffres-effarants-de-la-DGSN.html>
- <http://www.yabiladi.com/articles/details/18959/tranchees-algeriennes-arriveront-elles-arreter-contrebande.html>

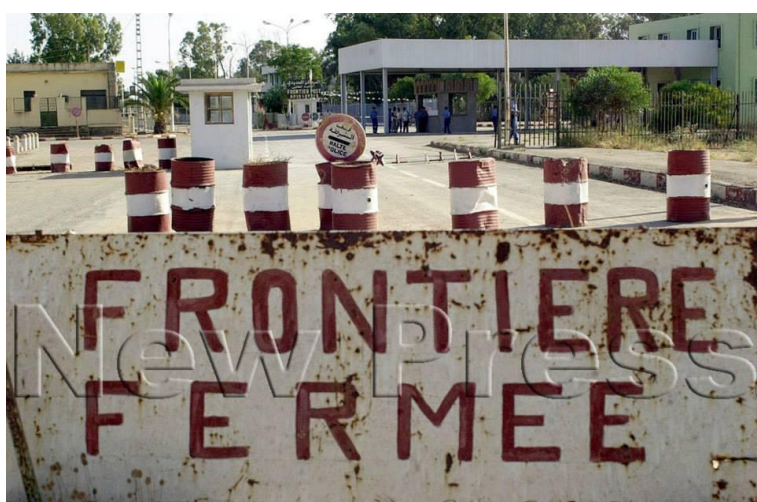
Annexes

Annexe I : Photographies des frontières disponibles sur Internet



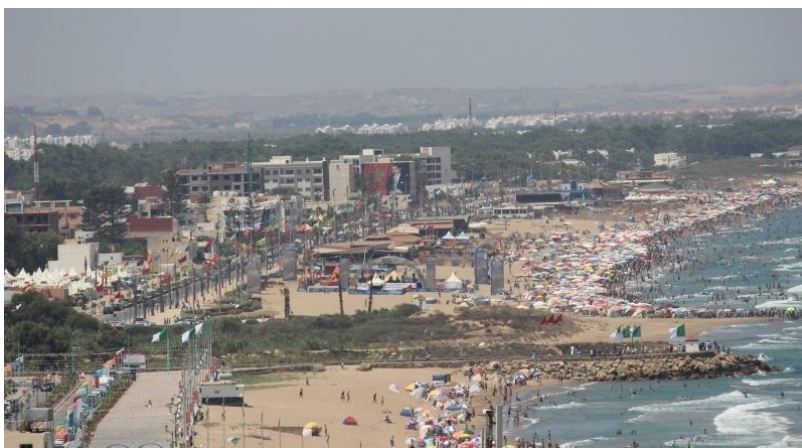
Lieu parloir pour les familles séparées

<http://www.jeunefrique.com/photos/112011/01411201109584300000frontierealg%C3%A9rie.jpg>



<http://dzactiviste.info/photos-nouvelle-polemique-algero-marocaine-sur-les-frontieres/>

Photographies des frontières disponibles sur Internet (Suite)



Vue des deux plages frontalières : Saidia (Maroc) et Marsa BelMhidi (Algérie)



<http://www.algerie1.com/wp-content/uploads/2013/10/halaba.jpg>



<http://diasporasaharai.blogspot.com/2013/10/15000-marocains-vivent-de-la.html>

Annexe II: Photographies de ma traversée prises de la voiture



File de *moqatilat* devant une station essence du côté algérien de la frontière



Passagère vêtue de blanc évoquée dans le récit de la traversée



Panneau d'indication côté algérien

Annexe III : Visuels de la société civile

تنظم اللجنة التنسيقية
لجمعيات المجتمع المدني
مائدة مستديرة
تحت شعار:

خيمة الأخوة -1-

**بالنقطة الحدودية
المغربية الجزائرية
لمدينة وجة**

يوم: السبت 16 يوليو 2011
ابتداء من الساعة التاسعة صباحا



Khaymat el Oukhouya1

Ryage.com

البحر الأبيض المتوسط
الجزائر

Province de Taza
Province de Boulemans
Province de d'Erachidia

Algérie

جمعية التنمية البشرية والثقافية
لجهة الشرق

Association pour le développement
humain et culturel de la Région de l'Oriental

Association Ryage.com

LES JEUNES
DE L'UNION

شباب الوحدة

YOUTH OF
THE UNION

Groupe CHABAB ALWAHDA

Marocains /Algériens

Un destin commun

Protocole d'accord entre le gouvernement de sa majesté le Roi du Maroc et le Gouvernement provisoire de la République algérienne du 6 juillet 1961

Entre le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne,

Le Gouvernement de sa Majesté le Roi du Maroc et le Gouvernement provisoire de la république Algérienne, animés par les sentiments de solidarité et de fraternité maghrébines, conscients de leur destin africain et désireux de concrétiser les aspirations communes de leurs peuples, ont convenu ce qui suit :

Fidèles à l'esprit de la Conférence de Tanger du mois d'avril 1958 et fermement attachés à la charte et aux résolutions adoptées par la conférence de Casablanca, les deux gouvernements décident d'entreprendre l'édification du Maghreb Arabe sur la base d'une fraternelle association notamment dans le domaine politique et économique.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc réaffirme son soutien inconditionnel au peuple algérien dans sa lutte pour son indépendance et son unité nationales. Il proclame son appui sans réserve au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne dans ses négociations avec la France sur la base du respect de l'intégrité du territoire Algérien. Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Maroc, s'opposera par tous les moyens à toute tentative de partage ou d'amputation du territoire algérien.

Le Gouvernement Provisoire de la République algérienne reconnaît pour sa part que le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France entre les deux pays trouvera sa résolution dans des négociations entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et celui du Gouvernement de l'Algérie indépendante.

A cette fin, les deux gouvernements décident de la création d'une commission algéro-marocaine qui se réunira dans les meilleurs délais pour procéder à l'étude et à la solution de ce problème dans un esprit de fraternité et d'unité maghrébine.

De ce fait, le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne réaffirme que les accords qui pourront intervenir à la suite des négociations franco-algériennes ne sauraient être opposables au Maroc, quant aux délimitations territoriales algéro-marocaine.

Fait à Rabat le 6 Juillet 1961

Signé:

Sa Majesté Hassan II
Roi du Maroc

Signé:

Son Excellence Ferhat Abbas,
Président du Gouvernement Provisoire
de la République Algérienne.